

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2023



Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE **2023**

Entreprise à mission, le Crédit Mutuel Arkéa intègre les enjeux des transitions sociétales, technologiques et environnementales au cœur de ses activités de banque-assurance. Le groupe est d'ailleurs la première banque en France à présenter ses résultats sous l'angle de la performance globale, associant indicateurs financiers et extra-financiers.



11 471
COLLABORATEURS



2,1 Mds€
REVENUS



417 M€
RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE



9,4 Mds€
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 12 avril 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Les renvois font référence au Document d'enregistrement universel 2023

SOMMAIRE

1. Le Crédit Mutuel Arkéa à l'heure de la performance globale	3
1.1 Interview croisée	4
1.2 Le profil du groupe	6
1.3 Finance durable et performance globale	10
1.4 Une entreprise à mission	15
1.5 Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates	18
1.6 Les métiers du Crédit Mutuel Arkéa	21
1.7 La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa	26
1.8 Les faits marquants de l'exercice 2023	28
1.9 L'agenda	40
1.10 Relations de solidarité	41
2. Déclaration de performance extra-financière	43
2.1 Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	44
2.2 Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46
2.3 Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54
2.4 Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires	73
2.5 Une démarche responsable qui porte des résultats	92
2.6 Tableau consolidé des indicateurs	142
2.7 Tableau de concordance avec les engagements internationaux	152
2.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	154
2.9 Annexes Taxonomie	159
2.10 Table de concordance DPEF et URD	201



PLUS D'INFORMATIONS SUR
cm-arkea.com



LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA À L'HEURE DE LA PERFORMANCE GLOBALE

1.1	Interview croisée	4	1.6	Les métiers du Crédit Mutuel Arkéa	21
1.2	Le profil du groupe	6	1.7	La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa	26
1.3	Finance durable et performance globale	10	1.8	Les faits marquants de l'exercice 2023	28
1.3.1	Finance durable	10	1.9	L'agenda	40
1.3.2	Performance globale	11	1.10	Relations de solidarité	41
1.4	Une entreprise à mission	15	1.10.1	Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa	41
	Nos 5 engagements	16	1.10.2	Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel	41
	Le comité de mission	17			
1.5	Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates	18			

INTERVIEW CROISÉE

“ LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA A PLEINEMENT TENU SON RÔLE DE BANQUE TERRITORIALE ET ENGAGÉE. „

Après un exercice 2022 hors norme, le Crédit Mutuel Arkéa a renoué en 2023 avec des résultats plus conformes à son socle d'activités récurrentes. Le tableau général souligne l'agilité et la capacité d'adaptation dont le groupe a su faire preuve dans un contexte adverse marqué par l'inflation, les hausses successives des taux d'intérêt, les tensions internationales, les évolutions normatives sans oublier les accidents climatiques qui ont durement frappé la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine, ses territoires historiques. Les performances 2023 mettent également en évidence la singularité d'une entreprise à mission qui intègre les enjeux liés aux transitions sociétales et environnementales au cœur de ses activités de financement et d'investissement. Le Crédit Mutuel Arkéa a d'ailleurs présenté, pour la deuxième année, ses résultats sous l'angle de la performance globale, associant données financières et extra-financières.



“ Dans un contexte contraint, avec une conjonction d'éléments défavorables, le Crédit Mutuel Arkéa a pleinement tenu son rôle de banque territoriale et engagée auprès de ses sociétaires et clients. Quitte à prendre parfois le contre-pied des pratiques dominantes du secteur bancaire. „

Julien Carmona,
Président du groupe

Revenons tout d'abord sur un événement qui a marqué 2023 : la fin du conflit qui opposait le Crédit Mutuel Arkéa à la Confédération nationale du Crédit Mutuel...

Julien Carmona : L'accord signé puis entériné en juin dernier garantit dans le "marbre" des statuts l'autonomie des groupes régionaux comme le nôtre au sein d'un Crédit Mutuel uni et pluriel. Le Crédit Mutuel Arkéa a toujours été autonome et libre de sa stratégie. Nous sommes parvenus à protéger cette liberté d'entreprendre au terme de dix ans de lutte. Nous pouvons désormais continuer à grandir, à nous développer comme nous l'entendons, sans menace d'une centralisation forcée. Nous sommes désormais libres de faire valoir notre différence au sein du Crédit Mutuel, libres de défendre ce modèle de banque qui nous est propre et qui nous est cher. Celui d'une banque de taille intermédiaire qui s'appuie sur un fort ancrage territorial et une grande proximité avec ses sociétaires et clients. Le modèle aussi d'une banque mutualiste et coopérative habitée par un sens profond de la responsabilité vis-à-vis de ses sociétaires et clients, de ses territoires, de la société et de l'environnement.

Que reprenez-vous de l'exercice écoulé sur le plan des résultats ?

Julien Carmona : Dans un contexte contraint, avec une conjonction d'éléments défavorables, le Crédit Mutuel Arkéa a pleinement tenu son rôle de banque territoriale et engagée auprès de ses sociétaires et clients. Quitte à prendre parfois le contre-pied des pratiques dominantes du secteur bancaire.

Nous avons continué de soutenir et de financer l'économie réelle. Un exemple parmi d'autres : les crédits à l'habitat. Comparée aux principaux établissements de la place, notre production s'est maintenue à un bon niveau. Ces crédits ont notamment été orientés vers l'accession à la propriété, l'accompagnement des primo-accédants, le financement des projets portés par des collectivités ou des opérateurs, dans un contexte de crise réelle du logement. Nous devons cette performance à la forte mobilisation des réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ainsi que de nos filiales spécialisées, pour accompagner les clients dans l'accomplissement de leurs projets de vie ou de développement. D'ailleurs, depuis 2016, nos encours de crédits, toutes familles confondues, progressent de 86 %, contre 39 % pour les établissements concurrents. Nous avons tout simplement fait notre métier de banquier, dans le respect de notre ancrage territorial et de nos valeurs mutualistes.

Je retiens également notre engagement sans faille en faveur du développement régional qui contribue directement à la vitalité économique des territoires et à la création d'emplois. La production de crédits sur nos territoires historiques s'élève à 7,3 Md€ en Bretagne et à 2,4 Md€ en Nouvelle-Aquitaine. Avec, toujours, ce supplément d'âme, cette attention particulière portée aux personnes les plus vulnérables. L'an passé, les dispositifs de solidarité, pilotés par les caisses locales de nos deux fédérations, ont permis de venir en aide à plus de 7 100 familles, entreprises et associations. Je salue aussi la formidable mobilisation de nos équipes à la suite des tempêtes Ciaran et Domingos, qui ont pris en charge plus de 31 300 sinistres. Notre empreinte territoriale, notre impact positif sont réels et nous sommes présents aux côtés de nos sociétaires et clients, dans les bons moments comme dans les périodes plus difficiles.



“ Le groupe affiche une activité commerciale dynamique et soutenue, reflet de l'engagement des réseaux de distribution et de l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, l'encours d'épargne progresse de près de 8 %, à 167,3 Md€. La collecte nette se situe à un niveau record à 11,6 Md€.. ”

Hélène Bernicot,
Directrice Générale

Nous avons évoqué les crédits. Comment ressortent les autres indicateurs commerciaux ?

Hélène Bernicot : Le groupe affiche une activité commerciale dynamique et soutenue, reflet de l'engagement des réseaux de distribution et de l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, l'encours d'épargne progresse de près de 8 %, à 167,3 Md€. La collecte nette se situe à un niveau record à 11,6 Md€. Elle est portée par l'épargne bancaire qui tire profit de la hausse des taux réglementés, ainsi que par l'épargne financière gérée par Arkéa Investment Services. Côté assurance-vie, Suravenir affiche une collecte nette de près de 900 M€ et surperforme à nouveau le marché français. Quant aux activités d'assurance, les primes acquises en portefeuille progressent de 5,6 %, à 502 M€. Les réseaux externes au groupe contribuent à hauteur de 47 % aux primes sur les affaires nouvelles, preuve de la réussite de notre stratégie d'ouverture et de diversification.

Qu'en est-il du tableau de bord financier pour l'exercice 2023 ?

Anne Le Goff : Notre modèle démontre sa solidité et sa rentabilité. Le bon niveau d'activité de l'ensemble des métiers du groupe permet de générer 2,1 Md€ de revenus (- 11 %). Le résultat net part du groupe s'élève à 417 M€. Le ratio de solvabilité Common Equity Tier One (CET1), qui fait office de juge de paix dans la profession, reste à 16,9 %, un niveau très supérieur aux exigences réglementaires. Même chose pour ce qui concerne les ratios de liquidité (LCR et NSFR) qui sont particulièrement robustes, supérieurs aux exigences réglementaires.

Hélène Bernicot : Notre modèle diversifié nous protège des chocs conjoncturels. La banque de détail et en ligne contribue à hauteur de 42 % des revenus ; 26 % proviennent des activités de gestion d'actifs et d'assurance et 14 % de la banque des entreprises et des institutionnels. Quant à nos activités BtoB, en pleine accélération, elles représentent désormais 18 % de nos revenus. Dans ce domaine, début 2024 a vu le transfert réussi des activités françaises d'HSBC sur notre plateforme informatique. Ce nouveau partenariat viendra nourrir durablement nos futurs résultats et conforte notre expertise déjà reconnue sur la place dans le domaine des prestations en marque blanche. Nos 1 300 collaborateurs mobilisés pour ce programme ont fait renaître une banque : le CCF. Peu d'acteurs sur la place auraient été capables de faire ce que nous avons réalisé.

Le Crédit Mutuel Arkéa se veut aussi pionnier dans le calcul de sa performance extra-financière en vue de présenter des résultats sous l'angle de la performance globale..

Hélène Bernicot : C'est un formidable outil pour piloter notre trajectoire de développement. Il permet d'identifier et de mesurer nos impacts et d'éclairer notre prise de décisions. En agissant ainsi, notre groupe concrétise son ambition d'être une banque à impact positif sur l'environnement, la société et l'ensemble de ses parties prenantes, dans le droit fil de sa Raison d'être et de sa qualité d'entreprise à mission. La performance d'une banque coopérative et territoriale comme la nôtre ne saurait en effet être circonscrite à la seule recherche du profit.

Anne Le Goff : Nous continuons d'affiner notre méthodologie de calcul en étendant, par exemple, le périmètre d'analyse aux investissements réalisés par nos filiales d'assurance-vie, de gestion d'actifs et de capital-investissement, et en intégrant de nouveaux indicateurs telle la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées. Au final, notre performance extra-financière se stabilise à 9,4 Md€ et continue d'être soutenue par les financements. En 2023, 1 million d'euros de financements ou d'investissements réalisés par le Crédit Mutuel Arkéa génère en moyenne 123 000 € d'impact global positif pour son écosystème.

Qu'en est-il de la formalisation de vos engagements ESG ?

Hélène Bernicot : Parallèlement, nous avons intensifié nos efforts dans la formalisation et la mise en œuvre de nos engagements ESG. Nous avons publié nos premiers objectifs climatiques à l'horizon 2030, en prolongement de notre adhésion à la NZBA (Net Zero Banking Alliancy). Ces engagements incluent des mesures fortes : la sortie du charbon d'ici 2027, l'arrêt immédiat du financement de projets liés aux énergies fossiles, ainsi que la réduction de 23 % d'ici à 2030 de l'intensité carbone par mètre carré financé du portefeuille de crédits à l'habitat sur le périmètre de nos fédérations. J'ajouterai que la production de crédits en faveur de la transition environnementale a augmenté de 17 % en 2023 et représente 1 Md€. La collecte brute d'épargne en faveur de la transition environnementale suit la même tendance haussière, à 689 M€, près de quatre fois plus qu'en 2022. Nos engagements et nos réalisations en matière d'ESG nous valent d'ailleurs de bonnes notations extra-financières.

“ Nous continuons d'affiner notre méthodologie de calcul en étendant, par exemple, le périmètre d'analyse aux investissements réalisés par nos filiales d'assurance-vie, de gestion d'actifs et de capital-investissement, et en intégrant de nouveaux indicateurs telle la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées.. ”

Anne Le Goff,
Directrice Générale Déléguée



De quelle manière le positionnement singulier du Crédit Mutuel Arkéa sert-il son attractivité ?

Julien Carmona : Le Crédit Mutuel Arkéa est attractif et à plus d'un titre. Les chiffres le confirment. Le groupe compte aujourd'hui près de 5,1 millions de sociétaires et clients (+ 4,4 %), avec une conquête nette, tirée notamment par Fortuneo, de plus de 200 000 clients. Notre politique sociale participe également à notre singularité. Le groupe conserve une forte dynamique de recrutements, avec encore près de 1 200 nouveaux collaborateurs accueillis en CDI l'an dernier. Depuis 2016, nos recrutements ont progressé de 19 % tandis que le reste du secteur bancaire s'inscrit en net repli (- 8 % en 2022). Par ailleurs, l'adoption de la qualité d'entreprise à mission n'est sans doute pas étrangère à une hausse des candidatures de 35 %. Nos engagements en faveur d'une finance durable emportent l'adhésion des collaborateurs. Ces engagements donnent davantage de sens encore à leur métier, à leurs missions et ils bénéficient, en retour, d'un modèle social protecteur très axé sur l'humain.

Comment envisagez-vous l'exercice 2024 ?

Hélène Bernicot : Les incertitudes et les tensions économiques demeurent. Toutefois, nous avançons avec confiance, conviction et détermination. 2024 verra la conclusion de notre plan stratégique Transitions 2024. Nous construisons d'ores et déjà une nouvelle feuille de route où la finance continuera de servir activement l'intérêt général et le bien commun, dans une démarche de croissance responsable. Nous continuerons d'être un acteur financier bienveillant.

1.2 Le profil du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe de banque-assurance coopératif. Il est constitué des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs 291 caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées. Le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Ces derniers orientent sa stratégie, à chaque échelon de décision, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et selon le principe « une personne = une voix ». Le Crédit Mutuel Arkéa est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui est l'organe central du réseau Crédit Mutuel, conformément à l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier.

Le Crédit Mutuel Arkéa présente un profil équilibré et diversifié. Il couvre l'ensemble des métiers de la sphère de la banque-assurance (en excluant la banque de financement et d'investissement abandonnée depuis 2009) tout en occupant des positions croissantes sur les marchés des prestations immobilières, des technologies connectées et des services à la personne (téléassistance, télésécurité...).

Entreprise à mission, le Crédit Mutuel Arkéa concilie solidité financière, ancrage territorial, culture de l'innovation, stratégie d'ouverture, croissance durable et responsable dans une perspective de long terme. Il s'engage à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs et à accompagner les transitions environnementale et sociétale. **Le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de soutenir en priorité deux transitions : la transition climatique et la préservation du capital naturel ; la transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires.**

Acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés, de la banque de détail aux prestations en marque blanche pour de grands comptes de la finance ou de la distribution, le Crédit Mutuel Arkéa développe un modèle de banque coopérative et collaborative, qui apporte la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie. Le Crédit Mutuel Arkéa fait ainsi le choix de l'innovation ouverte, en partageant et mutualisant ses expertises avec celles de son écosystème – entreprises, start-ups, collectivités, etc. – pour proposer des solutions durables qui créent de la valeur pour tous. Le Crédit Mutuel Arkéa a la conviction que cette approche collaborative constitue, aujourd'hui et demain, la principale source de progrès et la meilleure réponse aux défis sociétaux, technologiques et environnementaux.

Groupe territorial, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. Depuis ses bases régionales, le groupe rayonne aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national et sert des clients dans toute l'Europe grâce à ses banques et services en ligne ainsi que ses filiales spécialisées sur le marché du *business-to-business*.

PRINCIPAUX BASSINS D'EMPLOIS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA



356 points de vente en Bretagne



et en Nouvelle-Aquitaine



21 centres d'affaires régionaux



7 bureaux régionaux



7 agences et 3 bureaux



6 agences régionales



10 agences régionales



24 agences régionales



une présence en Belgique avec Keytrade Bank et ProCapital



Le paiement avec un temps d'avance

un rayonnement européen avec Monext, la filiale spécialisée dans les paiements électroniques

Chiffres clés au 31 décembre 2023

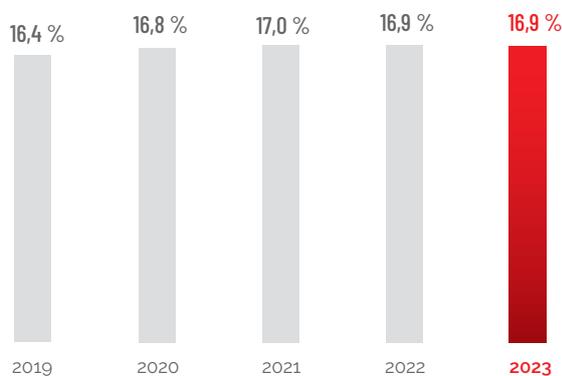
	2019	2020	2021	2022	2023
Clients (en millions)	4,7	4,9	5	5,1	5,1
Nombre de collaborateurs	10 560	10 846	11 190	11 170	11 471
Encours crédits bruts (en milliards d'euros)	62,9	67,7	73,8	81,9	87,5
Encours épargne (en milliards d'euros)	124,9	131,7	155	155	167,3
(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus *	2 303	2 158	2 531	2 404	2 140
Résultat brut d'exploitation	724	665	829	894	602
Résultat net part du groupe	511	356	574	663	417
Coefficient d'exploitation	68,5 %	69,2 %	67,3 %	62,8 %	71,8 %
Total de bilan	157 142	169 376	179 281	187 652	191 625
Capitaux propres du groupe	7 348	7 726	8 407	9 236	9 703

* Les revenus correspondent au produit net banque-assurance (PNBA) y compris gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence.

Les chiffres présentés sont en normes IFRS 4 jusqu'en 2021 puis IFRS 17 à compter de 2022.

Solvabilité et notation financière

Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)



Au 31 décembre 2023

	Moody's	Fitch
Notation Émetteur	Aa3	A+
Dettes Long Terme Senior Unsecured	Aa3	AA-
Dettes Court Terme Senior Unsecured	P-1	F1+
Dettes Long Terme Senior Unsecured Non Preferred	A3	A+
Dettes Subordonnée Tier 2	Baa1	A-
Dernier rapport/décision de notation	30/07/2021	18/09/2023
Perspective	Stable	Stable

Noté par Fitch Ratings et Moody's Investors Service, le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de notations de qualité.

Notation extra-financière

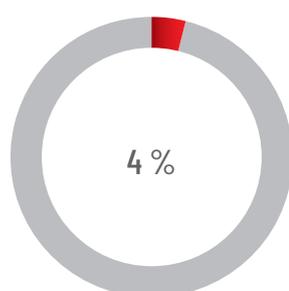
Agence	Année	Notation	Évolution
MSCI	2023	AA	Stable
Sustainalytics (sur une échelle de 0 à 100, 0 étant le moins risqué)	2023	10,8	Amélioration de 8,3 points
Moody's ESG Solutions	2023	72	Amélioration de 3 points
ISS ESG	2022	C	Stable
CDP	2023	B	Amélioration de 2 crans

Performance globale

La performance extra-financière du Crédit Mutuel Arkéa exprime en euros les externalités positives et négatives des actions du groupe sur ses parties prenantes ainsi que sa propre empreinte directe.

Elle s'élève à 9,4 milliards d'euros pour l'exercice 2023, stable par rapport à 2022.

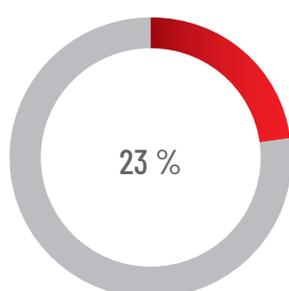
Elle se répartit comme suit selon les sphères d'influence :



Direct : 386 M€

= impacts que le groupe peut contrôler

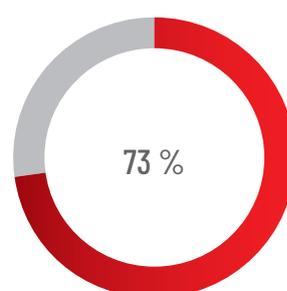
Exemple : Le Crédit Mutuel Arkéa, par ses propres actions et la mobilisation de ses salariés, vise une réduction de son bilan carbone de 25 % à horizon 2024 (par rapport à 2019)



Indirect : 2 183 M€

= impacts que le groupe influence

Exemple : En favorisant au travers de sa politique Achats le recours à des fournisseurs de ses territoires, le Crédit Mutuel Arkéa concourt à la dynamique des emplois locaux.



Induit : 6 803 M€

= impacts auxquels le groupe contribue

Exemple : En finançant des médecins, des établissements de santé, des EHPAD, le Crédit Mutuel Arkéa contribue à favoriser l'accès aux soins, et a donc un impact positif en termes de qualité de vie en bonne santé.

1.3 Finance durable et performance globale

1.3.1 Finance durable



Face à l'urgence environnementale, le secteur financier a un rôle clé à jouer pour accélérer l'évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable, par la prise en compte des enjeux extra-financiers (ESG) aux côtés des seuls critères financiers. Le Crédit Mutuel Arkéa entend être un acteur pleinement engagé dans ce défi majeur, d'une part, en orientant les capitaux vers des investissements et financements ayant un impact positif et des effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement et, d'autre part, en conciliant sa performance financière et sa performance extra-financière sociale et environnementale.

Ainsi, le Conseil d'administration du groupe a adopté le 1^{er} décembre dernier ses premiers objectifs climatiques à horizon 2030, dans le prolongement de son adhésion à l'alliance NZBA (Net-Zero Banking Alliance) en 2022. Ces nouveaux objectifs climatiques donnent le cap qui guidera à moyen terme sa contribution à la décarbonation.

Le groupe a également formalisé de nouveaux engagements dans le cadre de ses politiques sectorielles qui définissent un ensemble de règles encadrant les opérations proposées à des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre et ayant des impacts sur la santé et/ou l'environnement. La démarche menée par le groupe se traduit par des actions fortes qui conduisent à certains renoncements et à l'accompagnement des transformations et transitions sectorielles, via des offres, des services et des dispositifs adaptés pour les parties prenantes.

Secteurs charbon, pétrole et gaz

Depuis 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté et renforcé des trajectoires de sortie des secteurs charbon et pétrole et gaz. Il s'est engagé dans une sortie du charbon d'ici fin 2027 sur le périmètre monde et a renforcé dès 2021 son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au charbon (extraction et production d'énergie), dans le but d'orienter les flux financiers vers des technologies et ressources sobres en CO₂. Le groupe s'interdit, par ailleurs, tout nouveau financement de projets dédiés aux énergies fossiles et d'acteurs impliqués dans les énergies fossiles non conventionnelles.

Secteur de l'immobilier résidentiel

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé, en 2023, un objectif de réduction de 23 % d'ici 2030 de l'intensité carbone par mètre carré financé du portefeuille de crédits habitat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Il le fera en encourageant fortement les projets de rénovation énergétique, en finançant des logements neufs moins émissifs et en tenant le plus grand compte de la dimension sociale et économique du logement sur ses territoires.

Secteur du transport aérien

S'agissant du transport aérien, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage, pour les financements non destinés aux compagnies aériennes et les nouveaux financements affectés à l'acquisition d'avions commerciaux, à ce que tout nouveau financement respecte des critères d'intensité carbone conformes à la trajectoire de décarbonation définie à partir du scénario "Net Zero Emissions by 2050" de l'Agence internationale de l'énergie. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, tout nouveau financement d'aéronef pour l'aviation d'affaires et l'aviation privée est interdit, quel que soit le secteur d'activité du client, excepté si l'aéronef financé n'est pas émetteur direct de CO₂.

Secteur de l'acier

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ de 1 024 kgCO₂/tonne d'acier en 2030 sur son portefeuille de financements de la sidérurgie. Le portefeuille de Crédit Mutuel Arkéa se situe en dessous de cette trajectoire car il ne finance qu'une seule entreprise productrice d'acier, dont l'intensité carbone actuelle est plus faible que la moyenne du secteur. Le groupe souhaite pouvoir accompagner des acteurs du secteur de l'acier qui seraient engagés en faveur de la décarbonation de leur activité.

Secteur du ciment

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est donné pour objectif d'atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ de 463 kgCO₂/tonne de ciment en 2030 soit une diminution de 24 % par rapport à son portefeuille au 31 décembre 2022. Le groupe souhaite maintenir l'accompagnement du secteur du ciment en finançant des acteurs engagés sur une trajectoire conforme au scénario NZE 2050 de l'AIE.

En complément de ces premiers objectifs sur des secteurs particulièrement carbo-émissifs de son portefeuille, le Crédit Mutuel Arkéa se veut exemplaire et fixe un objectif de réduction de 38 % d'ici 2030 de ses émissions directes (électricité, utilisation in situ des combustibles fossiles pour le chauffage, eau chaude sanitaire, etc.), soit un passage de 2 880 tCO₂e à fin 2021 à 1 785 tCO₂e à fin 2030.

Les rapports NZBA et TCFD ainsi que les politiques sectorielles du Crédit Mutuel Arkéa (charbon, pétrole, gaz, santé, tabac, armes controversées et défense, agriculture et viticulture, transport aérien, financement de l'immobilier, droits humains) sont consultables sur le site internet du groupe.

(Lire aussi la Déclaration de performance extra-financière, chapitre 4 du Document d'enregistrement universel).

1.3.2 Performance globale

Le Crédit Mutuel Arkéa a conçu une méthodologie pour calculer et monétariser sa performance extra-financière. Cette démarche lui permet de mesurer et de piloter sa performance globale associant performance financière et performance extra-financière, toutes deux exprimées en euros. La performance extra-financière exprime en euros les externalités positives et négatives des actions du Crédit Mutuel Arkéa sur ses parties prenantes et son empreinte directe sur son écosystème. La méthodologie de mesure de la performance extra-financière s'appuie sur des données internes et externes, des indicateurs d'impact et une formule générale.

1.3.2.1 La démarche du Crédit Mutuel Arkéa

1.3.2.1.1 Mesure de la performance extra-financière au service de l'ambition du groupe

1.3.2.1.1.1 Une ambition : piloter la performance globale du groupe

La Raison d'être du groupe est « d'être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations ». Le plan stratégique Transitions 2024 est au service de cette Raison d'être et ambitionne de positionner le groupe sur une trajectoire de croissance durable et responsable.

L'objectif du groupe est de générer de la valeur financière et extra-financière pour ses parties prenantes (sociétaires et clients, fournisseurs, salariés), de les accompagner dans leurs transitions en contribuant à une prise en compte réussie des enjeux sociétaux et environnementaux et ainsi pérenniser les activités de tous les acteurs de la vie économique.

1.3.2.1.1.2 Développer un nouveau dispositif pour mesurer la performance extra-financière

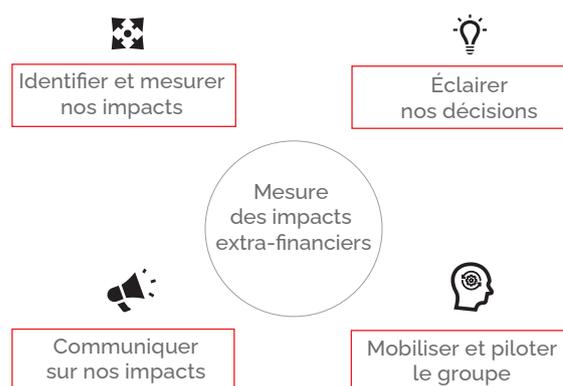
Afin de pouvoir mesurer et piloter la performance extra-financière, le groupe a développé une méthodologie, conçue avec un apport technique des experts du cabinet PricewaterhouseCooper (PwC), afin de sélectionner les indicateurs extra-financiers pertinents pour le groupe et ses parties prenantes.

Cette méthodologie valorise la capacité du groupe à avoir un impact sur ses écosystèmes à travers :

- ses choix d'investissement et de financement ;
- sa politique d'achats ;
- sa politique de ressources humaines.

La mesure des impacts extra-financiers des activités du Crédit Mutuel Arkéa vise à évaluer :

- son engagement conformément à sa Raison d'être et ses initiatives inscrites dans son plan stratégique ;
- l'impact de ses décisions, actions et offres sur ses parties prenantes.



1.3.2.1.2 Principes généraux

Pour mesurer la performance globale du Crédit Mutuel Arkéa, il est nécessaire de disposer d'une unité de mesure commune, l'euro, des valeurs financières et extra-financières. Le résultat financier traduit la création de valeur financière quand la mesure des impacts extra-financiers a pour vocation d'exprimer en euros les externalités positives et négatives des actions de Crédit Mutuel Arkéa sur ses parties prenantes au travers d'indicateurs d'impact pertinents au vu de ses activités, et de son empreinte directe.

Une externalité caractérise le fait que Crédit Mutuel Arkéa créé, par son activité, un effet externe en procurant à ses parties prenantes, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire une nuisance, un dommage sans compensation.

Ces externalités sont nombreuses et varient selon les parties prenantes.

1.3.2.2 Approche méthodologique

1.3.2.2.1 Les domaines d'impact

La méthodologie développée par le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur des indicateurs extra-financiers pertinents des domaines d'impact environnementaux et socio-économiques. Le choix des impacts à couvrir se fonde sur une analyse croisée de matérialités financières et extra-financières pour mesurer les externalités les plus pertinentes pour le groupe.

1.3.2.2.2 L'enjeu de la disponibilité des données

L'approche retenue consiste à identifier les données financières et extra-financières nécessaires aux calculs de la mesure des impacts. La collecte est adaptée en fonction de la disponibilité de l'information. Ainsi, aujourd'hui, la méthodologie suit une approche top-down « sectorielle » afin de capitaliser au mieux sur l'existant et progressivement, elle évoluera vers une approche bottom-up « granulaire » afin d'affiner la mesure des impacts.

	<i>TOP-DOWN « SECTEUR » Données agrégées par secteur d'activité</i>	<i>BOTTOM-UP « CLIENT ou PRODUIT » Données granulaires par client ou produit</i>
AVANTAGES	Seule méthode possible pour intégrer la base historique à la mesure Extra-Financière (le stock) Permet de minimiser la collecte des données	Permet de donner une photographie plus granulaire
INCONVÉNIENTS	Nécessité de trouver les proxys pertinents pour donner une photographie fidèle de la réalité à date	Nécessité de collecter des données extra-financières additionnelles, absentes à ce jour des systèmes d'information

1.3.2.2.3 Base de données externes

Afin de fiabiliser les calculs et dans une démarche de transparence, la méthodologie s'appuie sur des bases de données de références publiques.

Plus particulièrement, pour le choix des indices de monétarisation, deux approches principales sont retenues :

- « Calcul des dommages » ou « Valeur des bénéfiques » :
 - Le bénéfice d'une mesure correspond aux dommages que celle-ci, par sa mise en œuvre, est susceptible d'éviter.
- « Coût d'évitement » :
 - Les coûts d'une mesure correspondent aux investissements qui peuvent être mis en œuvre pour éviter tout ou partie des dommages.

Exemples de sources retenues pour la valorisation des indicateurs extra-financiers

l'ADEME, l'Assurance Maladie, l'Insee, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la Commission Européenne, Eurostat, l'OCDE, l'Agence européenne pour l'environnement,

Exemples de sources retenues pour les indices de monétarisation

France Stratégie, la Fédération Bancaire Française, les caisses d'allocations familiales, la Direction générale des collectivités locales, l'Insee, le Ministère des Solidarités et de la Santé, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Eurostat, l'OCDE...

1.3.2.2.4 Mesure et monétarisation des impacts

La valeur monétaire de l'impact de chaque indicateur extra-financier, c'est-à-dire sa monétarisation, est obtenue en multipliant :

- Sa valeur (1) ;
- Un indice de monétarisation (2) ;
- Une quote-part Crédit Mutuel Arkéa (3).

	 Étapes de calcul	 Description de l'étape	 Exemple	 Formule de calcul
1	Valorisation de l'impact	Expression quantifiée de l'impact	<i>Volume des émissions de GES</i>	Valeur de l'indicateur Unité (varie selon les indicateurs)
				X
2	Monétarisation de l'impact	Conversion en € de l'impact	<i>Valeur tutélaire des émissions de GES</i>	Indice de monétarisation € par unité
				X
3	Détermination de l'impact CM Arkéa	Part de CM Arkéa dans la valeur de l'entreprise	<i>Égal à 10 % (pour un crédit de 100 k€ auprès d'un client dont le passif est de 1 m€)</i>	Quote-part CM Arkéa %
				=
	Résultat			Valeur monétaire de l'impact

1.3.2.3 Présentation des indicateurs extra-financiers

Pour l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa, 25 indicateurs d'impact ont été retenus à ce stade pour la mesure des impacts extra-financiers. Parmi ces indicateurs, certains sont dits génériques car applicables à tous les secteurs d'activité et d'autres sont dits spécifiques car uniquement pertinents pour certains secteurs. Ils sont de 2 natures :

- Les indicateurs externes (relatifs à l'activité des clients et fournisseurs) ;
- les indicateurs internes (relatifs à l'activité interne du Crédit Mutuel Arkéa).

Les indicateurs externes

Thématiques	Indicateurs d'impact
Indicateurs génériques	
Contribution à la lutte contre le changement climatique	Émissions de GES GES évités
Soutien de l'activité économique	# emplois soutenus Valeur ajoutée sur les territoires
Indicateurs spécifiques (applicables pour certains produits ou secteurs d'activité)	
Contribution à l'efficacité énergétique	Gain de performance énergétique
Épuisement des ressources	Consommation d'eau
Économie circulaire des déchets	Production de déchets résiduels
Biodiversité	Artificialisation des sols Eutrophisation
Gain de pouvoir d'achat (en euros)	Reste à vivre Réduction de la facture d'énergie
Qualité de vie (en bonne santé)	# patients ou soins délivrés Émissions de particules fines
Accès au logement	# foyers en logement social # foyers propriétaires
Formation & éducation	# élèves/étudiants inscrits
Mobilité	# km de voies routières financées ou de trajets permis # de véhicules financés

Les indicateurs internes

Thématiques	Indicateurs d'impact
Contribution à la lutte contre le changement climatique	Émissions de GES
Économie circulaire des déchets	Production de déchets résiduels
Soutien de l'activité économique	# emplois soutenus Pouvoir d'achat supplémentaire au titre du contrat social
Qualité de vie (au travail)	# jours d'arrêt maladie évités/générés
Sécurité des personnes	# accidents au travail
Formation & éducation	# alternants formés
Égalité des chances	Écart de rémunération hommes-femmes (en euros) # de salariés en situation de handicap
Mécénat	# jours de mobilisation sur des missions de mécénat de compétences Dons de congés entre salariés

Le référentiel méthodologique détaillé est disponible sur le site du Crédit Mutuel Arkéa.

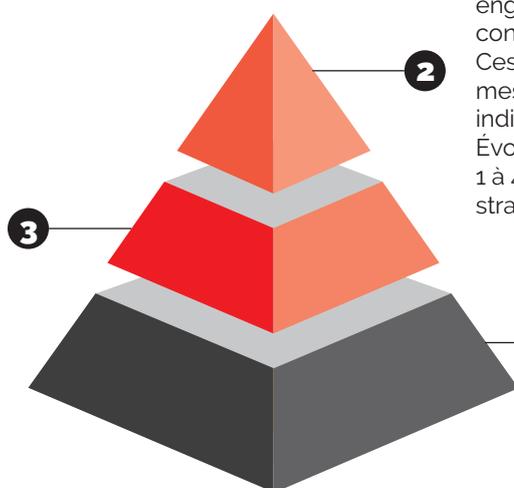
1.4 Une entreprise à mission

Dans la continuité de la définition de sa Raison d'être et du déploiement de son plan stratégique à moyen terme Transitions 2024, le groupe a adopté en mai 2022 la qualité d'entreprise à mission, qui constitue dans la loi Pacte le niveau d'engagement le plus exigeant en termes de responsabilité environnementale et sociétale. Il est l'un des tout premiers groupes bancaires à se doter de cette qualité qui figure dans ses statuts.

Engagements

Ce que nous voulons faire à long-terme. Les objectifs sociaux et environnementaux doivent nous guider dans nos choix.

Ils peuvent évoluer à l'échelle d'une génération (15/20ans).



Feuille de route Entreprise à mission

Déclinaison de nos engagements en actions concrètes.

Ces actions doivent être mesurées à travers des indicateurs.

Évolue régulièrement (tous les 1 à 4 ans, à l'échelle d'un plan stratégique).

Raison d'être

Qui nous sommes et ce que nous faisons : la société se dote de grands principes pour guider son activité.

Élément intangible.

Nos 5 engagements

La mission du Crédit Mutuel Arkéa se structure autour des cinq engagements qui découlent de sa Raison d'être. Ces engagements constituent le socle de la stratégie de long terme du groupe, au service des territoires et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental - positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires.

01

Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale.

02

Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale.

03

S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles.

04

Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

05



Le comité de mission

Un comité de mission, composé de 9 membres, dont une majorité est externe au groupe, s'assure du respect de chacun de ces engagements et que ces derniers soient au cœur des décisions à tous les échelons et dans toutes les composantes du groupe. Ce comité de mission est présidé par Eric Challan Belval, Président de La feuille d'érable, une entreprise pionnière dans le recyclage des papiers de bureau (lire aussi chapitre 4 Déclaration de performance extra-financière).

[Consulter le rapport de mission 2022](#)



ÉRIC CHALLAN BELVAL

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISSION
Président de La feuille d'érable (entreprise pionnière dans le recyclage des papiers de bureau) et du Medef Ille-et-Vilaine.



THIERRY BURLOT

ex-Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne en charge de l'environnement et de la biodiversité et Président du Comité de bassin Loire-Bretagne.



JÉRÉMY BRÉMAUD

Directeur associé et Fondateur d'Ellyx (spécialiste de la résolution de problématiques sociétales) et Président de France Active Nouvelle Aquitaine.



DAVID SUSSMANN

Président Fondateur de Pure Ocean (fonds de dotation soutenant les projets qui protègent les écosystèmes marins) et Président Fondateur de Seafoodia (société spécialisée dans la distribution et la vente de produits de la mer à l'échelle mondiale).



NOLWENN FEBVRE

Présidente Fondatrice de Les P'tits Doudous, un réseau d'associations réunissant des professionnels de santé et œuvrant pour améliorer le vécu des enfants, des parents et des soignants à l'hôpital.



MAËVA BOUREL

Responsable du Département Finance durable du groupe, également désignée responsable de la mission.



DANIELA DA SILVA

Présidente de la Caisse de Bordeaux Saint Jean et Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Viticole du Sud-Ouest. Consultante et auditrice indépendante, elle accompagne la filière viticole sur les enjeux d'éthique, de qualité et la sécurité des produits



PATRICK LESCOP

Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Pol-de-Léon. Son parcours professionnel l'a conduit à exercer des fonctions dans trois secteurs : le transport logistique, en France et au Royaume-Uni, l'agroalimentaire et le génie civil.



HÉLÈNE LAMY

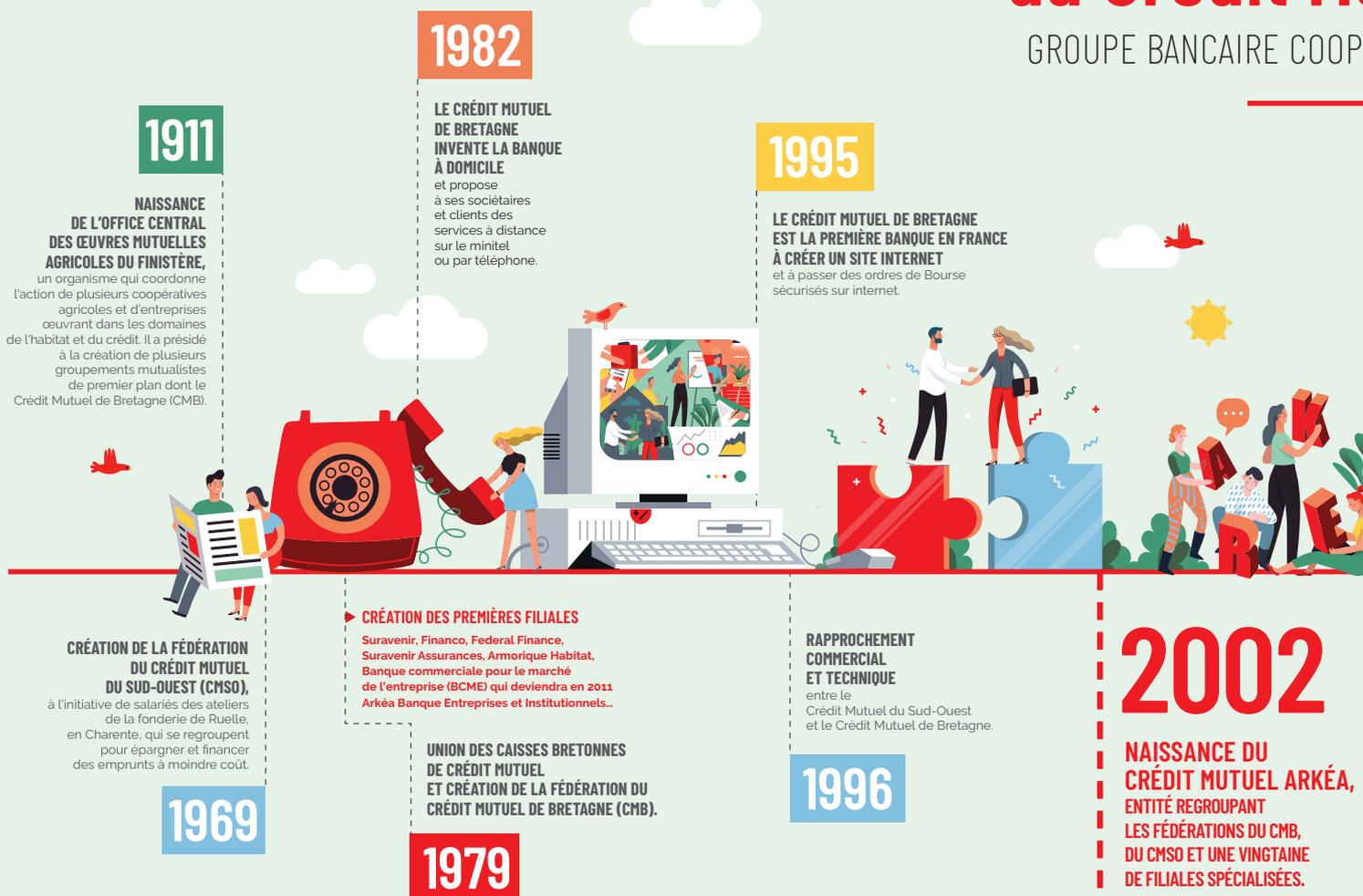
Directrice de la caisse locale d'Elven. Elle a été choisie parmi les collaborateurs du groupe suite à l'appel de candidature interne lancé par le Crédit Mutuel Arkéa.

1.5 Le Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

Le Crédit Mutuel Arkéa a été officiellement créé en 2002. Son histoire a, toutefois, débuté il y a plus d'un siècle en Bretagne avant de s'étendre en Nouvelle-Aquitaine et puis aujourd'hui dans toute la France et en Europe. Le groupe coopératif et collaboratif, qui connaît une trajectoire de croissance continue, a su prendre des orientations stratégiques audacieuses à des périodes charnières de son développement.

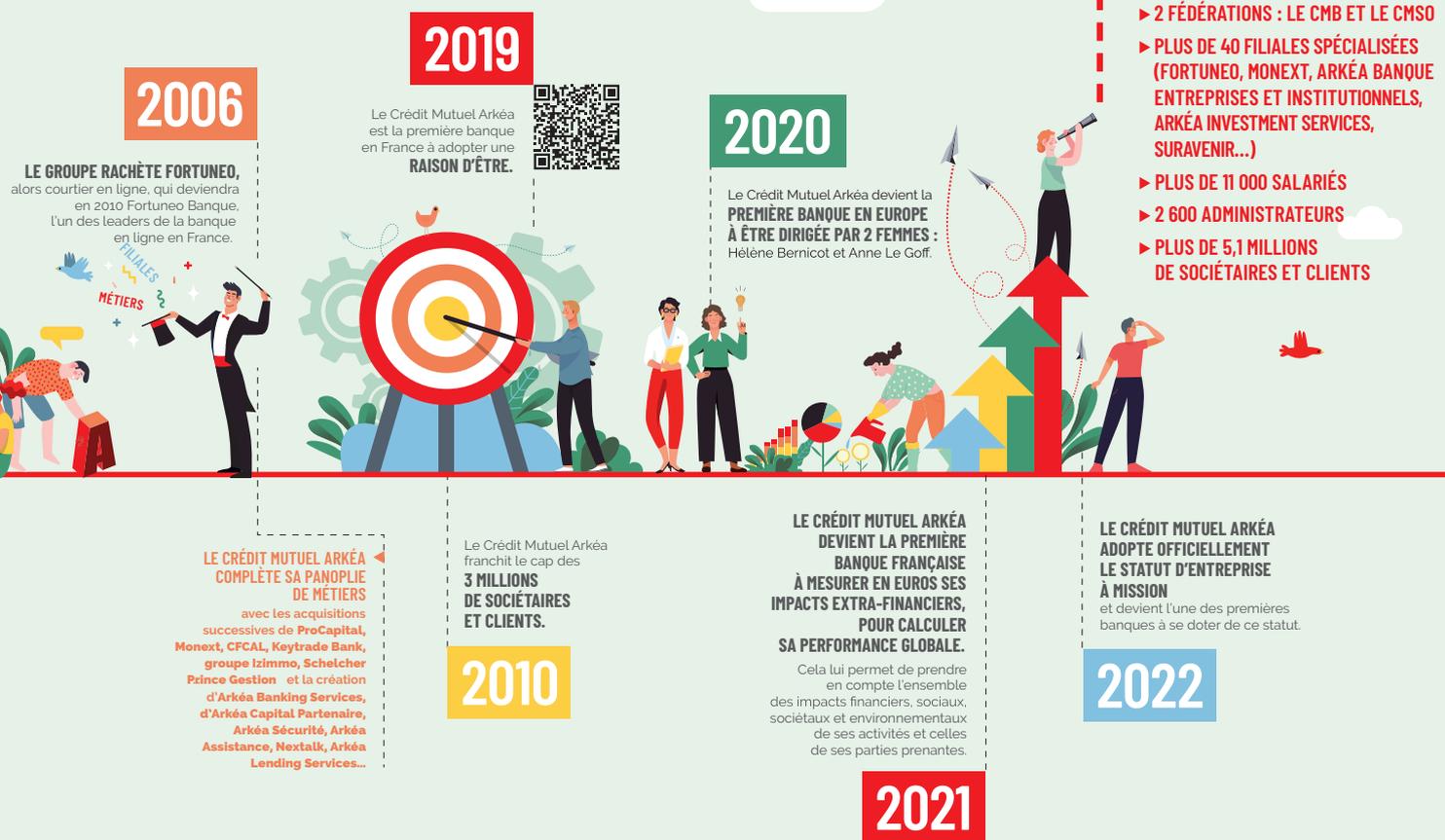
La belle du Crédit M

GRUPE BANCAIRE COOP



histoire mutuel Arkéa

ÉÉRATIF ET TERRITORIAL



Depuis plus d'une quinzaine d'années, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé dans la défense de son autonomie au sein de la CNCM afin de préserver son modèle et sa capacité à décider et à conduire sa propre stratégie. De profonds désaccords sur la gouvernance du Crédit Mutuel ainsi que les multiples tentatives de centralisation ont amené les élus des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, réunis dans le Crédit Mutuel Arkéa, à opter en 2018 pour le projet de désaffiliation et de sortie du Crédit Mutuel. En juillet 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a demandé l'ouverture de discussions sérieuses et structurées avec la CNCM, pour refonder un Crédit Mutuel respectueux du pluralisme et de la subsidiarité, tout en reconnaissant pleinement le rôle prudentiel de la CNCM. En août 2022, le groupe a fait des propositions concrètes à la CNCM pour trouver une solution au conflit. Ce projet visait à définir les contours d'un cadre d'autonomie garantie pour le Crédit Mutuel Arkéa. En janvier 2023, le Crédit Mutuel Arkéa et la CNCM se sont entendus sur le cadre et la méthode pour conduire un processus de négociation. L'ambition est de préserver la cohésion du groupe et de renforcer l'autonomie de ses membres, en recherchant ainsi une alternative au projet de désaffiliation porté jusqu'ici par le Crédit Mutuel Arkéa. Cette négociation a donné lieu, sous l'égide de la CNCM, à des travaux d'instruction menés entre les principaux dirigeants exécutifs des groupes régionaux du Crédit Mutuel puis à une discussion entre élus du Crédit Mutuel.

Le 2 mai 2023, les Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ont adopté à l'unanimité un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel.

Ce protocole a ensuite été adopté le 3 mai 2023 par le Conseil d'administration de la CNCM, à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants).

Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudentiels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux.

Les travaux ont permis, grâce à des avancées réciproques, d'aboutir à un protocole dont les principales mesures sont décrites ci-dessous :

1. L'application au sein du groupe Crédit Mutuel des principes de subsidiarité et d'autonomie
Les groupes régionaux déterminent librement leur stratégie et plus largement leur projet d'entreprise, dans le respect des règles prudentielles.
2. L'articulation du libre développement concurrentiel des filiales respectives avec le respect du principe de territorialité des caisses de Crédit Mutuel.

3. Les dénominations et l'usage de la marque "Crédit Mutuel".



La marque nationale a été historiquement déposée par la CNCM qui en est responsable et propriétaire pour compte commun des adhérents du Crédit Mutuel. L'utilisation de manière autonome de marques distinctes, intégrant les termes Crédit Mutuel, est cependant possible par les fédérations et les caisses à partir de leur dénomination propre. Par exemple :



4. Gouvernance de la CNCM

Sont notamment prévus :

- La création d'une vice-présidence déléguée qui reviendra de droit au président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne qui présidera également le comité des risques ;
- Un droit de veto est accordé aux fédérations en cas d'atteinte à leurs intérêts vitaux (emploi, centres de décision régionaux, filiales, système d'information, raison d'être..).

L'accord rappelle le rôle de la CNCM dans sa mission de service public. Elle assure le bon fonctionnement et la cohésion du groupe afin de garantir sa stabilité financière, sa solidité et la protection des déposants et sociétaires. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des autorités de supervision et de résolution qui contrôlent le groupe Crédit Mutuel sur base consolidée. De même, elle représente les intérêts collectifs du Crédit Mutuel à l'égard des autorités et de la profession, en complémentarité des intérêts individuels défendus par chacun.

Dans ce contexte, les statuts de la CNCM ont ensuite fait l'objet de travaux d'adaptation et de réécriture nécessaires à l'intégration de l'ensemble des dispositions actées dans ce protocole d'accord, et ont été validés le 22 juin, dans leur nouvelle version, en assemblée générale de la CNCM. Conformément au Code monétaire et financier, ils ont par ailleurs été soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'économie.

Ainsi, le 7 juillet 2023, Crédit Mutuel Arkéa a officiellement approuvé son maintien et celui de ses fédérations au sein du Crédit Mutuel, et a mis un terme au projet de désaffiliation engagé en avril 2018.

Les travaux de transposition de cet accord dans les cadres et textes généraux qui régissent le fonctionnement du Crédit Mutuel ont été enclenchés et se déroulent de façon satisfaisante.

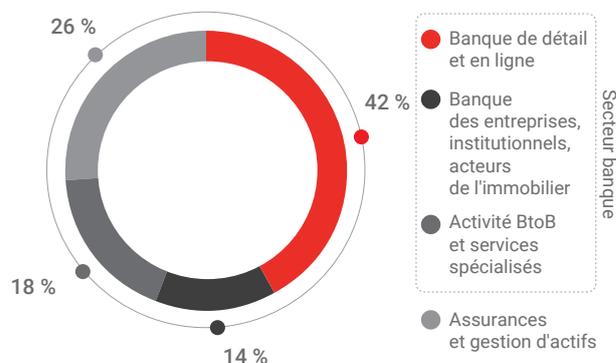
Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa reste vigilant et participe activement à la bonne exécution et à la finalisation des travaux de transposition du protocole d'accord.

Le Crédit Mutuel Arkea continuera à œuvrer avec engagement et vigilance pour maintenir dans la durée son autonomie stratégique.

1.6 Les métiers du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa, avec l'appui des expertises développées dans ses filiales spécialisées et ses directions centrales, dispose d'une gamme complète et compétitive de produits et services. Dans un environnement en constante mutation, sous l'effet, en particulier, de la transformation numérique, de l'évolution des usages de consommation et des urgences sociétales et environnementales, le Crédit Mutuel Arkéa reste particulièrement attentif à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités, en misant notamment sur des partenariats ouverts.

Répartition sectorielle des revenus



Le portefeuille de marques

PLUS DE 40 FILIALES

2 RÉSEAUX BANCAIRES DE PROXIMITÉ

DES MARQUES COMMERCIALES FORTES

3 FILIÈRES D'EXPERTISE : IMMOBILIERE, MARITIME, VINS & SPIRITUEUX

DES ACTIVITÉS BTOB BIEN CERTAINES EN MARQUE BLANCHE

Les métiers du **Crédit Mutuel Arkéa**

Un groupe bancaire **coopératif** et **collaboratif** diversifié

LA BANQUE POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

- Crédit Mutuel de Bretagne
- Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- fortuneo
- KEYTRADE
- ARKEA BANQUE
- CFCAL
- Financo

LES SOLUTIONS D'ASSURANCES ET DE GESTION D'ACTIFS

- SURAVENIR
- ARKEA INVESTMENT SERVICE
- SURAVENIR ASSURANCES
- SWEN
- FEDERAL FINANCE GESTION
- Schetscher, Prince & Co

LES ACTIVITÉS POUR LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

- ARKEA CREATIVE CARE
- ARKEA ON LIFE
- ARKEA SÉCURITÉ
- ARKEA ASSISTANCE

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONNELS

- ARKEA BANQUE ENTREPRISES & INSTITUTIONNELS
- ARKEA CAPITAL
- ARKEA LENDING SERVICES
- ARKEA CREDIT B2B

LES PRESTATIONS DE SERVICES BUSINESS-TO-BUSINESS (BTOB)

- PROCAPITAL
- NEXTALK
- ARKEA BANKING SERVICES
- MONEXT

LES MÉTIERS DE L'IMMOBILIER

- ARMORIQUE HABITAT
- ARKEA REAL ESTATE
- ARKEA FONCIER
- ARKEA IMMOBILIER CONSEIL
- IZIMMO
- ARKEA BIEN
- ARKEA FLEX
- Librekeys
- Teamzy

Banque de détail pour les particuliers et les professionnels

Métier historique du Crédit Mutuel Arkéa, la banque de détail pour les particuliers et les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales) se déploie principalement depuis les réseaux de **Crédit Mutuel de Bretagne** et du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest**. Ces fédérations, qui emploient quelque 4 000 salariés, incarnent l'ancrage territorial et la proximité relationnelle du groupe auprès des 2,3 millions de sociétaires et clients

L'engagement collectif au service de l'excellence relationnelle se traduit par la mise en œuvre d'un format de caisse locale qui démontre de manière très concrète l'importance que le groupe accorde au lien de proximité qui l'unit à ses sociétaires et clients. Ces espaces confortent le rôle essentiel de l'agence comme lieu d'expertise et d'échange entre le client et son conseiller bancaire habituel, tout en faisant appel à la technologie la plus moderne pour dynamiser la relation et faciliter la prise de décision. Cette proximité relationnelle se vit aussi à distance grâce aux services numériques et applications mobiles développées par les deux fédérations qui permettent à chaque client de bénéficier, quel que soit son lieu de connexion, d'un accès permanent à l'ensemble des produits et services de banque-assurance.



Bancassureur d'un Breton sur deux, le Crédit Mutuel de Bretagne compte plus de 3 000 collaborateurs, 2 000 administrateurs et sert plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan) avec un réseau de plus de 300 points d'accueil, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, agriculteurs, et entreprises, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions d'euros. Il propose des solutions complètes pour tous : compte courant et services associés ; épargne et placements ; crédits ; assurances ; prévoyance. Sa part de marché s'élève à près de 33 % pour ce qui concerne les crédits habitat et à 25 % en matière de dépôts.



Avec 85 points de vente répartis sur les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde, le **Crédit Mutuel du Sud-Ouest** compte aujourd'hui plus de 1 000 collaborateurs, 550 administrateurs et 440 000 sociétaires et clients. Il intervient auprès des mêmes clientèles que le Crédit Mutuel de Bretagne. En croissance régulière, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest se positionne comme un véritable partenaire de la vie économique locale. Il renforce régulièrement le maillage de son territoire, modernise son réseau et développe des concepts innovants, toujours au service de ses sociétaires et clients.



Le groupe dispose avec **Arkéa Banque Privée**, affiliée à l'archipel Arkéa Investment Services, d'une structure spécialement dédiée à la gestion patrimoniale. Arkéa Banque Privée s'appuie sur un réseau de 10 points d'accueil (7 agences et 3 bureaux) répartis sur tout le territoire.



Pionnier de la banque multicanale, le Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de ses réseaux physiques traditionnels, fait de la banque en ligne l'un des moteurs de sa stratégie de conquête. Le développement continu de nouveaux services mobiles, la dématérialisation des procédures et souscriptions, les applications bancaires ainsi que les nouveaux modes de paiement en sont des illustrations. **Fortuneo Banque et Keytrade Bank** constituent, quant à elles, les deux enseignes commerciales d'Arkéa Direct Bank. Elles rassemblent désormais plus de 1 000 000 de clients en France et en Belgique.



Le groupe, en partenariat avec le quotidien *Le Télégramme*, est également l'initiateur de **Kengo**, une plateforme de finance participative (ou crowdfunding) par le don, destinée à soutenir des projets d'entreprises et associations bretonnes. Depuis sa création, Kengo a déjà permis de financer 1 100 projets.



Par ailleurs, le groupe s'appuie sur de solides expertises tant en matière de crédit à la consommation sur le lieu de vente (**Financo**) que dans la restructuration de crédits et la consolidation de dettes (**CFCAL : Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine**). Créée en 1986, Financo est un acteur de référence du financement sur les marchés de l'automobile, de la moto, du véhicule de loisir mais aussi de l'équipement de la maison et de la rénovation de l'habitat. Financo s'appuie sur un réseau de plus de 4 500 points de vente partenaires et sert 470 000 clients. Financo a adopté en mai 2023 la qualité d'entreprise à mission et s'est dotée d'une Raison d'être qui reflète son ambition pour demain : « En coopération avec nos partenaires, nous nous engageons à accompagner et financer les projets de chacun vers un avenir responsable et durable. »



Créé en 1872, le CFCAL est spécialisé dans les domaines du regroupement de crédits hypothécaires et non hypothécaires ainsi que du crédit immobilier. Il opère à l'échelle du territoire national via un réseau de 450 intermédiaires indépendants en opérations de banque. Le CFCAL propose aussi l'offre BANK AS A SERVICE BY ARKÉA, destinée aux professionnels qui souhaitent proposer à leur clientèle des services financiers et notamment des services de paiement et de compte de paiement. Le CFCAL propose depuis cette année des produits d'épargne : le livret et le compte à terme. Ces derniers sont conçus pour les particuliers via un modèle de distribution intermédiée (Placement-direct.fr, Meilleur Taux Placement).

Activités extra-bancaires pour les particuliers



Le Crédit Mutuel Arkéa propose à ses clients particuliers des solutions innovantes, en dehors du secteur strictement bancaire, par l'intermédiaire de ses filiales dédiées aux services connectés : **Arkéa Assistance**, spécialisée dans les services de téléassistance aux particuliers, et **Arkéa Sécurité** pour la télésurveillance du domicile. Leurs services sont commercialisés sous la marque Arkéa On Life. Les solutions innovantes pour résidences services senior, résidences autonomie et EHPAD sont, elles, commercialisées sous la marque Arkéa Creative Care.



Arkéa Immobilier Conseil sélectionne, pour le compte des réseaux des deux fédérations, des produits et programmes immobiliers neufs et rénovés sur l'ensemble du territoire national et éligibles aux principaux dispositifs fiscaux (Pinel, Pinel Outre-Mer, LMNP, Malraux, Monument Historique, Déficit Foncier, Nue-propriété).



Le Crédit Mutuel Arkéa est, par ailleurs, actionnaire majoritaire du groupe **Izimmo**, spécialisé dans la valorisation et la commercialisation de produits immobiliers de placement et d'acquisition. Izimmo intervient sur les différents métiers du marché de l'immobilier neuf. En 2022, le groupe a pris, via Izimmo, une participation majoritaire au capital de la néo-agence immobilière **Liberkeys**.



Créée en 2021, la filiale **Arkéa Flex** appuie son développement sur la technologie Flex, une technique de conception brevetée qui permet de créer des bâtiments flexibles et évolutifs tout en réduisant l'empreinte écologique des projets immobiliers.



Armorique Habitat, entreprise sociale pour l'habitat, gère un parc de 6 700 logements, dont elle est propriétaire et répartis dans plus de 250 communes du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan. Armorique Habitat a été la première filiale du groupe à devenir une entreprise à mission (2021). En adoptant ce statut, la société a souhaité valoriser et renforcer l'impact positif de son action au service du logement social et du développement équilibré du territoire. Armorique Habitat collabore également avec Arkéa Assistance pour la réhabilitation de logements anciens ainsi que sur des programmes neufs afin notamment d'accroître la sécurité des résidents seniors grâce à des solutions innovantes (domotique et sécurité du domicile).

Banque pour les entreprises, les institutionnels et les acteurs de l'immobilier

Acteur bancaire de référence sur le marché des particuliers, le Crédit Mutuel Arkéa accompagne également tous les acteurs du développement économique des territoires : entreprises, collectivités locales, établissements de santé, acteurs de la promotion immobilière, du logement social et de l'économie sociale. Les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest disposent également d'équipes et de structures spécifiques pour accompagner les entreprises.



Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur un pôle d'expertises qui, autour d'une banque commerciale – **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** – fédère toutes les compétences destinées à cette clientèle. Pour les entreprises et collectivités, une gamme très complète de solutions est proposée : financements, gestion et valorisation de la trésorerie, crédit-bail avec **Arkéa Crédit Bail**, assurances, traitement des flux, affacturage sous la marque Arkéa Factoring, gestion du patrimoine de l'entrepreneur.



Arkéa Banque E&I collabore avec près de 15 000 clients (entreprises, collectivités locales et institutionnels) et accompagne le secteur public sur l'ensemble du territoire *via* ses 21 implantations. La priorité est donnée au soutien des politiques publiques en faveur du logement, du développement économique, de la santé, de la transition environnementale en finançant directement les collectivités locales mais aussi leurs satellites qui assurent les services de proximité à la population (bailleurs HLM, société d'économie mixte, établissements publics, régie...). Ainsi, le groupe est en relation avec 18 des 22 Métropoles, 70 départements et neuf régions métropolitaines.



Arkéa Lending Services est une plateforme de financement simple et responsable qui agrège l'ensemble des solutions de dette privée à destination des PME, ETI, professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux et acteurs du secteur public local. La filiale accompagne les emprunteurs dans l'intégralité de la transaction depuis la constitution du dossier et le dépôt de la demande en ligne jusqu'à la signature de la documentation contractuelle.



Le groupe est, par ailleurs, un acteur de référence du capital-investissement en France, avec 1,3 milliard d'euros d'encours sous gestion consacrés au financement et au développement des entreprises. Le Crédit Mutuel Arkéa, qui regroupe sous la marque **Arkéa Capital** l'ensemble de ses activités de capital-investissement, est en mesure d'accompagner les dirigeants à toutes les étapes de développement de leur entreprise, depuis la start-up jusqu'à l'ETI. L'un de ses véhicules d'investissement - Arkéa Capital 2 - est adossé à un fonds de dotation philanthropique - **PhiNOE** -, au service du développement des entreprises et des associations ainsi que de la création d'emplois dans les territoires. PhiNOE intervient via trois dispositifs complémentaires : des prêts d'honneur à taux 0 %, des subventions et un accompagnement personnalisé (aide à la stratégie, conseil commercial...).

Le Crédit Mutuel Arkéa détient une participation minoritaire au capital de **Pytheas Capital Advisors**, une jeune société de conseil en investissements financiers. La fintech développe notamment une solution de reverse factoring qui permet aux entreprises clientes de réduire leurs délais de paiement auprès de leurs fournisseurs.

Marché et prestations BtoB (*business-to-business*)

Le Crédit Mutuel Arkéa développe des partenariats commerciaux, techniques voire capitalistiques, avec d'autres établissements financiers, des sociétés de la grande distribution, des acteurs du e-commerce... Cette activité de prestations bancaires en marque blanche connaît un essor continu au sein du groupe.

Pour l'entreprise cliente, l'externalisation de ses processus métiers jugés non stratégiques, permet non seulement de réduire les coûts mais constitue également un levier de compétitivité en lui permettant de se concentrer sur son cœur de métier tout en bénéficiant de produits et services à l'état de l'art et conformes à la réglementation.

Pour le Crédit Mutuel Arkéa, ces partenariats permettent de valoriser ses savoir-faire, sa maîtrise technologique et d'asseoir son développement à l'échelle nationale et européenne. Le groupe traite, par exemple, les paiements pour Amazon en France et assure les prestations informatiques, les actes de gestion et de middle-office pour le compte d'Axa Banque. Le groupe a par ailleurs mené à bien le déploiement des infrastructures informatiques et des prestations en marque blanche pour My Money Group dans le cadre de l'acquisition des activités de banque de détail d'HSBC France. Le nouveau réseau porte la dénomination de CCF. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, ces partenariats permettent de valoriser ses savoir-faire, sa maîtrise technologique et d'asseoir son développement à l'échelle nationale et européenne. Le groupe traite, par exemple, les paiements pour Amazon en France et assure les prestations informatiques, les actes de gestion et de middle-office pour le compte d'Axa Banque. Le groupe a par ailleurs mené à bien le déploiement des infrastructures informatiques et des prestations en marque blanche pour My Money Group dans le cadre de l'acquisition des activités de banque de détail d'HSBC France. Le nouveau réseau porte la dénomination de CCF.



La filiale **Arkéa Banking Services**, banque de plein exercice agréée par la Banque de France, propose une gamme complète de services bancaires en marque blanche. Elle collabore avec Allianz Banque, La Banque Postale, Adyen, Brink's France, Système U, Axa Banque et My Money Group. Arkéa Banking Services collabore également avec plusieurs fintechs.



ProCapital est un prestataire de services titres à destination d'établissements financiers et sociétés de gestion qui souhaitent bénéficier d'une offre modulable, de la tenue de compte et l'exécution des ordres de leurs clients jusqu'à la réalisation de sites internet transactionnels. Il opère plus de 10 millions d'opérations par an pour le compte d'une vingtaine d'établissements financiers (Louvre Banque Privée, La Banque Postale Gestion Privée, Deutsche Bank, Meeschaert Gestion Privée ou CNP Assurances).



Leader sur son marché, **Monext** est spécialisée dans les transactions électroniques combinant technologies et services de paiement. Ainsi, chaque jour, des millions de consommateurs utilisent ses services pour payer une heure de parking, faire le plein d'essence, faire des courses, acheter en ligne, etc. Monext accompagne plus de 12 000 commerçants et traite plus de 40 % des transactions du e-commerce en France (Amazon, Française des Jeux, Le Mouvement Leclerc, Rue du Commerce, Voyage Privé, Ventes Privées, PMU, Carrefour, Intermarché...). Monext traite plus de 6 milliards de transactions chaque année.



Nextalk, un centre de contact multicanal pour le compte d'acteurs bancaires, est une émanation de Monext et assure un premier niveau de la relation client et une assistance aux opérations bancaires 24h/24 et 7j/7. Cette prestation en marque blanche permet de maintenir le contact humain et de fidéliser les clients des banques qu'elles soient traditionnelles ou mobiles. Nextalk intervient auprès de 60 entreprises environ et traite plus de 5,5 millions d'appels par an.

Au-delà de ces sociétés spécialisées dans le BtoB, d'autres filiales développent des activités de BtoB au travers de la distribution de leurs produits *via* des réseaux externes (Suravenir, Suravenir Assurances...).

Assurance et gestion d'actifs

La création de filiales d'assurances et de gestion d'actifs a été initiée dès les années 1980. Suravenir, Suravenir Assurances, Novélia, Arkéa Investment Services (la marque qui regroupe les expertises de gestion d'actifs), chacune dans son domaine d'activité, permettent aux réseaux du Crédit Mutuel Arkéa de proposer des prestations complètes et compétitives. Leurs produits sont également diffusés par des réseaux physiques extérieurs au groupe et *via* des acteurs internet et des courtiers.

Assurance-vie et prévoyance



Avec plus de 3 millions de clients particuliers et professionnels, **Suravenir** figure parmi les principaux acteurs du marché de l'assurance-vie et de la prévoyance en France. Suravenir est spécialisée dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie (assurance-vie individuelle et collective), de prévoyance (assurance emprunteurs, temporaires décès) et d'épargne retraite entreprise. Ses contrats sont commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine indépendants *via* **Vie Plus**... Elle gère plus de 50,5 milliards d'euros d'encours en assurance-vie.

Assurance dommages



Suravenir Assurances couvre tous les besoins des particuliers en assurance dommages : habitation et vie privée, auto, moto, santé, dépendance, garantie des accidents de la vie... Elle gère plus de 2,3 millions de contrats pour le compte de plus de 800 000 assurés. Les contrats sont distribués par les réseaux commerciaux du groupe (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest) ainsi que par des partenaires (A comme Assure, Apivia Courtage, LSA Courtage, Wilov).



En octobre 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a cédé **Novélia**, sa filiale spécialisée dans le courtage en assurances, à Kéreis

Gestion d'actifs et gestion patrimoniale



Federal Finance, sous la marque **Arkéa Investment Services**, anime l'ensemble des spécialistes en gestion d'actifs du groupe. Plusieurs expertises de gestion y sont regroupées : **Federal Finance Gestion**, **Schelcher Prince Gestion** et **Swen Capital Partners**. Arkéa Investment Services gère 66 milliards d'euros d'encours.



Federal Finance Gestion propose une gamme de plus de 100 fonds qui couvrent toutes les classes d'actifs (actions, obligations, multigestion, quantitatifs, indiciels, monétaires, diversifiés), tous les cadres fiscaux (PEA, PEA PME, assurance-vie ou compte titres ordinaires), les principaux secteurs d'activité et zones géographiques, de nombreux styles de gestion et des thématiques spécifiques comme l'ISR (l'Investissement Socialement Responsable) et l'épargne salariale. Ses offres sont distribuées par les réseaux du Crédit Mutuel Arkéa et directement auprès d'institutionnels, de grands comptes, de banques privées, gérants de fonds et conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Pionnière de l'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion intègre les critères ESG (Environnement, sociétal et gouvernance) au cœur de ses processus d'investissement, avec la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers est source de valeur à long terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit.



Schelcher Prince Gestion déploie des solutions d'investissement auprès d'une clientèle d'institutionnels, de banques privées, de gérants de fonds et de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, en France et à l'international. Elle positionne l'analyse financière et extra-financière au cœur de sa gestion sans limites de classes d'actifs ou de zone géographique avec un objectif simple : offrir le meilleur couple rendement ajusté du risque à ses clients. Schelcher Prince Gestion gère aujourd'hui 7,5 milliards d'euros.



En février 2021, Federal Finance, sous la marque Arkéa Investment Services, est devenu actionnaire majoritaire de Catella Asset Management, rebaptisée **Arkéa Real Estate**. La société – spécialiste des activités d'investissement, *asset* et *property management* immobiliers pour le compte de tiers (investisseurs institutionnels français et internationaux, family offices et particuliers fortunés) – dispose de plus de 1,4 milliard d'euros d'actifs immobiliers sous gestion et a vocation à accueillir les développements futurs d'Arkéa Investment Services dans l'immobilier.



Créée fin 2021, **Arkéa REIM** assume la conviction d'un modèle immobilier en pleine mutation et se positionne comme la société de gestion de fonds immobiliers au service de l'épargne de ses clients. Avec l'ambition d'offrir des produits d'épargne immobilière innovants pour que chaque épargnant puisse se construire un patrimoine solide et résilient. Elle commercialise notamment les SCI Silver Avenir, SCI Territoires Avenir et SCPI Transitions Europe. Arkéa Investment Services a complété sa gamme de services dans le domaine de l'immobilier avec la création d'**Onata**, une activité dédiée à l'accompagnement des maîtres d'ouvrages, propriétaires ou investisseurs dans leurs projets de création, de valorisation et de restructuration immobilière.

Swen Capital Partners, créé en partenariat avec le groupe OFI, est un acteur de référence de l'investissement responsable en non coté avec 7 milliards d'euros d'actifs gérés et/ou conseillés en Europe. Convaincu de la nécessaire transformation face aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain, Swen Capital Partners s'attache à offrir aux investisseurs les meilleures performances tant financières qu'extra-financières et applique les critères ESG à l'ensemble de ses investissements, avec la conviction que les entreprises qui anticipent les changements et acceptent de se transformer seront les leaders de demain.

1.7 La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa

Une autonomie garantie au sein d'un Crédit Mutuel uni et pluriel

Réunis en Assemblée générale extraordinaire, le 7 juillet 2023, les Présidents des caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont voté à l'unanimité le maintien du Crédit Mutuel Arkéa et de ses fédérations au sein d'un Crédit Mutuel uni et pluriel. Ce vote, qui a mis officiellement fin au projet de désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa engagé en 2018, fait suite à la signature, le 3 mai, par la Confédération nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Arkéa et les 19 fédérations d'un accord qui préserve la cohésion du Crédit Mutuel et garantit l'autonomie de ses membres. Ces nouveaux statuts avaient ensuite été validés le 22 juin en Assemblée générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Cet accord repose sur les principes suivants :

- L'application au sein du groupe Crédit Mutuel des principes de subsidiarité et d'autonomie. Ainsi, les groupes régionaux déterminent librement leur stratégie et plus largement leur projet d'entreprise, dans le respect des règles prudentielles.
- Le libre développement concurrentiel des filiales dans le respect du principe de territorialité des caisses de Crédit Mutuel.
- La possibilité pour les fédérations et les caisses d'utiliser, à partir de leur dénomination propre, des marques distinctes, intégrant les termes Crédit Mutuel.
- La création d'une vice-présidence déléguée au sein de la CNCM. Cette fonction revient de droit au Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne qui préside également le comité des risques.
- Un droit de veto est accordé aux fédérations en cas d'atteinte à leurs intérêts vitaux (emploi, centres de décision régionaux, filiales, système d'information, raison d'être...).

L'exercice 2024 verra la conclusion du déploiement du plan à moyen terme (PMT) du Crédit Mutuel Arkéa, baptisé Transitions 2024. Lancé en janvier 2021, celui-ci a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne au service des transitions sociétales et environnementales.

Orienté vers l'action, Transitions 2024 vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe.

Dans un contexte inédit qui a révélé l'urgence des transitions environnementales, sociales et territoriales, Transitions 2024 a été bâti autour des priorités suivantes :

- la mise en œuvre opérationnelle des cinq engagements issus de la Raison d'être ;
- les enjeux de développement du groupe ;
- les évolutions du secteur de la banque-assurance ;
- la réalité des territoires et des clients ;
- les attentes des citoyens envers les entreprises, pour qu'elles participent davantage encore à la révolution sociétale, écologique et solidaire.

L'objectif de ce plan est de faire du Crédit Mutuel Arkéa le partenaire financier agile des transitions d'avenir, au service des territoires et de leurs acteurs. Il s'agit de choisir une stratégie de croissance responsable, et de rechercher une performance globale, dans une approche équilibrée entre performance financière et impact positif.

Conçu de façon participative, avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes du groupe, et ancré dans la réalité de nos métiers, Transitions 2024 accentue la trajectoire de long terme du groupe, et réaffirme l'originalité de son modèle :

Il est conforme à ses atouts de toujours :

- un ancrage local et sa proximité avec les territoires ;
- une identité collaborative et coopérative ;
- un esprit agile et entrepreneurial ;
- une ouverture au monde qui l'entoure ;
- la vitalité de son écosystème partenarial ;
- ses valeurs d'humanité et de solidarité ;
- sa culture de l'innovation.

Concrètement, Transitions 2024 apporte la preuve de l'engagement du groupe sur l'accompagnement des transitions environnementales et territoriales, à travers ses offres, ses métiers, ses pratiques, sa relation à ses clients, à ses administrateurs, à ses collaborateurs. Il se structure en quatre axes stratégiques qui constituent des priorités d'action pour orienter le modèle d'affaires et qui sont soutenus par cinq leviers d'exécution. Transitions 2024 a insufflé une dynamique collective dans l'ensemble du groupe. Ainsi plus de 586 projets ont été identifiés et près de 280 ont d'ores et déjà été finalisés. Retrouvez les principales réalisations 2023 dans la section 1.8 / Les faits marquants de l'exercice 2023.



Le Crédit Mutuel Arkéa a engagé fin 2023 le travail d'élaboration de son prochain projet stratégique. Habituellement conçu dans une logique de moyen terme, le plan, cette fois, visera un temps plus long, avec une temporalité de 6 ans, à horizon 2030. Ce plan à horizon 2030 sera composé de deux phases de 3 ans avec, ainsi, la possibilité d'être adapté en 2027 afin de mieux répondre aux enjeux et aux évolutions conjoncturelles.

Ce choix traduit la volonté du groupe d'inscrire son action davantage encore dans la durée. Il permettra de fixer une vision prospective, en continuant d'intégrer les grands défis de la transition écologique, de la révolution numérique ou le contexte complexe dans lequel le secteur de la banque-assurance est amené à évoluer. Il devra renforcer la singularité du groupe et son identité, celle d'une banque coopérative qui pratique une finance au service des territoires et de leurs acteurs dans la durée, en leur donnant ce « capital temps » « ce capital confiance » qui manquent souvent par ailleurs.

1.8 Les faits marquants de l'exercice 2023



Janvier

Federal Finance Gestion lance le fonds **AIS Biodiversity First**, un fonds innovant qui investit dans des sociétés qui visent une réduction des empreintes biodiversité et carbone d'au moins 50 %, ainsi qu'un alignement avec les objectifs de l'accord de Paris en limitant les émissions futures de gaz à effet de serre.

Le communiqué

Arkéa Assistance commercialise, en complément de ses solutions de téléassistance, **une nouvelle offre digitale dénommée « Ensemble » à destination des aidants familiaux**. Cette application smartphone intègre des services de Care Management (gestion du soin), grâce à un expert du maintien à domicile qui propose aux aidants des solutions adaptées et personnalisées afin d'aider leur proche concerné par la perte d'autonomie.

Le communiqué

Le groupe a souscrit au fonds **FrenchFood Positive Impact**, lancé par FrenchFood Capital. Le fonds investit dans des PME agroalimentaires françaises œuvrant pour une alimentation plus durable. FrenchFood Positive Impact a déjà réalisé deux investissements : une opération minoritaire dans les Huileries Gid (33) et une majoritaire dans la société Difagri (85), spécialiste des compléments alimentaires pour animaux.

En savoir plus

ProCapital, la filiale de prestations de services d'investissement, a formalisé sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à horizon 2025. **Cap Durable** – c'est son nom – s'articule autour de 4 objectifs :

- Mener une stratégie à impact, en diffusant les fondamentaux de Cap Durable ;
- Agir pour la solidarité, en associant les collaborateurs ;
- Être un employeur responsable, en continuant de s'engager pour le bien-être et l'épanouissement au travail, ainsi que pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, en sensibilisant les collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Le communiqué

Le groupe a pris une participation au capital de **Brest Commerces**, la nouvelle société foncière de Brest métropole. Objectif : renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en acquérant des commerces vacants, en effectuant les travaux nécessaires, puis en louant ces locaux à des porteurs de projet, évitant à ces derniers de supporter un investissement lourd au démarrage de leur activité. Brest Commerces table sur une trentaine d'acquisitions d'ici à 2025.

En savoir plus

Arkéa Capital, RAISE Investissement et Dzeta Group apportent un refinancement de 140 millions d'euros au groupe **Child Worldwide Fashion (CWF)**. Cet accompagnement permettra au leader européen du prêt à porter enfant haut de gamme d'optimiser son modèle de distribution, d'intégrer de nouvelles marques à son portefeuille et d'accélérer son développement à travers des plateformes de vente en ligne et à l'international.

Le communiqué

Le Crédit Mutuel Arkéa est le premier acteur privé à signer la **charte éthique de la donnée**, dans le cadre d'une démarche initiée par Brest métropole et la Ville de Brest. Particulièrement attentif à la préservation et au renforcement de la relation de confiance qu'il entretient avec ses parties

prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa positionne les enjeux liés à l'exploitation de la donnée comme un levier de développement important pour le groupe. Il entend ainsi contribuer à la construction d'une communauté d'acteurs privés et publics rassemblés autour de ce cadre éthique et responsable, s'engageant à travailler par exemple sur la mise en place du Service Public Local de la Donnée, et à réfléchir collectivement sur la capacité à mettre à disposition des données anonymisées au service de l'intérêt général.

Le communiqué

Confrontée quotidiennement aux conséquences du changement climatique au sein de ses portefeuilles de biens assurés, **Suravenir Assurances présente sa stratégie climat** élaborée suivant le cadre de l'initiative internationale ACT – Assessing low Carbon Transition. Cette stratégie climat formalise l'ambition de l'entreprise en matière de réduction des émissions de carbone autour de trois piliers :

- Réduire ses propres émissions directes et indirectes ;
- Encourager la transition vers une économie décarbonée en proposant des solutions moins émissives au sein de ses offres et en finançant des projets plus responsables ;
- Participer activement à la préservation et au développement des puits de carbone pour contribuer à l'augmentation des absorptions des émissions mondiales.

L'entreprise prévoit en parallèle une évolution de son offre Multirisques Habitation. (MRH). L'objectif : proposer des services qui limitent l'empreinte carbone des assurés grâce à une indemnisation tournée vers l'économie circulaire.

Le communiqué

Crédit Mutuel Arkéa participe au nouveau fonds d'investissement lancé par Go Capital – **Impact Océan Capital** – et dédié au financement des entreprises innovantes de l'économie maritime en France. En accompagnant la structuration financière et industrielle d'une filière sous-capitalisée en France, le fonds soutiendra les entreprises porteuses de technologies innovantes, qui œuvrent pour la protection des océans, la décarbonation des activités maritimes et la durabilité de l'industrie maritime.

Le communiqué

Février

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est entré au capital de la **nouvelle Foncière de Dordogne**, créée par le Conseil départemental de la Dordogne, à travers sa société d'économie mixte Semiper, et la Banque des Territoires. Elle a pour objet l'acquisition, la réhabilitation, le financement et l'exploitation de biens à usage commercial, artisanal ou de services en vue de relancer l'activité économique de proximité dans les villes moyennes et les villages.

Le communiqué

Mars

Le Crédit Mutuel Arkéa est le premier établissement bancaire à présenter ses résultats annuels sous l'angle de la **performance globale, à la fois financière et extra-financière**. En mesurant ses impacts environnementaux et socio-économiques, le Crédit Mutuel Arkéa traduit très concrètement son ambition d'être une banque à impact, attentive, au-delà de sa performance purement financière, à la portée extra-financière de ses actions au service de ses parties prenantes.

Le communiqué

Monext, la filiale spécialisée dans les transactions de paiement, **construit son nouveau siège social** de 6 000 m² sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence afin de regrouper ses équipes, actuellement sur deux sites, et de répondre à une forte croissance de l'activité. « *Nous travaillons sur les aménagements intérieurs pour que cet outil de travail soit très qualitatif, qu'il réponde au travail hybride, afin de mixer le distanciel et le présentiel pour que chacun trouve du plaisir à venir au bureau* », souligne Guillaume Prin, Président du directoire. L'emménagement est prévu courant 2024.

[En savoir plus](#)

Le petit port de Loguivy-de-la-Mer, à Ploubazlanec (22) est le **premier port français**, à l'initiative de la coopérative maritime Docks et Mer, à s'équiper d'une **station AdBlue** destinée principalement aux bateaux de pêche. Additionné au gasoil des moteurs diesel, l'AdBlue permet de limiter les émissions de gaz comme l'oxyde d'azote, particulièrement néfaste pour la santé et l'environnement. La station a pu voir le jour grâce au Crédit Mutuel de Bretagne et sa filière maritime. « *Sans son soutien, nous n'aurions pas pu le faire* », a souligné Yannick Hêmeury, Président de Docks et Mer. Et d'ajouter : « *En attendant que des alternatives en matière d'énergie propre – comme la propulsion électrique, l'hydrogène ou les biocarburants – soient suffisamment au point, je crois que le diesel a un avenir pour le monde de la pêche. Ce dispositif de transition a un bon impact environnemental.* »

[En savoir plus](#)

Suravenir et Swen Capital Partners lancent un fonds dédié engagé en faveur de la transition énergétique et écologique : **Suravenir Infrastructures Durables**. Lequel financera des projets d'infrastructures d'avenir avec un objectif très ambitieux d'alignement à la taxonomie européenne d'au moins 70 % de ses investissements.

[Le communiqué](#)

Bien accueillir les seniors tout en facilitant le travail des professionnels en résidence et en EHPAD, c'est le défi relevé par la **nouvelle marque B2B Arkéa Creative Care** qui propose des dispositifs sur-mesure et innovants, comme l'intelligence artificielle pour anticiper les chutes, des centrales tactiles de lien social avec appel vidéo ou encore des montres connectées pour la localisation, afin de répondre aux besoins des professionnels du secteur.

[En savoir plus](#)

Arkéa Capital lance **Arkéa CapAtlantique**. Lequel s'adresse aux investisseurs particuliers souhaitant, d'une part, donner du sens à leur épargne en soutenant l'emploi, la croissance et la transition des territoires, et, d'autre part, diversifier leur patrimoine en accédant à une classe d'actifs généralement réservée aux institutionnels. Arkéa CapAtlantique, dont l'ambition est de collecter 40 millions d'euros, vise à constituer un portefeuille diversifié de 10 à 20 PME et ETI non cotées en phase de croissance et présentant des fondamentaux solides, une rentabilité avérée et un modèle économique éprouvé. Les sociétés sélectionnées seront implantées au cœur des régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

[Le communiqué](#)

Le fonds de dotation **PhiNOE**, créé en 2020 à l'initiative d'Arkéa Capital, vient de publier la mesure en euros de son impact extra-financier pour l'année 2022, directement inspirée de la méthodologie mise au point par le groupe. PhiNOE affiche des résultats probants en parfaite adéquation avec ses valeurs. Pour un encours de prêts de 1,1 million d'euros au

31 décembre 2022, son impact extra-financier s'élève à 1,2 million d'euros soit un impact social et économique de 109 %.

[Le communiqué](#)

Avril

Le **Crédit Mutuel de Bretagne et l'Association pour le Droit et l'Initiative Economique (Adie)** signent une convention de partenariat à hauteur de 100 000 € pour les deux prochaines années, afin d'alimenter le fonds de dotation "PAC-TE" (Prêts Apports en Capital – Transition Écologique) qui se substituera aux fonds propres des entrepreneurs afin de financer des véhicules plus durables. En sus, le fonds aura également pour vocation de financer tout objet permettant de réduire l'empreinte carbone des entrepreneurs.

[Le communiqué](#)

Mai

Arkéa Capital participe à une nouvelle levée de fonds de 12 M€ réalisée par l'entreprise **Edflex**, spécialisée dans la centralisation de contenus de formation e-learning.

[Le communiqué](#)

Le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** s'est engagé dans un projet ambitieux, couplant la construction d'une unité d'adoucissement collectif de l'eau potable et l'installation de compteurs intelligents, financées partiellement par un prêt à impact "**Arkéa PACT**" de 5,7 M€ d'Arkéa Banque E&I, en plus des 5 M€ de prêt classique consentis aussi par la filiale du groupe pour boucler le budget global du projet.

[Le communiqué](#)

169 millions d'euros, c'est le montant de **l'engagement du groupe en faveur des établissements hospitaliers de l'Ouest de la France** (Rennes, Groupement hospitalier de Bretagne Sud-Lorient, CHU Bordeaux). Ce chiffre a été atteint à la suite d'une participation de 15 millions d'euros réalisée par Federal Finance Gestion pour le compte de Suravenir à l'émission obligatoire lancée par le CHU de Brest afin de financer son projet de développement.

[Le communiqué](#)

Devenu entreprise à mission en 2022, le Crédit Mutuel Arkéa publie son **premier rapport de mission**. Il présente la feuille de route de la mission, déclinaison des 5 engagements de sa Raison d'être en objectifs opérationnels associés à des indicateurs de mesure.

[Le rapport de mission](#)

Le Conseil d'administration de la **Confédération Nationale du Crédit Mutuel** a voté à l'unanimité de ses membres (représentant les 19 fédérations, les salariés et les administrateurs indépendants), un protocole d'accord politique pour un Crédit Mutuel uni et pluriel. Cet accord consolide un mode de fonctionnement qui préserve l'originalité et la force du modèle coopératif et mutualiste du Crédit Mutuel, fondé sur l'unité, la solidarité et la subsidiarité, respectueux à la fois des pouvoirs prudentiels de l'organe central et de l'autonomie des fédérations et des groupes régionaux.

[Le communiqué](#)

Financo adopte la qualité de société à mission et se dote d'une Raison d'être, désormais inscrite dans ses statuts, et qui reflète son ambition pour demain : « En coopération avec nos partenaires, nous nous engageons à accompagner et financer les projets de chacun vers un avenir responsable et durable ». Financo s'appuie sur les trois engagements suivants :

- Développer et promouvoir ses modèles d'affaires et de partenariats conciliant performances financière et extra-financière ;
- Accompagner ses partenaires et clients pour relever les défis environnementaux et sociétaux en concevant des solutions adaptées et innovantes ;
- Renforcer l'engagement de son collectif en cultivant les conditions de performance et d'épanouissement professionnels de chaque collaborateur.

[Le communiqué](#)

Juin

Arkéa Banque E&I a accordé un prêt de 2,5 millions d'euros à la **Régie des Eaux de Terre de Provence** afin de financer la construction d'une nouvelle station d'épuration à Cabannes – Saint-Andiol dans les Bouches-du-Rhône. Cette opération s'inscrit dans un plan d'investissement déployé par l'opérateur d'eau pour la rénovation de ses installations afin d'assurer un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble de son territoire, fortement impacté par les conséquences du réchauffement climatique.

[Le communiqué](#)

Arkéa Capital a signé la **Charte d'engagement sur le partage de la valeur** portée par France Invest, une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises ainsi que près de 180 sociétés de conseil. La filiale de capital-investissement s'engage ainsi à jouer un rôle moteur auprès de ses participations afin d'augmenter à court terme le nombre de salariés couverts par un dispositif de partage de la valeur (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement) et à promouvoir, dans le long terme, l'actionariat salarié et le partage de la plus-value.

[La charte d'engagement sur le partage de la valeur](#)

Les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest proposent, depuis le 12 juin, **un prêt à 0 %, sans frais de dossier, pour l'achat d'un vélo**, qu'il soit électrique ou non, à l'attention des particuliers (dans la limite de 6 000 euros) et des professionnels (dans la limite de 10 000 euros), clients ou non de l'un des réseaux.

[En savoir plus](#)

Arkéa REIM a dressé le bilan de sa première année d'activité. La filiale de gestion immobilière qui gère trois véhicules d'investissement – **Territoires Avenir, Transitions Europe et Silver Avenir** – a franchi le cap du milliard d'euros d'encours sous gestion. Elle table en 2023 sur une augmentation de l'ordre de 30 % et entend poursuivre la diversification de ses actifs. Mi-juin, la SCI Territoires Avenir a acquis sa première Résidence Services Seniors au cœur de Nancy. L'opération représente un volume d'environ 19 millions d'euros.

[Le communiqué](#)

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la Caisse d'Épargne Ile-de-France et La Banque Postale ont accordé un crédit de 70 millions d'euros pour financer le **projet de reconstruction de l'Hôpital Marie-Lannelongue au Plessis-Robinson (92)**. Spécialisé en chirurgie cardiaque et thoracique, l'hôpital, dans son nouveau format, couvrira une surface totale de 28 000 m², sera équipé de 220 lits, de 10 salles de bloc opératoire et pourra accueillir jusqu'à 11 000 patients par an. Les travaux ont déjà commencé et s'achèveront courant 2025.

[Le communiqué](#)

Le **Crédit Mutuel de Bretagne et EcoTree** ont signé une convention de partenariat, afin d'offrir un arbre à chaque nouvelle ouverture d'un livret d'épargne « nouveau-né ». Cette proposition de bienvenue vient compléter le dispositif actuel de la fédération qui proposait, jusqu'alors, uniquement un don de 20 euros lors de l'ouverture d'un livret. EcoTree possède plus de 1 000 hectares de forêts dont elle préserve l'écosystème partout en France.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest commercialisent **une nouvelle assurance Multirisques Habitation (MRH) fabriquée par Suravenir Assurances, en formule « Positive »**. Celle-ci est fondée sur l'économie circulaire et l'accompagnement à la transition écologique. Au lieu de remplacer systématiquement un bien mobilier ou immobilier endommagé par un produit neuf, les souscripteurs de MRH en formule Positive se verront proposer, dès que cela est possible, la réparation du bien endommagé. Si la réparation du bien mobilier est impossible, alors un bien reconditionné sera proposé. Par ailleurs, la MRH en formule Positive mise sur l'analyse innovante des données pour identifier, dès la souscription, les risques liés aux événements climatiques auxquels est exposé le bien assuré.

[Le communiqué](#)

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels lance « **Arkéa Impulse** », un prêt dédié au financement de projets de transition environnementale et sociale. Ce crédit permet d'accompagner, sur le temps long et avec des conditions bonifiées, des projets de transition dont le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat. Le tout premier prêt « Arkéa Impulse », souscrit par Brest Métropole Habitat, devrait permettre la rénovation énergétique de 600 logements sociaux dans le Finistère.

[Le communiqué](#)

Hélène Bernicot est nommée à la **Présidence de la Communauté des entreprises à mission (CEM)**. Cette association est l'institution de référence en France sur la question de la société à mission. Elle fédère des entreprises de toute taille, tout secteur et toute forme juridique, sociétés à mission, ou en chemin vers l'adoption, ainsi que des chercheurs qui s'engagent pour repenser la place de l'entreprise au sein de notre société. Hélène Bernicot partage la présidence avec Guillaume Desnoës, entrepreneur et cofondateur du réseau Alenvi.

[Le communiqué](#)



Juillet – août

Dans le prolongement du protocole d'accord adopté en mai dernier, et de la révision des statuts de la CNCM qui s'est ensuivie, les Présidentes des caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont voté à l'unanimité le **maintien du Crédit Mutuel Arkéa et de ses fédérations au sein d'un Crédit Mutuel uni et pluriel**. Ce vote met ainsi officiellement fin au projet de désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa engagé il y a cinq ans.

Le communiqué

8 millions d'euros, c'est le montant de la levée de fonds bouclée par **Le Train**, première compagnie ferroviaire grande vitesse privée pour les liaisons inter et intra régionales. Une levée de fonds qui permettra de préparer le début de l'exploitation de son service à horizon 2026. Le Crédit Mutuel Arkéa renouvelle son soutien au projet en réinvestissant au capital de la société. Cet accompagnement illustre concrètement la stratégie d'investissement responsable du groupe, au service des territoires et de ses habitants.

En savoir plus

Arkéa Capital a publié **son quatrième rapport ESG**, comprenant notamment un focus sur le fonds de dotation PhiNOE, une partie dédiée à l'investissement responsable et une analyse ESG du portefeuille de la filiale.

Le rapport ESG

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels lance le prêt **PACT Carbone**, en partenariat avec Carbometrix, pour accompagner ses clients dans leur décarbonation. Cette nouvelle offre de crédit, accessible dès 2 millions d'euros, a été conçue pour permettre à l'emprunteur de bénéficier d'une bonification de son taux d'intérêt. Ce nouveau dispositif repose sur un critère extra-financier unique : la réduction de l'intensité carbone. En outre, le prêt « PACT Carbone » propose une sur-bonification visant à valoriser les contreparties ayant atteint un objectif de réduction en ligne avec une trajectoire carbone compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le communiqué

Lancée il y a un an, la **filière Vins & Spiritueux** vise à accompagner le développement des systèmes agricoles et viticoles durables, en conjuguant performance économique et impacts environnementaux et sociaux positifs. Portée par la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, cette filière repose sur une véritable dynamique collective et vient illustrer l'engagement de notre groupe en faveur du développement et des transitions d'avenir au sein des secteurs clés de l'économie des territoires. Ainsi, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a sensiblement accéléré son activité sur le marché du Cognacais : son portefeuille de clients connaît une hausse de 10 % depuis janvier 2023 ; les encours de crédit progressent de 54 % et ceux de l'épargne de plus de 80 % depuis juin 2022.

Le communiqué de presse

Septembre

Le groupe matérialise son ambition d'agir en faveur d'un immobilier responsable et protecteur avec le **lancement de sa filière immobilière**, déployée autour de trois axes stratégiques prioritaires : le logement, les transitions et les territoires. Cette filière structure, densifie et améliore la lisibilité des solutions proposées par le groupe afin de développer les synergies stratégiques, commerciales et opérationnelles entre les différents métiers et expertises internes au bénéfice de l'ensemble des clients : particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels.

Le communiqué de presse

Entreprise à mission depuis 2022, Kengo.bzh, la plateforme de financement participatif par le don, vient d'obtenir le **label B Corp** (mouvement des entreprises à impact positif), en reconnaissance de son engagement en faveur du développement durable et de son impact en Bretagne. Cette certification internationale est décernée aux entreprises qui répondent aux standards les plus élevés en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Le communiqué

Présent en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine, en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire, le groupe immobilier toulousain **LP Promotion** (250 millions d'euros de chiffre d'affaires et 300 collaborateurs) a obtenu un financement corporate global de 34 millions d'euros auprès d'Arkéa Banque E&I et de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées. Cette levée de fonds lui permettra de doubler ses moyens en Ile-de-France, de poursuivre son maillage territorial (il dispose actuellement de neuf agences) et de diversifier ses futurs projets immobiliers. LP Promotion couvre l'ensemble du parcours résidentiel : la résidence principale, l'accession à la propriété, les résidences de services pour les étudiants, les jeunes actifs et les seniors ainsi que les espaces de coworking.

En savoir plus

Nexity, opérateur global d'immobilier, a confié à Suravenir la création et la gestion de **Nexity Life**, un nouveau contrat d'assurance-vie 100 % numérique dédié à l'immobilier. Accessible dès 100 euros de versement initial, Nexity Life, propose 2 fonds en euros (Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2), 12 unités de compte et 2 modes de gestion (libre ou libre conseillée).

Le communiqué

Fitch Ratings relève toutes les notes du groupe **Crédit Mutuel Arkéa**. Ces nouvelles notations confirment la solidité financière du groupe et son attractivité auprès des investisseurs. Fitch Ratings justifie notamment le relèvement de ces notes par la signature du protocole d'accord sur l'autonomie garantie qui « renforce considérablement la cohésion du groupe Crédit Mutuel tout en maintenant une autonomie régionale significative ». L'agence de notation évalue « le Crédit Mutuel Arkéa comme un élément essentiel de l'ensemble Crédit Mutuel ». Ces nouvelles notations reflètent également « l'évaluation du modèle d'affaires stable et rentable de la banque de détail et commerciale du groupe ».

[Le communiqué](#)

Schelcher Prince Gestion lance **Schelcher Working Capital Financing**, une nouvelle offre de placement de trésorerie adossée à des créances fournisseurs en collaboration avec la fintech Pythéas Capital. L'objectif est notamment de financer le cycle d'exploitation des entreprises dans un contexte d'assèchement des liquidités en leur offrant de la flexibilité pour gérer leur trésorerie et leurs échéances de paiement.

[Le communiqué](#)

Octobre

Mécène de la fondation de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), le groupe, au titre de sa filière maritime, soutient la création de la chaire **MeGadoRe** (pour Medical Gadolinium Recycling) portée par trois enseignants-chercheurs. MeGadoRe a trois objectifs principaux : informer la communauté radiologique de l'impact de l'imagerie médicale sur l'environnement marin ; créer des processus de recyclage chimique pour le gadolinium médical inutilisé et mis au rebut ; et évaluer les possibilités de récupération du gadolinium médical et proposer à la communauté des solutions applicables pour réduire significativement l'empreinte de l'activité médicale dans l'environnement.

[En savoir plus](#)

Maine-et-Loire Habitat, l'office public de l'habitat (OPH) qui gère un parc de 16 000 logements locatifs sociaux, a souscrit deux prêts à impact « PACT Carbone », pour un montant de 7 millions d'euros auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Par ailleurs, la **Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH)** et Arkéa Banque E&I ont signé une convention de partenariat. Objectif : accompagner la FOPH et ses 186 adhérents (représentant un parc immobilier de 2,3 millions de logements) dans leur stratégie ESG grâce aux différents dispositifs de financements à impact que propose notre filiale.

[Le communiqué](#)

Durant l'été, Fortuneo s'était engagée à reverser 1 centime à **Surfrider Foundation** pour tout paiement de ses clients par carte bancaire d'un montant minimum de 10 euros. Au total, 109 118,39 euros ont été collectés et serviront à soutenir la campagne 2023 des Initiatives Océanes, programme phare de l'association ayant pour but de sensibiliser le public à la protection des océans et d'organiser des collectes de déchets échoués sur les plages et le long des cours d'eau dans toute l'Europe.

[Le communiqué](#)

Suravenir a conclu un nouveau partenariat avec la **néo-banque Colbr** qui se matérialise par le lancement d'un contrat d'assurance-vie 100 % numérique : Colbr Life. Fondée en 2021, Colbr propose une plateforme d'investissement globale et numérique qui combine le conseil humain et la maîtrise des technologies les plus avancées pour aider les particuliers à optimiser leurs investissements.

[En savoir plus](#)

Le groupe est le premier établissement bancaire à proposer en libre accès pour les développeurs un **modèle d'intelligence artificielle (IA) générative en français et surtout sobre en énergie**. Cette nouvelle technologie permet de générer des textes et des images cohérentes grâce à l'apprentissage profond (ou Deep Learning). Conçu par les équipes internes du Crédit Mutuel Arkéa, ce modèle s'inscrit dans la continuité des engagements pris en matière d'innovation ouverte et d'usage transparent de la donnée.

[Le communiqué](#)

Financo fait appel à **Bleckwen** afin de lutter plus efficacement encore contre la fraude au crédit, particulièrement dans le financement automobile. Bleckwen apporte son expertise en matière d'algorithmes de détection de fraude et Financo partage sa connaissance du marché.

[Le communiqué](#)

Novembre

Les tempêtes Ciaran et Domingos frappent durement la France et particulièrement sa façade Ouest. Suravenir Assurances comptabilise plus de 20 600 déclarations de sinistre, un record absolu pour l'entreprise pour un événement climatique. Pour faire face à la situation, la compagnie, avec l'appui du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de Nextalk et des volontaires de Suravenir met en place des mesures exceptionnelles : équipes renforcées pour augmenter la capacité de prise d'appels et de gestion des sinistres ; extension des délais de déclaration ; accélération du versement des indemnités grâce à une simplification des démarches et l'allègement des demandes de justificatifs ; assouplissement des mesures de relogement d'urgence pour les assurés dont l'habitation est rendue inhabitable par les intempéries. Le Fonds de Solidarités Assurances et les dispositifs des Solidarités du CMB et du CMSO sont aussi activés pour accompagner les personnes les plus fragilisées.

[Le communiqué de Suravenir Assurances](#)

[Le communiqué du Crédit Mutuel de Bretagne](#)

Galapagos Gourmet, le groupe breton de biscuiterie, a souscrit un crédit à impact Pact Trajectoire ESG de 3 millions d'euros auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Ce financement permettra notamment l'installation de centrales photovoltaïques sur plusieurs sites de production, à Lanvallay (22) et Quimper (29).

[Le communiqué](#)

Kereis a signé un accord pour le rachat de Novélia auprès du Crédit Mutuel Arkéa. Novélia va contribuer au projet de développement de Kereis qui souhaite renforcer son pôle de distribution grossiste. Les relations partenariales entre Novélia et les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa seront maintenues. Cette acquisition permettra à Novélia de conserver son niveau de rentabilité et d'accélérer sa croissance sur un marché du courtage en pleine consolidation.

[Le communiqué](#)

Dans le cadre de la filière maritime, le Crédit Mutuel Arkéa, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels deviennent partenaires privilégiés de **L'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA)**. L'objectif est d'accompagner l'association dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement responsable des activités de ses 53 ports de plaisance, de la Loire-Atlantique au Pays Basque espagnol, que ce soit sur le plan économique, environnemental ou touristique.

[Le communiqué de presse](#)

La Sembreizh, la société d'économie mixte régionale, dont le Crédit Mutuel Arkéa est actionnaire, a procédé à une augmentation de capital qui atteint 15,1 millions d'euros en vue de mieux accompagner les collectivités et entreprises dans leurs projets et investir en fonds propres ou *via* ses filiales (BreizhImmo, BreizhCité, BreizhEnergie). L'opération s'accompagne aussi de la création d'une nouvelle filiale, BreizhTourisme, une foncière de portage d'actifs immobiliers dédiée à la filière touristique, dont le groupe détient 6 % du capital.

[Le communiqué](#)

Financo lance sa nouvelle plateforme de rénovation énergétique : **Nidomio**. Cette dernière met en relation les particuliers avec des professionnels de confiance, permet à chacun de connaître ses droits en matière d'aides et oriente vers des financements possibles.

[En savoir plus](#)

Le CFCAL poursuit la diversification de son offre et a lancé un livret d'épargne 100 % numérique avec un nouveau partenaire Meilleur Taux (meilleurtaux.com).

[En savoir plus](#)

Suravenir renforce son partenariat avec la société Hedios avec le lancement de 2 nouveaux cadres d'investissement pour les supports Gammes H : **un Plan d'Épargne Retraite (Suravenir PER) et un contrat de capitalisation pour les personnes morales (Hedios Capi Société)**. Entreprise indépendante, Hedios démocratise la classe d'actifs des produits structurés, notamment au moyen des outils numériques. Elle compte plus de 5 000 clients pour un encours de 500 millions d'euros.

[Le communiqué de presse](#)

Le Crédit Mutuel de Bretagne a mis en place auprès de ses collaborateurs **le dispositif d'arrondi sur salaire**. Lancé en partenariat avec l'organisme Microdon, l'arrondi sur salaire permet, sur la base du volontariat, de réaliser chaque mois un micro-don reversé à l'association Grain de sel. Cette association, choisie par les collaborateurs, a pour objectif d'apporter un environnement ludique et le moins stressant possible aux enfants hospitalisés. L'arrondi sur salaire proposé est réalisé à leuro inférieur et peut être complété d'un montant fixe.

[En savoir plus](#)

La Française de l'Énergie (FDE), spécialisée dans la mise en place *via* des circuits courts, de sites de production et de valorisation d'énergie, a souscrit un prêt ESG « Impulse » de 5,8 millions d'euros auprès d'Arkéa Banque E&I pour le compte de **sa filiale Gazonor**. Celle-ci est le principal producteur de gaz et d'électricité verte issue du gaz de mines en France et Belgique.

[Le communiqué](#)

Arkéa Banque E&I signe un partenariat avec **Birdeo**, cabinet de recrutement et de conseil RH spécialisé en RSE. Grâce à People4Impact, filiale de Birdeo, les clients de la banque pourront désormais bénéficier d'un accompagnement sur-mesure leur permettant d'appliquer au mieux leurs obligations réglementaires liées à l'impact (loi Climat, CSRD, etc.) et créer de nouvelles opportunités de développement liées à la RSE : formation des dirigeants, réalisation de bilans carbone, politique d'achats responsables...

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a récompensé les 10 lauréats de son appel à projet **Territoires Solidaires**, sélectionnés parmi 94 dossiers de candidature. Rendu possible par la mobilisation de l'ensemble de ses caisses locales, ce concours œuvre à l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire de son territoire. Plus de 92 000 euros de dotation aux 10 associations gagnantes, parmi lesquelles Chiens Guides Grand Sud-Ouest, Les Butineurs du Bonheur ou encore Hand to Hand.

Décembre

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont procédé à la remise des prix de **la 7^e édition du trophée des Idées neuves** qui récompense des projets entrepreneuriaux novateurs. Les gagnants bénéficieront d'un accompagnement personnalisé d'un an, dispensé par l'association Tactique en Bretagne et par le Cosme, un collectif de freelances coopératif, en Nouvelle-Aquitaine.

Arkéa Assistance a lancé « **SmartAssistance** », une nouvelle offre de téléassistance sur smartphone, adossée à son application mobile Ensemble. Elle est déjà disponible auprès de ses partenaires distributeurs en marque blanche – la Générale des Services la propose sous la marque Nomade – et sera accessible aux particuliers début 2024. Cette solution propose un service de téléassistance sur smartphone avec géolocalisation, plateau d'écoute 7j/7, 24h/24 et permet d'émettre des alertes, *via* un bouton SOS, en cas de situation délicate (chute, malaise, danger...).

[En savoir plus](#)

Directrice des Risques depuis 2019, **Elisabeth Quéllec** est nommée Directrice du Pôle Clientèle Retail du groupe et intègre également le Comité exécutif du groupe. Elle succède à Frédéric Laurent qui fait valoir ses droits à la retraite.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel Arkéa est devenu actionnaire minoritaire de l'entreprise coopérative **Windcoop**, qui développe une solution de transport maritime décarbonée grâce à de nouveaux porte-conteneurs à voile. Son futur navire, qui sera construit par le chantier naval Piriou, dont le Crédit Mutuel Arkéa est également partenaire, exploitera en 2026 une première ligne de fret maritime entre Marseille et Madagascar. Windcoop se fixe également comme objectif d'intégrer dans la dynamique de l'entreprise les populations locales des destinations de ses lignes de fret maritime, en proposant notamment des conditions de travail justes et dignes, que ce soit sur l'embarquement, les rotations ou la rémunération.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel Arkéa annonce le renouvellement de son partenariat avec **l'association Alli'Homme**, chargée du suivi contractuel et de la mise en place technique de prestation de services environnementaux. Premier client de l'association il y a 3 ans, ce renouvellement marque la volonté du groupe de renforcer son investissement aux côtés des acteurs agricoles du territoire.

[Le communiqué](#)

En Nouvelle-Aquitaine, les Conseils d'administration des caisses locales et la fédération du CMSO ont répondu à **l'appel des banques alimentaires** et se sont engagés à verser plus de 100 000 euros à des structures de leur territoire : la banque alimentaire de Gironde, le Secours Populaire, la Croix Rouge, les Restos du Cœur.

L'Arkéa Arena, la salle de spectacles de la rive droite bordelaise, à Floirac, a enregistré un record de fréquentation en 2023 avec plus de 500 000 spectateurs accueillis sur cette seule année. Depuis son ouverture en 2018, elle a accueilli plus de deux millions de spectateurs et orchestré 612 événements. Pour 2024, l'Arkéa Arena prévoit une saison pleine avec plus de 100 événements déjà confirmés.



Les principales récompenses 2023



Innovation Financière

La démarche de calcul de la performance globale, initiée par le Crédit Mutuel Arkéa, a été récompensée par la place financière lors du **Sommet des leaders de la Finance**. Le groupe a remporté le Trophée d'Or dans la catégorie « Direction financière de grand groupe ». Le jury a valorisé le caractère innovant et la transformation de la Direction financière en lien avec la Raison d'être du groupe ; et dans la catégorie « Meilleure initiative ESG » pour le côté innovant et inspirant de la démarche et la lisibilité des indicateurs. Le Crédit Mutuel Arkéa a aussi été distingué lors des **Digital Finance Awards** dans la catégorie RSE.

Banque au quotidien

Le comparateur indépendant Pricebank s'est intéressé aux tarifs et aux services proposés par 19 banques françaises en leur attribuant deux notes sur 20. **Fortuneo Banque**, la moins chère de toutes, remporte le titre de meilleure banque avec la note cumulée de 34,2/40. Le **Crédit Mutuel de Bretagne** monte sur la première marche du podium pour ce qui concerne les services bancaires avec une belle note de 17,7/20. Fortuneo a également remporté le Trophée Banque – Tarifs 2024 ainsi que celui de la Qualité qui récompense les enseignes offrant le plus haut niveau de satisfaction à leurs clients. Fortuneo remporte le premier prix Conseiller bancaire au quotidien avec 85 % de clients satisfaits. Ces distinctions sont décernées par le comparateur MoneyVox.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Gestion d'actifs

Les Trophées Sicav, organisés par Le Revenu, ont distingué le Crédit Mutuel Arkéa et ses sociétés de gestion : **Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion**, avec le Trophée d'Or de la meilleure société de gestion sur 3 ans et le Trophée d'Or 2023 de la meilleure gamme Obligations Europe sur 3 ans.

[Le communiqué](#)

Assurance-vie

Vie Plus, la filière de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine et courtiers spécialisés, s'est classée à la première place dans les catégories Retraite et Assurance-vie du 30^e Palmarès des fournisseurs établi par le magazine *Gestion de Fortune*. Le classement se fonde sur des notes collectées auprès de 4 500 conseillers indépendants.

[En savoir plus](#)

Le Revenu a remis, pour sa 46^e édition, un Trophée d'or des contrats d'assurance-vie à **Fortuneo Vie**, un support assuré par Suravenir, dans la catégorie « contrats Internet ». Suravenir est aussi distinguée pour Patrimoine Vie Plus (catégorie CGP) et Yomoni Vie (catégorie contrats thématiques).

[En savoir plus](#)

Fortuneo s'est aussi distinguée par l'Oscar du meilleur contrat d'assurance-vie internet par le jury de *Gestion de Fortune*.

[En savoir plus](#)

RSE

Fortuneo a obtenu le **Label Numérique Responsable**, qui récompense les entreprises qui s'engagent à réduire l'impact environnemental, économique et social du numérique. Cette labellisation est effective pour une durée de 36 mois, avec un point d'étape à mi-parcours pour s'assurer de la bonne tenue des engagements.

[Le communiqué](#)

Une année de sport



Janvier

Partenaire majeur de l'**Union Bordeaux Bègles** depuis 2018, Arkéa a reconduit son partenariat jusqu'en 2028 avec l'équipe de rugby qui évolue dans le Top 14. Cet accord « *témoigne de notre volonté d'accompagner dans la durée des projets sportifs ambitieux et d'envergure sur nos territoires* », a rappelé Julien Carmona.

[Le communiqué](#)

Février

Partenaire titre des équipes de la structure Pro Cycling Breizh managées par Emmanuel Hubert, Arkéa a prolongé son engagement de deux saisons supplémentaires avec **les équipes cyclistes**, soit jusqu'à fin 2025.

[En savoir plus](#)

Juillet

Le Crédit Mutuel Arkéa devient le partenaire titre du projet de **futur stade du club de football du Stade Brestois 29** qui évolue en Ligue 1. En devenant partenaire titre du nouveau stade, le Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans la continuité d'une histoire commune, longue de plus de 50 ans, et réaffirme sa volonté de construire un avenir ambitieux pour le Stade Brestois 29, en le dotant d'une infrastructure moderne et adaptée, afin d'assurer son rayonnement sportif et plus largement de renforcer l'attractivité du territoire.

[Le communiqué](#)

Août

Partenaire du **Rugby Club de Vannes** depuis 2021, Arkéa renforce son engagement pour la saison 2023-2024. Arkéa s'affiche désormais au centre du maillot de l'équipe professionnelle évoluant en Pro D2 mais également sur le maillot de l'équipe Espoir du club de rugby breton. Ce renouvellement témoigne de la volonté du Crédit Mutuel Arkéa de soutenir les ambitions sportives du Rugby Club Vannes dont les valeurs font écho aux siennes. Au-delà de l'aspect sportif, le RC Vannes porte un projet largement fédérateur sur son territoire avec près de 500 partenaires et un large public fidèle.

[Le communiqué](#)

Octobre

Les équipes **Arkéa Samsic** terminent la saison 2023 sur un bilan de 14 victoires et de 42 podiums. Chez les hommes, les principales victoires ont été obtenues par de jeunes coureurs au fort potentiel tels que Kévin Vauquelin et Luca Mozzato, ainsi que par Jenne Biermans et Arnaud Démare qui a rejoint l'équipe en cours de saison. Pour sa première année en UCI World Tour - le plus haut niveau international - l'équipe masculine se classe au 19^e rang mondial. Chez les femmes, on soulignera la très grande performance d'Amandine Fouquenet qui a remporté brillamment la Coupe de France de cyclo-cross. La Bretonne a remporté 4 des 6 manches disputées cette saison, dont la dernière sur le circuit

normand de Flamanville. **L'équipe Arkéa-Samsic changera de dénomination à compter du 1^{er} janvier 2024 et deviendra Arkéa B&B Hôtels**. L'arrivée de la chaîne hôtelière va permettre à la structure sportive de changer de braquet. Le budget consacré aux filles va doubler et une équipe « développement » verra le jour. Elle permettra à une dizaine de jeunes coureurs de s'aguerrir dans plusieurs disciplines (route, cyclo-cross, piste).

[En savoir plus](#)

Novembre

Baptême transatlantique réussi pour **l'Imoca Paprec Arkéa** : Yoann Richomme et Yann Eliès, aux avant-postes tout au long de la course, terminent la Transat Jacques Vabre à une très belle 2^e place. Ils ont bouclé la traversée de l'Atlantique en 12 jours 01 h 41 m 16 s et ont conservé un avantage de 9 minutes sur le duo Sam Goodchild-Antoine Koch.

[En savoir plus](#)

Décembre

Yoann Richomme remporte la première édition du Retour à la base, la course transatlantique « retour » en solitaire de la Transat Jacques Vabre. Le skipper ajoute à son palmarès un premier titre en Imoca et une deuxième victoire de prestige sous les couleurs Paprec Arkéa, après la Route du Rhum l'an dernier en Class 40. Tous les regards se tournent désormais vers la saison 2024 avec un programme des plus copieux : une phase de chantier, deux transatlantiques (The Transat, New York - Vendée) avant le Vendée Globe dont le départ aura lieu le 10 novembre 2024.

[En savoir plus](#)

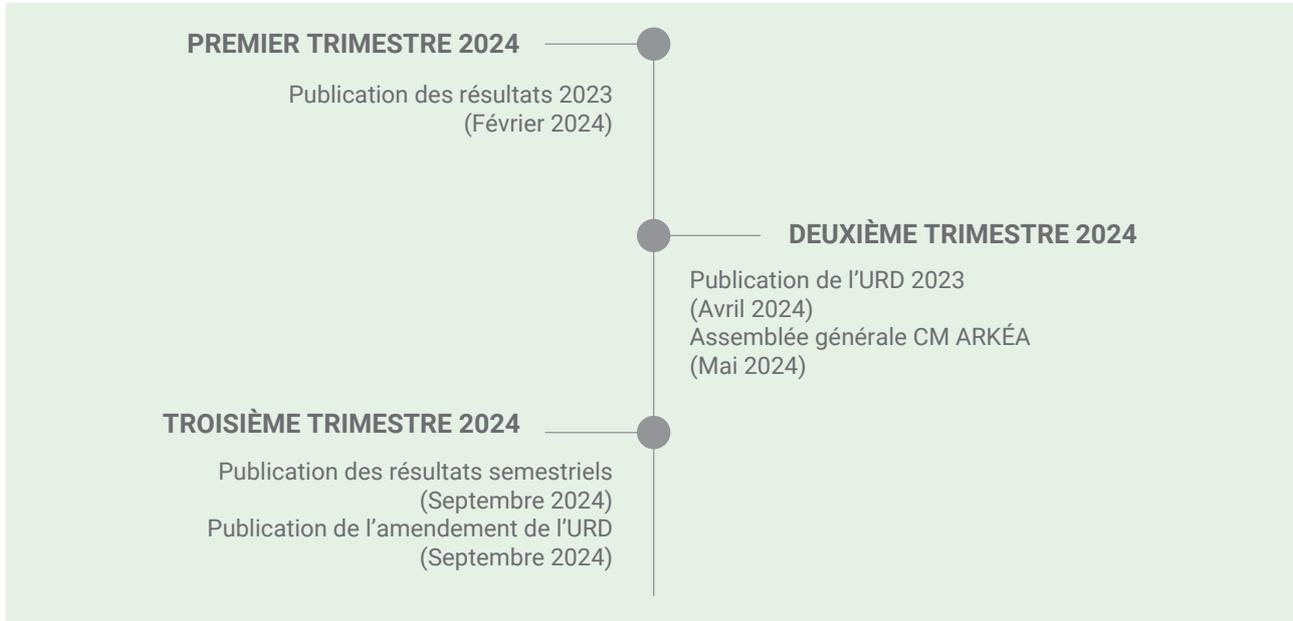
Janvier 2024

Le départ de la première édition de **l'Arkéa Ultim Challenge - Brest**, un tour du monde à la voile inédit, a été donné le 7 janvier. C'est la première course en solitaire organisée à bord de maxi-trimarans Ultim, ces géants des mers. Six skippers - Charles Caudrelier, Eric Péron, Anthony Marchand, Anthony Marchand, Thomas Coville et Armel Le Cléac'h - ont quitté le Finistère pour un périple d'ouest en est, par les trois caps : celui de Bonne Espérance en Afrique du Sud, de Leeuwin en Australie et le cap Horn, au Chili, avant une remontée de l'Atlantique et un retour à Brest, dans une cinquantaine de jours pour les plus rapides. En prêtant son nom à cette nouvelle épreuve, le Crédit Mutuel Arkéa apporte son soutien à un événement phare organisé à Brest, au cœur de l'un des berceaux historiques du groupe, en cohérence avec son engagement en faveur du développement des territoires.

Arkéa - B&B Hôtels remporte son premier titre au championnat de France de cyclo-cross qui se disputait à Camors, dans le Morbihan. Tenant du titre, Clément Venturini a décroché au sprint, son sixième titre de Champion de France. Amandine Fouquenet est vice-championne de France Élites dames, Anaïs Morichon 3^e. Enfin, Rémi Lelandais se classe deuxième en Espoirs.



1.9 L'agenda



Agenda sous réserve de modifications

1.10 Relations de solidarité

Le groupe Crédit Mutuel, au sens de l'article L. 511-20 du CMF, est notamment régi par le Code monétaire et financier, en particulier les articles L. 511-30 à L. 511-32 du CMF relatifs aux organes centraux et les articles L. 512-55 à L. 512-59 du CMF relatifs au Crédit Mutuel.

Conformément à ces dispositions, la CNCM s'est vue confier la représentation des caisses de crédit mutuel affiliées au réseau du Crédit mutuel auprès de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ainsi que les missions de veiller à la cohésion de ce réseau et à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres aux établissements de crédit, d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du réseau, afin de garantir la stabilité financière de celui-ci et la protection des déposants et sociétaires.

Dans le cadre de ses prérogatives de puissance publique, une décision de caractère général n° 1-2020 relative à la solidarité a été prise par la CNCM ainsi qu'une décision de caractère général n° 2-2020 concernant la mise en œuvre de mesures en phases de difficulté financière avérée ou de résolution.

1.10.1 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme interfédéral qui prend appui sur l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier (le « CMF »).

Ce texte prévoit que la Banque centrale européenne (la « BCE ») peut, sur proposition de l'ACPR, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse régionale ou fédérale pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ».

Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, dans la mesure où cette adhésion garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et le règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, ces fédérations et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des caisses locales adhérentes à l'égard des tiers. En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale adhérente ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité se traduit essentiellement par la constitution, au niveau de chaque fédération, du fonds fédéral qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n° 1-2020 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (la « CNCM »).

Le fonds fédéral est alimenté par des dotations émanant des caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

■ Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois (3) années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération concernée et du Crédit Mutuel Arkéa. À l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération concernée, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statue sur l'avenir de la caisse locale.

■ Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales adhérentes, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales adhérentes en difficulté.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa assure un soutien à ses filiales dans le cadre des dispositifs de surveillance prudentielle sur base consolidée (Art. 7 et 8 du règlement UE 575/2013 tel que modifié, complétés par des conventions financières intra-groupe *ad hoc* sur le périmètre de liquidité), du dispositif prévu dans le Code monétaire et financier (article L. 511-42 du CMF) ainsi que des obligations de surveillance complémentaire décrites dans l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la surveillance complémentaire des conglomerats financiers, modifié, et transposant la Directive européenne 2002/87/CE telle que modifiée.

1.10.2 Liens de solidarité au sein du Crédit Mutuel

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

(i) Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de la Fédération régionale concernée est un mécanisme qui prend appui sur l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau « des groupes régionaux » au sens des « DCG ». Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clés, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le CA de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clés dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révèle insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre.

(ii) Disposition adoptées au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L. 511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les DCG, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le Conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2.1 Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	44	2.5 Une démarche responsable qui porte des résultats	92
2.2 Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46	2.5.1 pour répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires	92
2.2.1 Une conviction profonde, dans la lignée des attentes des parties prenantes	46	2.5.2 pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable	101
2.2.2 Un projet de longue date basé sur son engagement en tant qu'acteur économique responsable	50	2.5.3 pour réduire son empreinte environnementale	122
2.3 Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54	2.5.4 en tant qu'employeur responsable	128
2.3.1 Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs	57	2.6 Tableau consolidé des indicateurs	142
2.3.2 Focus sur l'intégration des risques climatiques	66	2.6.1 Indicateurs clés de performance (KPI)	142
2.3.3 Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	2.6.2 Autres indicateurs de référence	144
2.4 Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires	73	2.7 Tableau de concordance avec les engagements internationaux	152
2.4.1 Une gouvernance représentative de l'identité du groupe	73	2.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	154
2.4.2 Une identité dans le respect de ses valeurs mutualistes	77	2.9 Annexes Taxonomie	159
		2.10 Table de concordance DPEF et URD	201

2.1 Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa

Par son modèle coopératif et collaboratif, ouvert et innovant, le Crédit Mutuel Arkéa œuvre à conjuguer les besoins de ses sociétaires et clients avec les défis de notre époque, dans une recherche de performance globale, à la fois financière, environnementale et sociétale. Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit ainsi une stratégie de développement responsable, et se positionne en partenaire bancaire et financier d'un monde qui se conçoit sur le temps long, au service des territoires et de leurs acteurs.

Le Crédit Mutuel Arkéa
a adopté la qualité de société
à mission en 2022



NOS 5 ENGAGEMENTS

- 1 Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental - positif par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires.
- 2 Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale.
- 3 Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale.
- 4 S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles.
- 5 Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

+ **Politiques sectorielles** charbon, pétrole/gaz, tabac, transport aérien, financement de l'immobilier, agriculture, viticulture et agroalimentaire

+ **Objectifs d'intensité carbone à 2030** dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance

5,1 millions de sociétaires et clients 87,5 Mds € d'encours brut de crédits

1004 M€ de production de crédits à la transition environnementale 167,3 Mds € d'encours brut d'épargne

689 M€ de collecte brute d'épargne en faveur de la transition environnementale

NOS METIERS

Une offre de banque-assurance équilibrée et diversifiée
Des marques fortes et complémentaires

MARCHÉ DES PARTICULIERS & DES PROFESSIONNELS



MARCHÉ DES ENTREPRISES & DES INSTITUTIONNELS



FABRICATION DE PRODUITS ASSURANCES ET GESTION D'ACTIFS



MARCHÉ ET PRESTATIONS BTOB



MARCHÉ DE L'IMMOBILIER



PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS



NOS RESSOURCES & ATOUTS

CAPITAL HUMAIN

11 471 collaborateurs	2 592 administrateurs*
1 165 recrutements en CDI	956 alternants et stagiaires accueillis
96 % de collaborateurs formés en 2022	92,4 / 100 index égalité professionnelle

CAPITAL ORGANISATIONNEL

- Une organisation coopérative
- Une taille intermédiaire qui favorise l'agilité
- Un fort ancrage territorial & des centres de décision en région
- Un rayonnement national avec ses filiales spécialisées
- Des projets informatiques d'envergure au service de la stratégie

CAPITAL FINANCIER

191,6 Md€ de total de bilan	2,1 Md€ de revenus**
9,7 Md€ de capitaux propres part du groupe	16,9 % de ratio Common Equity Tier One (CET1)

Depuis 2019, 19 % de la consommation totale d'énergie, composée de
99 % d'énergie
électrique renouvelable et de
95 % de gaz vert

NOTRE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Une performance extra-financière d **9,4 Md€**.
1 M€ de financements génèrent en moyenne

- ⊖ 22 000 € d'impacts environnementaux négatifs
- ⊕ 145 000 € d'impacts socio-économiques positifs



UN PARTAGE DE LA VALEUR AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS

Sociétaires et clients

1 626 M€ d'intérêts versés sur les dépôts de la clientèle
86 M€ de rémunération des parts sociales

Salariés

546 M€ de rémunérations versées
92 M€ montant de l'épargne salariale
5 % de la masse salariale investie dans la formation

Soutien aux territoires

9 M€ alloués aux dispositifs des Solidarités

Fournisseurs

671 M€ d'achats réalisés dont
90 % auprès d'entreprises françaises

Etat et collectivités

124 M€ d'impôts et taxes payés

*dont 2 490 administrateurs de caisse locale

**Produit net banque-assurance et gains sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence.

2.2 Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan *Transitions 2024* du Crédit Mutuel Arkéa

2.2.1 Une conviction profonde, dans la lignée des attentes des parties prenantes

Le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et collaborative, place le dialogue avec ses parties prenantes au cœur de sa démarche d'entreprise. De nombreux projets structurants sont conduits en laissant une place clé à l'écoute de l'environnement interne et externe.

Sur la période 2018-2020, une démarche majeure d'écoute et d'association des parties prenantes à la stratégie du groupe a été menée, conduisant, *in fine*, à l'adoption de sa Raison d'être et à la construction du nouveau plan stratégique Transitions 2024, lequel a été validé début 2021 :

■ 2018 : le groupe est allé à la rencontre de ses parties prenantes tout au long de l'année :

- des « ateliers de la coopération » ont été menés avec 1 500 administrateurs des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, afin qu'ils expriment leurs attentes vis-à-vis du mouvement coopératif ;
- dans le cadre de l'analyse de matérialité du groupe, des entretiens et ateliers ont également eu lieu avec différentes catégories de parties prenantes du groupe (clients, administrateurs, salariés, fournisseurs...);
- à compter de l'été 2018, une démarche collaborative a été lancée avec des salariés, managers et administrateurs afin d'exprimer la Raison d'être du groupe ;
- enfin, des ateliers collaboratifs ont eu lieu avec des salariés du groupe autour du thème de l'équité ;

■ 2019 : une démarche de diagnostic de ses activités, métiers, relations d'affaires et pratiques internes au regard de la Raison d'être du groupe a été menée. Ces travaux ont été conduits en associant largement les administrateurs et les salariés, et en consultant également des clients et partenaires du groupe. Un processus ouvert, gage d'une démarche authentique et sincère, qui a permis d'identifier finement, pour chacun des métiers du groupe, des points d'appui et des marges de progression ;

■ 2020 : les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa ont été mobilisées autour de la construction du plan stratégique 2021-2024, dans une démarche participative, résolument ascendante et transversale, au plus proche des métiers et des enjeux de ses sociétaires, clients et partenaires. Chacune des entités aura ainsi contribué à une profonde réflexion sur l'impact global, financier et extra-financier des activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Cette démarche collaborative est structurante, et permet au groupe, au-delà du renforcement de la connaissance de son impact sur ses parties prenantes notamment les conséquences sociales, environnementales et sociétales de ses activités, de mieux comprendre leurs attentes en faveur d'actions d'autant plus pertinentes.

Cette démarche est complémentaire des échanges réguliers qu'entretient le groupe avec elles.



Prospects, clients et sociétaires

(particuliers, professionnels, institutionnels...)

- Fédérations : enquêtes, tables rondes, baromètres, panel sociétaires, événement de collaboration et de co-construction avec nos sociétaires
- Digital : recueil des avis clients au sein des interfaces numériques dans une logique d'amélioration continue, parcours co-construits auprès d'un panel de clients et prospects
- Mesures de satisfaction
- Réponse aux questionnaires extra-financiers soumis par les clients



Administrateurs

- Conseils d'administration et assemblées générales
- Commissions fédérales et comités spécialisés
- Implication dans les dispositifs de Solidarités (fédérations)
- Participation à des ateliers collaboratifs
- Co-animation (administrateur/salarié) de modules de formation à destination des administrateurs
- Séminaires annuels dédié à la stratégie du groupe et aux évolutions réglementaires pour les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa et des filiales
- Séminaire annuel dédié à la stratégie du groupe pour les administrateurs du 2nd degré
- Évaluation annuelle et questionnaire triennal d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa
- Séminaires annuels des élus fédéraux, des membres du bureau de la fédération associant en 2023 les membres du Conseil d'administration du CMSO, Séminaires des nouveaux administrateurs et des nouveaux Présidents de caisse
- En déclinaison du Plan moyen terme 2024 et de son pilier « Promotion du modèle coopératif », co-construction d'évolutions des instances coopératives (Conseils d'administration de caisse notamment) et du rôle des élus fédéraux, au travers d'ateliers participatifs
- Enquêtes auprès des Présidents et des administrateurs de caisse locale



Salariés

- Relation avec le management
- Échanges avec les responsables des ressources humaines
- Enquêtes et baromètres
- Communication interne : communications mailing ciblées, réunions d'information (vidéos Direct RH, PEPS), intranet, animations
- Mécanismes d'alerte



Médias

- Échanges avec la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle
- Communiqués, conférences de presse et événements médiatiques
- Échanges journalistes et médias
- Publications institutionnelles
- Intervention des porte-paroles
- Communication digitale (RS)



Analystes et investisseurs

- Equipe « Relations investisseurs »
- Espace investisseurs sur le site cm-arka.com
- Communiqués marchés
- Présentation des résultats annuels et semestriels
- Roadshow avec des investisseurs français et étrangers



Autorités de tutelle

- Rencontres et échanges réguliers entre les directions et services concernés du Crédit Mutuel Arkéa et :
 - La BCE, le CRU, l'ACPR et la Banque de France dans le cadre de leurs missions d'autorisation, de supervision, de contrôle et de suivi prudentiel (agrément et autorisations, reportings prudentiels, contrôles sur pièces, contrôles sur place, entretiens de surveillance rapprochée, consultations, participations à des ateliers et groupes de travail, questionnaires, sollicitations diverses...)
 - L'AMF dans le cadre de ses missions de régulation et de protection de l'épargne financière (agrément, autorisations et visa des prospectus, des documents d'information et produits d'épargne, conseil, consultations, enquêtes et contrôles sur pièces, enquêtes et contrôles sur place, rapports d'information périodique, sollicitations diverses...)
 - La Commission de surveillance du secteur financier au Luxembourg dans le cadre du visa de nos programmes EMTN de refinancement
 - Les autorités de tutelle étrangères en accompagnement et surveillance des filiales et succursales exerçant des activités à l'étranger : en particulier, la Banque Nationale de Belgique et l'Autorité des services et marchés financiers (Financial Services and Market Authority)



Fournisseurs

- Échanges avec le Département achats (dont réponses aux appels d'offres, contrats, questionnaires d'évaluations des risques de non-conformité et des politiques RSE pour les principaux fournisseurs y compris bilan d'activité périodique)
- Suivi opérationnel de la prestation avec les métiers
- Projet de labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR)



Associations professionnelles de Place (AMAFI, OCBF...) et réseaux professionnels

- Rencontres, échanges, participation à des ateliers et groupes de travail
- Veille et échanges sur l'actualité législative et réglementaire
- Échanges sur les dispositifs professionnels et pratiques de Place communes ou divergentes
- Réflexions sur les problématiques d'interprétation et de mise en œuvre opérationnelle
- Participation aux échanges et travaux de Place avec les régulateurs



Agences de notation

(financière et extra-financière)

- Présentation des résultats annuels et semestriels
- Échanges avec les correspondants de la Direction finance & performance globale en charge du suivi des agences de notation financières
- Réunions périodiques entre les équipes du Crédit Mutuel Arkéa et chaque agence de notation financière
- Réponses aux sollicitations et questions des agences de notation financière et extra-financière



Écoles, associations inclusives

- Participations et sponsoring d'événements



Partenaires sociaux

- Instances représentatives du personnel
- Accord sur le droit syndical et la représentation du personnel

L'ambition de durabilité du Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une démarche continue de progrès et d'ouverture.

Les dirigeants du groupe portent eux-mêmes le rayonnement de cet engagement en faveur d'un développement économique durable, à travers des interventions internes et externes.

En 2023, à titre d'illustration :

- nomination d'Hélène Bernicot à la coprésidence de la Communauté des entreprises à mission en juin 2023 ⁽¹⁾ ;
- en novembre 2023, publication d'une tribune ⁽²⁾, co-signée par Hélène Bernicot et Guillaume Desnoës, consacrée à la qualité de société à mission ;
- soutien à la tribune ⁽³⁾ du Mouvement Impact France en faveur d'une économie plus inclusive et plus sobre ;
- maintien de la participation à la communauté « *Les entreprises s'engagent* » ;

- lors de la quatrième édition du Forum économique breton ⁽⁴⁾ :

- intervention de Julien Carmona, Président du Crédit Mutuel Arkéa, lors d'une plénière dédiée au rôle majeur des entreprises régionales dans les transitions de demain,
- participation d'Hélène Bernicot au Lab thématique intitulé « Société à Mission ou comment passer de la parole aux actes »,
- intervention d'Anne Le Goff lors de la plénière d'ouverture sur la thématique principale du Forum économique breton : « Réinventer les modèles pour une croissance régénératrice ».



Signe de cet engagement, le groupe a fait le choix, **depuis 2015**, d'adhérer au **Pacte mondial de l'ONU** auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global compact des Nations Unies et de promouvoir ses dix principes, autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



En 2021, le groupe a souhaité rallier des initiatives en faveur d'une contribution active du secteur financier aux objectifs environnementaux et sociaux : il a rejoint les Principes pour la banque responsable (PRB) de l'UNEP Fi en fin d'année 2021 ainsi que l'initiative *Finance for biodiversity pledge*.

Fin 2022, cette démarche a été renforcée par l'adhésion du Crédit Mutuel Arkéa à l'initiative Net zero banking alliance (NZBA), et la fixation d'objectifs climatiques ⁽⁵⁾.



Le Crédit Mutuel Arkéa est adhérent à l'association FAIR (ex-Finansol) aux côtés d'Arkéa Investment Services.

Le Crédit Mutuel Arkéa maintient son soutien aux recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD) ainsi qu'au CDP (anciennement appelée *Carbon disclosure project*) qui visent une plus grande transparence des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans leur modèle d'affaires. En juillet 2023, le groupe a publié son rapport annuel dédié au climat respectant les recommandations de la TCFD.

Le Crédit Mutuel Arkéa a également répondu au questionnaire du CDP pour la troisième année consécutive et a participé à la *Science-based targets campaign*.

À travers cette démarche, le groupe engage sa responsabilité et affirme sa volonté d'agir en faveur d'une société plus responsable.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, les filiales du groupe participent également à des initiatives en faveur de la finance durable, tels que les *Principles for responsible investment*, *Finance for biodiversity pledge* ou encore l'Initiative climat international.

(1) <https://www.entreprisesamission.org/helene-bernicot-et-guillaume-desnoes-sont-elus-a-la-copresidence-de-la-communaute-des-entreprises-a-mission/>

(2) https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/11/07/les-plus-fortes-contraintes-auxquelles-sont-soumises-les-entreprises-ne-sont-pas-leurs-engagements-volontaires-mais-les-limites-planetaires_6198726_3232

(3) https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/07/13/l-appel-de-plus-de-100-chefs-d-entreprise-apres-les-emeutes-nous-devons-proposer-un-horizon-economique-desirable-pour-tous_6181797_3232.html

(4) <https://www.youtube.com/channel/UCqLrhvNofsyWfWtUuWRvag/playlists>

(5) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/_rapport-nzba-credit-mutuel-arkea-janv2024_finance-durable_csr_2023_2024-01-30_15-03-58_443.pdf

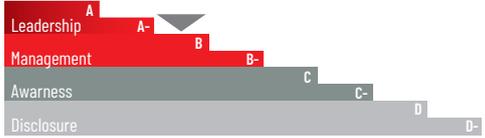
Sur ses territoires, le groupe souhaite également contribuer à une dynamique collective en faveur des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le Crédit Mutuel Arkéa a contribué activement à la création du réseau Dirigeants responsables de l'Ouest Finistère (DRO 29). Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est également membre fondateur, aux côtés d'autres dirigeants, du même réseau Dirigeants responsables de l'Ouest en Ile-et-Vilaine (DRO 35). Les réseaux DRO 29 et DRO 35 ont pour mission, sur des enjeux partagés tels que le climat, la mobilité durable, l'attractivité des talents, l'écoute des parties prenantes, de coopérer pour un impact positif concret et rapide en

accompagnant leurs membres dans leur engagement. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est également membre de la Convention des entreprises pour le climat Ouest.

L'implication du Crédit Mutuel Arkéa dans ces réseaux et initiatives, internationales, nationales ou locales, vise à apporter une contribution active et collective à l'atteinte d'un développement économique soutenable.

Les politiques et plans d'actions mis en œuvre par le groupe en faveur d'un modèle économique durable, font l'objet d'évaluations externes *via* notamment les notations extra-financières :

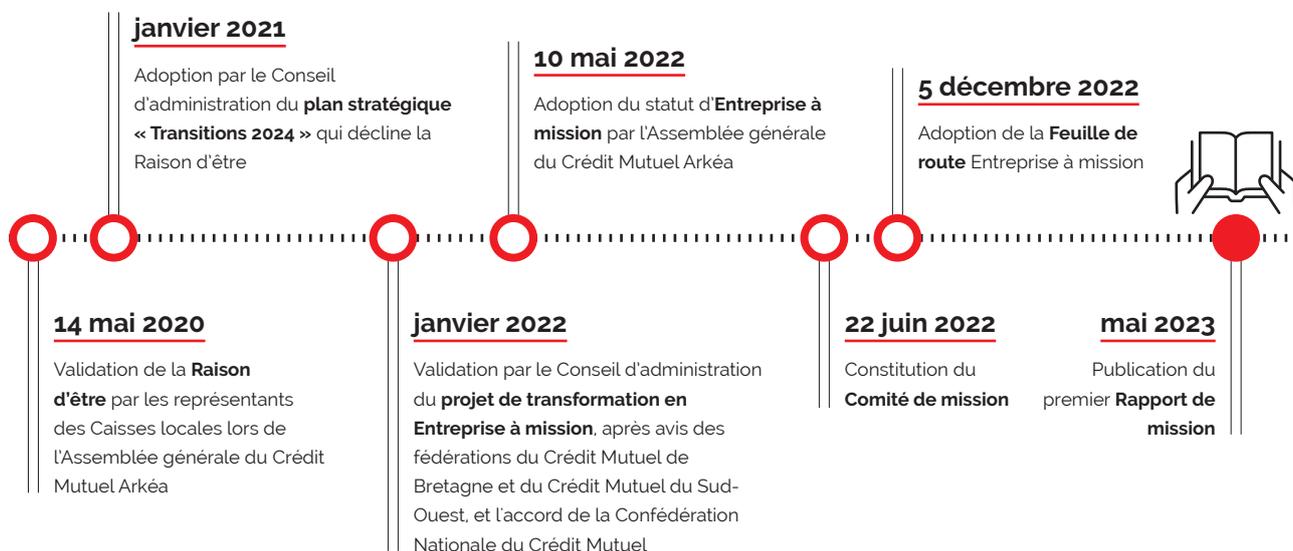


AGENCES	NOTE OBTENUE	ÉCHELLE D'ÉVALUATION
	B Management (2024)	
MOODY'S ANALYTICS	72/100 (2024)	
	AA Leader (2023)	
	10.8/100 Faible risque (2023)	
	49/100 (2023)	
	C Corporate ESG Performance Prime (2022)	

* Copyright 2023 Morningstar Sustainalytics. All rights reserved. This publication/ article/ section] contains information developed by Sustainalytics (HYPERLINK "http://www.sustainalytics.com" www.sustainalytics.com). Such information and data are proprietary of Sustainalytics and/or its third party suppliers (Third Party Data) and are provided for informational purposes only. They do not constitute an endorsement of any product or project, nor an investment advice and are not warranted to be complete, timely, accurate or suitable for a particular purpose. Their use is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>

2.2.2 Un projet de longue date basé sur son engagement en tant qu'acteur économique responsable

2.2.2.1 vers un modèle plus durable à long terme



Le 10 mai 2022, l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa a voté l'adoption de la qualité de société à mission ⁽¹⁾ : le Crédit Mutuel Arkéa devient officiellement l'une des premières banques à se doter de cette qualité.

Cet acte résolument structurant s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée dès 2019, année au cours de laquelle la banque est la première, en France, à saisir l'opportunité proposée par la loi Pacte de se doter d'une Raison d'être. Cette Raison d'être définit le sens profond que le Crédit Mutuel Arkéa donne à ses métiers, à son activité et à la manière dont il définit son utilité vis-à-vis de la société et de la planète.



(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/cma-devient-officiellement-entreprise-a-mission_cp_11052022.pdf

La Raison d'être trouve sa traduction concrète dans le plan stratégique *Transitions 2024*, par lequel le groupe entend renforcer son impact positif ainsi que sa performance globale.

Dès le 3 juin 2022, conformément à la loi Pacte, un Comité de mission est nommé. Composé de neuf membres, il allie diversité de profils, expertises, engagement en faveur des domaines environnemental et sociétal, une réelle mixité (45 % de femmes) et une représentativité des territoires d'intervention :

- cinq membres externes, représentatifs du monde de l'entreprise, des associations et des collectivités locales ;

- deux administrateurs du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;

- deux salariées.

Son rôle est d'approuver, de suivre et d'évaluer la bonne exécution de la mission du groupe. Il s'assure du respect de chacun des engagements et de la mise en œuvre de la feuille de route opérationnelle. Il publie chaque année un rapport de mission, accessible depuis le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾.



Les cinq engagements de la Raison d'être, leurs déclinaisons à 2024 et les objectifs associés

Engagement	Déclinaison	Indicateur suivi	Objectif 2024
#1 Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact – sociétal et environnemental – positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires	Mettre en œuvre notre méthodologie de mesure de la performance globale et piloter nos activités par l'impact	Ratio de performance extra-financière	NA
	Impliquer nos sociétaires et promouvoir notre modèle de gouvernance coopérative et territoriale	Taux de sociétariat Taux de participation aux assemblées générales de caisses locale	Maintenir ou augmenter le taux existant Doubler à l'horizon 2024 (lors des assemblées générales 2025) le taux de participation aux assemblées générales de caisses locales
	Être exemplaire sur nos propres actions et transitions en réduisant notre bilan carbone	Empreinte carbone directe	- 362 Teq Co₂ sur les scopes 1 + 2 selon la méthode GHG Protocol par rapport à 2021 soit une baisse annuelle de 6 % des scopes 1 + 2
#2 Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale	Développer des offres de financement dédiées à l'accompagnement de la transition environnementale de l'ensemble de nos clients	Production annuelle de financements de la transition environnementale	900 millions d'euros
	Orienter l'épargne de nos clients vers des produits contribuant à lutter contre le dérèglement climatique	Collecte brute annuelle d'épargne pour la transition environnementale (fabriqués ou référencés par les fabricants)	300 millions d'euros
#3 Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale	Accompagner le développement de nos territoires et des filières et expertises en transitions	Encours de crédits bruts	+ 14 % entre 2021 et 2024
	Être un employeur de référence sur nos territoires	Effectifs groupe	Maintenir les effectifs au niveau actuel, y compris sur les territoires historiques (à périmètre d'entités constant)
#4 S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles	Favoriser l'inclusion bancaire et le bien-être financier de nos clients les plus fragiles	Taux de rencontre annuel des personnes financièrement fragiles (PFF)	Taux de rencontre annuel des personnes financièrement fragiles > 60 %
	Développer un accompagnement dédié aux différentes catégories de sociétaires et clients via une offre de produits et services spécifiques		Développer des produits et services qui s'adaptent aux besoins de nos sociétaires et clients quelle que soit la période de leur vie ou leur spécificité : offres jeunes, accompagnement des seniors, investissement dans les précurseurs
	Mesurer et développer le niveau de satisfaction de nos clients	Mesure de la satisfaction dans les entités du groupe	100 % des principales entités mesurent un indicateur de la satisfaction clients 90 % des entités au moins afficheront un taux de satisfaction supérieur à un seuil qu'elles auront défini
	Être exemplaire sur nos propres pratiques en étant un employeur inclusif	Index de l'égalité professionnelle groupe Taux de collaborateurs en situation de handicap groupe	Maintien du niveau + 0,5 pt tous les ans

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications

Engagement	Déclinaison	Indicateur suivi	Objectif 2024
#5 Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes	Faire de nos caisses locales des moteurs au service des solidarités locales	Redistribution au titre des solidarités depuis le lancement du plan	45 M€ de redistribution sur la durée du plan stratégique
	Développer l'engagement de nos collaborateurs et les accompagner à chaque moment de leur carrière	eNPS (Employee Net Promoter Score)	- 10

2.2.2.2 des actions concrètes au cœur du projet stratégique

Le plan à moyen terme, baptisé *Transitions 2024*, cf. 17 / La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa du Document de référence, vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe.

Celui-ci s'inscrit résolument dans la continuité du plan précédent – Arkéa 2020 – qui a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne.

Transitions 2024 ⁽¹⁾ a été bâti autour des priorités suivantes :

- la mise en œuvre opérationnelle des cinq engagements issus de la Raison d'être ;
- les enjeux de développement du groupe ;
- les évolutions du secteur de la bancassurance ;
- la réalité des territoires et des clients ;
- et enfin les attentes des citoyens envers les entreprises, pour qu'elles participent à la révolution économique, écologique et solidaire.

Les 4 axes stratégiques

Transitions 2024 vise à apporter la preuve de l'engagement du groupe Arkéa sur l'accompagnement des transitions environnementales et territoriales à travers ses offres, ses métiers, ses pratiques, sa relation à ses clients, à ses administrateurs, à ses collaborateurs.

Il se structure en 4 axes stratégiques, soutenus par des leviers d'exécution. Les axes stratégiques sont des priorités pour orienter son modèle d'affaires.

<p>1 Axe 1</p>  <p>Étoffer notre gamme d'offres et de services en faveur des transitions</p> <p>Le Crédit Mutuel Arkéa entend accompagner les transitions environnementales et sociales de ses parties prenantes et leur permettre d'engager leur propre transformation. C'est aussi proposer des offres qui favorisent l'inclusion et facilitent l'accès au logement, à l'éducation et la santé..</p>	<p>2 Axe 2</p>  <p>Accompagner le développement responsable des territoires</p> <p>Les territoires constituent le maillon essentiel de l'équilibre et de la transformation réussie de la société. Déjà très présent, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite intensifier encore sa contribution au travers, notamment, des leviers de financement et des partenariats.</p>	<p>3 Axe 3</p>  <p>Personnaliser l'expérience client</p> <p>Dans ce domaine, le groupe souhaite innover dans l'utilisation des données à sa disposition pour mieux comprendre ses clients et enrichir sa proposition de valeur.</p>	<p>4 Axe 4</p>  <p>Développer notre modèle partenarial</p> <p>Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite renforcer ses engagements auprès de l'écosystème innovant et déployer de nouveaux partenariats BtoB et de distribution externe.</p>
--	--	--	---

Transitions 2024 choisit une stratégie de croissance responsable à la recherche d'une **performance globale**, dans une approche équilibrée entre performance financière et impact positif.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8742/fr/notre-plan-strategique-2024



2.2.2.3 à la recherche d'une performance globale

En octobre 2021, le Crédit Mutuel Arkéa devenait la première banque française à mesurer en euros ses impacts extra-financiers, ouvrant ainsi la voie à la mesure de sa performance globale, associant performance financière et performance extra-financière, calculée en euros.

L'objectif du groupe est de générer de la valeur financière et extra-financière pour ses parties prenantes (sociétaires et clients, fournisseurs, salariés), lesquelles contribueront à générer en retour de la création de valeur financière et extra-financière supplémentaire pour le groupe.

Une première application de cette méthodologie fut d'abord réalisée sur le périmètre de la filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, ce qui a permis de l'éprouver et de la valider.

Depuis, le Crédit Mutuel Arkéa est allé plus loin :

- ce projet est piloté par la Direction financière, choix qui illustre la volonté de faire en sorte que le financier et l'extra-financier convergent et soient considérés avec la même attention au sein d'une notion de performance globale ; raison pour laquelle la Direction financière est d'ailleurs devenue en juin 2022 la Direction finance & performance globale ;
- les équipes se sont fortement mobilisées pour déployer cette vision de performance globale, et appliquer cette méthodologie de calcul à un plus grand périmètre au sein du groupe, couvrant plus d'entités, une plus grande part des achats ainsi qu'une plus grande part des salariés. Le Crédit Mutuel Arkéa est également en cours de développement de la méthodologie sur le périmètre des investissements afin d'être exhaustif sur l'évaluation des impacts générés par les activités auprès des clients ;

- cette extension du périmètre s'est accompagnée d'une ambition de réduction des délais afin de pouvoir publier les résultats extra-financiers concomitamment à la publication des résultats financiers. Cette réduction des délais a été rendue possible notamment grâce à l'industrialisation de l'outil de calcul désormais intégré au système d'information du groupe ;

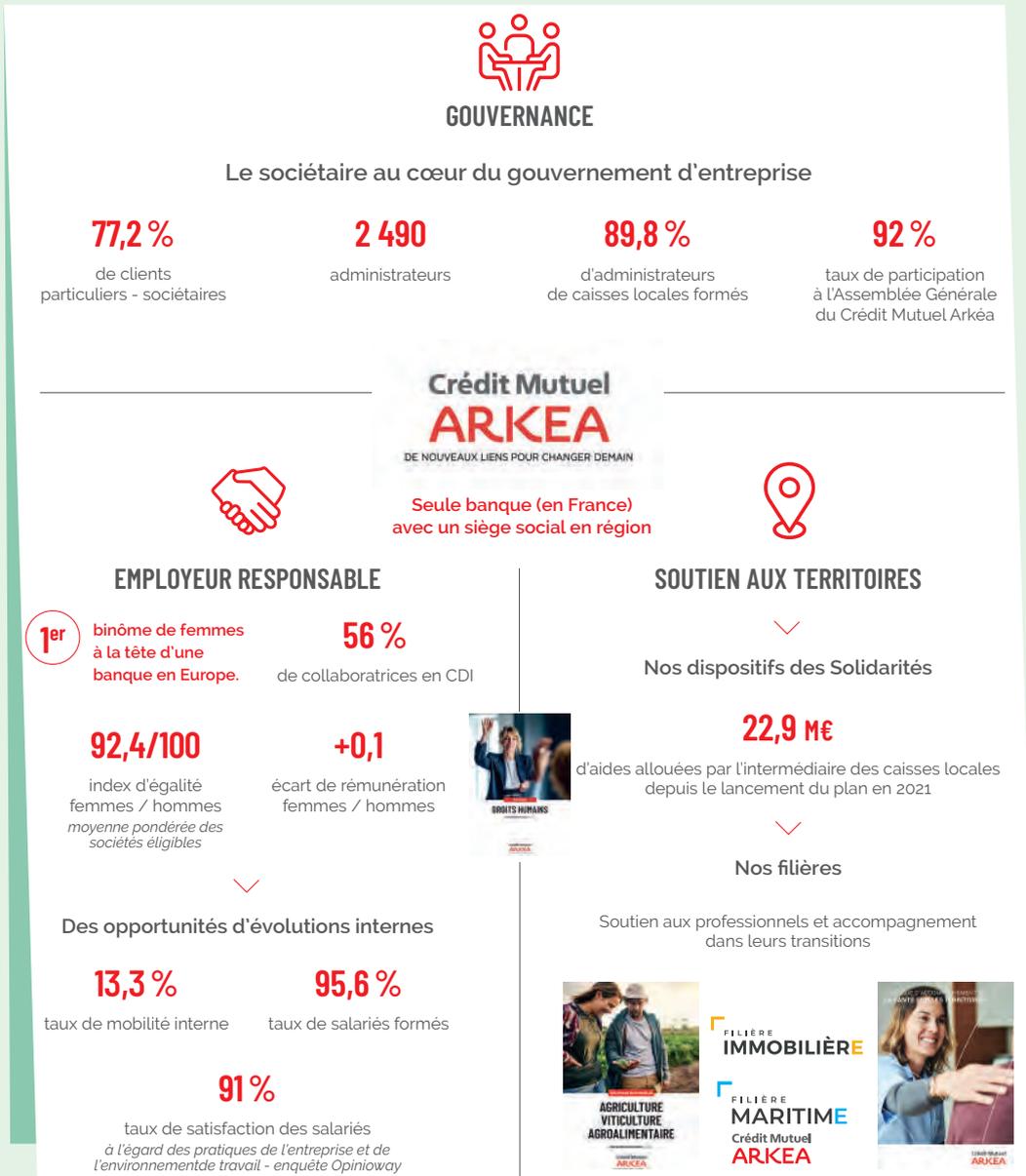
- bien qu'il s'agisse d'une démarche développée en interne, le groupe a bénéficié de l'apport technique des experts du cabinet PwC pour la définition des principales lignes directrices de la méthodologie. Par ailleurs, afin de renforcer la fiabilité des travaux, les calculs ainsi que le référentiel méthodologique ont été soumis à la revue détaillée d'un commissaire aux comptes qui a établi un rapport d'assurance modérée ;

- enfin, les équipes ont commencé les développements d'une approche permettant de passer de l'utilisation de moyennes sectorielles à celle de données réelles, à la faveur de la collecte de données clients fines et granulaires. Cette évolution permettra de réaliser une évaluation des impacts plus proche de la réalité que l'approche sectorielle utilisée à date.

Cf. 1.3 / Finance durable et performance globale et 3.4 / Mesure des impacts extra-financiers

2.3 Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA



L'IMPACT ESG DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA



ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS AUX INITIATIVES DE PLACE



Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du **Global Compact** des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



NOS RENONCEMENTS



CHARBON



PÉTROLE ET GAZ



ARKÉA



LES ENJEUX ESG AU CŒUR DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Une filière finance durable
au service de la transformation du Groupe



Dans les financements & investissements

72 %

des encours sous gestion de Federal Finance
Gestion intègre une analyse ESG

689 M€

de collecte brute en faveur de la transition environnementale

Pour le financement de la transition

1 200 M€

d'encours de
crédits aux
particuliers

758,50 M€

d'encours de
crédits aux
professionnels

720 M€

d'encours de
prêts PACT

Afin d'identifier ses principaux risques extra-financiers, le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur les travaux menés dans le cadre de la matrice de matérialité des risques environnementaux, de sa cartographie des risques et du plan de vigilance (cf. 2.3.3 / Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre).

Cette démarche d'analyse transverse fait ressortir huit grandes catégories de risques extra-financiers en lien direct avec les conséquences sociales, environnementales mais également de gouvernance et d'éthique des activités et des relations d'affaires du groupe. Les risques environnementaux dits directs n'ont pas été évalués comme majeurs, en raison de l'activité de service du groupe et, au regard des autres risques présentés ci-dessous.

Pour autant et en cohérence étroite avec sa Raison d'être, les risques environnementaux et notamment les risques climatiques font l'objet d'une vigilance particulière du Crédit Mutuel Arkéa, notamment par leur transmission dite indirecte *via* les activités financées. Parfaitement convaincu de la nécessité en tant qu'institution financière d'agir positivement en faveur de la transition environnementale, de la vitalité locale, le Crédit Mutuel Arkéa accompagne ses sociétaires, ses clients, ses partenaires et les acteurs des territoires dans leur propre transition environnementale et sociétale vers une production responsable et une consommation plus durable. À ce titre, le groupe a publié sa stratégie climat, laquelle formalise ses objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et qui s'inscrit dans la droite ligne de sa feuille de route ESG-Climat de son plan stratégique Transitions 2024, qui vise à intégrer progressivement le climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion de l'ensemble de ses activités.

Le groupe peut, également, subir des risques liés aux enjeux climatiques. Par exemple, dans le domaine de l'assurance non-vie, les risques croissants consécutifs au réchauffement climatique sont, notamment, des risques physiques liés aux dégâts causés par les tempêtes, inondations, sécheresses, désormais plus fréquentes et souvent plus destructrices que par le passé. Face à ces aléas, en complément de dispositifs d'identification et de sélection du risque, Suravenir Assurances s'appuie sur la réassurance pour en atténuer les incidences financières, tant en protection de son résultat que de ses fonds propres. Pour autant, dans un contexte de croissance des événements climatiques, une hausse du coût de la réassurance dommages est observée laquelle devra se répercuter sur la tarification des assurances habitation pour maintenir une protection durable des assurés. Ces risques financiers sont décrits de façon détaillée au chapitre 5 / Risques du Document d'enregistrement universel.

Les risques majeurs extra-financiers présentés ci-dessous sont liés aux activités du groupe et aux relations entretenues avec ses parties prenantes. Au-delà des effets qu'ils peuvent avoir pour ces dernières, ils ont pour principale conséquence de générer un impact en termes d'image et de réputation pour le Crédit Mutuel Arkéa. Certains risques ont des conséquences qui pourraient se traduire financièrement : sanctions et amendes éventuelles, attrition clients, manque d'engagement des collaborateurs, mais également risque de crédit ou de contrepartie à moyen/long terme concernant les financements et les investissements controversés et le soutien au développement des territoires. Les facteurs de risques intégrant les risques stratégiques, d'activité et d'écosystème ainsi que les risques liés au profil d'activité sont décrits de façon détaillée au chapitre 5 / Risques du Document d'enregistrement universel.

2.3.1 Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs

Description des principaux risques extra-financiers		2023	2022	2021	Engagements 2024	Enjeux
Risques de non-conformité						
Non-respect des règles de sécurité financière dont non-respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)	Part du personnel exposé à la LCB-FT et formé (périmètre établissement de crédit 15 589)	95.7 %	93.4 %	91.4 %		Exemplarité dans les affaires et la gouvernance
	Nombre de sanctions de la part de l'ACPR concernant le dispositif de LCB-FT	0	0	0		
Non-respect des règles de déontologie/éthique professionnelle dont corruption	Part des personnes formées au respect des règles de déontologie/éthique professionnelle (périmètre établissement de crédit 15 589)	87 %	91.03 %	90.60 %		
Non-respect des règles de protection clientèle	Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique dédiée aux clients fragiles (périmètre établissement de crédit 15 589)	28 811	26 836	24 330		Relation et satisfaction client Inclusion des clients en situation de fragilité
Risque d'atteinte à la sécurité de nos données						
Utilisation ou accès inappropriés à des données	Part du personnel ciblé ⁽¹⁾ sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information	85,8 %	85,6 %	91,5 %		Protection et sécurité des données
Relation fournisseurs non responsable ⁽²⁾						
Collusion Pratiques RSE non conformes	Part d'achats réalisés auprès de fournisseurs français	90 %	85 %	92 %		Relation fournisseurs responsable
	Part des évaluations ESG des fournisseurs réalisées sur la période de référence	30 %	19,60 %	8,04 %		
	Nombre de controverses identifiées parmi les fournisseurs évalués sur la période de référence	0	0	0		

(1) Salariés de l'Unité économique et sociale Arkade, d'Arkéa SCD et des filiales destinataires du tableau de bord risques et/ou ayant désigné un responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI) en propre : Arkéa Direct Bank, Suravenir, ProCapital, Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine, Arkéa Banking Services, Monext, Suravenir Assurances et Financo.

(2) La période de référence est l'année 2022 pour la couverture de la relation fournisseurs non responsable à l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa tel que défini par la consolidation financière. Les filiales mises en équivalence sont exclues de l'évaluation.

Description des principaux risques extra-financiers		2023	2022	2021	Engagements 2024	Enjeux
Risque de Gouvernance inadaptée						
Défaut de compétence	Taux de formation des administrateurs des Caisses locales	89,8 %	80,7 %	81,4 %		Exemplarité dans les affaires et la gouvernance
	Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé des caisses locales	6	5	4		
	Taux de formation des administrateurs du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	100 %	100 %	N/A		
	Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	11,9	15,8	12,5		
Défaut de gouvernance coopérative	Part des administrateurs agréés sans condition suspensive des régulateurs (périmètre entités régulées)	98 %	93 %	91 %		Exemplarité dans les affaires et la gouvernance Le soutien au développement des Territoires
	Part des sociétaires parmi les clients particuliers des fédérations	77,2 %	77,7 %	77,9 %	Maintenir ou augmenter le taux existant	
	Taux de participation aux assemblées générales des caisses locales	1,99 %	1,3 %	1,1 %	Doubler à l'horizon 2024 (lors des assemblées générales 2025) le taux de participation aux assemblées générales de caisses locales	
	Taux de participation à l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa	92 %	84 %	87 %		
	Taux d'assiduité au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	95 %	95 %	92 %		
	Part des filiales dont le taux d'assiduité des membres aux réunions de l'organe de surveillance est supérieur à 75 %	97 %	94 %	98 %		

Description des principaux risques extra-financiers	2023	2022	2021	Engagements 2024	Enjeux
Risques environnementaux, sociaux et sociétaux					
Les risques ESG résultent des facteurs de risque suivants : financements et investissements controversés ⁽³⁾ , risques climatiques physiques et de transition	Part d'encours avec une analyse intégrant l'ESG dans les encours sous gestion de Federal Finance Gestion ⁽⁴⁾	72 %	70 %	93 %	
	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés dans la politique charbon	250 K€	300 K€	N/A	Intégration des critères ESG dans les financements et investissements
	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés de la politique pétrole et gaz	226 840 K€	210 610 K€	N/A	
	Immobilier d'exploitation à fort risque physique aigu non couvert par un plan de continuité	0 m ²	0 m ²	N/A	
	Mesure de l'empreinte environnementale directe Bilan carbone groupe par tonnes de CO ₂ :				
<ul style="list-style-type: none"> ■ selon la méthode la plus récente de l'Association pour la transition bas carbone ⁽⁵⁾ ■ selon la méthode GHG Protocol 	49 601 Teq CO ₂ soit 4,47 Teq CO ₂ /ETP	48 774 Teq CO ₂ soit 4,5 Teq CO ₂ /ETP	44 403 Teq CO ₂ soit 4,1 Teq CO ₂ /ETP	selon la méthode GHG Protocol, - 362 Teq CO₂ sur les scopes 1 + 2 par rapport à 2021 soit une baisse annuelle de 6 % des scopes 1 + 2	L'empreinte environnementale Exemplarité dans les affaires et la Gouvernance
Risques psycho-sociaux					
Les risques psycho-sociaux (RPS) résultent des facteurs de risques suivants : charge de travail, qualité de vie au travail, défaut d'engagement des salariés, sexisme et harcèlement	Baromètre de l'expérience : Taux d'avis positifs sur le critère « Sens donné au travail »	87 %	83 %	64 %	Développement du capital humain
	Taux d'avis positifs sur le critère « charge de travail »	36 %	33 %	25 %	
	Taux de satisfaction des salariés à l'égard des pratiques de l'entreprise et de l'environnement de travail	91 %	90 %	N/A	

- (3) Atténuation des impacts environnementaux et sociaux par le financement durable de clients/projets ou l'investissement socialement responsable dans des émetteurs respectant des standards de gouvernance et d'éthique, de pratiques sociales et droits humains, d'environnement et climat.
- (4) La méthodologie de classification des encours comportant une analyse ESG a été revue en 2022, pour prendre en compte les évolutions liées au règlement européen (UE) 2019/2088 (dit *Sustainable Finance Disclosure* – SFDR). Ainsi, sont dorénavant considérés pour l'établissement de cet indicateur uniquement les actifs qui, au sein du mandat géré pour le compte de Suravenir, intègrent des caractéristiques environnementales et sociales au sens de la réglementation *Disclosure SFDR*.
- (5) Selon la méthode la plus récente de l'Association pour la transition bas carbone en vigueur pour chaque exercice et précisée à la section cf. 2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale et 2.6 / Tableau consolidé des indicateurs.

Description des principaux risques extra-financiers	2023	2022	2021	Engagements 2024	Enjeux	
Employabilité et transformation des métiers						
Stagnation des carrières et des compétences	Taux de salariés formés	95,52 %	93,35 %	94,70 %	Développement du capital humain	
Manque d'attractivité	Taux de recommandation (e-nps) ⁽⁶⁾	0,0	- 15	N/A		- 10
Pratiques sociales non conformes						
Discrimination	Écart de rémunération Femmes/Hommes (Unité économique et sociale)	0,08 %	- 0,3 %	- 1 %	Diversité du capital humain	
	Index de l'égalité professionnelle ⁽⁷⁾	92,4/100	92,9/100	91,3/100		Maintien du niveau
	Part de travailleurs handicapés dans l'effectif ⁽⁸⁾	3,99 %	3,5 %	3,2 %		+ 0,5 pt tous les ans
Non-respect du dialogue social	Nombre de délits d'entrave (Unité économique et sociale)	0	0	0	Dialogue social	

(6) Employee Net Promoter Score.

(7) Moyenne pondérée des sociétés éligibles du groupe (effectifs > 50 salariés). Sur l'exercice 2021, l'évaluation portait sur le périmètre de l'UES Arkade.

(8) Situation au 31 décembre 2023 réévaluée à un taux d'emploi de 5,1 % selon les dénombrements Urssaf réceptionnés en mars 2024 par les entités consolidées (hors Keytrade Bank situé en Belgique) sur l'année de référence 2023.

En 2018, ces risques, politiques et mesures d'atténuation, ainsi que les indicateurs clés de performance (KPI) ont été validés par le Comité stratégie et responsabilité sociétale et le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Tous les ans, ils font l'objet d'une revue et d'une mise à jour par les directions concernées. En 2021, l'actualisation des risques majeurs extra-financiers a été portée à la connaissance du Comité de finance durable. En 2022 et 2023, elle a été menée en tenant compte des engagements de l'entreprise à mission.

Précisions méthodologiques

■ Risques de non-conformité portant sur le non-respect des règles de déontologie/éthique professionnelle dont lutte contre la corruption et le trafic d'influence :

- le périmètre des formations déontologie/éthique professionnelle porte sur celles pour lesquelles la Direction de la conformité et du contrôle permanent est donneuse d'ordre en veillant à retenir le même périmètre de collaborateurs à former chaque année (déontologie/ lutte contre la corruption) ;

■ Risque « Relation fournisseurs non responsable » :

- l'évaluation de la part des achats réalisés auprès des fournisseurs français porte sur les entités utilisant Concerto, le progiciel de gestion intégré (ERP) du groupe. Cela concerne le périmètre suivant : Unité économique et sociale (UES), Arkéa Investment Services, Arkéa Assistance, Arkéa Capital, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Direct Bank, Arkéa Banking Services, Arkéa Sécurité, Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine, Financo et Suravenir. L'outil Concerto couvre plus de 75 % du montant total des achats du groupe,
- la part des évaluations ESG des fournisseurs réalisées pour la période de référence est calculée sur le périmètre cité ci-dessus.

Tableau de synthèse des politiques d'atténuation et principales mesures de diligences raisonnables associées

Description du risque	Politiques d'atténuation	Principales mesures de diligence raisonnable associées à ces politiques
<p>Risque de non-conformité</p> <p>Non-respect des règles de sécurité financière dont non-respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)</p>	<p><u>Services d'investissement :</u> Procédure cadre détection et déclaration des opérations suspectes d'abus de marché. Procédure cadre d'encadrement des initiés permanents. Procédure cadre de protection informations privilégiées et surveillance transactions. Procédure cadre d'encadrement transactions des personnes concernées. Procédure cadre « Obligations d'information des clients en matière de services d'investissement ». Dispositif cadre « incitations ». Procédure d'évaluation des connaissances et des compétences des collaborateurs. Dispositif cadre relatif aux obligations de meilleure exécution et de meilleure sélection. Procédure cadre service d'investissement « connaissance client ». Procédure cadre Services d'investissement « protection des avoirs ». Dispositif cadre relatif aux obligations d'enregistrement.</p> <p><u>Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :</u> Procédure cadre LCB/FT. Modules complémentaires LCB-FT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Classification des risques ■ Identification et connaissance de la clientèle ■ Personnes politiquement exposées ■ Sanctions financières internationales ■ Déclaration de soupçon ■ Échange d'informations au sein du groupe et hors groupe ■ Surveillance des transferts de fonds ■ Classification LCB-FT des pays ■ Liste interne des établissements sous sanction et indésirables. 	<p>Déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre par les entités du groupe assujetties réglementairement (établissement Crédit Mutuel Arkéa et filiales concernées du groupe). Pilotage de la Direction de la conformité et du contrôle permanent groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ veille réglementaire (information des entités du groupe) ; ■ validation de déclinaison opérationnelle par les entités et vérification de leur correcte déclinaison (<i>reporting</i> conformité, entretiens sur les dispositifs, contrôles de conformité...); ■ animation des entités (assistance, conseil, formation) ; ■ <i>reporting</i> d'activité aux instances dirigeantes (Comité conformité et du contrôle permanent groupe, Comité des risques et de contrôle interne, Conseil d'administration).

Description du risque	Politiques d'atténuation	Principales mesures de diligence raisonnable associées à ces politiques
Non-respect des règles de déontologie/éthique professionnelle dont corruption	<p>Charte de la conformité. Politique de gestion des conflits d'intérêts. Procédure cadre droit d'alerte professionnelle (<i>whistleblowing</i>). Dispositif cadre de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et annexes complémentaires (cartographie, évaluation, cadeaux et invitations, croissance externe et participations). Déclaration anti-corruption des dirigeants.</p>	<p>Déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre par les entités du groupe assujetties réglementairement (établissement Crédit Mutuel Arkéa et filiales concernées du groupe). Pilotage de la Direction de la conformité et du contrôle permanent groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ veille réglementaire (information des entités du groupe) ; ■ validation de déclinaison opérationnelle par les entités et vérification de leur correcte déclinaison (<i>reporting</i> conformité, entretiens sur les dispositifs, contrôles de conformité...); ■ animation des entités (assistance, conseil, formation) ; ■ <i>reporting</i> d'activité aux instances dirigeantes (Comité de conformité et contrôle permanent groupe, Comité des risques et de contrôle interne, Conseil d'administration).
Non-respect des règles de protection clientèle	<p>Dispositif d'approbation préalable de la conformité des nouveaux produits et projets. Procédure cadre « Gouvernance et surveillance des produits ». Dispositif encadrant la protection des personnes financièrement fragiles. Dispositif cadre droit au compte. Politique du Crédit Mutuel Arkéa relative au service d'aide à la mobilité bancaire. Procédure cadre traitement des réclamations. Politique d'encadrement de l'intermédiation du Crédit Mutuel Arkéa. Politique de commercialisation de produits assurances, bancaires et/ou financiers auprès de personnes âgées potentiellement vulnérables.</p>	
Non-respect des règles de transparence fiscale	<p>Dispositif cadre transparence fiscale (FATCA, CRS, DAC6). Échange automatique d'informations sur les comptes financiers – FATCA, et OCDE – CRS. Échange automatique d'informations sur les dispositifs devant faire l'objet d'une information – DAC6.</p>	
Risque d'atteinte à la sécurité de nos données		
Utilisation ou accès inappropriés à des données	<p>Politique groupe de sécurité des systèmes d'information (PSSI). Politique thématique SSI de protection des données sensibles incluant une classification des données et des dispositifs de protection associés au niveau de classification. Politique thématique SSI de gestion des accès logiques. Politique thématique SSI d'externalisation. Politique thématique SSI sur le <i>cloud</i>. Politique thématique SSI de protection des codes malveillants. Politique thématique SSI sur le télétravail et le nomadisme. Politique thématique SSI des opérations clients. Politique thématique SSI de gestion des vulnérabilités. Politique thématique SSI de sécurisation des opérations métiers. Politique thématique SSI de chiffrement. Politique thématique SSI du réseau. Politique thématique SSI du poste de travail. Politique thématique systèmes. Politique thématique actifs informatiques. Politique thématique journalisation. Politique thématique des composants sensibles. Politique thématique de développement. Politique thématique de sauvegarde et d'archivage. Processus groupe d'analyse de risques projet produit. Dispositif de formation sur le risque SSI. Charte Informéthique à destination des utilisateurs, précisant les règles de déontologie et de sécurité.</p>	<p>Gouvernance groupe de gestion du risque informatique, intégrant la sécurisation des données. Politiques thématiques, couvrant les différentes dimensions du risque d'atteinte à la sécurité de nos données. Analyse sécurité dans les projets et analyse d'impact relative à la protection des données personnelles. Sensibilisation et formation régulière à la sécurité des systèmes d'information pour l'ensemble des collaborateurs. Dispositif cadre de maîtrise de l'externalisation. Revue annuelle des politiques et processus cadre. Dispositif de sensibilisation et de formation des collaborateurs.</p>

Description du risque	Politiques d'atténuation	Principales mesures de diligence raisonnable associées à ces politiques
Relation fournisseurs non responsable		
Collusion Pratiques RSE non conformes	Dispositif cadre groupe d'externalisation. Processus de suivi et de référencement des fournisseurs. Procédure achat évaluation fournisseur. Modèles types de contrats. Code de conduite fournisseur. Charte des bonnes pratiques vis-à-vis de la sous-traitance. Code de déontologie signé par les acheteurs. Outil d'identification des controverses (prestation Sesamm).	Mise en place d'un dispositif cadre groupe de pilotage de l'externalisation. Mise en place d'un Comité de suivi et de référencement des fournisseurs. Évaluation des fournisseurs <i>via</i> des diligences adaptées selon la sensibilité et la criticité du risque. Connaissance du fournisseur, dans le cadre du devoir de vigilance, de la loi Sapin 2, de la lutte contre le travail dissimulé. Mise à disposition de modèles type de contrats. Sensibilisation des collaborateurs. Déploiement d'un outil d'identification des controverses.
Risque de gouvernance inadaptée		
Défaut d'honorabilité et de compétence	Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil d'administration. Statuts. Charte du Comité des nominations. Charte de gouvernance pour l'entrée en fonction de l'administrateur et l'enrichissement de ses compétences. Charte de l'administrateur de caisse locale (Crédit Mutuel de Bretagne).	Évaluation annuelle et triennale du fonctionnement du Conseil d'administration. Agrément des régulateurs. Plan de formation des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa. Plan de formation des administrateurs des fédérations. Dispositif de formation des administrateurs de caisse locale.
Défaut de gouvernance coopérative	Statuts fédérations. Règlements de fonctionnement (Fédérations). Règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa. Charte de l'administrateur du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Référentiel de l'administrateur de caisse locale. Guide juridique des assemblées générales.	Révision coopérative. Contrôle des assemblées générales par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique.

Description du risque	Politiques d'atténuation	Principales mesures de diligence raisonnable associées à ces politiques
Risques environnementaux, sociaux et sociétaux	<p>Groupe : Ambition et stratégie ESG groupe validée par le Conseil d'administration. Adhésion aux <i>Principles for responsible banking</i> et au Pacte Mondial des Nations Unies.</p> <p>Enjeux et risques environnementaux : Stratégie climat groupe validée par le Conseil d'administration et déclinée dans les entités (Suravenir, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Capital, Suravenir Assurances). Politique d'encadrement des financements et investissements charbon thermique validée par le Conseil d'administration. Politique d'encadrement des financements et investissements pétrole et gaz validée par le Conseil d'administration. Plan d'action risques environnementaux – guide BCE. Politique de gestion des risques environnementaux. Politique de gestion du risque de réputation. Politique de gestion du risque juridique (incluant le risque de responsabilité). Politique tarifaire groupe. Adhésions au <i>Carbon disclosure project</i> et à TCFD.</p> <p>Enjeux et risques sociaux/droits humains : Politique tabac validée par le Conseil d'administration. Politique armes controversées et défense validée par le Conseil d'administration. Adhésion à FAIR.</p> <p>Gestionnaires d'actifs (cotés et non cotés) et investisseurs institutionnels : Cadre/charte ESG des politiques d'investissement (Suravenir, Suravenir Assurances, Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion, Arkéa Capital). Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de décision d'investissement et déclarations de prise en compte des principales incidences négatives (Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion, Suravenir, Arkéa Capital). Politique de vote et d'engagement avec les émetteurs (Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion). Adhésions aux <i>Principles for responsible investment</i> (Federal Finance Gestion, Suravenir, Schelcher Prince Gestion, Arkéa Capital). Adhésion à l'Initiative climat international (Arkéa Capital), CDP (Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion) et à <i>Finance for biodiversity pledge</i> (Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion).</p> <p>Activités bancaires : Trajectoires d'intensité carbone à 2030 dans le cadre de la <i>Net zero banking alliance</i>. Politique de financement de l'immobilier validée par le Conseil d'administration. Politique de financement du transport aérien validée par le Conseil d'administration. Politique agriculture, viticulture, agroalimentaire validée par le Conseil d'administration. Adhésion à la <i>Net zero banking alliance</i> et à <i>Finance for biodiversity pledge</i>.</p>	<p>Formation risques ESG du Conseil d'administration (2023). Cadre d'appétence au risque groupe, intégrant les risques climatiques et progressivement les risques sociaux et de gouvernance. Suivi des indicateurs dans le tableau de bord de suivi des risques. Intégration des risques ESG dans la tarification des prêts et la valorisation des garanties. Formation climat aux membres du Comité exécutif (Comex) et du Conseil d'administration (2020), salariés et administrateurs (2021). Formation biodiversité du Conseil d'administration (2022). Formation droits humains du Conseil d'administration (2023).</p> <p>Recherche ESG/revue ESG en phase d'investissement. Clauses ESG dans les pactes d'actionnaires. Identification et suivi des controverses.</p> <p>Cotations de risques ESG à l'octroi de crédit Identification et suivi des controverses.</p>
Financements et investissements controversés atténuation des impacts environnementaux et sociétaux par le financement durable de clients/projets ou l'investissement socialement responsable dans des émetteurs respectant des standards de gouvernance et d'éthique, de pratiques sociales et droits humains, d'environnement et climat.		
Risques climatiques physiques et de transition.		

Description du risque	Politiques d'atténuation	Principales mesures de diligence raisonnable associées à ces politiques
Risques psycho-sociaux		
Les risques psycho-sociaux (RPS) résultent des facteurs de risques suivants : charge de travail, qualité de vie au travail, défaut d'engagement des salariés, sexisme et harcèlement	Feuille de route groupe « PMT Transitions RH 2024 ». Politique d'atténuation des RPS portant sur l'Unité économique et sociale.	Formation Arkéa passeport managers. Baromètre de l'expérience (groupe Crédit Mutuel Arkéa). Papripact annuel/Document Unique (UES). Accords collectifs en vigueur (UES). Dispositifs autres que le Baromètre de l'expérience. Programme Rebond (UES).
Employabilité et transformation des métiers		
Manque d'attractivité Stagnation des carrières et des compétences	Feuille de route groupe « PMT Transitions RH 2024 ».	Mission PMT expérience Managériale. Mission PMT expérience Collaborateurs. Arkéa passeport manager. Plans de formations. Évaluations annuelles de performance (e-perf/RDV Parcours) et entretiens annuels professionnels (e-pro). Développement des pratiques collaboratives.
Pratiques sociales non conformes		
Discrimination	Feuille de route groupe « PMT Transitions RH 2024 ». Conventions collectives. Politique d'atténuation des pratiques sociales non conformes portant sur l'Unité économique et sociale. Politique en matière de droits humains.	Formation tous inclusifs. Accords handicap, égalité/pro, salariés de plus de 50 ans (UES). Groupe de travail harcèlement (UES).
Non-respect du dialogue social	Politique d'atténuation des pratiques sociales non conformes portant sur l'Unité économique et sociale.	Accord relatif au droit syndical et à la représentation du personnel (UES).



2.3.2 Focus sur l'intégration des risques climatiques

Les enjeux liés au changement climatique sont importants et nécessitent une transition des modèles d'affaires. En tant qu'acteur économique, particulièrement ancré au sein des territoires, en proximité immédiate avec ses parties prenantes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite assumer cette responsabilité et le rôle majeur qu'il doit jouer dans l'accélération des transitions sociales, environnementales et climatiques.

Après avoir adopté fin 2020 sa stratégie climat, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de s'engager encore davantage en publiant depuis 2021 un rapport annuel répondant aux recommandations de la *Task force on climate related financial disclosures* (TCFD) exposant les impacts du changement climatique pour chacun de ses métiers. Par cette publication, le Crédit Mutuel Arkéa se veut transparent quant à la communication d'informations liées à son activité et au climat. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et d'évolution de son modèle d'affaires en lien avec ces défis. Ce rapport détaille les actions mises en œuvre par le Crédit Mutuel Arkéa pour prendre en compte les enjeux climatiques dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et la mise en place d'objectifs ainsi que d'indicateurs de pilotage. Les rapports, dont la troisième édition a été publiée en juin 2023, sont accessibles sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾.

Une gouvernance et des expertises renforcées

Pour mieux intégrer les enjeux climatiques dans la stratégie du groupe, la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa a été adaptée (cf. 2.5.2.1 / Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe). Les expertises dédiées à la finance durable et au climat ont été consolidées au sein du groupe grâce à des recrutements et des formations.

Par ailleurs, la prise en compte du climat dans la gestion des risques a été renforcée.

La Direction du pilotage transverse des risques inclut le Département de synthèse des risques et le Service risques ESG chargé de l'évaluation des risques dédiés depuis juin 2019. Chaque responsable Fonction gestion des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été sensibilisé aux risques climatiques et travaille à l'intégration du risque climatique au sein de son entité. Des correspondants risques ESG ont également été nommés au sein de la Fonction de gestion des risques.

Un Comité de coordination des risques climatiques est en place depuis 2020. Présidé par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa, ses principales missions sont les suivantes :

- suivre les projets d'intégration des risques climatiques dans la filière Fonction de gestion des risques ;
- rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie en matière de risques climatiques, notamment pour arbitrer sur d'éventuels points de blocage identifiés lors de comités opérationnels ;
- réaliser le suivi budgétaire du projet ;
- informer et former ses membres sur certains points techniques, ou quantitatifs, afin de les accompagner vers une meilleure compréhension des enjeux et des décisions afférentes.

Durant l'année 2023, les outils, processus et dispositifs visant à identifier et évaluer les activités et expositions sensibles et vulnérables aux risques ESG au sein du Crédit Mutuel Arkéa se sont étoffés avec notamment :

- Greta (*Global risk ESG topics assessment*) : questionnaire destiné à collecter les données de risques ESG des entreprises emprunteuses de plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaires afin de déterminer leur cotation risques ESG ;
- Prism (*Physical risks internal scoring model*) : référentiel interne dédié à l'évaluation et la mesure géographique des risques climatiques physiques (six aléas climatiques couverts) au niveau des communes pour la France métropolitaine ;
- Spice (Scénarios prospectifs des impacts climatiques sur l'économie) : outil permettant de modéliser les conséquences économiques et financières d'un scénario climatique sur un jeu d'indicateurs marché, macro-économiques et départementaux.

Les risques ESG ont été insérés dans la déclaration d'appétence aux risques, validée dès 2020 par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Depuis 2021, la déclaration a été successivement complétée d'indicateurs quantitatifs développés pour le suivi des risques ESG tant au niveau opérationnel que par l'organe de direction *via* le dispositif de limites du cadre d'appétence au risque.

Les processus, dispositifs et outils d'identification et d'évaluation des risques ESG sont progressivement intégrés dans la gestion globale des risques selon l'appétence au risque formulée par le Crédit Mutuel Arkéa.

Au-delà du renfort de sa gouvernance et de son expertise, le rapport TCFD ⁽¹⁾ du Crédit Mutuel Arkéa présente clairement, la prise en compte du climat dans la stratégie du groupe, les dispositifs de pilotage et de gestion des risques et opportunités associés au climat dans le modèle d'affaires du groupe en annonçant les perspectives.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications

2.3.3 Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre

Afin de répondre aux exigences fixées par la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa déploie un plan de vigilance relatif aux incidences négatives graves en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé-sécurité et d'environnement. Le plan de vigilance du groupe est articulé en trois parties : ses potentielles incidences négatives en tant qu'entreprise, en tant que donneur d'ordre dans le cadre des relations avec ses fournisseurs et prestataires, et celles liées à ses métiers financiers. Il dispose d'une organisation et d'un pilotage dédiés.

Synthèse du plan de vigilance 2023

En tant qu'entreprise	En tant que donneur d'ordre	Dans les activités financières
<p>Droits humains</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Incidences négatives potentielles : Présence dans deux pays d'Europe de l'Ouest : niveau d'incidence évalué à faible pour 100 % des salariés ; ■ Incidences négatives : Ensemble des incidences négatives identifiées comme « faible » pour toutes les entités ; ■ Plan d'atténuation : cf. 2.5.4.1 / Le développement et la diversité du capital humain. <p>Santé & sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques physiques Identifiés comme importants : pandémie, incendie, agressivité, chute, travail sur écran, événements graves, routier et sédentarité ; ■ Risques psychosociaux Identifiés et suivis : <ul style="list-style-type: none"> - stress au travail : charge de travail et clarté des rôles, - stress post-traumatique : agression ou événement grave, - et harcèlement ; ■ Plan d'atténuation : cf. 2.5.4.1 / Le développement et la diversité du capital humain. <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Incidences négatives importantes identifiées et plans d'atténuation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Risque climat : Émissions de CO₂ liées aux déplacements par occupant → Actions déclinées en cinq sous-chantiers : cf. 2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale. 2. Utilisation des ressources : Consommation énergétique par occupant → Accélération des mesures d'économie d'énergie : cf. 2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale 3. Gestions des déchets : Gestion des déchets polluants (amiante) → partie amiantée traitée. 	<p>Nouveautés 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de l'intégration de nouvelles familles d'achats dans l'outil cartographie ; ■ Poursuite de la prise en compte des recommandations de la méthodologie de l'Association française de normalisation (Afnor). <p>Résultats cartographie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La majeure partie des achats se concentrent sur les familles d'achats avec un niveau d'incidences négatives « limité » et « faible ». Ces familles d'achats sont en progression ; ■ Plus aucun achat sur des familles d'achats avec un niveau d'incidences négatives « très fort » ; ■ Baisse des achats sur les familles d'achats avec un niveau d'incidences négatives « fort ». <p>Plan d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de l'exploitation de la cartographie et adaptation dans les processus d'achats ; ■ Objectif d'obtention de la labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) début 2024. 	<p>Activités de financement et d'investissement :</p> <p>Droits humains</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Incidences négatives potentielles de niveau « fort » : <ul style="list-style-type: none"> - entreprise : exposition faible, - souverain : exposition faible ; ■ Engagement sur le sujet : publication d'une politique droits humains début 2024. <p>Santé & Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Incidences négatives potentielles de niveau « fort » : <ul style="list-style-type: none"> - entreprise : exposition faible ; ■ Plan d'atténuation : questionnaire de risques ESG (chiffres d'affaires entreprises supérieur à dix millions d'euros) intègre des questions relatives à la santé & sécurité dans des secteurs d'activité à incidences négatives potentielles « fort ». <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte carbone : entreprise : <ol style="list-style-type: none"> 1. Banque et Salle des marchés : construction de trajectoires de décarbonation sectorielles, 2. Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion : construction de trajectoires de décarbonation des portefeuilles sur le périmètre du mandat Suravenir ; ■ Plan d'atténuation : objectifs de décarbonation à 2030 (secteurs : acier, ciment, pétrole/gaz, aérien, charbon et immobilier résidentiel) ; ■ Biodiversité : réalisation d'avancées dans la compréhension des incidences négatives exercées par deux entités sur le périmètre de la gestion d'actifs et du capital investissement.

Organisation, gouvernance et pilotage du plan de vigilance

La mise en œuvre du devoir de vigilance au sein du groupe est coordonnée par un Comité de pilotage transverse, dont le rôle est de s'assurer du déploiement du devoir de vigilance par les entités du groupe, de suivre les actions validées et de définir le plan de progrès annuel. Ce comité, animé par le Département Finance durable de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle, regroupe les Directions dynamiques & relations humaines, de l'organisation et des moyens, des achats, des risques, de la conformité et du contrôle permanent. En 2023, il s'est réuni à trois reprises.

Le plan de vigilance du groupe est également suivi par le biais d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité des actions mises en place. Ils sont répartis entre :

- des indicateurs de moyens mis en place pour prévenir les incidences négatives ;
- des indicateurs de résultats des plans d'action sur les trois volets (incidences négatives en tant qu'entreprise, en tant que donneur d'ordre et dans les activités financières).

Le plan de vigilance a été validé par le Comité de Direction générale du groupe Crédit Mutuel Arkéa le 10 novembre 2023, puis présenté au Comité stratégie et responsabilité sociétale du groupe le 24 janvier 2024.

Actions majeures qui ont marqué l'année 2023

Niveau d'intégration des plans d'atténuation du devoir de vigilance dans la stratégie du groupe : le plan à moyen terme du groupe Crédit Mutuel Arkéa, Transitions 2024, décline des axes dédiés à l'intégration des enjeux sociétaux et environnementaux dans les activités du groupe. La mise en œuvre des plans d'atténuation des incidences négatives potentielles visées par le devoir de vigilance est donc fortement corrélée aux plans d'action du plan stratégique. La stratégie climat du groupe, définie en 2020 et identifiée comme une initiative transverse majeure du plan stratégique, en est un exemple. Elle contribue notamment à identifier et maîtriser les impacts et les risques climatiques dans les métiers de financement et d'investissement du groupe.

Afin d'inclure l'ensemble des filiales dans la mise en place de l'identification et l'évaluation des incidences négatives graves sur l'environnement, les droits humains, la santé-sécurité et dans la mise en œuvre des plans d'atténuation contribuant à réduire ces atteintes, les directions centrales en charge des ressources humaines, des achats et de la finance durable mènent des actions de partage des bonnes pratiques et se positionnent comme des structures d'accompagnement dans leurs domaines de compétences respectifs.

En matière d'entreprise responsable, le groupe a poursuivi le déploiement de programmes de formations, notamment auprès des femmes avec « Boostons les potentielles », dont l'objectif est l'accélération de la prise de responsabilités des femmes et l'augmentation de leur représentativité dans les niveaux d'emploi, et auprès des managers avec « manager sans discriminer » et « Be manager » pour les nouveaux managers. Les employés de l'Unité économique et sociale ont

désormais accès à une base documentaire sur la santé psychologique. Par ailleurs, la Direction dynamiques & relations humaines a poursuivi le déploiement et la déclinaison du dispositif « Stop harcèlement » afin de lutter contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes. Des travaux d'harmonisation des cotations des incidences négatives potentielles sur les droits humains ont été menés (cf. Refonte et harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains). Enfin, sur la partie environnementale, le groupe a poursuivi les actions du plan à moyen terme déclinées en cinq chantiers (cf. « Incidences négatives en tant qu'entreprise et Incidences négatives sur l'environnement »).

En matière d'achats responsables, le groupe a poursuivi les travaux afin d'intégrer dans ses processus les recommandations de l'outil de cartographie des risques RSE liés aux achats de l'Afnor, en ciblant en priorité les familles d'achat avec une incidence négative nette « forte » et « très forte ».

Au deuxième trimestre 2023, le Département Achats s'est doté d'un outil de recherche afin de mieux identifier les controverses impactant les prestataires en place mais aussi ceux sollicités lors du *sourcing* pour les appels d'offres. Le Département Achats a par ailleurs engagé pour Crédit Mutuel Arkéa la démarche de labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) auprès du Conseil national des achats (CNA).

En matière de finance durable, l'année 2023 a été marquée par le déploiement du questionnaire risques ESG « Greta » (cf. 3. Incidences négatives dans le cadre des métiers financiers du groupe) pour les entreprises de plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaires, intégrant ainsi le volet santé-sécurité. En lien avec la Direction dynamiques & relations humaines, des travaux d'harmonisation des cotations des incidences négatives potentielles sur les droits humains ont été menés (cf. Refonte et harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains). Enfin, sur le volet environnemental, des objectifs de décarbonation à horizon 2030 ont été validés et des premiers travaux de compréhension et de cartographie des incidences négatives sur la biodiversité ont été menés.

Pour chaque volet du devoir de vigilance, les principales actions mises en œuvre sont décrites ci-après ou dans les chapitres de la présente Déclaration de performance extra-financière, dédiés à ces enjeux.

Refonte et harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains

L'année 2023 a été marquée par une refonte et une harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains. Cette cartographie, utilisée pour les croisements des cartographies droits humains « en tant qu'entreprise » et « dans les activités financières », est l'agrégation de sept indicateurs permettant de prendre en compte les droits humains pertinents pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa :

Liste des droits humains pertinents pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa	Indicateurs droits humains – Devoir de vigilance	Jeux de données utilisés
Droit de consultation des travailleurs, liberté d'association, droit de grève	Violation des droits des travailleurs	Utilisation d'un indice par pays construit par la Confédération syndicale internationale. Cet indice s'intéresse notamment aux lois régressives, aux violences policières, à l'obstacle à la formation de syndicats...
Abolition du travail forcé et de l'esclavage moderne	Esclavage moderne	Utilisation d'un indice par pays construit par l'ONG <i>Walk free</i> qui réalise une estimation du nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne.
Abolition du travail des enfants	Travail des enfants	Utilisation d'un jeu de données issu de l'UNICEF indiquant par pays le pourcentage d'enfants âgés entre 5 et 17 ans qui travaillent.
Droit à la non-discrimination et lutte contre les inégalités	Discrimination	Cet indicateur repose sur deux jeux de données représentant chacun 50 % de la note : <ul style="list-style-type: none"> ■ DSG Gender Index : prend notamment en compte les mariages forcés, l'avortement, les postes à responsabilité.. ; ■ Equaldex : compile de nombreux indicateurs sur les thématiques LGBT.
Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	Législation sur la protection et vie privée	Utilisation d'un jeu de données, issu de l'UNCTAD, qui présente les pays qui ont une législation, un projet de législation ou l'absence de législation sur le sujet.
Droit à l'éducation et à la formation	Éducation	Utilisation d'un jeu de données, issu de l'UNICEF, qui présente par pays les taux d'enfants non scolarisés (primaire, collège, lycée).
Droits des communautés, des peuples autochtones et des minorités	Traités internationaux	Utilisation d'un jeu de données, issu de l'OHCHR, qui présente le nombre de traités internationaux signés par pays. Les traités portent notamment sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, les droits économiques, sociaux et culturels, etc.
Droit à la santé, à la sécurité et à un milieu de travail sûr et salubre	N/A	La santé-sécurité des personnes n'a pas pu être incluse dans la cotation des incidences négatives potentielles relatives aux droits humains. En effet, aucun jeu de données suffisant n'a pu être trouvé, les données de l'Organisation internationale du travail (OIT) ne couvrant pas suffisamment de pays. La santé-sécurité des personnes fait donc l'objet d'une cartographie à part entière qui est présentée dans la partie « Dans les activités financières ».

Chaque indicateur se voit attribuer 1/7^e du poids de la note finale. La note globale (faible/moyen/fort) est la somme de chaque indicateur. À titre d'exemple, lors de l'exercice 2023 du devoir de vigilance, la France a reçu une note supérieure à 90, soit un niveau d'incidence négative faible. Au total, la cartographie couvre un peu moins de 180 pays.

Détails du plan de vigilance

1. Incidences négatives en tant qu'entreprise

Concernant les droits humains, le groupe réalise chaque année une cartographie des incidences négatives potentielles induites en tant qu'entreprise, comprenant une analyse de l'évolution de la présence géographique de ses effectifs. Cette vision des incidences négatives potentielles sur les droits humains est obtenue en croisant le pays d'implantation des effectifs en CDI du groupe avec la cartographie des niveaux d'incidences négatives potentielles sur les droits humains par pays (cf. Refonte et harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains).

Après croisement, le niveau d'incidences négatives potentielles est ainsi qualifié de « faible » pour 100 % des effectifs. Le groupe est majoritairement présent en France, avec un peu plus de 10 000 salariés (97,3 % des effectifs au 30 juin 2023 contre 96,8 % en 2022), mais également dans un pays d'Europe de l'Ouest (2,7 % des effectifs au 30 juin 2023 contre 3,2 % en 2022). À ce jour, aucun pays d'implantation n'est recensé en incidence négative élevée.

En plus de cette analyse des incidences négatives potentielles, la Direction dynamiques & relations humaines procède à une évaluation du niveau d'incidences « net » pour chacune des entités du périmètre étudié. Ces incidences négatives sur les droits humains (droit de consultation des travailleurs, liberté d'association, droit de grève, abolition du travail forcé et de l'esclavage moderne, abolition du travail des enfants, droit à la non-discrimination et lutte contre les inégalités, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel, droit à l'éducation et à la formation, droits des communautés, des peuples autochtones et des minorités) présentent toutes un niveau « faible » pour l'ensemble des entités. La refonte de la cartographie droits humains présentée ci-dessus a en effet fait passer le niveau d'incidence négative potentielle en matière de discrimination de « moyen » en 2022 (seule incidence recensée cette année-là) à « faible » en 2023 pour la France. La lutte contre la discrimination reste cependant un sujet d'attention pour le groupe. De nombreuses actions ont été mises en place, principalement autour des inégalités liées au sexe, à l'âge et au handicap. Le groupe a ainsi poursuivi la sensibilisation de tous les acteurs sur les biais et leurs impacts sur les décisions. Cette sensibilisation a été menée par le déploiement du programme « Boostons les potentielles », avec l'objectif d'accélérer la prise de responsabilités des femmes et l'augmentation de leur représentativité dans les niveaux d'emploi, et la diffusion de la formation « manager sans discriminer ». Aussi, à la fin de l'année 2023, le groupe a lancé un diagnostic interne sur la diversité et l'inclusion par le biais d'un questionnaire adressé à ses collaborateurs. Le diagnostic vise entre autres à établir une photographie de la diversité au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa et à évaluer le sentiment d'inclusion ou de discrimination ressenti.

Concernant les incidences négatives potentielles dans le domaine de la santé/sécurité, le groupe interroge ses différentes entités sur leurs principaux risques physiques et psychosociaux identifiés. Toutes les entités du groupe évaluent leurs risques professionnels physiques et psychosociaux selon la même méthode de cotation.

En 2023, les risques physiques qui ressortent comme importants sont : les risques de pandémie, incendie, agressivité, chute, travail sur écran, événements graves, routier et la sédentarité, qui ressort en tant que risque pour la première fois. Pour l'ensemble de ces risques, des plans d'atténuation sont déclinés dans les différentes entités concernées.

Le groupe porte une attention à trois grandes dimensions des risques psychosociaux : le stress au travail, le stress post-traumatique et le harcèlement.

Sur le volet « stress au travail », qui fait l'objet d'un suivi spécifique au travers d'une enquête salariés annuelle, deux facteurs d'incidences négatives sont identifiés : la charge de travail (délais et quantité) et la clarté des rôles (qui fait quoi et qui décide). Ces facteurs d'incidences font l'objet de plans d'atténuation dédiés.

Une attention particulière est aussi portée au « stress post-traumatique », avec notamment la mise en place de dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, de sensibilisation (ex : formation à la gestion de l'agressivité/agression) et de prévention (ex : base documentaire santé psychologique sur le périmètre de l'UES Arkade) et des dispositifs de sécurité et de protection.

Le groupe met également l'accent depuis 2020 sur les incidences négatives liées au harcèlement moral et sexuel et aux agissements sexistes. Ainsi, plusieurs entités du groupe ont déployé le dispositif « Stop harcèlement », ayant pour objectif la lutte contre le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes. À fin 2023, plus de 8 000 collaborateurs du groupe peuvent actionner au besoin un dispositif d'alerte spécifiquement dédié. L'objectif d'un tel dispositif est de clarifier la démarche de signalement pour libérer la parole. Ce dispositif d'alerte s'accompagne de la nomination de référents « harcèlement » et d'actions de communication et de sensibilisation. Au niveau de l'UES Arkade, ce dispositif est complété par une communauté de BienVeilleurs. Le déploiement de ce dispositif d'alerte à des entités qui n'en sont pas pourvues est prévu. Les différentes actions mises en œuvre par le groupe dans les domaines de la qualité de vie au travail et de la gestion des risques professionnels sont présentées en section cf. 2.5.4.1 / Le développement et la diversité du capital humain.

Concernant les incidences négatives sur l'environnement, trois d'entre elles sont identifiées comme importantes en 2023 : les incidences sur le climat, l'utilisation des ressources et la gestion des déchets. Elles restent inchangées par rapport à 2022.

Sur le volet « climat », l'incidence négative provient des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités du groupe ⁽¹⁾ dont les déplacements. Cette incidence négative est suivie par l'évolution du bilan carbone du groupe (49 601 Teq CO₂ en 2023, soit un peu plus de 4 Teq CO₂ par ETP) et d'un indicateur lié aux déplacements domicile-travail (12 497 Teq CO₂ en 2023, soit 25 % du bilan carbone du groupe). Pour atténuer cette incidence négative, le groupe a mis en œuvre une initiative transverse avec des actions déclinées en cinq chantiers :

- déplacements domicile-travail : télétravail, mobilité douce ;
- déplacements professionnels : électrification de la flotte de véhicules, priorité au train ;

(1) Le périmètre étudié des GES porte sur l'empreinte directe, hors émissions financées.

- numérique responsable : rationalisation du parc informatique, charte numérique responsable... ;
- immobilier : ombrières de parking, éco-gestes, reverdissement de certaines zones... ;
- fournitures à impact.

Grâce à ces chantiers entrepris, les résultats 2023 sont très proches de la trajectoire fixée (0,3 % au-dessus de l'objectif). Les efforts sont à accentuer en 2024, pour rester dans l'objectif de baisse de 15 000 Teq CO₂ entre 2019 et 2024.

Sur le volet « **utilisation des ressources** », l'incidence négative est suivie par l'évolution globale de la consommation d'énergie. En 2023, la consommation s'établissait à 39,3 GWh d'énergie, en baisse de 5,5 % par rapport à 2022. Afin de réduire sa consommation d'énergie et de se conformer aux obligations réglementaires, notamment liées au décret tertiaire, le groupe a mis en place un **plan de sobriété énergétique**.

Enfin, sur le volet « **gestion des déchets** », les déchets amiantés constituent la dernière incidence négative avérée et suivie. Les dernières parties amiantées sont traitées, notamment par enfouissement ⁽¹⁾.

Les différents responsables de bâtiments suivent également chaque année les incidents sur l'environnement pouvant être induits par les installations du groupe. La classification du niveau d'incidence négative est notamment déterminée en s'appuyant sur le nombre d'incidents dans l'année et leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ces ambitions et actions sont présentées à la section du Document d'enregistrement universel cf. 2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale.

2. Incidences négatives en tant que donneur d'ordre

Le Département Achats, chargé de la politique achats du groupe, construit des dispositifs visant une meilleure connaissance des incidences négatives liées aux droits humains, à la santé-sécurité, à l'éthique et à l'environnement induites par les fournisseurs et prestataires. Ce département pilote une démarche d'achats responsables partagée avec les parties prenantes internes et externes du groupe. Le Crédit Mutuel Arkéa est signataire, depuis 2017, de la charte RFAR du CNA.

Les actions mises en place sont réalisées en cohérence avec l'implémentation, au sein du groupe, des recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA) relatives à l'externalisation des prestations. Ces recommandations intègrent notamment un volet sur la maîtrise des incidences négatives en matière de droits humains, d'éthique, de loyauté des pratiques et d'environnement.

Concernant l'**organisation et la gouvernance des achats responsables**, depuis 2020, un Comité de référencement et de suivi des prestataires a été mis en place au niveau du groupe dont les missions sont de :

- valider le référencement des prestataires pour les prestations critiques ou importantes ;
- statuer sur les dossiers prestataires présentant des alertes majeures, y compris sur le volet RSE ;
- suivre et piloter la conformité des prestataires référencés ;
- suivre l'avancement des plans de remédiation ;

- suivre les évolutions réglementaires.

En 2023, ce comité s'est réuni quatre fois.

Le Comité achats responsables, créé en 2023, s'est tenu pour la première fois en décembre. Ce comité a pour mission de piloter les travaux en vue de l'obtention du label RFAR et de coordonner la mise en application de la politique achats responsables du groupe. Il associe, outre le Département Achats, les différentes directions du groupe parties prenantes sur cette thématique (Direction de la conformité et du contrôle permanent, Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle, Département Finance durable, Direction des comptabilités, Département Ingénierie et communication financière, Direction de l'organisation et des moyens).

La **cartographie des incidences négatives** relative aux achats est le croisement des encours par famille d'achats (en 2023, 62 familles ont été identifiées) et du niveau d'incidences RSE de ces dernières (quatre niveaux : faible, limité, fort et très fort). Basée sur un outil développé par l'Afnor, cette cartographie s'appuie sur des recommandations de cet organisme que le Département Achats intègre progressivement à ses processus. Depuis la mise en application des recommandations de l'Afnor, la **grande majorité des achats s'effectuent désormais sur des familles avec un niveau d'incidences négatives « limité » et « faible »** (intégrant santé-sécurité, droits humains et environnement). La part de ces familles d'achats, en hausse en 2023, est passée de 83 % à 86 % du budget global d'achats. Ce travail a de plus permis de ne plus avoir de famille avec un niveau d'incidences négatives « très fort » et de réduire de dix-huit à treize le nombre de celles avec un niveau d'incidences négatives « fort ».

Dans une démarche d'amélioration continue, le Département Achats a déployé au deuxième trimestre 2023 un outil d'identification des controverses. L'outil est notamment utilisé lors de l'étape du *sourcing*, afin de détecter en amont les controverses de prestataires potentiels. Le groupe met en place une démarche pour obtenir la **labellisation RFAR** du Conseil national des achats début 2024 pour Crédit Mutuel Arkéa dans un premier temps.

Au-delà de la cartographie de l'Afnor, le groupe a renforcé son niveau de connaissance individuelle des fournisseurs, par le déploiement, depuis 2021, de questionnaires RSE. Les évaluations issues de ces questionnaires sont intégrées dans les processus d'achats en phase d'appels d'offres et dans le suivi des relations d'affaires. Par ailleurs, le groupe fait réaliser des évaluations de ses principaux fournisseurs, sur la base du chiffre d'affaires réalisé et/ou du niveau de criticité de la prestation, *via* une évaluation complémentaire souscrite auprès de l'Afnor (évaluation ACESIA).

3. Incidences négatives dans le cadre des métiers financiers du groupe

Dans le cadre de ses activités de financements et d'investissements, le devoir de vigilance s'intègre pleinement dans l'ambition du groupe de renforcer la prise en compte des enjeux ESG dans l'ensemble de ses activités, conformément à sa feuille de route finance durable. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'une gouvernance, pour organiser et suivre ses plans d'actions notamment par le biais :

- de la filière Finance durable, structurée avec des responsables dédiés qui pilotent les plans d'actions pour leur entité ;

(1) À noter qu'en Europe, il n'existe pas de solution autre que l'enfouissement, la vitrification n'étant plus disponible sur le continent faute de prestataires.

■ de deux comités dédiés : le Comité de Direction générale, consacré de manière régulière à la finance durable, et un comité opérationnel, composé de responsables finance durable représentant les entités du groupe.

Chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa procède à la révision de ses cartographies d'incidences négatives potentielles relatives aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement liées à ses financements et investissements.

Sur le volet **droits humains**, les cartographies proposées sont le résultat du croisement de la cartographie droits humains par pays (présentée plus haut dans la sous-section cf. Refonte et harmonisation de la cartographie des incidences négatives potentielles sur les droits humains) avec les encours des entités contributrices. Chaque cartographie finale propose une synthèse (pourcentages d'encours dans des pays à incidences négatives potentielles), un détail par entité et par secteur d'activité. Le périmètre porte sur la banque, l'investissement y compris le capital-investissement.

Ces cartographies permettent de disposer d'une vision brute globale des encours investis dans des pays à incidences négatives potentielles en termes de droits humains. Le groupe est ainsi **peu exposé à des souverains avec des incidences négatives potentielles d'un niveau « fort » sur les droits humains et aux entreprises situées dans des pays avec un niveau d'incidences négatives potentielles « fort »⁽¹⁾ sur les droits humains.**

Début 2024, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté une politique en matière de droits humains. En amont de la validation de cette politique, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a été formé au sujet des droits humains en décembre 2023.

Sur le volet **santé-sécurité**, le Crédit Mutuel Arkéa met à jour chaque année ses cartographies en croisant une matrice sectorielle des risques ESG construite en interne et les encours par secteur des entités contributrices (banque et investissement/capital-investissement). La matrice des risques ESG interne détermine des niveaux de risque (faible, modéré ou élevé) pour chaque secteur d'activité NACE. Actuellement, cinq secteurs d'activité sont considérés par le groupe comme ayant un niveau de risque élevé sur la santé-sécurité des travailleurs : « agriculture, sylviculture et pêche », « industries extractives », « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », « construction » et « transports et entreposage ». Les cartographies réalisées montrent une **faible exposition du groupe à des entreprises situées dans ces cinq secteurs.**

Dans le cadre de ses financements, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prend en compte les atteintes à la santé-sécurité des travailleurs par l'intermédiaire du questionnaire de risques ESG « Greta » pour l'octroi de crédit sur les entreprises de plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce dernier intègre notamment des questions relatives à la santé-sécurité depuis avril 2023 pour les entreprises situées dans des secteurs d'activité identifiés comme étant à risque fort sur ce sujet. Sur le périmètre capital-investissement, des plans d'action santé-sécurité sont intégrés au processus d'investissement et en phase de détention. Sur la partie gestion d'actifs, Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion ont notamment accès à des données, fournies par un *provider* à l'échelle de l'entreprise. Ces données leur permettent, par exemple, de sélectionner les meilleurs acteurs ESG par secteur, de suivre les éventuelles controverses et de mettre en place une démarche d'engagement.

Sur le volet **environnement**, le groupe a réalisé des cartographies de l'impact de ses financements et investissements sur le climat (émissions carbone financées) et sur la biodiversité.

Afin de réduire l'impact de ses financements sur le **climat**, conformément à son engagement dans la *Net zero banking alliance*, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté des objectifs d'intensité carbone à 2030 de ses financements pour les secteurs de l'acier, du ciment, du transport aérien et des crédits à l'habitat. Ces engagements s'inscrivent dans la continuité des politiques sectorielles de sortie du pétrole/gaz et du charbon déjà adoptées par le groupe. En 2023, Suravenir a mené des travaux de définition d'une stratégie d'alignement à horizon 2030 avec les objectifs de l'Accord de Paris. À ce titre, Suravenir a pris l'engagement de réduire de 60 % l'empreinte carbone en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis de son portefeuille d'actifs financiers hors UC, sur le périmètre des scopes 1 et 2, entre 2019 et 2030.

Pour la partie **biodiversité**, des premiers travaux de compréhension des incidences négatives exercées sur la biodiversité ont été menés par Arkéa Capital et Arkéa Investment Services pour les activités d'investissements. S'agissant des financements, tout comme pour la santé-sécurité, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prend en compte les atteintes à la biodiversité pour les entreprises de secteurs à risque fort sur cet enjeu, par l'intermédiaire du questionnaire de risques ESG « Greta » pour l'octroi de crédit sur les entreprises de plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaires. La politique sectorielle agriculture viticulture et agroalimentaire adoptée fin 2023 intègre des engagements en matière de lutte contre la déforestation.

Mécanisme d'alerte

Un dispositif d'alerte et de recueil des signalements, dédié aux incidences négatives graves en matière de santé-sécurité, droits humains et environnement, est mis en place depuis 2018. Les organisations représentatives du personnel (de l'Unité économique et sociale) ont été associées à la construction du mécanisme d'alerte. Ce mécanisme est rendu accessible aux salariés, aux prestataires et sous-traitants, par voie d'affichage, dans les bâtiments des services centraux du groupe et des caisses locales, et *via* l'intranet du groupe. Il est également accessible à toute personne, interne ou externe à l'entreprise, *via* son site internet institutionnel. En 2023, le dispositif d'alerte et de recueil des signalements a été activé une fois.

Dans le cadre du lancement d'un dispositif de lutte contre le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, un mécanisme d'alerte spécifiquement dédié à ce sujet est également mis en place dans chacune des entités ayant déployé ce dispositif. En 2023, ce mécanisme d'alerte, dénommé « Stop harcèlement », a été actionné cinq fois sur le périmètre de l'UES Arkade. Comme prévu par le dispositif, les alertes ont été prises en charge par la cellule dédiée constituée d'experts (ressources humaines, élu du Comité social et économique, référents harcèlement...) qui se réunit dès l'activation du mécanisme.

Début 2024, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un outil pour les lanceurs d'alerte développé par un prestataire externe. Cet outil est accessible directement sur le site institutionnel 24h/7j, pourra être utilisé de manière anonyme, sans représaille, et en langue locale.

(1) Échelle : faible/moyen/fort.

2.4 Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires

Le Crédit Mutuel est une banque territoriale au service de ses sociétaires, une banque coopérative et collaborative faisant vivre ses valeurs mutualistes.

2.4.1 Une gouvernance représentative de l'identité du groupe

Risques extra-financiers associés à l'enjeu : Exemplarité dans les affaires et la gouvernance

- Risques de gouvernance inadaptée

Défaut de compétence

Taux de formation des administrateurs des caisses locales : 90 %	Taux de formation des administrateurs du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa : 100 %
Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé des caisses locales : 6	Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa : 12

Défaut de gouvernance coopérative

Part des administrateurs agréés sans condition suspensive des régulateurs (périmètre entités régulées) : 98 %	Taux de participation à l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa : 91,6 %
Part des filiales dont le taux d'assiduité des membres aux réunions de l'organe de surveillance est supérieur à 75 % : 97 %	Taux d'assiduité au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa : 95 %

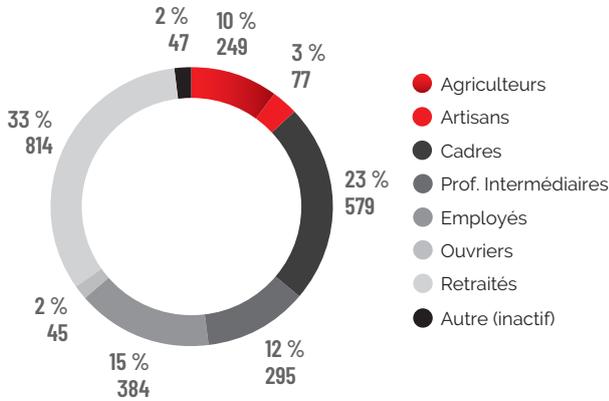
Le sociétaire est au cœur du gouvernement d'entreprise

L'organisation du Crédit Mutuel Arkéa, société coopérative et mutualiste, permet à tout sociétaire de participer, directement ou indirectement, à la prise de décision collective. En détenant au moins une part sociale, il est à la fois actionnaire et client. La gouvernance coopérative permet une représentation des parties prenantes de l'entreprise au niveau des Conseils d'administration (cf. chapitre 2).

Au niveau de la caisse locale, les administrateurs, bénévoles, sont élus par et parmi les sociétaires. Ce dispositif assure au sein du Conseil d'administration de chacune des caisses locales, des fédérations régionales et du Crédit Mutuel Arkéa, une vraie représentation des sociétaires, de manière indépendante de la direction de l'entreprise. Élus pour trois ans (Bretagne) ou quatre ans (Sud-Ouest), les administrateurs sont à l'écoute des sociétaires et relaient leurs attentes et suggestions auprès de leur Conseil d'administration. Ils sont notamment directement impliqués dans les dispositifs de solidarité des fédérations du Crédit Mutuel Arkéa (cf. 2.4.2.2 / Une organisation engagée en soutien au développement des territoires). Ils représentent leur fédération lors de

manifestations locales ou départementales et contribuent à renforcer les relations avec les différents acteurs de l'économie locale et du monde associatif. L'implication des administrateurs dans la vie locale nourrit et renforce l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa. Consommateurs témoins, ils veillent également à l'équilibre entre les intérêts des sociétaires qu'ils représentent et les impératifs de gestion de l'entreprise. Le contrôle, par les administrateurs élus, des décisions des structures opérationnelles permet d'inscrire les actions de l'entreprise dans le long terme. Ce contrôle met l'accent sur une gestion responsable garantissant la pérennité des investissements économiques, sociaux et environnementaux.

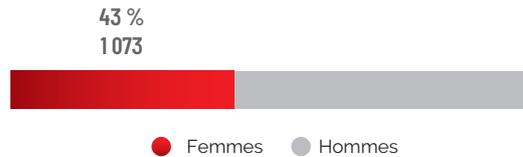
En 2023, 133 nouveaux administrateurs ont été élus en caisses locales. La tendance est au renforcement de la mixité des profils, tant femmes/hommes et classes d'âge qu'en termes de catégories socio-professionnelles. Les femmes représentent 45 % des nouveaux élus et 36 % des nouveaux Présidents de caisses locales.



Moyenne d'âge des administrateurs de caisses locales



Part des femmes parmi les administrateurs des caisses locales



En accompagnement des administrateurs dans l'exercice de leur mission, les fédérations mettent en place un programme de formation, qui figure au rang des priorités d'actions. En 2023, le développement de modules de formation à distance s'est poursuivi, permettant d'assurer la montée en compétences des administrateurs. Une action forte a notamment été menée auprès des élus de caisses locales pour les sensibiliser, au CMB à la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts et pour le CMSO, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la gestion des conflits d'intérêts.

Au Crédit Mutuel de Bretagne, la formation des administrateurs de caisses locales relève de l'action conjuguée de la Commission Formation et de l'équipe Vie coopérative, qui définissent chaque année les thématiques à proposer et/ou développer. La dynamique de formation repose sur plusieurs dispositifs :

- l'accès libre aux formations digitales développées en interne et mises à disposition sur une plateforme de formation en ligne dédiée aux administrateurs ;
- des formations présentielle dispensées sur l'ensemble du territoire et proposées sur inscription chaque semestre ;
- des formations dites « sur invitation », dédiées à une catégorie d'élus notamment les nouveaux élus et les nouveaux Présidents ;
- une formation annuelle réglementaire, en digital, à suivre par chaque administrateur ;
- une incitation à proposer des formations courtes et ciblées à l'occasion des réunions de Conseil d'administration, en autonomie et en fonction des attentes des élus ;
- et enfin, l'animation d'une communauté d'élus référents formation, présents au sein de chaque Conseil d'administration, pour faire vivre ces dispositifs et relayer les informations tout au long de l'année.

Composée de sa Présidente, administratrice fédérale et de sept administrateurs référents représentant chacun un secteur géographique, la Commission formation du CMSO anime les correspondants des caisses locales. Chaque année, la Commission propose de nouvelles formations, sous forme de supports interactifs, adaptés à la demande et facilement réalisables, et l'actualisation des supports pédagogiques mis à disposition des administrateurs l'année précédente. Trois types de formation sont dispensés au CMSO : sur inscription à l'initiative de l'administrateur sur une plateforme *d'e-learning*, à l'initiative du Service vie coopérative, et lors des réunions de Conseil d'administration au sein de la caisse locale *via Arkenvie*, le site intranet des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa.

En 2023, plus de 2 200 administrateurs ont été formés dans les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, soit 90 % des élus de premier degré.

Les Conseils d'administration des fédérations s'appuient sur des commissions spécialisées.

Ainsi, au Crédit Mutuel de Bretagne, les commissions « Vie coopérative », « Formation », « Développement responsable », « Relations sociétaires et clients » et « Solidarités » formulent des avis et des préconisations qui enrichissent et orientent les travaux du Conseil d'administration de la fédération.

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, il s'agit des Commissions fédérales « Contrôle et révision », « Formation et accueil des nouveaux administrateurs », « Conciliation », « Investissements », « RSE-Finance durable », « Viticulture », « Agriculture », « Solidarités », « Nominations niveaux 2 », « Communication et animation de la coopérative » et « Stratégie ».

La Commission « Solidarités assurances » est commune aux deux fédérations.

Dans les fédérations, les administrateurs sont particulièrement associés aux enjeux de développement durable.

La Commission développement responsable au **Crédit Mutuel de Bretagne** est composée de treize administrateurs et a pour mission de contribuer à la bonne réalisation de la feuille de route Raison d'être de la fédération pour sa dimension développement durable (ESG, Finance durable, RSE). Elle peut proposer ou s'associer à la mise en œuvre, de tout événement, manifestation de nature à promouvoir la responsabilité sociétale de l'entreprise auprès des administrateurs, des sociétaires et plus largement du public du Crédit Mutuel de Bretagne. À noter la création, en 2021, d'un Comité de gouvernance « Raison d'être » intégrant à la fois des cadres dirigeants du Crédit Mutuel de Bretagne et des administrateurs, dont un membre de la Commission développement responsable. Ce comité a notamment pour objet de suivre la tenue des engagements pris en matière de RSE. L'intégration des critères ESG-Climat dans l'offre de produits et services du Crédit Mutuel de Bretagne est un axe de travail complémentaire de la commission.

Au **Crédit Mutuel du Sud-Ouest**, une gouvernance dédiée à la filière Finance durable et la RSE pilote la feuille de route ESG-Climat pour un développement responsable. Elle est composée de deux instances distinctes qui se sont réunies neuf fois en 2023 :

- une commission fédérale « RSE-finance durable » qui a pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie ESG-Climat et de superviser le respect des obligations réglementaires. Elle alimente également en propositions le plan d'action du CMSO avec la mise en place d'actions emblématiques et est le relais d'information au Conseil d'administration fédéral. Elle est composée de six administrateurs et suit l'évolution des indicateurs extra-financiers ;
- une deuxième instance compose également cette gouvernance avec un Comité de pilotage opérationnel. Composé de l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ce comité a pour objectif de piloter les indicateurs extra-financiers et RSE, de coordonner le plan d'action annuel ESG-Climat de la fédération et d'en définir une trajectoire.

Au **niveau du Crédit Mutuel Arkéa**, le Conseil d'administration du groupe est composé de vingt administrateurs et de deux censeurs :

- seize administrateurs représentant les sociétaires. Ils sont élus dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et sont issus des territoires de référence du Crédit Mutuel Arkéa à savoir :
 - douze administrateurs au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
 - quatre administrateurs au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- deux administratrices non-issues du mouvement coopératif, nommée pour l'une et renouvelée pour l'autre lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2020, préalablement agréées par le Comité des nominations et de la gouvernance et le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ;
- deux administrateurs représentant les salariés. Ils sont désignés par le Comité de groupe ;
- deux censeurs non issus du mouvement coopératif, l'un élu lors de l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2022 et le second lors de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2023.

Les administrateurs du Conseil sont tous de nationalité française.

Le Conseil d'administration est particulièrement vigilant quant à l'exercice par ses membres d'un mandat indépendant et engagé. Il est doté depuis 2020 d'une charte de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa. Mise à jour annuellement, elle encadre les fonctions de l'ensemble des membres du Conseil et se réfère aux critères d'indépendance formelle posés par l'Autorité bancaire européenne (orientations EBA/GL/2021/05 et EBA/GL/2021/06 point 9.3). Aux termes de ces critères, il ressort que dix-neuf administrateurs sur les vingt qui composent le Conseil d'administration sont indépendants. Par ailleurs, cette charte recense les compétences individuelles des membres du Conseil d'administration et doit ainsi permettre de garantir le maintien, en toutes circonstances, d'une compétence collective adaptée à l'exercice d'une gouvernance saine et efficace de la société.

Concernant la politique de diversité du Conseil d'administration, depuis 2017, le taux de féminisation du Conseil d'administration a dépassé 40 % pour s'établir à 45 % au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à treize reprises en 2023. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 95 %. Pour la tenue des séances, le Conseil d'administration bénéficie d'une solution digitale fluidifiant l'organisation des réunions, l'examen de la documentation tout en renforçant le dialogue entre les membres.

Le Conseil d'administration dispose également d'un règlement intérieur de fonctionnement. Ce dernier confirme les missions essentielles de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, fixe les modalités de fonctionnement de l'instance et rappelle les droits et obligations de chaque administrateur.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa exerce, en conséquence, pleinement sa mission dans le respect des dispositions des statuts, du règlement intérieur à caractère financier, de son règlement de fonctionnement et enfin des chartes, notamment celles spécifiques à chacun de ses six comités et commissions spécialisés.

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa bénéficient d'un programme annuel de formation et disposent d'une plateforme de formation distancielle dédiée proposant plus de 70 modules de formations sur les thématiques de la stratégie, des risques, de l'audit, de la comptabilité, de la réglementation, du secteur de la bancassurance, des produits et des métiers des différentes filiales du groupe. En 2023, ce sont plus de 238 heures de formation qui ont été dispensées aux administrateurs, soit près de douze heures en moyenne par administrateur. Ils ont bénéficié en complément d'un séminaire stratégique qui s'est tenu au mois de décembre. Les administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité de groupe, disposent quant à eux d'un programme de formation renforcé conformément aux dispositions de la loi Pacte du 11 avril 2019, comprenant en supplément des modules de formation dispensés par un prestataire externe.

Dans le but d'assurer l'efficacité de la gouvernance exercée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, tous les trois ans, seul ou avec le concours d'un consultant, le Comité des nominations et de la gouvernance met en œuvre une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration. La dernière a été réalisée en 2021, avec le concours du cabinet Mazars et le soutien de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle. Une nouvelle évaluation formalisée sera réalisée sur 2024.

En dehors de cet exercice, au moins une fois par an, à l'initiative du Président du Comité des nominations et de la gouvernance, un point de l'ordre du jour du Conseil d'administration est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés. En 2023, un point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de décembre à la suite de la réalisation d'une évaluation annuelle reposant sur trois axes :

- un questionnaire anonyme d'auto-évaluation permettant au membre de se positionner au regard des compétences et postures inscrites dans la charte de l'administrateur ;
- un questionnaire anonyme d'évaluation du Conseil d'administration autour de trois grandes thématiques : sa composition, son expertise et son organisation ;
- un questionnaire spécifique aux Présidents des comités et commissions comportant une thématique supplémentaire concernant les relations avec la Direction.

Les résultats se sont révélés très positifs et confirment l'engagement des administrateurs, leur montée en compétences, notamment sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ils saluent également la qualité et la complétude des supports qui leur sont présentés et qui leur permettent de délibérer de manière éclairée. Ils relèvent par ailleurs le climat de confiance qui existe d'une part avec le Président du Conseil et, d'autre part, avec la Direction.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'économie sociale et solidaire, l'assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est tenue le 14 mai 2019, a entendu les conclusions du rapport du cabinet PHF Conseils nommé l'année précédente en qualité de réviseur coopératif. Ce rapport quinquennal aborde les dispositifs visant à garantir une adhésion volontaire et ouverte à tous, la nature de la double qualité des sociétaires (clients et sociétaires), les mécanismes assurant la gouvernance démocratique de notre société coopérative et un bon niveau de participation économique des sociétaires, les procédures d'affectation des excédents d'exploitation, les dispositifs de formation des administrateurs et les différentes ententes avec les autres sociétés coopératives. Outre la certification du respect des principes de la coopération, ce rapport met en avant les bonnes pratiques du Crédit Mutuel Arkéa. Cette révision doit être menée tous les cinq ans. Aussi, l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2023 a désigné le cabinet GMBA Montiel Laborde en qualité de réviseur pour réaliser cette nouvelle mission. Les travaux sont actuellement en cours et le rapport sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Au niveau des filiales du Crédit Mutuel Arkéa

Dans le cadre du modèle de gouvernance coopérative du Crédit Mutuel Arkéa, le Comité des nominations et de la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa sélectionne parmi les élus des caisses locales des administrateurs compétents, et exceptionnellement des collaborateurs en complément d'expertise, afin de siéger au sein des organes de surveillance des différentes filiales du groupe, ce qui représente une population de près de 200 membres.

Pour garantir leur honorabilité et leur compétence, le Comité des nominations et de la gouvernance s'est doté d'une charte de gouvernance de second degré, révisée en septembre 2023, laquelle encadre l'entrée en fonction des membres des organes de surveillance de filiales et l'exercice de leur mandat. Cette charte fixe trois axes pour la bonne gouvernance des filiales :

- la représentation équilibrée, la proportionnalité de la taille du Conseil et le renouvellement des organes de surveillance des filiales du groupe ;
- le renforcement de la compétence collective des Conseils et individuelle de leurs membres, tant dans le processus de détection que de formation des administrateurs ;
- le renforcement du rôle et du dialogue du comité avec les Présidents des différents conseils et les secrétariats généraux des entités du groupe.

En 2023, 97 % des organes de surveillance des filiales ont présenté un taux d'assiduité supérieur à 75 %. Par ailleurs, 98 % des administrateurs, nommés ou renouvelés en 2023 au sein de filiales régulées, ont fait l'objet d'un agrément sans condition suspensive par une autorité de tutelle.

En matière de renforcement des compétences collectives et individuelles des organes de surveillance des filiales et de leurs membres, une politique cadre de formation des administrateurs de second degré est en place.

Le parcours de formation débute dès le premier degré à travers l'acquisition d'une formation socle et se poursuit ensuite à travers des formations dites réglementaires, métiers ou encore stratégiques. Au second degré, les formations sont dispensées via la plateforme de formation distancielle Cogito administrateurs qui permet la mise à disposition par les experts des services centraux et de chacune des filiales, de formations relatives à la réglementation, aux risques, à la gouvernance, à la comptabilité, à l'audit, aux produits et métiers des entités du Crédit Mutuel Arkéa et à la stratégie bancaire. Même si des modules de formation sont communs et imposés à l'ensemble des administrateurs, ces derniers restent acteurs de leur montée en compétences, en concertation avec les correspondants vie sociale et les Présidents des organes de surveillance. Aussi, les filiales, en fonction de leurs activités et des spécificités liées à leurs métiers peuvent également dispenser des formations aux membres de leur organe de surveillance.

Administrateurs des caisses locales	2023	2022	2021
Nombre d'administrateurs 1 ^{er} degré	2 490	2 538	2 590
% de femmes parmi les administrateurs des caisses locales	43,1 %	42,8 %	42,0 %
Nombre de nouveaux administrateurs élus dans l'année	133	155	119
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs des caisses locales	45,1 %	41,3 %	43,7 %
Taux de participation aux Conseils d'administration des caisses locales	80,2 %	79,2 %	78,7 %
Nombre de nouveaux Présidents des caisses locales	36	18	32
% de femmes parmi les nouveaux Présidents des caisses locales	36,1 %	44,4 %	25,0 %
Administrateurs des fédérations			
Nombre d'élus des fédérations	82	82	81
% de femmes parmi les élus des fédérations	37,8 %	39,0 %	42 %
Nombre de nouveaux élus des fédérations	13	7	5
% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	30,8 %	14,3 %	0 %
Formation			
Nombre d'administrateurs des caisses locales ayant suivi au moins une formation sur l'année	2 237	2 048	2 109
Nombre total d'heures dispensées	13 970	9 578	8 466
% administrateurs des caisses locales formés	89,8 %	80,7 %	81,4 %

2

2.4.2 Une identité dans le respect de ses valeurs mutualistes

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe bancaire coopératif et collaboratif avec une identité forte qui se traduit notamment par une importante implication de sa gouvernance et par la mobilisation de ses parties prenantes dans la définition de la stratégie de durabilité du groupe, ses objectifs, ses engagements et leur mise en application.

La gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa est garante de la démarche de durabilité du groupe.

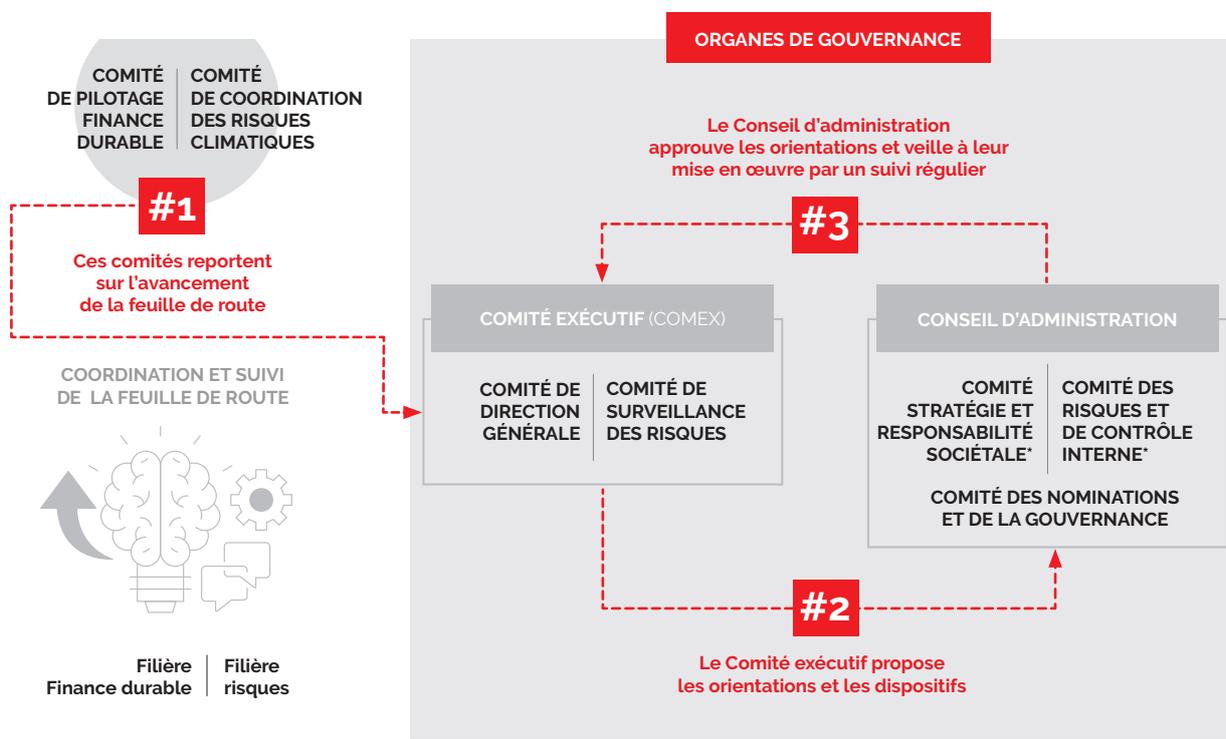
Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa approuve les orientations stratégiques du groupe. Il veille ensuite à leur mise en œuvre par l'intermédiaire des instances exécutives et en assure un suivi régulier. Dans le cadre de ses missions, il aborde chaque année les grandes orientations de la politique du groupe en matière de durabilité. Le règlement de fonctionnement du Conseil d'administration matérialise le fait que le Conseil d'administration prend en compte les enjeux environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques, les politiques, les opérations significatives et définit le niveau d'appétence aux risques associés.

La charte de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa rappelle également la nécessaire maîtrise des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, en matière d'opportunités et de risques.

Pour valider les orientations stratégiques du groupe, les principaux plans d'actions, et afin d'assurer son rôle de surveillance des risques, le Conseil d'administration s'appuie sur les avis éclairés de comités spécialisés, dont le Comité stratégie et responsabilité sociétale et le Comité des risques et de contrôle interne. L'attention particulière, apportée à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont l'enjeu climatique, est formalisée dans la charte de chaque comité.

Depuis 2021, **deux administratrices référentes ESG-climat** ont été nommées au sein du Comité stratégie et responsabilité sociétale et au Comité des risques et du contrôle interne.

2.4.2.1 Une organisation qui porte ses enjeux



* En 2021, deux administratrices ont été nommées référentes ESG-climat : Valérie Moreau au sein du Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale et Monique Huet au sein du Comité des Risques et de Contrôle Interne

Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission principale d'assister la Direction générale du groupe dans le pilotage stratégique. Ainsi, il propose au Conseil d'administration les orientations stratégiques et pilote ensuite la mise en œuvre de la stratégie validée par le Conseil d'administration et la surveillance des risques qui en découlent.

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer la pertinence et la qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a structuré son organisation autour de comités transversaux. Ces comités sont composés de Directeurs, en charge de lignes métiers et des fonctions supports.

Des évolutions significatives ont été menées afin de renforcer l'intégration des enjeux de durabilité dans l'ensemble des prises de décision du groupe :

- ainsi, début 2023, il a été décidé d'intégrer les enjeux de Finance durable au Comité de Direction générale, permettant ainsi d'élargir les participants aux travaux (Directeurs généraux des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest ainsi que certaines directions centrales). Ce comité complète les actions des comités transverses qui intègrent, à leur niveau, les enjeux de durabilité dans la prise de décisions au côté tout particulièrement des instances décrites ci-après ;

- le Comité de surveillance des risques du groupe contribue, pour le compte et par délégation de la Direction générale, à la gouvernance et à la gestion globale des risques du groupe, y compris des risques environnementaux. Depuis la sensibilisation des membres aux risques climatiques en 2019, de nombreux sujets en lien avec cette thématique ont été abordés tels que le plan d'intégration de la gestion des risques climatiques au sein de la filière Fonction de gestion des risques ou encore les exercices pilotes de stress tests climatiques de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité bancaire européenne ;
- le Comité de contreparties groupe agit au titre de la délégation octroyée par la Direction générale et dans le cadre des limites fixées – et revues au moins une fois par an – par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il intègre dans ses travaux l'analyse ESG des émetteurs de marché soumis à sa validation. Les notations obtenues complètent l'analyse traditionnelle en matière de risque de crédit. Selon la note attribuée à la suite de l'analyse ESG, le comité peut refuser certaines demandes de référencement. Sa position est révisable dans le temps dans l'hypothèse d'une évolution de cette note/analyse ESG ;

■ le **Comité de référencement** agit au titre de la délégation donnée par la Direction générale et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa. À ce titre, il vise à optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa (pour compte propre et pour compte de tiers). Depuis l'entrée en vigueur du règlement *Sustainable finance disclosure regulation (SFDR)* dit « *Disclosure* », ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont les risques climatiques ;

■ le **Comité de crédit** groupe agit au titre de la délégation octroyée par la Direction générale et dans le cadre des limites fixées – et revues au moins une fois par an – par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. La mission de ce comité est de statuer sur des demandes de crédit clientèle dont les montants ou les caractéristiques dépassent les pouvoirs attribués aux comités de niveau inférieur. Dans le cadre des enjeux liés aux risques climatiques et critères ESG, le Comité de crédit groupe intègre de manière progressive la prise en compte d'une analyse ESG-Climat au sein du processus de prise de décision relatif à l'octroi d'un crédit.

D'autres comités de Direction du groupe, tels que le Comité des engagements clientèle, renforcent l'intégration des enjeux liés au climat dans leur champ d'intervention. Ces évolutions ont été formalisées dans leur charte de fonctionnement.

Cette prise en compte des enjeux ESG par les organes de gouvernance est également menée à l'échelle des filiales du groupe.

L'ensemble des métiers et fonctions du groupe est progressivement concerné par la prise en compte des enjeux de durabilité dans leurs opérations.

Afin de coordonner au mieux l'intégration de ces enjeux et contribuer activement à cette démarche, le groupe s'appuie sur une organisation qui s'articule autour d'une filière dédiée à la Finance durable.

La **filière Finance durable** se compose des responsables Finance durable des entités du groupe (filiales et/ou pôles, fédérations, directions des services centraux) et d'une équipe centrale, le Département Finance durable. Elle propose des dispositifs cadre en matière de finance durable, tels que des politiques sectorielles, et met en œuvre les plans d'actions associés.

L'équipe centrale du Département Finance durable, rattachée à la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa, compte onze collaborateurs à fin 2023.

Son rôle est :

- d'animer la filière Finance durable et la gouvernance du groupe sur ces sujets ;
- de coordonner des projets transverses liés à l'intégration des enjeux ESG-Climat propres aux engagements du groupe ;
- de formaliser les dispositifs cadre et produire des rapports finance durable ;
- de contribuer aux communications Finance durable, notamment lors de sollicitations externes sur le périmètre du Crédit Mutuel Arkéa ;

■ depuis le second semestre 2022, de coordonner le suivi de la feuille de route Entreprise à mission et d'assurer l'animation du Comité de mission du Crédit Mutuel Arkéa.

Un **Comité de coordination finance durable** a été créé début 2021. Il rassemble les responsables Finance durable des entités, le Département Finance durable et certaines directions centrales telles que la Direction des risques, la Direction de la conformité et du contrôle permanent, la Direction finance & performance globale, ou encore la Direction juridique. Il s'est réuni à six reprises en 2023.

Ce comité a pour principales missions de :

- proposer des approches/stratégies sur des thématiques ESG-Climat, aux instances de gouvernance du groupe ;
- suivre l'avancée de la feuille de route Finance durable ;
- s'assurer de la déclinaison des politiques cadre Finance durable ;
- garantir l'utilisation des outils et méthodes groupe, adaptés selon les spécificités métiers ;
- présenter et partager de la veille et des bonnes pratiques aux différents membres.

En complément de ces réunions régulières, un séminaire Finance durable s'est tenu le 20 juin 2023, réunissant plus de 130 acteurs de la finance durable au sein du groupe. Un **Comité de doctrine** Finance durable a également été instauré, piloté par la Direction juridique, associant la Direction de la conformité et du contrôle permanent, le Département Finance durable et les métiers concernés. Il a vocation à accompagner l'intégration de la réglementation dédiée à la finance durable par les différentes entités du groupe.

À l'échelle des filiales, des organisations similaires peuvent être déployées.

La Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa

La Direction des risques est en charge de la gestion des risques ESG (dont environnementaux et climatiques) depuis juin 2019. En son sein, cette activité est dévolue depuis 2022 au service risques ESG lui-même intégré au Département de synthèse des risques.

Chaque responsable **Fonction gestion des risques** du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été sensibilisé au risque climatique et travaille à l'intégration de ce risque au sein de son entité. Des correspondants risques ESG ont également été nommés dans chaque entité.

Les fonctions d'audit prennent désormais en compte les risques environnementaux.

Un **Comité de coordination des risques climatiques** est en place depuis 2020. Les principales missions de ce comité sont les suivantes :

- suivre les projets d'intégration des risques climatiques dans la filière Fonction de gestion des risques ;
- rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie en matière de risques climatiques, notamment pour arbitrer sur d'éventuels points de blocage identifiés lors de comités opérationnels ;
- réaliser le suivi budgétaire du projet ;
- informer et former ses membres sur certains points techniques, ou quantitatifs, afin de les accompagner vers une meilleure compréhension des enjeux et des décisions afférentes.

L'intégration de la durabilité dans la rémunération variable

En tant qu'entreprise à mission, le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé, en 2022, des objectifs en lien avec sa stratégie de durabilité lesquels ont été intégrés aux critères de rémunération variable des mandataires sociaux et des principaux cadres du groupe depuis 2023.

La rémunération variable est adossée aux réalisations financières et/ou extra-financières mesurées à partir des performances constatées ainsi qu'aux évaluations individuelles relatives à l'atteinte des objectifs fixés, intégrant le niveau de performance ou de surperformance atteint.

La rémunération variable des mandataires sociaux non-salariés, validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa sur proposition du Comité des rémunérations, est liée, en partie, à des indicateurs relatifs à la durabilité lesquels représentent 20 % de leur rémunération variable. Ils sont relatifs au suivi des objectifs Entreprise à mission et du plan à moyen terme Transitions 2024 et à l'impact climat, dont la poursuite de la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone.

À la suite d'une validation en Comité exécutif, un indicateur lié aux objectifs de la feuille de route Entreprise à mission a été intégré aux critères de rémunération variable des principaux cadres du groupe. Cet indicateur représente 15 % de leur rémunération variable. Il est adapté aux collaborateurs en fonction de leur entité d'appartenance afin de définir des objectifs pertinents dont certains répondent aux obligations en termes de durabilité.

2.4.2.2 Une organisation engagée en soutien au développement des territoires

Banque solidaire, éthique et inclusive, le groupe Crédit Mutuel Arkéa exprime et traduit au quotidien son engagement coopératif à travers des dispositifs de solidarité en faveur de ses sociétaires et clients.

Acteur bancaire de proximité, le Crédit Mutuel Arkéa soutient et accompagne le développement économique, l'emploi et l'innovation sur ses territoires à travers ses financements, ses investissements et sa participation aux écosystèmes économiques. En tant qu'entreprise engagée, le Crédit Mutuel Arkéa contribue également à la dynamique de ses territoires notamment sur le plan culturel et sportif tout en poursuivant une politique de recrutement active (cf. 2.5.4 / en tant qu'employeur responsable du Document d'enregistrement universel).

Le financement de l'économie réelle

Le financement et l'accompagnement en capital des professionnels et des entreprises

À fin 2023, le Crédit Mutuel Arkéa totalisait 21,2 milliards d'euros d'encours de crédits aux professionnels et entreprises.

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne les professionnels et entreprises, de leur création jusqu'aux phases de développement et de transmission. Il porte une attention particulière aux entrepreneurs innovants qui seront les leaders de demain. Ce soutien prend la forme d'apports d'expertises, de financements, d'accompagnement en capital, de mises en relation et de participations à des initiatives externes.

Pour les deux fédérations du groupe comme pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, l'accompagnement de

la création et de la reprise d'entreprises est un enjeu clé de dynamique économique. Les partenariats tissés sont nombreux et permettent au groupe d'être présent à chaque étape du processus de création ou de reprise d'entreprise, auprès d'acteurs spécialisés apportant aux créateurs ou repreneurs, des compétences complémentaires à celles du groupe : experts-comptables, chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat...), structures d'accompagnement (boutiques de gestion, plateformes locales du réseau Initiative France, France active, Réseau entreprendre)...

À titre d'illustration, le Crédit Mutuel de Bretagne est partenaire du réseau Initiative Bretagne, qui intervient pour soutenir les entreprises de la région *via* des prêts d'honneur à taux zéro (création et transmission), *via* le fonds Bretagne reprise initiative transmission (BRIT) et le Prêt d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR), fonds régional pour aider la création d'entreprises innovantes en Bretagne.

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est pour sa part partenaire du Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce plan s'inscrit pleinement dans une démarche en faveur de l'entrepreneuriat féminin et conforte les politiques régionales en matière d'incitation à la création et à la reprise d'entreprise. En outre, le CMSO accompagne l'incubateur d'entreprises « Les premières Nouvelle-Aquitaine » dans leurs programmes en faveur du développement des compétences pour entreprendre, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et France active Nouvelle-Aquitaine.

Les fédérations du groupe proposent également à leurs clients particuliers le livret « La Vie d'ici » dont les fonds collectés permettent notamment d'accorder des financements sur nos territoires : prêts « La Vie d'ici Jeunes Agri » et prêts « La Vie d'ici Innovation ». Les prêts « La Vie d'ici Jeunes Agri » (cf. L'accompagnement des agriculteurs, viticulteurs et des acteurs du maritime ci-après) visent à faciliter la création et la reprise d'entreprises en région tandis que les prêts « La Vie d'ici Innovation » financent des projets innovants avec l'accompagnement de réseaux spécialistes de l'innovation (pôles de compétitivité, technopoles, etc.).

Toujours lors de la création ou de la reprise d'entreprises, des dispositifs complémentaires au crédit bancaire sont mis en place par le groupe :

- sous conditions, grâce aux dispositifs de solidarité, des aides sont accordées sous forme de dons à des petites entreprises, en cours de constitution ou de reprise et créant des emplois. Ces dons peuvent être financiers et/ou accordés sous forme de prestations comme par exemple la réalisation d'un film et/ou d'un site internet destiné à faire connaître le projet. Ces aides peuvent être accordées en complément d'un prêt à taux zéro « Appui Pro », lequel est accordé par les caisses locales et demeure subordonné à l'octroi d'un prêt bancaire classique. Ces dispositifs sont gérés localement, au niveau de chacun des Conseils d'administration de caisses locales. Ils ont pour objectif de favoriser et d'accélérer le développement économique et social des territoires couverts par les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa.

Depuis 2020, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont adapté leurs dispositifs d'aide aux professionnels en permettant aux conseils d'administration des caisses locales d'octroyer des dons à des entreprises en difficulté afin de soutenir l'économie locale ;

■ Kengo.bzh, première plateforme bretonne de financement participatif par le don, permet à des porteurs de projet en Bretagne de se faire connaître et de bénéficier de dons, avec ou sans contreparties. Bretagne Digital Participative, éditrice du site Kengo.bzh est adhérent à l'association professionnelle Financement Participatif France (FPF), et à ce titre est signataire de sa charte de déontologie ⁽¹⁾. Kengo.bzh a été choisie pour délivrer le label « financement participatif de la croissance verte » à des projets qui doivent répondre à des exigences en termes de transparence de l'information, d'impacts environnementaux et sociaux et de mise en place d'un mécanisme de mesure de leur contribution positive à la transition énergétique et écologique.

Depuis sa création en juin 2015, Kengo.bzh a su mobiliser 75 000 contributeurs, avec une collecte moyenne de 5 480 euros par dossier. La plateforme affiche d'ailleurs un taux de réussite des projets de l'ordre 85 %. Entreprise à mission depuis 2022, Kengo a lancé le dispositif « Ty Impakt » pour encourager tous les projets qui font bouger les lignes dans les domaines des transitions écologiques, environnementales et énergétiques. Les projets éligibles bénéficient d'un package exclusif, réduisant notamment la commission prélevée sur une collecte. En 2023, Kengo.bzh a également reçu la labellisation Bcorp ⁽²⁾ accordée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Cette certification confirme le positionnement de Kengo.bzh en tant que société à impact positif sur son territoire.

Aides aux professionnels	2023	2022	2021
Aides à la création d'entreprise			
Dons (en milliers d'euros) *	930	767	789
Prêts à taux zéro (en milliers d'euros) *	6 147	4 167	3 509
Montant des fonds levés <i>via</i> Kengo (en milliers d'euros)	547	701	766
Nombre de projets financés <i>via</i> Kengo	118	128	170
Aides aux professionnels en difficulté			
Dons (en milliers d'euros)	479	500	609

* Périmètre des fédérations : Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Au-delà de la création et de la reprise d'entreprises, le groupe accompagne les entreprises tout au long de leur développement, à travers des organisations spécifiques selon la taille des entreprises clientes et des offres de bancassurance adaptées à leurs besoins.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne plus de 10 000 entreprises, dont une majorité de taille intermédiaire et moyenne. La banque intervient dans des secteurs d'activité ciblés, pour lesquels elle a développé une forte expertise. Elle conforte chaque année sa présence auprès de ses clients historiques : les entreprises de l'agroalimentaire, de la distribution, du bâtiment et des travaux publics, de la santé, du tourisme, de l'industrie, des services informatiques et du transport-logistique. Pour accompagner ces entreprises, elle s'appuie sur 21 centres d'affaires en région. Ses équipes commerciales sont spécialisées par secteurs, ce qui permet à la banque d'apporter des réponses adaptées aux besoins et aux attentes de ses clients (financements, épargne, moyens de paiements, gestion d'actifs et commerce international). En complément de ces financements classiques, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accélère la démarche ESG des entreprises du territoire au travers de son prêt Arkéa PACT (cf. 2.5.2 / pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable).

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, a confirmé, au cours de l'exercice 2023, le soutien qu'elle entend mener en faveur d'un développement économique territorial durable. À ce titre, elle a, notamment, par l'intermédiaire de ses équipes de la Direction de la transition environnementale, accompagné sur l'ensemble du territoire métropolitain, les équipes commerciales Entreprises, Institutionnels et Immobilier, dans la réalisation d'une soixantaine de

financements (projets & *corporate*) visant à contribuer à la décarbonation et à la diversification du mix énergétique par le biais de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie...) et d'efficacité énergétique (réseaux de chaleur...). L'ensemble des projets est passé au crible afin de tester leur alignement à la taxonomie, tout en veillant à la collecte et au recensement complet des données (éléments disponibles en cas d'audit).

Le capital-investissement occupe une place particulière dans la stratégie du groupe. Arkéa Capital finance et accompagne les projets de dirigeants, de la startup à l'entreprise à taille intermédiaire (ETI), en recherche de capitaux supplémentaires pour accélérer leur croissance et/ou dans le cadre de problématiques de transmission.

Avec plus d'1,3 milliard d'euros sous gestion et sept bureaux régionaux, Arkéa Capital est aujourd'hui le partenaire de plus d'une centaine d'entreprises. Arkéa Capital se positionne comme associé minoritaire et intervient seul ou en co-investissement en fonds propres, à travers plusieurs véhicules d'investissement complémentaires en matière de capital développement/transmission :

- Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital 2, dotés respectivement de 250 et 80 millions d'euros, accompagnent les projets de dirigeants de PME en France. Arkéa Capital 2 a l'originalité d'être associé à un fonds de dotation philanthropique, PhiNOE, qui propose une finance au service des territoires et de l'emploi ;
- Arkéa Capital Partenaire, véhicule de 600 millions d'euros, accompagne les grandes entreprises régionales comme actionnaire de référence, sur des durées supérieures à dix ans ;

(1) https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2020/09/FPF-Charte-de-deontologie_septembre-2020.pdf
 (2) <https://kengo.bzh/bcorp>

- en 2016, Arkéa Capital a diversifié ses activités avec le lancement du fonds d'investissement We Positive Invest qui accompagne les startups innovantes exerçant leur activité dans les domaines de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat sociétal (cf. 2.5.2.1 / Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe, sous-section 3. Produits et services ;
- en 2020, Arkéa Capital a créé le Fonds commun de placement à risque (FCPR) Breizh Ma Bro, dédié au développement, au soutien et à la relance de l'économie en Bretagne et Loire-Atlantique. Breizh Ma Bro figure parmi les dix premiers fonds à être labellisés par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie française (label Relance). Ce fonds vise à soutenir les PME et ETI régionales, à favoriser le maintien des centres de décision en région et à encourager la création d'emploi, à travers un investissement minoritaire en fonds propres et quasi-fonds propres, aux côtés du ou des dirigeants ;
- en 2022, Arkéa Capital a lancé le Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) We Positive Invest 2 ⁽¹⁾ dédié à l'accompagnement des entrepreneurs qui développent des solutions pour accélérer les transitions sociétales et environnementales. Fonds classé article 9 au sens du règlement *Disclosure SFDR*, We Positive Invest 2 vise à générer un impact positif et mesurable, en même temps qu'une performance financière. Il investit dans des entreprises intrinsèquement à impact dans quatre domaines : la transition énergétique et climatique, l'économie circulaire, le capital humain, la santé et le bien-être ;
- en 2023, Arkéa Capital a lancé le fonds successeur du FCPR Breizh Ma Bro, le FCPR Arkéa Cap'Atlantique ⁽²⁾, dédié à l'accompagnement des PME et ETI en croissance sur la Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine.

Le groupe permet également à ses clients d'accompagner en capital les entreprises. SWEN Capital Partners (détenue par Federal Finance Gestion à 40 %, aux côtés d'OFI Invest (50,3 %) et ses collaborateurs), spécialisée dans l'investissement responsable en entreprises non cotées, propose des Fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) et des Fonds d'investissement de proximité (FIP). Ces FCPI et FIP permettent de soutenir le développement d'entreprises innovantes et implantées en régions. Ils contribuent directement au développement du tissu économique et ont permis de soutenir plus de 320 sociétés depuis 2008.

L'accompagnement des agriculteurs, viticulteurs et des acteurs du maritime

L'agriculture, la viticulture et l'économie bleue dont les activités historiques telles que la pêche sont des marqueurs importants de l'activité économique des territoires historiques du Crédit Mutuel Arkéa.

Sur le marché de l'agriculture, les fédérations du groupe font de l'accompagnement des jeunes agriculteurs une priorité. Ainsi en 2023, le Crédit Mutuel de Bretagne a accompagné 40 % des installations de jeunes agriculteurs en Bretagne tandis que le Crédit Mutuel du Sud-Ouest en a couvert plus de 20 % sur son territoire.

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest sont partenaires respectifs d'Initiative Bretagne et Initiative Nouvelle-Aquitaine qui accompagnent l'installation des jeunes agriculteurs à travers l'attribution de prêts d'honneur agricoles. Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Bretagne a co-construit avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Bretagne et la Région Bretagne une solution innovante permettant l'achat différé de foncier. L'objectif de cette solution est, tout en sécurisant les installations, d'améliorer la compétitivité des exploitations en mettant à disposition de l'agriculteur, dès l'installation, du foncier stratégique. Le jeune agriculteur dispose de dix ans pour la reprise des terres ainsi réservées.

Les fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest proposent à leurs clients particuliers, un livret d'épargne « La Vie d'ici Jeunes Agris ». Les sommes déposées sur ce livret permettent notamment au Crédit Mutuel de Bretagne et au Crédit Mutuel du Sud-Ouest de soutenir le financement de projets de jeunes agriculteurs, au moyen du prêt du même nom.

Au-delà de l'installation des jeunes agriculteurs, les fédérations du groupe proposent des solutions financières pour accompagner la gestion quotidienne de l'exploitation ou encore sa modernisation et son développement. Spécifiquement face aux enjeux environnementaux de la profession, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest développent des solutions financières visant à accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans cette voie (cf. 2.5.2.1 / Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe, sous-section 3. Produits et services). Les deux fédérations ont notamment mis en place un prêt dédié Agrinoveo (production énergie verte, économie d'énergie) ainsi qu'une aide au financement du « Bon diagnostic carbone », dispositif gouvernemental destiné aux jeunes agriculteurs.

Concernant la viticulture, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest reste pleinement mobilisé dans le projet régional VitiREV, projet d'envergure porté par la Région Nouvelle-Aquitaine visant à accélérer la sortie des pesticides en viticulture. VitiRev rassemble tous les vignobles régionaux, quatorze laboratoires d'innovation territoriale et plus de 130 acteurs engagés autour d'un programme d'actions dont l'ambition est de faire émerger la viticulture de demain, en la rendant attractive et respectueuse de l'environnement. C'est également dans ce cadre que le Crédit Mutuel Arkéa a contribué à deux fonds, VitiREV Innovation et Terradev, visant à accompagner les projets de viticulture durable.

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest poursuit son engagement dans l'accompagnement des exploitations viticoles en agriculture biologique et dans leur certification « haute valeur environnementale ». Du fait de son partenariat historique avec Agrobio et en tant que membre du Club des financeurs des entreprises bio de Nouvelle-Aquitaine, il est au cœur des financements des exploitations biologiques. Initié en 2020, le renforcement des liens avec le Syndicat viticole bio Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'avec l'Agence nationale viticole bio s'est poursuivi. L'ensemble des chargés agricoles et viticoles ont suivi un parcours de formation complet sur l'agriculture et la viticulture biologique.

(1) https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-05/arkea_capital_accelere_sur_limpact_avec_le_lancement_du_fpci_we_positive_invest_2.pdf

(2) <https://www.arkea-capital.com/Medias/Fichier/Arkea%20capatlantique.pdf>

La filière Vin et spiritueux portée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa et lancée début 2022 sur le territoire aquitain a pour objectif majeur de se développer fortement sur ce secteur en accompagnant l'ensemble des acteurs dans leurs transitions agro-écologiques. Le groupe a fait le choix de mettre en œuvre une nouvelle organisation sectorielle afin de mieux répondre aux attentes spécifiques des professionnels, d'amont en aval. Il s'agit aussi de les accompagner dans leurs défis de transformation qui constituent autant d'enjeux territoriaux, à l'échelle locale et régionale tels que :

- le renouvellement des générations et des profils ;
- la transition agro-écologique et les évolutions sociétales ;
- l'innovation et la diversification ;
- la préservation de la typicité des vins...

La filière maritime pour accompagner les acteurs de l'économie bleue responsable

Déjà présent depuis de nombreuses années auprès des professionnels de la mer (plus de 1 600 entreprises *via* ses fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest et ses filiales dont Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels), le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté, en 2022, d'une filière maritime ⁽¹⁾ pour accompagner les acteurs du secteur au quotidien et dans leurs transitions. Cette filière permet ainsi au groupe de se positionner comme un agrégateur de solutions, un animateur des écosystèmes, un soutien à l'innovation pour favoriser l'économie bleue responsable et également un vecteur de rêve et d'inclusion *via* sa présence dans le domaine de la course au large. L'Arkéa Ultim challenge en aura été notamment une belle illustration fin 2023. En devenant un partenaire de choix des acteurs de la mer, le Crédit Mutuel Arkéa ambitionne de créer de la valeur et un impact positif au profit du développement des territoires. Pour ce faire, le groupe a notamment décidé d'adresser tous les secteurs qui font la richesse et la diversité de l'économie maritime tout en mettant au cœur de son engagement l'innovation et l'ambition d'être le partenaire privilégié des sea-techs. En effet, ces dernières ont une capacité à révolutionner les usages de la filière maritime au sens large et à œuvrer pour la régénération des océans et la protection des écosystèmes marins. Notons la participation du groupe Crédit Mutuel Arkéa au sein des fonds à impact dédiés à l'accompagnement des entreprises innovantes du maritime : Blue ocean de SWEN capital, et Impact ocean capital de Go capital.

L'année 2023 aura également été marquée par une prise de participation du groupe Crédit Mutuel Arkéa au capital de Windcoop, compagnie de transport maritime à la voile, preuve de l'engagement de la filière envers l'enjeu majeur de décarbonation du secteur.

Le Crédit Mutuel de Bretagne accompagne également les activités maritimes et coopère activement avec les différentes instances de représentation de la profession. Il s'est doté d'une filière maritime avec des experts sur chaque département breton et de 25 référents répartis dans les Unités territoriales à façade maritime. La filière maritime du Crédit Mutuel de Bretagne s'appuie également sur une Commission mer composée d'administrateurs issus du monde maritime lesquels constituent une source de propositions et facilitent la validation des orientations de la filière.

L'accompagnement des transitions est une priorité du groupe et le secteur maritime entame une profonde mutation que les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest soutiennent et encouragent grâce notamment à l'offre de financement Pronovéo (décarbonation, traitement des eaux...).

Le financement des institutionnels

À travers ses fédérations et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est un partenaire privilégié des acteurs institutionnels. En 2023, le groupe a accordé plus de deux milliards d'euros de crédits au secteur institutionnel.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne à la fois les acteurs du secteur public local et les acteurs privés investis de missions d'intérêt général. On trouve parmi ses clients institutionnels des collectivités locales, en particulier des communes et des intercommunalités de plus de 20 000 habitants, deux tiers des départements, onze régions sur treize en France métropolitaine et les quinze métropoles les plus peuplées de France. La banque finance également les outils des collectivités que sont les entreprises publiques locales, les établissements de santé et médico-sociaux, les intervenants du logement social, les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les mutuelles et caisses de retraite, les associations...

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels finance des projets qui font sens pour la vitalité et l'attractivité des territoires : installation de réseau à très haut débit, développement de transports collectifs, immobilier pour l'implantation de commerces et d'entreprises... Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accélère son accompagnement des acteurs en lien avec la transition environnementale : syndicats d'énergie, syndicats liés au traitement des ordures ménagères...

L'accompagnement des sociétaires clients fragilisés ⁽²⁾

Le Crédit Mutuel Arkéa développe également des dispositifs de solidarité spécifiques pour aider les sociétaires en situation financière difficile.

Ces dispositifs sont, depuis janvier 2019, directement gérés par les Conseils d'administration des caisses locales, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire annuelle allouée à chaque caisse. Ils ont pour objectif d'aider les personnes en difficulté passagère grâce à quatre leviers d'action : l'aide aux emprunteurs en difficulté, les microcrédits personnels, le dispositif « comptes sensibles » (extourne de frais) et, depuis 2015 dans le cadre de l'inclusion bancaire, l'accompagnement budgétaire par des partenaires spécialisés au Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le Crédit Mutuel Arkéa a procédé, dès 2019, à la suppression de tous les frais d'incidents bancaires pour les personnes financièrement fragiles bénéficiant de l'offre spécifique dédiée. Ce dispositif avait fait du Crédit Mutuel Arkéa la première banque française à aller au-delà de l'obligation posée par le cadre réglementaire.

Le suivi des comptes sensibles permet aux Conseils d'administration des caisses locales de réaliser une extourne de frais pour les sociétaires ayant des frais mensuels importants. En 2023, plus de 316 000 euros n'ont pas été prélevés ou ont fait l'objet d'une extourne au bénéfice de 1 610 sociétaires.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_19651/fr/la-filiere-maritime

(2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/solidarites-18022023_cp_21022023.pdf

L'aide aux emprunteurs en difficulté consiste en une prise en charge ponctuelle des échéances de prêts de sociétaires (avec un plafond à 7 500 euros par an et par sociétaire) connaissant des difficultés temporaires pour rembourser leurs crédits à la suite d'un accident de la vie. En 2023, 79 nouvelles aides ont ainsi été accordées pour un montant total de plus de 124 000 euros.

Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de ses partenaires, des microcrédits personnels, d'un montant maximum de 8 000 euros peuvent également être octroyés par les caisses locales. Ces prêts s'adressent à des personnes exclues du crédit « classique ». Au titre d'un accompagnement social, ces microcrédits peuvent financer l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule, d'un équipement ménager, favoriser l'autonomie,

l'accès au logement ou encore contribuer à des projets de cohésion familiale. En 2023, 542 microcrédits personnels ont été accordés pour un montant total de plus de deux millions d'euros. Il est à noter que le dispositif de microcrédits fait l'objet d'une animation régulière sur l'ensemble du territoire breton. Dans ce cadre, douze nouvelles conventions ont été signées en 2023, portant à 58 le nombre de partenaires.

Par ailleurs, depuis 1994, le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire de l'Association pour le droit à l'initiative économique. Ce partenariat prévoit notamment l'ouverture de lignes de crédit permettant à l'Adie d'accorder des microcrédits et des dotations de fonds de prêts d'honneur. Ces dispositifs bénéficient notamment aux créateurs d'entreprises en Bretagne et dans le Sud-Ouest.

Microcrédits accompagnés en partenariats

(en milliers d'euros)

	2023	2022	2021
Montant des microcrédits financés sur l'année (microcrédit personnel en partenariat)	2 000	1 560	944
Montant des lignes de crédit mises à disposition (microcrédit professionnel intermédiaire)	2 483	2 313	2 191

Un dispositif a également été créé en 2022 afin d'accompagner pour des montants significatifs les sociétaires fidèles confrontés à des situations exceptionnelles (accidents de la vie, problèmes d'accès au crédit, sinistres non couverts entraînant des conséquences humaines graves) non couvertes par les garanties de leurs contrats d'assurance ou les dispositifs de solidarités évoqués plus haut. Cette mesure ⁽¹⁾, dotée d'un budget annuel de 2,4 millions d'euros alloué par les filiales Suravenir Assurances et Suravenir, s'adresse aux sociétaires fidèles qui ont le Crédit Mutuel de Bretagne ou le Crédit Mutuel du Sud-Ouest comme banque principale depuis plus de cinq ans, ainsi que les jeunes clients de moins de 29 ans, sans condition d'ancienneté. Ce fonds de solidarité entre dans l'ADN coopératif du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, les dispositifs de solidarité du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont évolué pour apporter de nouvelles réponses aux besoins des clients financièrement fragilisés. Ainsi, au-delà de l'aide financière aux emprunteurs en difficulté, les caisses locales ont désormais la possibilité d'accompagner des clients rencontrant une difficulté passagère, qu'ils soient emprunteurs ou non, dans la limite de 1 000 euros par bénéficiaire. Le dispositif de dons financiers à destination des particuliers a été fortement exploité. En 2023, plus d'un million d'euros de dons ont permis aux foyers aidés d'assainir leur situation financière.

Aides aux particuliers *

(en milliers d'euros)

	2023	2022	2021
Montant des aides du dispositif « comptes sensibles » (extournes et frais non prélevés)	316	342	312
Montant des aides aux emprunteurs	124	200	246
Dons aux particuliers en difficulté	1 110	1 015	1 161

* Périmètre des fédérations : Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest

L'accompagnement du tissu associatif

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa compte près de 65 117 organisations à but non lucratif, de tous secteurs, parmi ses clients. Au-delà des solutions bancaires, des initiatives d'accompagnement d'associations sont régulièrement proposées : opération « À 100 % pour les associations » et le « Défi territoires d'initiative » qui prime des associations menant des actions bénéfiques pour l'emploi, l'animation des territoires, la solidarité ou le développement durable notamment.

Le groupe soutient également les associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire en leur donnant la possibilité de bénéficier à titre gracieux d'équipements informatiques reconditionnés et en bon état. Depuis 2013, plus de 760 associations ont ainsi pu bénéficier de plus de 2 500 matériels leur permettant de mieux exercer leurs missions. En 2023, 530 équipements informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes, smartphones, onduleurs) ont ainsi été donnés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les dispositifs de solidarité gérés en caisse locale depuis 2019 permettent d'accompagner les associations du territoire. En 2023, plus de 1 300 associations ont ainsi été aidées pour faire face à des difficultés ou soutenues dans leurs actions solidaires ou environnementales.

(1) https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/le_credit_mutuel_arkea_renforce_ses_dispositifs_des_solidarites_a_hauteur_de_12_millions_deuros_par_an_1.pdf

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest près de 50 % des actions solidaires bénéficient d'un engagement collectif et d'une mutualisation des moyens tels que l'appel à candidature « Territoires Solidaires » axé inclusion sur nos territoires, une large mobilisation, avec plus de 100 000 euros de dons en réponse aux signaux d'alertes des acteurs du terrain, et l'organisation d'un soutien à l'ensemble des sociétaires ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon fragilisés en fin d'année par la tempête Domingos puis la présence de norovirus.

En complément de ces actions locales, chaque fédération s'est dotée depuis 2022 d'une enveloppe financière annuelle pour accompagner des actions solidaires emblématiques à portée départementale ou régionale.

En 2023, neuf projets ont été retenus pour un montant de 342 000 euros permettant d'agir sur le territoire breton en accompagnement d'institutionnels, de collectivités publiques et de structures associatives, assurant ainsi le rayonnement de notre modèle de banque, résolument inclusif et solidaire. À titre d'exemple, le Crédit Mutuel de Bretagne a participé à un appel à projets porté par le Conseil départemental du Finistère destiné à soutenir les aidants, mobilisés auprès des personnes handicapées, avec un don de 70 000 euros.

À noter également l'engagement du Crédit Mutuel de Bretagne auprès du fonds de dotation Eurêka Saint-Hélier qui œuvre en faveur de la recherche et l'innovation au service du quotidien des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.

Économie sociale et solidaire	2023	2022	2021
Nombre d'organisations à but non lucratif clientes	65 117	64 042	63 455
Dons aux associations * (en milliers d'euros)	2 017	1 544	1 252

* Périmètre des fédérations : Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest

En 2023, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont souhaité associer encore plus étroitement les sociétaires aux dispositifs d'action solidaire du Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi au CMB, par vote, les sociétaires ont contribué au choix des thématiques fils rouges de l'année. Au CMSO, ils ont choisi à l'occasion des assemblées générales de caisses locales, dans chaque département, une association emblématique qui agit en faveur du mieux vivre et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le soutien des talents et de la créativité en région

Dans le prolongement de son activité de financement et de son implication sur le terrain du développement économique, le Crédit Mutuel Arkéa est une entreprise engagée auprès des acteurs locaux à travers des actions de sponsoring et de mécénat. **En 2023, le groupe a versé près de 20 millions d'euros au titre du mécénat et du sponsoring.**

Le groupe s'engage ainsi aux côtés d'organismes et d'associations qui œuvrent à valoriser et promouvoir la créativité, l'excellence, l'expertise et les savoirs en régions, dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, du sport...

Afin de renforcer son action de mécénat, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a émis un avis favorable à la création d'un fonds de dotation pour le groupe, le 7 avril 2023. Ce fonds de dotation a pour but de regrouper les flux des budgets mécénat et solidarité distribués par Crédit Mutuel Arkéa, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ainsi que par les caisses locales. Le fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa est formellement créé depuis le 1^{er} août 2023, date de sa publication au Journal officiel.

Le fonds de dotation est à la fois un outil :

- de pilotage stratégique afin d'assurer la cohérence d'ensemble entre les actions de mécénat et la stratégie du groupe, sa Raison d'être, la feuille de route Entreprise à mission du Crédit Mutuel Arkéa. Il incarne la réalisation d'une mission d'intérêt général ;

- de communication en contribuant à la visibilité des actions, au profit de l'image de marque y compris de marque employeur ;
- permettant de regrouper les flux et d'améliorer l'allocation des ressources afin d'abonder les enveloppes de mécénat ;
- permettant la mise en conformité aux exigences de la Banque centrale européenne en termes de gestion des conflits d'intérêts et de contrôle interne.

Ainsi, le fonds de dotation apporte une aide désintéressée, aux particuliers en difficulté financière *via* le versement de dons financiers, et aux associations d'intérêt général *via* des dons financiers ou en nature (matériel informatique par exemple). Les statuts prévoient des domaines d'intervention larges : éducation, santé, sport, handicap, insertion, culture, aide alimentaire, etc. En revanche, sont exclues du champ du fonds de dotation, les actions dédiées aux professionnels.

Projeté en année pleine, le budget du fonds de dotation est de 3,6 millions d'euros. Il est l'agrégat :

- de l'enveloppe mécénat de 700 000 euros ;
- de l'abondement de Crédit Mutuel Arkéa aux fédérations (500 000 euros) et aux caisses locales dans le cadre des dispositifs de solidarité (deux millions d'euros) ;
- de par la neutralisation fiscale des opérations intra-groupe, la réinjection de 400 000 euros au profit de plus de mécénat.

Le fonds de dotation répond à une organisation décentralisée au plus près des territoires. Si son Conseil d'administration est décisionnaire sur la définition de la stratégie, du budget et de l'enveloppe mécénat, il prévoit de déléguer ses pouvoirs à des comités territorialement compétents : deux comités régionaux et 300 comités locaux lesquels référeront les potentiels bénéficiaires et les octrois de dons.

Faire rayonner les marques du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur ses territoires

Le Crédit Mutuel Arkéa soutient dans la durée, sous son seul nom ou en partenariat, plusieurs projets sportifs et culturels au sein des territoires historiques du groupe, à savoir la Bretagne et le Sud-Ouest.

En ce qui concerne les activités de sponsoring, le Crédit Mutuel Arkéa a, en 2021, revu son organisation, en créant une filiale dédiée, dénommée « Arkéa », **partenaire communication et synergies des filiales du groupe Crédit Mutuel Arkéa** ⁽¹⁾. Cette dernière met au service des filiales du groupe un ensemble de moyens et de prestations de communication et de promotion de leurs activités, en s'appuyant sur une marque forte et créatrice de valeur. Sous son seul nom « Arkéa » ou en partenariat, le Crédit Mutuel Arkéa soutient désormais plusieurs équipes sportives professionnelles dans le cyclisme, la voile, le football ou le rugby ainsi qu'une salle de spectacles.

Arkéa est le sponsor titre de l'équipe cycliste professionnelle masculine Arkéa-Samsic qui évolue en World Tour Continentale Pro. Arkéa a ainsi pris le relais du Crédit Mutuel Arkéa lequel avait précédemment succédé à la filiale Fortuneo. L'équipe, aux fortes attaches bretonnes, ne cesse de progresser dans le peloton professionnel. Issue d'Arkéa-Samsic, Arkéa Pro Cycling Team est une nouvelle équipe féminine professionnelle qui a disputé en 2022 sa troisième saison et le premier Tour de France féminin nouvelle formule. C'est la première fois qu'une équipe cycliste professionnelle féminine française est soutenue par un partenaire privé unique. Ce soutien fait ainsi écho aux différentes initiatives menées au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa en faveur de la mixité et de la diversité.

Les deux formations de cyclisme professionnel (masculine et féminine) ont changé de nom en janvier 2024 et s'appellent désormais Arkéa B&B Hôtels.

Déjà présents ensembles sur le Vendée Globe 2020, Arkéa et Paprec se sont engagés dans une nouvelle campagne pour l'édition 2024. Avec une grande première dans le monde de la course au large puisque les deux groupes ont choisi de créer leur propre structure basée à Lorient, au cœur de la Sailing Valley. Yoann Richomme, vainqueur de la Solitaire du Figaro à deux reprises, a été choisi pour être le skipper du nouvel IMOCA Paprec-Arkéa. Paprec et Arkéa souhaitent, à travers cette démarche commune, construire un projet pérenne et engagé autour des valeurs de performance et d'innovation. En 2023, Yoann Richomme, à la barre de l'IMOCA Paprec-Arkéa, a remporté la première édition de la course « Retour à la base » et a pris la seconde place de la mythique Transat Jacques Vabre.

Arkéa accompagne les acteurs locaux et l'économie réelle en soutenant les événements au cœur de ses territoires.

En 2023, Arkéa s'est ainsi engagé, en tant que partenaire titre des deux prochaines éditions de l'Arkéa Ultim Challenge Brest ⁽²⁾, le premier tour du monde Ultim en solitaire au départ de Brest ⁽³⁾. En tant que créateur de liens et de par son fort ancrage territorial, c'est tout naturellement que le Crédit Mutuel Arkéa soutient, aux côtés de Brest métropole, de la Région Bretagne et du département du Finistère, ce nouveau rendez-vous sportif majeur mettant Brest et l'ensemble de la région au premier plan. L'événement véhicule des valeurs et engagements en résonance avec celles du groupe Crédit Mutuel Arkéa : performance, innovation, audace, force et rayonnement des régions et s'inscrit résolument dans une démarche durable pour une écologie positive face aux transitions de demain.

Le Crédit Mutuel de Bretagne est, par ailleurs, également engagé dans la voile depuis 2011, aux côtés de la Région Bretagne. Ensemble, et avec le soutien du Pôle Finistère Course au large, ils ont créé la filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB. Cette démarche originale vise à détecter et soutenir de jeunes marins talentueux pour leur permettre de s'exprimer au plus haut niveau (skippers Espoir et Performance Bretagne-CMB). En 2020, cette filière s'est étoffée d'un volet « skipper Océane Bretagne-CMB », réservé aux femmes skippers, afin de favoriser la mixité dans la course au large.

Du côté du football, depuis plus d'un demi-siècle, le Crédit Mutuel Arkéa se tient aux côtés du Stade Brestois 29 dans les bons moments comme dans les temps plus difficiles en accompagnant les performances des joueurs comme la ferveur des supporters. Après la tribune Crédit Mutuel Arkéa du stade Francis Le Blé, Arkéa devient en juillet 2023 le partenaire titre du projet « Espace Frouvten », future enceinte sportive du Stade Brestois 29 ⁽⁴⁾ dont l'identité « Arkéa Park » a été officialisée le 1^{er} janvier 2024 ⁽⁵⁾.

Au-delà du Stade Brestois 29, le Crédit Mutuel de Bretagne accompagne également d'autres clubs bretons de football de Ligue 1 : le Stade Rennais Football Club, le Football Club de Lorient. Il soutient également ceux de Ligue 2 avec En Avant de Guingamp et l'Union sportive concarnoise. Le Crédit Mutuel de Bretagne accompagne également l'équipe féminine de l'En Avant de Guingamp qui joue en Division 1.

Côté rugby, en tant que place forte et club de référence du Top 14 depuis 2011, l'Union Bordeaux-Bègles (UBB) bénéficie du soutien d'Arkéa depuis 2018. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est également partenaire officiel de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro depuis décembre 2020. Ce partenariat a été initié par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, sa filiale dédiée au financement des entreprises, des institutionnels et des professionnels de l'immobilier. Partenaire du Rugby Club Vannes depuis 2021, Arkéa renforce son engagement pour la saison 2023-2024 en tant que sponsor premium et s'affiche désormais sur les maillots.

Arkéa prête également son nom à l'Arena de Bordeaux Métropole. Positionnée dans la commune de Floirac, dans un lieu privilégié, esthétique de par sa proximité avec le fleuve et les bâtiments majestueux de Bordeaux, et facilement accessible par l'ensemble des moyens de transport, la salle accueille les plus grands spectacles nationaux et internationaux et les événements sportifs majeurs indoor.

Comme le Crédit Mutuel Arkéa, Suravenir, sa filiale assurance-vie et prévoyance a très tôt souhaité prendre une part active au développement de la création contemporaine et à son partage avec les publics, à travers des soutiens aux artistes dans la création émergente et un engagement auprès des structures artistiques. À ce titre, Suravenir soutient le photographe Benjamin Deroche, le Fonds Hélène et Édouard Leclerc (fonds privé de dotations d'art contemporain français) installé à Landerneau, la Passerelle centre d'art contemporain à Brest et enfin le Fonds régional d'art contemporain (Frac) installé à Rennes.

Le Crédit Mutuel de Bretagne participe, également, activement à l'animation culturelle de sa région en accompagnant notamment des festivals en Bretagne tels que les Vieilles charrues à Carhaix ⁽⁶⁾, les Transmusicales à Rennes et la Fête du bruit à Landerneau.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8741/fr/nos-activites-de-sponsoring

(2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_19314/fr/arkea-ultim-challenge-brest

(3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_20693/fr/arkea-ultim-challenge-brest-un-succes-populaire

(4) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/cma-devient-partenaire-titre-projet-espace-frouvten_cp_12072023.pdf

(5) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_20654/fr/ce-sera-l-arkea-park

(6) Dont il est partenaire et parrain officiel depuis 2011.

2.4.2.3 Une démarche d'entreprise responsable

Le Crédit Mutuel Arkéa a choisi d'ancrer, dans la durée, sa responsabilité sociétale au cœur de ses métiers, en respectant ses obligations au travers de ses prestations (offres de produits et services) et de ses bonnes pratiques.

La gouvernance du contrôle interne du groupe, dont la Direction de la conformité et du contrôle permanent ⁽¹⁾, contribue au respect des engagements de la Raison d'être en favorisant activement, par le biais de la déclinaison de ses nombreux dispositifs, les comportements éthiques, solidaires et inclusifs. Condition indispensable à l'instauration d'une confiance durable dans sa gouvernance, ses collaborateurs, ses relations clients (des précurseurs aux plus fragiles) et ses échanges avec les autorités de tutelle, le Crédit Mutuel Arkéa œuvre au quotidien pour être exemplaire.

Risques extra-financiers associés à l'enjeu : Exemplarité dans les affaires et la gouvernance

- Risques de gouvernance inadaptée : défaut d'honorabilité et de compétence
- Risques de non-conformité

Non-respect des règles de sécurité financière dont non-respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Non-respect des règles de déontologie/éthique professionnelle dont corruption

Part du personnel exposé à la LCB-FT et formé : **95,7 %** (périmètre établissement de crédit 15 589).

Nombre de sanctions de la part de l'ACPR concernant le dispositif de LCB-FT : **0**

Part des personnes formées au respect des règles de déontologie/éthique professionnelle : **87 %** (périmètre établissement de crédit 15 589)

Exemplarité dans les affaires

S'adapter à l'inflation réglementaire qui fait peser sur les banques un risque croissant de sanction et d'atteinte à la réputation, faire face au défi du digital, proposer des solutions innovantes, utiles et respectueuses de l'environnement, tout en faisant preuve d'une éthique irréprochable, sont les enjeux auxquels la banque d'aujourd'hui doit faire face.

En cohérence avec sa qualité de société à mission qui correspond dans la loi Pacte de 2019 au niveau d'engagement le plus exigeant en termes de responsabilité environnementale et sociétale, Crédit Mutuel Arkéa vise l'exemplarité dans la conduite de ses affaires et inscrit en permanence son action dans une démarche d'éthique et de sécurisation des processus aspirant à protéger les intérêts de ses clients, à préserver son intégrité et sa réputation. Le groupe inscrit également son action dans une démarche de proximité visant à connaître et satisfaire au mieux les besoins de ses clients.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie ainsi principalement sur la promotion d'une culture d'éthique et de responsabilité dans l'entreprise, une démarche de conformité responsable basée sur des procédures internes encadrant les activités du groupe et des offres sans cesse adaptées aux attentes et besoins des clients.

Promotion d'une culture d'éthique et de responsabilité

Afin de se prémunir contre le risque de mauvaise conduite dans les activités du groupe, le Crédit Mutuel Arkéa fait du respect des règles d'éthique, une priorité.

À cette fin, le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un règlement intérieur qui concrétise ses engagements et expose les principes à respecter par les collaborateurs dans leurs décisions et leurs actions.

Le règlement intérieur formalise, outre les sanctions encourues en cas de non-respect des principes fixés, les règles relatives :

- aux opérations générées pour leur compte par les collaborateurs ;
- aux opérations réalisées sur les marchés financiers ;
- aux personnes intervenant dans des activités susceptibles de donner lieu à conflit d'intérêts ou de donner accès à des informations privilégiées ;
- à l'enregistrement des communications téléphoniques et électroniques de certains salariés conformément à la réglementation MIF 2.

Le Code de conduite, intégré au règlement intérieur constitue l'un des piliers du plan anticorruption consacré par la loi dite « Sapin 2 ». Manifestant, vis-à-vis des salariés, la décision de l'instance dirigeante d'engager l'entreprise dans une démarche de prévention et de détection des faits de corruption, le Code de conduite rappelle les actes susceptibles d'être qualifiés de corruption active ou passive, de trafic d'influence ou de collusion. Il liste les comportements illicites en matière de corruption, trafic d'influence et de collusion et les règles relatives à l'acceptation de cadeaux ou invitations, aux conflits d'intérêts ou à l'exercice du droit d'alerte.

En complément du Code de conduite et afin de promouvoir la culture éthique dans l'entreprise, un dispositif de formation/sensibilisation est déployé au sein du groupe. Les instances de gouvernance et les collaborateurs les plus exposés sont régulièrement formés aux règles de déontologie et d'éthique professionnelle. En 2023, 87 % des personnes ciblées sur le périmètre de l'établissement de crédit 15 589 ont été formées.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_7403/fr/conformite

Au cours de l'exercice 2023, l'ensemble des collaborateurs des services centraux a été invité à bénéficier d'une sensibilisation à la réglementation relative à la déontologie et aux conflits d'intérêts. Les personnels les plus exposés ont reçu une sensibilisation renforcée. Les membres du Conseil d'administration ont également été formés sur les dispositifs de conformité se rapportant à la déontologie, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, à la prévention et la gestion des situations de conflits d'intérêts et à la lutte contre l'évasion fiscale.

Il convient en outre de rappeler l'engagement pris par le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale du groupe Crédit Mutuel Arkéa, a été contresignée par tous les membres du Comex. La démarche, formalisée à l'attention de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs, prestataires du groupe Crédit Mutuel Arkéa, a été contresignée par tous les membres du Comex. La déclaration associée à cette démarche est diffusée sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾ et partagée avec tous les administrateurs du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Elle est également reprise dans tous les supports de formation y compris dans ceux délivrés aux administrateurs des caisses locales.

Sur l'exercice 2023, le dispositif de communication ludique, initié en 2022 sur le thème de la lutte contre la corruption et diffusé à l'attention de l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des collaborateurs du groupe, s'est poursuivi sur d'autres thèmes de conformité tels que les abus de marché, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou encore la protection des données personnelles. L'ensemble des collaborateurs de la fonction Conformité a également été sensibilisé sur ces sujets dans le cadre des assemblées plénières conformité de juin et décembre 2023.

Aussi, l'ensemble des administrateurs des caisses locales (du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest) a été invité à suivre une formation dédiée à la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts. Cette thématique est intégrée au parcours d'intégration de tout nouvel administrateur de caisse locale et, selon la fédération concernée, est inscrite au plan de formation des élus tous les ans ou tous les deux ans. Il convient de noter qu'un second module de formation dédié à la responsabilité juridique de l'administrateur est intégré au parcours d'intégration des nouveaux élus de caisse locale, afin de renforcer la sensibilisation à leurs devoirs et aux règles de bonne conduite.

Une démarche de conformité responsable

En complément de la promotion d'une culture éthique et de responsabilité, afin de prémunir le groupe du risque de non-conformité dans ses activités, le Crédit Mutuel Arkéa promeut une démarche de conformité responsable à travers la mise en place de dispositifs de conformité supervisés et pilotés par la Direction de la conformité et du contrôle permanent (DCCP).

S'assurant, avant tout, du respect de la réglementation, les équipes en charge de la vérification de la conformité travaillent en étroite proximité avec les équipes opérationnelles veillant au renforcement d'une culture commune de la conformité. Chaque collaborateur du groupe est ainsi acteur de la démarche et concourt par ses actions à la maîtrise du risque de non-conformité.

Prévenir, protéger, informer, encadrer : la fonction de vérification de la conformité œuvre au quotidien pour permettre au groupe de maîtriser ses risques et ainsi de s'adapter aux mutations de l'économie et de la société en toute sérénité. Pour prémunir le groupe de tout risque de sanction, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, la DCCP s'appuie sur un corpus de règles qui se déploie autour de quatre axes majeurs : sécurité financière, déontologie et éthique professionnelle, protection des intérêts des clients et transparence fiscale. Chaque entité du groupe décline, sur son propre périmètre, les dispositifs cadre du groupe auxquels elle est assujettie au regard de ses activités et veille scrupuleusement à sa bonne mise en œuvre.

Sécurité financière

Intégrité des marchés

Pour préserver l'intégrité des marchés, le groupe s'assure de la conformité de ses activités avec les règles définies notamment en matière de circulation des informations confidentielles et privilégiées et de prévention des opérations d'initiés, d'interventions sur les instruments financiers, de transparence post-négociation, de prévention et de détection des abus de marché, de détection et de gestion des situations de conflits d'intérêts, de meilleure sélection et exécution d'information et de conseil aux clients et de protection des avoirs.

Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Crédit Mutuel Arkéa veille à ce que les collaborateurs qui commercialisent les instruments financiers bénéficient des connaissances et compétences requises.

Afin de garantir une bonne surveillance des opérations financières relatives aux abus de marché, une analyse des opérations suspectes est réalisée quotidiennement sur le périmètre du Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, le Comité Best selection a pour mission de contrôler la qualité de la sélection des *brokers* auxquels les établissements du groupe fournissant le service de réception-transmission d'ordres transmettent les ordres de leurs clients pour exécution.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Afin de protéger les intérêts des clients et du Crédit Mutuel Arkéa, une politique cadre intégrant les réglementations en vigueur et une organisation de nature à contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ont été mises en place au sein du groupe.

Par ailleurs, une classification indique le niveau de risque global de chaque pays, évalué selon des critères liés à la qualité du système fiscal, à la qualité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au risque de présence et d'activités d'organisations terroristes, à l'existence de sanctions internationales ou de mesures restrictives à l'encontre du pays, à l'indice de corruption évalué par *Transparency international*. Cette classification est revue trimestriellement et à chaque fois que l'actualité l'impose. Des procédures sont en œuvre et des outils dédiés permettent :

- de surveiller les transactions en provenance ou à destination de pays sanctionnés par l'Union européenne et les régulateurs français ;
- de renforcer la surveillance des relations d'affaires en lien avec des pays à haut risque de blanchiment et de financement du terrorisme.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/declaration-anti-corruption_conformite_2023.pdf

La procédure cadre est déclinée opérationnellement par chaque entité du groupe, selon une approche par les risques prenant en compte la typologie de la clientèle, les produits et services distribués, les canaux de distribution, la typologie des transactions clients ainsi que leur localisation géographique.

Les actions engagées en 2023 par le Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel cf. 5.5.6.2.1 / Sécurité financière. Elles tiennent compte des tendances et analyses exposées par la cellule de renseignements financiers Tracfin dans ses rapports annuels, des évaluations pays du Groupe d'action financière (Gafi) et de l'Union européenne et des communications des régulateurs (lignes directrices, sanctions, etc.). Le pilotage des schémas de blanchiment qui ont émergé ces derniers mois a perduré : fraudes aux prestations sociales, fraudes aux crédits d'impôts, etc.

Par ailleurs, le conflit Russo-Ukrainien amène à ajuster régulièrement le dispositif de filtrage des flux pour répondre aux exigences de suivi des comptes des clients russes ou biélorusses et aux mesures d'embargo frappant les intérêts des ressortissants de ces deux pays. Des scénarii ont été développés pour s'assurer de l'absence de rapatriement de fonds en provenance des pays belligérants, pour identifier des tentatives de contournement d'embargo et pour remonter et déjouer les financements de milices ou de groupes armés.

La diversité des motifs de déclaration de soupçon émis par l'ensemble des entités du Crédit Mutuel Arkéa à destination des cellules de renseignements financiers dont elles relèvent, démontre, cette année encore, la contribution du Crédit Mutuel Arkéa à la LCB-FT, dont l'enjeu est singulièrement de :

- tarir les sources de financement du terrorisme ;
- entraver le blanchiment de capitaux illicites par les canaux bancaires ;
- lutter contre la corruption ;
- lutter contre les fraudes fiscales ou sociales ;
- préserver les intérêts de ses clients victimes d'abus de faiblesse, d'usurpation d'identité ou d'escroquerie en bande organisée ;
- mettre en œuvre les sanctions internationales.

Les résultats de l'application du dispositif LCB-FT sont présentés régulièrement par la DCCP au Comité de conformité et contrôle permanent, au Comité des risques et de contrôle interne et au Conseil d'administration du groupe.

En 2023, un plan de formation, adapté à chaque profil de collaborateurs, a été déployé dans l'ensemble du groupe. Sur l'année 2023, 95,7 % des collaborateurs concernés ont validé au moins l'une des formations. Il s'est articulé autour des thématiques suivantes :

- formation annuelle en distanciel des collaborateurs des services centraux exposés, de par leurs missions, au risque de blanchiment et de financement du terrorisme (back-office produits bancaires, flux, risques, juridique, marchés financiers, croissance externe...);

- formation continue des experts LCB-FT de la DCCP dans le cadre des réunions plénières semestrielles (lors des séances du 21 juin et du 5 décembre 2023) et des réunions hebdomadaires du service ;
- formation des collaborateurs des réseaux de caisses locales. Un premier module distanciel a été déployé en juin 2023. Il intégrait les thématiques suivantes : le gel des avoirs et les actions à mener en cas de détection d'un prospect ou d'un client faisant l'objet de telles mesures, les activités occultes avec parfois la complicité de professionnels assujettis, le détournement de fonds associatifs, le blanchiment de fonds via des jeux en ligne. Un second module a été déployé en décembre 2023 rappelant les principes de base de la LCB-FT (connaissance client, actualisation de la connaissance client, surveillance des opérations...) ainsi que les exigences de l'examen renforcé et complété d'une mise en situation d'un conseiller face à un client non coopératif ou d'un client professionnel présentant une structure juridique complexe. L'exercice consistait en de petites études de cas spécifiques (jeux, placements, opérations complexes et réalisation d'opérations d'espèces) ;
- formation des nouveaux Directeurs des caisses locales du Crédit Mutuel Arkéa : il s'agit de sessions de trois heures en présentiel (dix Directeurs du CMSO et 28 Directeurs du CMB formés sur quatre sessions en 2023) complétées d'une heure en visioconférence (29 Directeurs de caisses locales et responsables de pôles professionnels du CMSO sensibilisés dans le cadre du « parcours réglementaire » mis en œuvre par l'entité). Ce nouveau dispositif sera renouvelé en 2024 ;
- formation des nouveaux recrutés : module d'initiation à la LCB-FT dès la prise de poste puis module d'approfondissement.

Par ailleurs, les analystes LCB-FT de la DCCP sont intervenus auprès des collaborateurs de 48 caisses locales pour les sensibiliser aux thématiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Une formation est également réalisée par la DCCP pour les membres du Comité de Direction générale du groupe Crédit Mutuel Arkéa *a minima* tous les deux ans. La dernière session a été réalisée le 5 décembre 2022.

La formation des administrateurs du second degré sur la thématique LCB-FT est assurée *via* un parcours de formation dédié, dès l'entrée en fonction puis périodiquement tout au long du mandat. La LCB-FT est également une thématique de formation inscrite au plan de formation des élus de caisses locales du CMB tous les deux ans et du CMSO tous les ans.

Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage auprès de ses clients, partenaires et autres contreparties en publiant sur son site institutionnel ⁽¹⁾ un questionnaire Wolfsberg ⁽²⁾ dûment complété ainsi que sa politique et ses engagements en matière de LCB-FT au sein de l'AML *statement* ⁽³⁾.

Déontologie et éthique professionnelle

Grâce à une large diffusion de la culture conformité et au dispositif de formation dédié à la déontologie et à l'éthique professionnelle qui prévoit la sensibilisation régulière des acteurs les plus exposés, les règles d'éthique et de déontologie font partie intégrante des pratiques au sein du groupe.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_7403/fr/conformite

(2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/wolfsberg-cma_conformite_2023_en.pdf

(3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/aml-statement_conformite_12092023.pdf

Le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, organisé autour des huit piliers consacrés par la loi « Sapin 2 », est un dispositif majeur au regard des règles de déontologie et d'éthique professionnelle. Il définit les actes à proscrire et les règles de conduite à adopter. Il formalise également les règles relatives à l'acceptation des cadeaux et invitations, aux relations avec les tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires), ou encore celles en matière de contrôle interne. Ce dispositif est complété notamment d'un dispositif d'alerte professionnelle permettant à toute personne de signaler, y compris de façon anonyme, un manquement, une infraction ou un dysfonctionnement. Un dispositif encadrant les modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts le complète. Le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence n'a pas évolué en 2023. Toutefois, des travaux ont été initiés par Crédit Mutuel Arkéa (établissement de crédit 15 589) afin de renforcer son dispositif d'évaluation et de s'assurer de la complétude des contrôles notamment comptables.

Le dispositif cadre de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts fixe les principes dédiés à la détection, la prévention, la gestion et la consignation des conflits d'intérêts. Sa dernière mise à jour, en 2022, avait notamment pour but de tenir compte des évolutions des orientations de l'ÉBA sur la gouvernance interne et des modalités d'octroi de prêts aux membres de l'organe de direction et leurs parties liées.

Les règles d'éthique sont partagées jusqu'au plus haut niveau de l'entreprise. Ainsi, en application des dispositions relatives à la transparence de la vie publique, le Crédit Mutuel Arkéa est inscrit sur le répertoire des représentants d'intérêts et publie chaque année un rapport d'activité dédié.

Par ailleurs, une charte éthique en lien avec la Raison d'être et permettant de valoriser les comportements des collaborateurs du Crédit Mutuel Arkéa a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 19 décembre 2023. Elle traduit lesdits comportements selon les trois axes suivants :

- engagement sociétal et environnemental ;
- respect entraide et confiance ;
- transparence, intégrité et exemplarité.

Ils sont également déclinés en fonction des interactions avec les clients, les fournisseurs et en interne.

Tous ces dispositifs internes, détaillés au chapitre 5 / Riques du Document d'enregistrement universel, concrétisent l'engagement réel du Crédit Mutuel Arkéa en termes de déontologie et d'éthique professionnelle.

Protection des intérêts des clients

En cohérence avec sa Raison d'être et son statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Arkéa fait de la protection des intérêts des clients une de ses préoccupations majeures et s'engage à avoir, envers ses clients, un comportement et des pratiques commerciales loyales.

Le Crédit Mutuel Arkéa veille ainsi à garantir au client le respect de ses intérêts depuis la conception des produits jusqu'au traitement de sa réclamation. La formation jouant un rôle primordial dans cette réussite, le groupe mène ainsi de nombreuses actions de sensibilisation auprès des collaborateurs en contact avec la clientèle.

La déontologie et les règles de bonne conduite en matière financière font partie des thèmes de formation dispensés de manière récurrente aux collaborateurs des réseaux du Crédit Mutuel Arkéa en contact avec la clientèle.

La protection des données personnelles est un des volets majeurs de la protection des intérêts des clients (cf. 2.5.1.3 / La protection et la sécurité des données). Le Département Protection des données personnelles, au sein de la Direction conformité et contrôle permanent, veille au respect, par les sociétés du groupe, des principes du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces principes portent notamment sur la transparence dans le traitement des données, le renforcement des droits des personnes ou encore la responsabilisation des différents acteurs.

Chaque société a finalisé la déclinaison opérationnelle du dispositif cadre du groupe relatif à la protection des données personnelles.

L'animation de ce dispositif par le Département Protection des données personnelles se traduit notamment par des échanges réguliers, en bilatéral ou lors de réunions plénières, avec les référents données personnelles des sociétés du groupe. De plus, des actions de formation des nouveaux recrutés et de sensibilisation des personnels sont également menées.

Enfin, en cohérence avec ses valeurs, en 2023, le groupe a poursuivi ses actions tournées vers la satisfaction et la protection des intérêts des clients. Ainsi, en matière d'offre, des actions concrètes telles que le plafonnement ou la suppression des frais d'incidents de paiement pour les clients en situation de fragilité financière ont été poursuivies (cf. 2.5.1.2 / L'inclusion des clients en situation de fragilité).

Il convient de rappeler la création, en 2022, d'une politique de commercialisation de produits d'assurances, bancaires et/ou financiers auprès de personnes âgées potentiellement vulnérables. Cette politique, maintenue en 2023, a pour objectif d'encadrer la définition des populations ciblées, l'identification des risques et les pratiques commerciales dans le cadre de la distribution des produits visés.

Enfin, il convient de noter que les dispositifs sur « la connaissance client » et « les obligations d'information des clients en matière de services d'investissement » avaient évolué en 2022 afin d'intégrer notamment les règles relatives aux préférences des clients en matière de durabilité. Le dispositif « incitations » avait également évolué en 2022 afin de préciser les avantages non monétaires mineurs, et apporter notamment des précisions sur les conditions d'amélioration de la qualité du service au client.

Transparence et lutte contre l'évasion fiscale

En accord avec ses valeurs, le Crédit Mutuel Arkéa contribue activement à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Mettant en œuvre plusieurs dispositifs destinés à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale qui reposent sur les principes édictés par les accords internationaux, notamment celui signé entre la France et les États-Unis (dite « loi FATCA ») et la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (dite « norme commune de déclaration OCDE-CRS »), le Crédit Mutuel Arkéa et les filiales concernées adaptent en permanence leurs procédures et leurs systèmes d'information afin de se conformer aux évolutions réglementaires et renforcer l'efficacité de leurs dispositifs.

En 2023, le dispositif cadre mis en place au sein du groupe a fait l'objet de plusieurs évolutions au regard de la publication de la notice 2023-11 par l'Internal revenue service, de la mise à jour de la foire aux questions sur la déclaration auto-certification de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et à la suite d'un accord du 22 juin 2023 entre le service gestion fiscale de la DGFIP et la Fédération bancaire française (FBF).

Par ailleurs, afin de se conformer à ses obligations, le Crédit Mutuel Arkéa a défini un dispositif cadre relatif à l'échange automatique d'informations sur les montages transfrontaliers devant faire l'objet d'une déclaration comprenant un dispositif d'identification, d'analyse et de déclaration.

Le Crédit Mutuel Arkéa ne détient aucune filiale en dehors de la zone euro et ne propose aucun service bancaire *offshore* à ses clients et sociétaires, ni n'exerce d'activité dans les pays faisant partie de la liste noire des pays et territoires non coopératifs de l'Union européenne.

Un dispositif de formation destiné aux collaborateurs les plus exposés a été mis en place. Par ailleurs, il convient de noter l'inscription de la thématique au plan de formation des administrateurs de caisse locale dont la sensibilisation est prévue dès le parcours d'intégration.

Des offres sans cesse adaptées aux attentes des clients

En cohérence avec sa qualité d'entreprise à mission et sa Raison d'être, d'entreprise solidaire, éthique et inclusive, le Crédit Mutuel Arkéa vise à l'exemplarité tant dans le comportement vis-à-vis de ses clients, que dans les solutions qui leur sont proposées.

Le Crédit Mutuel Arkéa recherche, avec ses équipes dédiées, à créer des produits innovants et responsables ainsi que des solutions utiles et pratiques.

Le Crédit Mutuel Arkéa fait déjà preuve d'exemplarité grâce à une démarche inclusive bien ancrée. Elle se concrétise tout d'abord par l'offre de services proposés :

- un dispositif d'accompagnement des clients financièrement fragiles qui se traduit notamment par une offre packagée de services dédiés (Budg'Equilibre) dont le tarif est fixé à un euro depuis le 1^{er} janvier 2023, ou encore le plafonnement des frais d'incidents pour les clients financièrement fragiles. Pour les détenteurs de l'offre Budg'Equilibre, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé d'aller au-delà de l'exigence réglementaire en supprimant la totalité des frais d'incident ;
- des dispositifs de solidarité propres au Crédit Mutuel Arkéa tels que le microcrédit, l'accompagnement budgétaire, ou encore l'aide aux emprunteurs en difficulté ;
- le droit au compte qui permet aux clients de bénéficier d'un accès aux services bancaires de base gratuitement.

(cf. 2.5.1.2 / L'inclusion des clients en situation de fragilité).

La démarche inclusive se matérialise aussi par l'accompagnement au quotidien des conseillers des réseaux qui sont à l'écoute des attentes des sociétaires et clients.

Pour garantir aux clients les meilleurs standards en termes de qualité des produits et solutions, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place des procédures internes favorisant les meilleures pratiques (processus d'approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, dispositif de gouvernance et de surveillance des produits...).

Pour assurer aux clients les meilleurs conseils et informations, ainsi qu'une éthique irréprochable des collaborateurs en contact avec la clientèle, ces derniers disposent, à leur niveau, de procédures internes pour les guider au quotidien, de formations sur les produits et sont régulièrement sensibilisés aux règles de déontologie et d'éthique professionnelle.



2.5 Une démarche responsable qui porte des résultats

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne ses sociétaires et clients dans leurs projets de vie, et veille à répondre à leurs aspirations en proposant des solutions toujours plus innovantes leur permettant d'engager leur propre transformation.

2.5.1 pour répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires

2.5.1.1 La relation et la satisfaction client

Risques extra-financiers associés aux enjeux : Exemplarité dans les affaires et la gouvernance & Relation et satisfaction client

- Risques de gouvernance inadaptée

Défaut de gouvernance coopérative

Part des sociétaires parmi les clients particuliers des fédérations : 77,23 %

Taux de participation aux assemblées générales des caisses locales : 1,99 %

Le Crédit Mutuel Arkéa a toujours été particulièrement attentif à la qualité de la relation et à la satisfaction de ses clients.

Cette attention est d'autant plus forte que le sociétaire est au cœur du fonctionnement d'un groupe coopératif comme le Crédit Mutuel Arkéa : dans son mouvement coopératif, le sociétaire, détenteur d'une part sociale, est à la fois coopérateur et client. Cette participation au capital social de sa caisse locale en fait un copropriétaire associé. À ce titre, il est invité à prendre part à l'Assemblée générale annuelle de sa caisse locale et bénéficie d'un droit de vote pour élire les membres de son Conseil d'administration selon le principe « une personne, une voix ». Il peut également se porter candidat au poste d'administrateur du Conseil de sa caisse locale.

À fin 2023, plus de 77 % des clients particuliers des fédérations du Crédit Mutuel Arkéa sont sociétaires.

L'Assemblée générale annuelle de la caisse locale constitue un moment privilégié d'échanges entre les sociétaires, les administrateurs de la caisse locale et les salariés. Elle permet de présenter aux sociétaires, les membres du Conseil d'administration, les rapports d'activité et de soumettre au

vote des résolutions. C'est également un moment d'échanges autour de thèmes liés à l'actualité économique et financière, à la bancassurance ou à la vie de la caisse locale.

Après plusieurs exercices fortement impactés par la crise sanitaire, en 2023, le taux de participation aux assemblées générales de caisses locales progresse à nouveau, notamment grâce au développement d'une solution de vote à distance pour les sociétaires du CMSO. Le déploiement de cette solution est attendu pour 2024 pour les sociétaires du CMB. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de modernisation et de renforcement de la relation avec les sociétaires.

Ainsi, 29 424 sociétaires ont participé à l'Assemblée générale de leur caisse locale, soit 1,99 % des sociétaires, contre 1,3 % en 2022.

Chaque année, une partie du bénéfice distribuable est versée aux sociétaires à travers la rémunération des parts sociales qu'ils détiennent. En 2023, au titre de l'exercice 2022, les sociétaires ont bénéficié d'une rémunération de leurs parts sociales de 60,2 millions d'euros.

Périmètre des fédérations : Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest

	2023	2022	2021
Nombre de caisses locales	291	292	293
Nombre de clients	2 307 920	2 273 301	2 245 767
■ dont particuliers	1 763 172	1 733 000	2 041 225
Nombre de sociétaires	1 497 335	1 479 726	-
Taux de sociétariat (parmi les clients particuliers)	77,2 %	77,7 %	77,9 %
Montant moyen de détention de parts sociales (en euros)	1 929	1 840	1 717

Sur le volet de la relation client, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest poursuivent leurs travaux à travers le programme d'animation « Cinq » lancé en 2023 en coordination avec la Direction marketing expérience client. Ce dispositif fait écho aux cinq valeurs fondatrices de l'expérience client pour les fédérations, à savoir : simplicité, réactivité, clarté, proximité, attention sincère. Ainsi, les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa ont à cœur de développer une relation client personnalisée, en favorisant l'écoute, la co-construction, la pédagogie et la compréhension des besoins, afin de proposer une expérience client satisfaisante et respectueuse de leurs intérêts.

« Cinq » permet d'accompagner les fédérations dans la construction de leur plan d'actions annuel au moyen d'un kit d'animation et d'un catalogue de contenus déclinés en épisodes et en actions. Tous les collaborateurs disposent également d'une plateforme présentant les résultats des différentes mesures de la satisfaction client en temps réel. De plus, en fin d'année, un bilan des résultats leur est restitué et leur permet de préparer la construction du plan d'actions de l'année suivante.

L'avis des clients compte. Ainsi, plus de 165 000 clients et prospects des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont été écoutés en 2023.

Ainsi, les fédérations mesurent la qualité de leur expérience auprès de leurs sociétaires et clients : satisfaction à chaud (mesure quotidienne), à froid (mesure tous les quatre mois) et baromètre stratégique (mesure structurelle de la satisfaction globale). Lors des enquêtes à chaud et à froid, un dispositif de traitement de l'insatisfaction, au plus près de son expression (fiches cap satisfaction), est mis en place. En effet, le Directeur/responsable de la structure de rattachement du client insatisfait et son conseiller ont accès au détail des réponses et peuvent ainsi rechercher une solution à l'insatisfaction.

Par ailleurs, pour prouver leur engagement auprès de leur clientèle, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont renforcé leur démarche de co-construction. Déjà, depuis 2016, 4 000 panélistes de la communauté Construire Demain donnent leurs avis tous les mois sur des sujets très variés pour construire la banque de demain. Dans cette lignée, depuis 2021, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest réunissent une fois par an lors de la CoExpérience (un événement collaboratif sous forme de *design sprint*), une quarantaine de sociétaires, administrateurs et collaborateurs. À date, plus de 50 % des idées émises en 2021 et 2022 ont déjà été implémentées au bénéfice de l'ensemble des clients.

En 2023, l'ambition de la CoExpérience a été de co-construire l'espace digital idéal dédié aux sociétaires. Ainsi, en février, ce sont plus de 300 administrateurs qui ont participé à écrire les orientations du projet. Et en mai, lors de deux journées en présentiel, les participants ont travaillé en équipe afin de modéliser le futur espace. Il s'ensuivit des travaux d'experts métiers en interne afin de porter un regard plus opérationnel sur ces idées et d'identifier les priorités à mettre en œuvre sur l'année suivante. Le premier lot de ce projet sera déployé dès le premier semestre 2024.

Les fédérations s'appuient également sur l'écoute des habitants de leur territoire. Ainsi, par des enquêtes et des tables rondes régulières, elles identifient les attentes de leurs sociétaires, clients et prospects afin de permettre aux collaborateurs d'y apporter des solutions et de proposer une expérience client satisfaisante.

Enfin, les fédérations font régulièrement évoluer les outils digitaux pour offrir à leurs clients particuliers plus de services, d'autonomie et de fluidité. *Via* le recueil des avis clients au sein des parcours digitaux, elles transforment les irritants en évolutions en y intégrant des phases de tests avec des clients/prospects pour s'assurer de la qualité des optimisations envisagées avant livraison.

Aussi, au niveau du groupe afin de développer et de mesurer le niveau de satisfaction des clients, une organisation transversale dédiée a été définie au début de l'année 2023. Elle est composée d'une équipe de coordination de sept collaborateurs et d'une communauté de 23 référents expérience client pour favoriser les retours d'expérience.

Chaque filiale mesure au moins un des trois indicateurs de la satisfaction client (CSAT ⁽¹⁾, NPS ⁽²⁾, CES ⁽³⁾) en 2023.

Une communauté des référents de la satisfaction client a, par ailleurs, été créée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, pour partager les bonnes pratiques et faire bénéficier les entités des différents retours d'expérience.

À titre d'exemples, en 2023, les indicateurs de satisfaction de la relation sont les suivants :

- Le Net Promoter Score (NPS) des clients particuliers des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest est de + 52 (stable par rapport à 2022) avec 62 % de promoteurs. Le Net Promoter Score des clients professionnels ayant une expérience récente avec le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est également de + 52 (stable par rapport à 2022) avec 67 % de promoteurs. Les résultats sont présentés aux collaborateurs des services centraux et des réseaux sur leurs périmètres géographiques pour leur permettre d'identifier les actions à mettre en œuvre et de s'inscrire ainsi dans une démarche d'amélioration continue de l'expérience client ;
- le NPS de Suravenir Assurances est aussi de + 52, la satisfaction globale des assurés à 8,3/10 et le taux d'effort à 52 %. Par ailleurs, l'entité systématise l'écoute client par la mise en place d'un Comité expérience client trimestriel et un baromètre à froid sur le parcours client pour identifier les évolutions nécessaires ;
- le NPS d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est de + 28,6 en progression de 9,6 points et le taux de satisfaction est de 94,6 % dont 58,2 % de clients très satisfaits.

Aussi, afin de satisfaire au mieux les intérêts des clients, les entités du groupe en contact avec la clientèle disposent toutes d'une unité dédiée au traitement des réclamations, laquelle vise à leur assurer une prise en charge rapide et efficace.

(1) Le **Net Promoter Score (NPS)** mesure la propension et la probabilité de recommandation d'une marque, d'un produit ou d'un service par ses clients. Calcul du NPS = Pourcentage des promoteurs (notes 9 et 10) – Pourcentage des détracteurs (notes de 0 à 6).

(2) Le **Customer Satisfaction Score (CSAT)** mesure la satisfaction des clients en additionnant la part des clients se déclarant très satisfaits ou satisfaits de leur achat ou de leur expérience.

(3) Le **Customer Effort Score (CES)** mesure l'effort fourni par les clients pour obtenir satisfaction, pour obtenir la réponse adéquate à leur demande. Il est obtenu en additionnant les répondants faisant beaucoup d'effort avec les répondants faisant un effort extrême.

L'ensemble de ces entités dispose, également, d'une procédure opérationnelle définissant les modalités pratiques de traitement des réclamations dans leur structure. Ces procédures sont établies sur la base du dispositif groupe qui, dans un souci d'harmonisation des pratiques, fixe le cadre général de mise en œuvre du traitement des réclamations.

En 2023, le dispositif cadre du groupe a été mis à jour notamment afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'instruction AMF n° 2012-07 sur le traitement des réclamations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Cette mise à jour a également été l'occasion d'apporter des précisions sur les modalités concrètes de mise en œuvre du dispositif notamment en ce qui concerne la qualification des réclamations, leurs délais de traitement, ou encore la formation des collaborateurs.

Il convient par ailleurs de préciser que le délai de traitement des réclamations est suivi individuellement par chaque entité. Un suivi consolidé à l'échelle du groupe est également réalisé et fait l'objet d'une information trimestrielle à destination des instances dirigeantes du groupe.

En outre, dans un objectif d'amélioration continue des pratiques et de satisfaction des clients, les réclamations traitées au sein du groupe font l'objet d'un suivi qualitatif.

Ainsi, le Comité qualité et analyse des réclamations des fédérations du Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi ses travaux en 2023 en réunissant chaque trimestre les directions compétentes pour analyser les réclamations formulées et, le cas échéant, faire évoluer les processus dédiés.

Enfin, la communauté de pratiques qui réunit chaque année les responsables de la relation clientèle, de la conformité et du contrôle permanent des entités du groupe s'est tenue le 14 décembre 2023.

Le médiateur du Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾ est compétent pour les litiges relatifs aux produits et services bancaires pour des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels. Celui-ci peut être valablement saisi par le réclamant ou son représentant mandaté deux mois après sa toute première réclamation écrite adressée à sa banque, qu'il ait ou non reçu une réponse et quel que soit le service auquel cette réclamation a été adressée. En effet, le Code de la consommation précise que tout consommateur peut saisir le médiateur compétent, sous réserve d'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige avec sa banque. Les autorités de tutelle de la médiation de la consommation ont imposé, depuis fin 2021, de nouvelles règles pour la recevabilité des demandes de médiation lesquelles n'exigent plus une double saisine préalable de sa banque (interlocuteur habituel, puis service réclamations) par le client afin de résoudre son litige.

Les litiges portant sur les produits et services financiers et ceux relatifs à l'application des contrats d'assurance sont exclus du champ de compétence du médiateur du Crédit Mutuel Arkéa. Ils sont traités respectivement par le médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Médiation de l'assurance.

Un site internet dédié au médiateur du Crédit Mutuel Arkéa est accessible au grand public ⁽²⁾. En 2023, 425 dossiers ont été déclarés recevables par le médiateur du Crédit Mutuel Arkéa.

Certaines entités du groupe (qui ne sont pas des filiales bancaires) font appel, pour leur clientèle, à des médiateurs professionnels propres à leur domaine d'activité (Financo, Suravenir, Suravenir Assurances...). En tout état de cause, chaque entité met à disposition de sa clientèle (personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels), conformément au Code de la consommation, et conjointement avec le médiateur, un dispositif de médiation respectant les exigences réglementaires. Ce dispositif est évalué à chaque renouvellement de mandat du médiateur (d'une durée de trois ans) par le Comité consultatif du secteur financier (via un organe collégial).

(1) le médiateur du Crédit Mutuel Arkéa est commun au Crédit Mutuel de Bretagne, au Crédit Mutuel du Sud-Ouest, à Fortuneo, au Crédit Foncier et Commercial d'Alsace et de Lorraine et à Federal Finance.
(2) <https://lemediateur.creditmutuelarkea.fr>

2.5.1.2 L'inclusion des clients en situation de fragilité

Le Crédit Mutuel Arkéa, entreprise inclusive et solidaire, apporte également une vigilance particulière à l'accès à la banque et l'assurance pour tous (produits et services financiers).

Risques extra-financiers associés aux enjeux : Relation et satisfaction client & Inclusion des clients en situation de fragilité

- Risques de non-conformité,

Non-respect des règles de protection clientèle

Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique dédiée aux clients fragiles : **28 811**
(périmètre établissement de crédit 15 589)

L'accompagnement de la fragilité financière

Le groupe accompagne ses clients et sociétaires fragilisés financièrement en impliquant ses salariés et ses administrateurs tout en faisant évoluer ses offres et ses métiers.

Conformément à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement dans les conditions prévues à l'article L. 312-1-1 (A) du Code monétaire et financier, un dispositif applicable à toutes les entités du groupe fixe les modalités pratiques de mise en œuvre des obligations en fonction de l'activité exercée (information, proposition de produits et services adaptés, accompagnement des clients). À date, chaque entité du groupe assujettie au respect des dispositions applicables en matière de fragilité financière a décliné le dispositif cadre du groupe.

Pour permettre également un bon accompagnement des clients en situation de fragilité financière, les entités du groupe forment les collaborateurs en contact avec la clientèle sur les modalités de mise en œuvre des dispositifs dédiés.

Comme toutes les entités du groupe, le Crédit Mutuel Arkéa, en tant qu'établissement de crédit, a également réalisé sa propre déclinaison opérationnelle du dispositif cadre en précisant les modalités d'application sur le périmètre des réseaux de caisses locales.

Au préalable, il convient de noter la possibilité offerte aux clients financièrement fragiles, détenteurs de l'offre spécifique (Budg'Equilibre), de bénéficier gratuitement d'une seconde carte bancaire en cas de compte joint. L'application « Bud'jet » d'accompagnement des clients dans la gestion de leur budget leur est également proposée. Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa a noué des partenariats avec des acteurs tiers spécialisés afin de faciliter l'orientation des clients lorsque les difficultés financières ne peuvent pas être traitées dans le seul cadre de l'établissement bancaire.

En cohérence avec sa Raison d'être et sa qualité d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Arkéa poursuit ses actions à l'égard des clients financièrement fragiles à travers :

- l'implication du Comité de coordination de l'inclusion bancaire (CCIB) qui, en 2023, a poursuivi ses travaux d'amélioration et de fiabilisation du dispositif mis en place en faveur des clients financièrement fragiles. Les travaux ont notamment porté sur :
 - l'ajustement des critères de détection de la fragilité financière avérée et potentielle,
 - la poursuite du suivi des clients fragiles,
 - la tarification des frais plafonnés et de l'offre spécifique Budg'Equilibre dont la cotisation mensuelle a été abaissée à un euro depuis le 1^{er} janvier 2023,
 - l'encadrement des opérations réalisées sur les contrats d'assurance-vie des clients financièrement fragiles,
 - la formation et l'accompagnement des réseaux de caisses locales dans la mise en œuvre du dispositif,
 - le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes,
 - les enseignements tirés du *reporting* de l'Observatoire de l'inclusion bancaire ;
- le maintien d'une forte mobilisation des réseaux de caisses locales afin de promouvoir l'offre spécifique dédiée aux clients financièrement fragiles. Ainsi, à fin 2023, les réseaux de caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest comptent 28 811 bénéficiaires de l'offre spécifique dédiée aux clients financièrement fragiles ;
- le maintien de l'exonération des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte en faveur des clients équipés de l'offre spécifique Budg'Equilibre. Le Crédit Mutuel Arkéa, fidèle à son ADN de banque coopérative et ses valeurs de solidarité, a ainsi choisi d'aller plus loin que l'obligation posée par le cadre réglementaire.

Il convient de noter que pour 2024, pour le Crédit Mutuel Arkéa, les indicateurs de suivi définis sont :

- pour les réseaux de caisses locales des fédérations (CMB, CMSO) :
 - le taux d'équipement en offre Budg'Equilibre des personnes détectées en fragilité financière avérée,
 - le taux de rencontre des clients ciblés dans le cadre de la détection précoce de la fragilité financière ;
- pour le suivi de la performance extra-financière du Crédit Mutuel Arkéa :
 - le taux de rencontre des personnes financièrement fragiles.

Au 31 décembre 2023, les mécanismes de détection des personnes financièrement fragiles mis en œuvre par le Crédit Mutuel Arkéa sont les suivants :

- une **détection mensuelle au titre des critères « réglementaires »** intégrant :
 - les clients inscrits au Fichier central des chèques (FCC) dits « interdits bancaires » depuis plus de trois mois,
 - les clients ayant déposé un dossier de surendettement recevable par la Banque de France durant toute la durée de leur inscription au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), ainsi que ceux bénéficiant de mesures de traitement de leur situation de surendettement, pendant la durée de leur inscription au FICP ;
- une **détection mensuelle au titre des critères dits « modulables »**, laissés à l'appréciation de chaque établissement. Le traitement de détection actuellement en vigueur, prend en compte la situation des foyers présentant, pour l'ensemble de leurs comptes de chèques :
 - au moins cinq incidents ⁽¹⁾ de fonctionnement de compte sur le dernier mois,
 - ou au moins douze incidents de fonctionnement de compte sur les trois derniers mois,
 - ou présentant un dépassement du découvert autorisé au moins un jour par mois durant les trois mois, et au moins un incident de fonctionnement de compte chaque mois au cours de ces trois mois ;
- sont pris en compte les foyers :
 - dont les revenus mensuels versés sur les comptes sont inférieurs à :
 - 1 500 euros pour les foyers composés d'une seule personne majeure,
 - 2 500 euros pour les foyers composés de deux personnes majeures ;

- et dont l'encours d'épargne rémunérée détenue par les personnes majeures du foyer est inférieur à :

- 5 000 euros pour les foyers composés d'une seule personne majeure,
- 15 000 euros pour les foyers composés de deux personnes majeures.

Le dispositif du Crédit Mutuel Arkéa détecte également les clients ayant fait l'objet d'une nouvelle inscription au Fichier Central des Chèques de plus de 30 jours et de moins de 90 jours.

Les clients identifiés au titre des critères réglementaires et modulables bénéficient d'un plafonnement de l'ensemble des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte à hauteur de 25 euros par mois et de leur exonération en cas de souscription à l'offre spécifique Budg'Equilibre.

Pour les clients précédemment identifiés financièrement fragiles qui ne répondent plus aux critères de détection, une période d'observation de trois mois est prévue. Durant cette période, les clients continuent à bénéficier du plafonnement ou de l'exonération des frais d'incidents s'ils ont souscrit à l'offre Budg'Equilibre. Cette période d'observation a pour objet de s'assurer de la pérennité du rétablissement de la situation ;

- une **détection précoce au titre de la « prévention du surendettement »** :
 - ce mécanisme de détection trimestriel est basé sur un modèle d'intelligence artificielle, permettant d'identifier un ensemble d'évènements susceptibles d'entraîner, à terme, une fragilité financière conduisant au dépôt d'un dossier de surendettement,
 - sont également détectés les clients ayant été facturés d'au moins 200 euros de frais d'incidents au cours d'un des trois derniers mois, sans avoir été identifiés financièrement fragiles par ailleurs ;
- une **détection « manuelle » à l'initiative de chaque conseiller** permettant d'identifier, pour une durée renouvelable de douze mois, une situation de fragilité avérée non détectée par les traitements ci-dessus ;
- les **personnes bénéficiant d'un des dispositifs de solidarité** (accompagnement budgétaire, aide aux emprunteurs en difficulté ou microcrédit personnel) sont également identifiées financièrement fragiles et bénéficient ainsi du plafonnement des frais d'incidents pour une durée renouvelable de douze mois.

Depuis 2019, les dispositifs de solidarité ont été élargis et sont gérés au niveau des caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, qui disposent chacune d'un budget spécifique pour l'accompagnement des particuliers, des professionnels et des associations sociétaires.

(1) Les incidents de fonctionnement de compte constatés par ces outils de détection sont les incidents dont les frais induits sont ceux plafonnés au titre de l'article R. 312-1-2 du Code monétaire et financier, pour l'ensemble des comptes de chèques du foyer : commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques, frais pour déclaration Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces dispositifs, grâce à l'engagement quotidien sur le terrain des administrateurs et salariés des caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ont permis d'accompagner, en 2023, plus de 6 700 sociétaires et clients (6 650 en 2022), 4 037 particuliers (4 075 en 2022), 1 333 professionnels (1 163 en 2022) et 1 362 associations (1 417 en 2022).

Ainsi, les clients et sociétaires identifiés en Caisse locale peuvent bénéficier d'une aide sous plusieurs formes (notamment, dons financiers pour faire face à des difficultés, remboursement d'une partie des échéances de prêts, microcrédits personnels, extournes de frais bancaires, prêt à taux zéro pour la création d'entreprise, soutien financier aux actions solidaires portées par des associations...).

En complément de ces actions locales, chaque fédération s'est dotée depuis 2022 d'une enveloppe financière annuelle pour accompagner des actions solidaires emblématiques à portée départementale ou régionale.

Au total, un montant proche de cinq millions d'euros est ainsi consacré par les deux fédérations à des actions solidaires au plus proche des territoires. Il s'ajoute à celui consacré sur les autres dispositifs mis en place au sein du groupe :

- le fonds de solidarité assurances dont l'objet est d'aider les sociétaires fidèles qui font face à des événements graves non couverts par les garanties de leurs contrats d'assurances ;
- un dispositif d'accompagnement des clients financièrement fragiles qui se traduit par la suppression de la totalité des frais d'incident pour les détenteurs de l'offre packagée de services dédiés (Budg'Equilibre).

Au total sur l'exercice 2023, le montant alloué aux différents dispositifs de solidarités décrits ci-dessus s'est élevé à près de neuf millions d'euros.

L'accès au prêt immobilier après un événement de santé

Face à la difficulté de certaines personnes à pouvoir bénéficier d'un crédit immobilier à la suite d'un problème de santé, le groupe a souhaité, en 2018, renforcer l'accompagnement de cette population exclue de l'assurance emprunteur par la création d'une cellule experte et d'un dispositif visant à trouver des solutions sur mesure pour ces clients et leur permettre ainsi de concrétiser leur projet habitat et d'accéder à la propriété (résidence principale, secondaire ou locative).

Accessibilité des services

Les sites internet des fédérations du groupe ont été conçus pour faciliter leur utilisation par tous. Ils respectent les standards définis par la *Web Accessibility Initiative* (WAI ou Initiative pour l'accessibilité du web) ⁽¹⁾. Les applications mobiles sont accessibles aux personnes en situation de handicap utilisant des technologies d'assistance. Avec *a minima* un dispositif par point de vente, les retraits ont également été rendus accessibles aux personnes visuellement déficientes par un guidage audio, sur les distributeurs automatiques de billets (DAB), lequel requiert l'usage d'écouteurs ou d'un casque audio. Tous les DAB sont installés à une hauteur conforme aux normes et règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (normes PMR). Enfin, les numéros de téléphone des fédérations, ainsi que ceux de Suravenir Assurances et de Suravenir pour l'assurance emprunteur, sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, *via* un service connecté de transcription ou d'interprétation en temps réel.

Depuis 2018, le groupe a renforcé les moyens face à ce sujet de l'accessibilité, en nommant un collaborateur dédié afin de veiller à prendre en compte cet enjeu dès la conception des projets, mais aussi de sensibiliser, et de former aux outils.

(1) La Web Accessibility Initiative est un projet de l'organisme de standardisation à but non lucratif World Wide Web Consortium (W3C). Elle vise à améliorer l'accès des personnes handicapées au web.

2.5.1.3 La protection et la sécurité des données

Risques extra-financiers associés à l'enjeu : Protection et sécurité des données

- Risques d'atteinte à la sécurité de nos données

Utilisation ou accès inappropriés à des données

Part du personnel ciblé * sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information : **85,8 %**

* Salariés de l'UES Arkade, Arkéa SCD et les filiales destinataires du tableau de bord risques et/ou ayant désigné un RSSI en propre : Arkéa Direct Bank, Suravenir, ProCapital, Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine, Arkéa Banking Services, Monext, Suravenir Assurances et Financo.

La protection des données est un enjeu primordial pour la banque avec des attentes fortes des parties prenantes du groupe dans un contexte de réelle croissance de l'exposition générale au risque cyber. Afin d'y répondre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie, entre autres, en matière de gouvernance, sur le Comité de gouvernance du risque IT et le Comité de conformité et de contrôle permanent.

La Direction risque opérationnel, au sein de la Direction des risques, est notamment chargée de l'évaluation et de la maîtrise des risques informatiques dont les risques cybers. À ce titre, elle assure la protection et la sécurité des données de l'ensemble de ses parties prenantes.

En complément, la filière sécurité des systèmes d'information (SSI), s'appuie, d'une part, sur le responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe, rattaché à la Direction risque opérationnel et, d'autre part, sur le responsable de la sécurité opérationnelle des systèmes d'information (RSOP) du groupe. Afin de garantir une couverture à l'échelle du groupe, cette organisation est complétée par une communauté de RSSI dans les filiales.

Le suivi et la gestion du risque opérationnel font l'objet d'un *reporting* notamment à l'attention des instances du groupe suivantes :

- organe de surveillance : Comité des risques et de contrôle interne et Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ;
- organe exécutif : Comité exécutif, Comité de surveillance des risques, Comité de gouvernance IT et Comité lutte contre la fraude externe.

De manière plus spécifique, le risque informatique est supervisé par la Direction générale du groupe notamment au travers du Comité de gouvernance du risque IT. Dans ce cadre, parmi les éléments de *reportings*, le tableau de bord trimestriel des risques IT rapporte l'état des différents risques informatiques à travers les indicateurs de suivi, en particulier ceux relatifs à la confidentialité et la sécurité des données. Aussi, les travaux relatifs à la gestion du risque IT ainsi que leurs résultats consolidés sont régulièrement présentés à ce comité.

La protection des données, un des axes majeurs de la maîtrise du risque informatique, est couverte par la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du groupe et les politiques thématiques associées, définies et revues régulièrement par le Comité de pilotage du risque SI.

Basée sur les normes ISO 27001 et 27002, la PSSI établit les orientations générales de gestion du risque informatique pour l'ensemble du groupe.

De ces orientations générales découlent des politiques thématiques, des procédures et des dispositifs. Ce référentiel intègre en particulier la politique thématique de protection des données, qui définit les différents niveaux de classification des données en matière de confidentialité, ainsi que les recommandations visant à protéger ces données en matière de stockage, de transport et de traitement. Cette politique est régulièrement mise à jour, en lien avec la déléguée à la protection des données à caractère personnel (DPO) et tient compte, entre autres, des exigences du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ainsi, les pratiques organisationnelles et techniques mises en place assurent une approche *security by design*, en imposant une évaluation des risques, applicable à tout projet informatique du groupe sur tous les volets de risque opérationnel (continuité d'activité, externalisation, protection des données, risques SI et SSI, habilitations...) avec la formalisation éventuelle de remédiations. D'autres dispositifs permettent de vérifier la déclinaison technique des règles de sécurité (cycle de développement sécurisé, mise en œuvre des contrôles d'accès, mesures de chiffrement, identification des vulnérabilités, pistes d'audit...) sur l'ensemble du système d'information du groupe.

L'approche *anti-fraud by design* par l'analyse globale du système, des processus et scénarios de fraude dès la conception de nouveaux produits ou canaux de services, complétée de dispositifs de surveillance, de sensibilisation et de formation viennent préventivement limiter la fraude *via* la limitation des risques.

Les évolutions des systèmes d'information (digitalisation, externalisation, *cloud*), des usages (nomadisme, partage de l'information) et des menaces nécessitent à la fois une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs au risque SSI et notamment cyber, mais également une formation adaptée des personnels clés dans la sécurité des systèmes d'information.

La part du personnel ciblé ⁽¹⁾, sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information, est de 85,8 % sur l'année 2023 (*versus* 85,6 % en 2022).

Le dispositif de sensibilisation et de formation permet de garantir une culture de la sécurité pérenne dans le temps, maillon essentiel de la mise en œuvre de la PSSI du groupe. Ce dispositif repose sur les éléments suivants :

- une charte utilisateur, appelée charte Inform'éthique, diffusée à tous les utilisateurs du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle définit les principales règles à respecter et les moyens de contrôle et de surveillance mis en œuvre par le groupe ;

(1) Salariés de l'UES Arkade, Arkéa SCD et les filiales destinataires du tableau de bord risques et/ou ayant désigné un RSSI en propre : Arkéa Direct Bank, Suravenir, ProCapital, Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine, Arkéa Banking Services, Monext, Suravenir Assurances et Financo.

- des sensibilisations et des formations dont les thèmes prioritaires sont définis notamment sur la base des faiblesses et des menaces observées, des principaux dispositifs de maîtrise des risques et des retours d'expérience d'autres établissements financiers.

Le plan de formation relatif à la SSI établit pour chaque population le type et la fréquence des séances. Il comprend :

- un module de formation en *e-learning*, obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs, selon une fréquence annuelle et comprenant *a minima* :
 - des informations sur le risque SSI,
 - un rappel des règles définies dans la PSSI et dans la charte Inform'éthique ;
- des modules de formation complémentaires adaptés à certains métiers, activités ou catégories de populations définies en amont : sécurité des développements et projets informatiques, sécurité des paiements (norme PCI-DSS ⁽¹⁾), populations nomades et télétravailleurs... ;
- des séminaires sur des thèmes spécifiques et des campagnes thématiques contribuant à la sensibilisation générale. À titre d'exemple, en 2023, une sensibilisation au risque de *phishing* a été menée. Elle comportait la publication d'une note sur le portail intranet du groupe et la mise en œuvre de deux campagnes simulant des tentatives d'hameçonnage à destination de l'ensemble des collaborateurs et des fournisseurs, avec rappel systématique des règles et des procédures en usage.

De manière plus générale, les mesures mises en place dans les différents domaines de la sécurité concourent à la protection des données du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de ses parties prenantes, qu'elles soient hébergées dans ses propres datacenters ou externalisées.

La gestion des risques informatiques est couverte par des dispositifs d'identification, de détection, de réponse, de protection et de restauration, comme par exemples : la réalisation périodique de tests d'intrusion, la mise en place d'une cellule de surveillance du système d'information (*security operating center*)...

Ces mesures et dispositifs de contrôle font l'objet d'un renforcement régulier sur la base d'un plan de surveillance annuel validé en Comité de gouvernance du risque IT.

Une cellule interne de réponse à incidents, disposant du label *Computer emergency response team* (CERT), permet de compléter les dispositifs en place. Le CERT Crédit Mutuel Arkéa a rejoint l'inter-CERT français en 2021.

Par ailleurs, le dispositif cadre de protection des données personnelles est décliné au sein de chacune des entités du groupe et reprend les différents axes de la réglementation RGPD. Chaque entité dispose d'un référent protection des données personnelles qui assure la bonne déclinaison opérationnelle du dispositif cadre et qui est animé par la DPO du groupe et son équipe. Dès la conception des projets impliquant un traitement de données personnelles, les référents RGPD sont associés (*privacy by design*). Des sensibilisations régulières du personnel à la protection des données personnelles sont effectuées. Ainsi une sensibilisation RGPD ciblant tous les collaborateurs du groupe est menée tous les trois ans depuis 2018 (prochaine

sensibilisation en 2024) et tous les nouveaux recrutés ont une formation RGPD obligatoire. Par ailleurs, le plan de contrôle permanent de chaque entité décline annuellement plusieurs contrôles RGPD (neuf contrôles sur des thématiques comme le registre de traitement, le registre de violations, le suivi des formations, les cookies, les zones de saisie libre, les contrats).

L'ensemble des sites internet du groupe et des filiales disposent chacun d'une politique de confidentialité des données publiées qui précise de manière systématique et conformément à la loi toutes les informations relatives par exemple aux données traitées, aux finalités de traitements, à la bonne gestion des consentements si le traitement est basé sur cette base légale, aux droits d'accès, de rectification, d'oubli, d'opposition, de portabilité et aux durées de conservation. Dans ces politiques, chaque entité s'engage à collecter et à traiter les données des utilisateurs en se limitant aux finalités déclarées. Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne revend pas les données de ses clients.

Par ailleurs, la déléguée à la protection des données présente un bilan annuel en Comité exécutif et réalise un bilan trimestriel auprès du Comité de conformité et contrôle permanent. Ces rapports comprennent un suivi d'indicateurs clés tels que le nombre de violations de données, le nombre d'exercices de droits d'accès et le nombre de plaintes. Les graves insuffisances sont communiquées au Conseil d'administration. En complément, une charte salariés, disponible via l'intranet du groupe et transmise à chaque nouveau collaborateur, vise à informer chaque salarié des dispositions légales et règles internes pour une utilisation sécurisée des données d'internet et des outils internes incluant le poste de travail. Cette charte précise et complète les textes en vigueur dans l'entreprise et notamment le règlement intérieur. Ces supports font état de la survenue de possibles sanctions disciplinaires pouvant découler d'un non-respect des protocoles de sécurité. Des sensibilisations régulières de l'ensemble des collaborateurs permettent de rappeler assidûment ces règles et bonnes pratiques.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa engage également ses sous-traitants dans la démarche de sécurisation et de protection des données. Le contrat-cadre du groupe intègre pleinement les diligences relatives à la sécurité des données. Des clauses juridiques dédiées et adaptées à chaque prestation et prestataire, ainsi qu'une annexe RGPD et un plan d'action sécurité le cas échéant, sont intégrées au sein des documents contractuels. Ces clauses engagent la responsabilité du sous-traitant et permettent d'assurer un traitement des données pleinement conforme au RGPD et à la PSSI. Par ailleurs, le Code de conduite fournisseurs, annexé de manière systématique à chaque nouveau contrat, intègre des éléments relatifs au respect et à la protection des données personnelles et de la vie privée.

Pour renforcer son dispositif autour de la *data*, le Crédit Mutuel Arkéa a nommé un *chief data officer* (CDO) en 2022.

Le groupe fait de la gestion responsable du patrimoine numérique de ses clients un enjeu de tout premier plan. À ce titre, la question d'un usage transparent et responsable de la donnée est instruite dans le plan stratégique du groupe, via une initiative transverse pilotée par le *data office* dans le cadre de la mise en œuvre du plan moyen terme 2024. Cette initiative, sponsorisée par des membres du Comité exécutif du groupe, vise à garantir un usage responsable et transparent des données.

(1) La norme PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) définit les exigences minimales en matière de sécurité des données dans l'écosystème de paiements.

2.5.1.4 La relation fournisseur responsable

Risques extra-financiers associés à l'enjeu : La relation fournisseur responsable		
■ Risques de relation fournisseurs non responsable		
Collusion	Pratiques RSE non conformes	
Part d'achats * auprès de fournisseurs français : 90 %	Part des évaluations ESG * des fournisseurs : 30,1 %	Nombre de controverses identifiées parmi les fournisseurs : 0
* La période de référence est l'année 2022 pour la couverture du risque relation fournisseurs non responsable à l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa tel que défini par la consolidation financière.		

Depuis 2017, le Crédit Mutuel Arkéa est signataire de la charte relations fournisseurs et achats responsables, par laquelle il s'engage à respecter dix principes d'achats responsables, tels que l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs, la réduction des risques de dépendance réciproque ou encore la prise en compte des enjeux environnementaux. À cette occasion, le groupe a également nommé un médiateur achats pouvant être saisi par les fournisseurs pour lever les éventuelles difficultés contractuelles ou relationnelles.

Sur une année, le groupe réalise plus de 90 % de ses achats auprès de fournisseurs français ⁽¹⁾.

La politique achats du groupe prend en considération la dimension territoriale dans le choix des prestataires, en parfaite cohérence avec le positionnement du groupe. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel Arkéa travaille avec près de 2 500 entreprises locales, réparties sur ses territoires historiques (Bretagne, Sud-Ouest).

Connaissance des pratiques sociales, droits humains, environnementales et de lutte contre la corruption

Depuis 2017, le Département Achats du groupe réalise, dans le cadre du devoir de vigilance, une évaluation annuelle des risques environnementaux, éthiques, santé-sécurité des personnes et droits humains par grandes familles de prestation (ou risques sectoriels). En 2023, les fournisseurs évalués sur ces thèmes représentaient 30,1 % du total des achats.

Les contrats du groupe avec les fournisseurs et prestataires intègrent des clauses relatives au respect du droit du travail et à la lutte contre la corruption. Depuis l'automne 2017, un Code de conduite fournisseur est également annexé aux contrats du groupe. Par sa signature, le fournisseur s'engage à respecter des principes autour des droits de l'Homme (non-recours au travail forcé et au travail des enfants, non-discrimination, etc.), des droits du travail (rémunération, horaires et congés, négociation collective, etc.), de l'éthique des affaires (lutte contre la corruption, conflits d'intérêts, etc.) et du respect de l'environnement. Ce Code de conduite a été mis à jour en 2022 afin d'élargir son périmètre d'application (respect et protection des données personnelles et de la vie privée, absence de recours au travail illégal, lutte contre les dérives sectaires, droit de retrait, pratiques commerciales, lutte contre la fraude).

Rédigée par le Département Achats, la procédure achat évaluation fournisseurs formalise les exigences relatives à la loi Sapin 2 et au devoir de vigilance dans le cadre des relations fournisseurs. Cette procédure a vocation à s'appliquer dans l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, le questionnaire d'évaluation des pratiques RSE est transmis aux prestataires en charge de prestations critiques ou importantes tous les ans et est systématiquement intégré aux appels d'offres. En complément de ces diligences, le Département Achats effectue, *via* un prestataire externe, un contrôle systématique de la présence éventuelle de controverses. Cela concerne autant les nouveaux prestataires lors d'un appel d'offres que l'analyse hebdomadaire des principaux fournisseurs en place. Aucune controverse n'a été identifiée lors de l'exercice sur les fournisseurs en place.

Un Code de déontologie a été signé par les acheteurs du Département Achats. Il définit les règles de comportement et les standards d'éthique à promouvoir au sein de Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales.

Le choix des prestataires intègre également des critères environnementaux, sociaux et sociétaux. Pour des prestations de qualité équivalente, les fournisseurs et sous-traitants peuvent ainsi être retenus sur la base de critères tels que la politique de rémunération des salariés, les plans de formation mis en place pour favoriser leur évolution ou prévenir les risques, les politiques de gestion des ressources et de traitement des déchets.

Le dispositif a par ailleurs été renforcé depuis 2021 par le déploiement d'un outil de cartographie des risques fournisseurs. Développée par l'Afnor, la cartographie permet d'identifier les risques spécifiques à chaque famille d'achat, et d'adapter de façon plus ciblée les critères de sélection à intégrer dans les cahiers des charges ainsi que les dispositions à formaliser au sein des contrats. La mise en application des recommandations issues de l'outil de l'Afnor a permis de réduire significativement les niveaux de risques des principales familles d'achat. Dans ce cadre, trente familles sur les 62 initiales ont vu leur risque net baisser entre 2021 et 2022. Ce travail a été maintenu en 2023 et en fin d'année aucune famille n'avait un niveau de risque net RSE supérieur à 75 sur 100, le niveau de risque net RSE pondéré étant désormais de 36.

(1) La période de référence est l'année 2022 pour la couverture de la relation fournisseurs non responsable à l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa tel que défini par la consolidation financière. Les filiales mises en équivalence sont exclues de l'évaluation.

Le Département Achats est par ailleurs partie prenante dans la démarche engagée par le groupe sur la limitation de son empreinte environnementale directe. En 2021, il a formalisé une charte de bonnes pratiques concernant les achats d'articles publicitaires et la sélection des fournisseurs, laquelle a été partagée à l'ensemble des entités afin de devenir le cadre de référence sur cette thématique. De même, en 2023, le Département Achats a formalisé à l'attention des communicants, un guide des bonnes pratiques pour l'organisation d'événements éco-responsables.

Recours au secteur adapté et protégé

Le Département Achats, en lien avec la Direction dynamiques & relations humaines, favorise également le recours pour certaines activités à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA), par le biais

de la plateforme du réseau national des prestataires du secteur du travail protégé et adapté (GESAT). Depuis 2023, un référentiel des prestataires des secteurs adaptés et protégés est à la disposition de l'ensemble des salariés amenés à externaliser une prestation.

Par ailleurs, le dossier de consultation dans le cadre d'un appel d'offres a été enrichi d'une clause incitant les soumissionnaires à répondre en collaboration avec un ou des acteurs du secteur du handicap.

Dans le cadre de l'accord d'entreprise signé en 2022 sur l'emploi des personnes en situation de handicap sur le périmètre de l'Unité économique et sociale, l'entreprise se fixe pour objectif de maintenir le chiffre d'affaires réalisé avec le secteur adapté et protégé à hauteur d'un million d'euros sur la période 2023-2025.

2.5.2 pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe engagé qui souhaite allier performance économique et avancées environnementales et sociétales pour accompagner les territoires et les enjeux d'avenir. Au-delà du suivi des risques extra-financiers, le Crédit Mutuel Arkéa qui place les enjeux sociétaux et environnementaux au cœur de sa stratégie, identifie de réelles opportunités de développement en soutenant les territoires et en accompagnant ses parties prenantes dans leurs transitions.

Risques extra-financiers associés aux enjeux : Intégration des critères ESG dans les financements et investissements			
Les produits et services à impact social et environnemental			
■ Risques environnementaux, sociaux et sociétaux (ESG)			
Financements et investissements controversés *		Risques climatiques physiques et de transition	
Part d'encours avec une analyse intégrant l'ESG dans les encours sous gestion de Federal Finance Gestion : 72,1 %	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés dans la politique charbon : 250 K€	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés de la politique pétrole et gaz : 226 840 K€	Immobilier d'exploitation à fort risque physique aigu non couvert par un plan de continuité : 0 m²
* Atténuation des impacts environnementaux et sociaux par le financement durable de clients/projets ou l'investissement socialement responsable dans des émetteurs respectant des standards de gouvernance et d'éthique, de pratiques sociales et droits humains, d'environnement et climat.			

La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur une conviction forte : la performance d'une entreprise ne peut être seulement financière mais doit être globale, financière et extra-financière, pour assurer la pérennité des activités économiques et la vitalité des territoires.

Intégration des critères ESG dans les financements et investissements

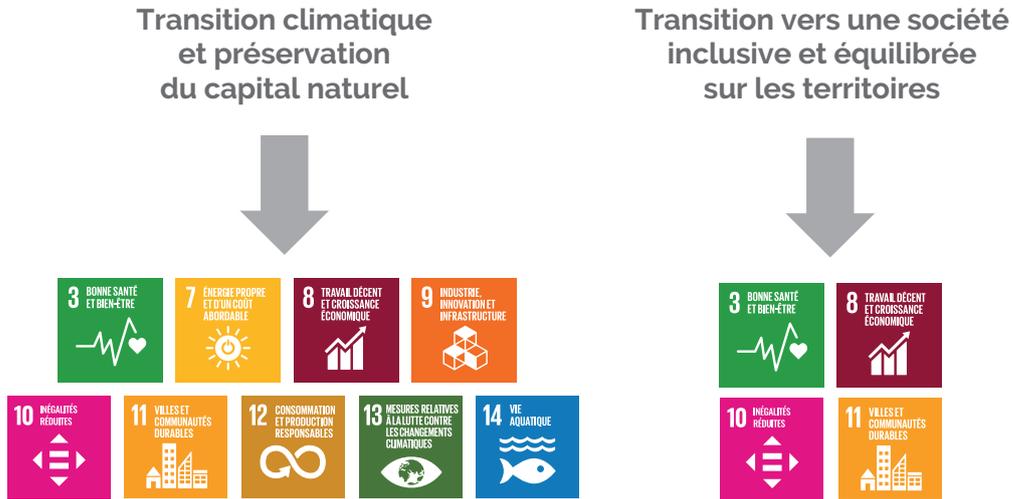
Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à pratiquer une finance qui s'inscrit dans la durée, **au service des territoires et de leurs acteurs.**

L'intégration progressive et systématique de **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans la pratique des métiers de financement et d'investissement du groupe Crédit Mutuel Arkéa constitue un enjeu majeur. Déclinaison concrète de la Raison d'être du Crédit Mutuel

Arkéa, cette démarche est source de développement et de croissance, à la fois pour le groupe et pour ses parties prenantes. Ainsi, dès 2019, une **feuille de route et des plans d'actions dédiés** ont été définis avec pour objectif d'accélérer l'intégration des enjeux ESG au cœur des activités de financement et d'investissement, qu'ils soient pour compte propre et pour compte de tiers, pour accompagner les transitions, et ce, en faveur de la pérennité des activités.

Au sein de cette feuille de route, la **stratégie climat 2020-2024** ⁽¹⁾ formalise plus précisément les engagements du groupe à transformer les pratiques de financement et d'investissement au regard de l'enjeu climatique.

Le groupe a fait le choix de se concentrer sur deux transitions prioritaires : la **transition climatique, incluant la préservation du capital naturel**, et la **transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires**. Ces transitions contribuent principalement aux Objectifs de Développement Durable suivants :



Engagements et contributions aux initiatives de Place

Crédit Mutuel ARKEA	Les filiales
<p>WE SUPPORT</p> <p>Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption</p>	<p>SURAVENIR Principles for Responsible Investment</p> <p>ARKEA INVESTMENT SERVICES Adhésion à l'association FAIR</p> <p>FEDERAL FINANCE GESTION Principles for Responsible Investment, CDP - ex Carbon Disclosure Project, Signature de l'Appel de Paris, Signature du "Global Investor Statement on Climate Change" de l'UNEPFI, Climate Action 100+, Finance for Biodiversity Pledge Adhésion à l'association FAIR</p> <p>Schelcher_Prince Gestion CDP - ex Carbon Disclosure Project, Principles for Responsible Investment, Finance for Biodiversity Pledge Adhésion à l'association FAIR</p> <p>ARKEA CAPITAL Manifeste de l'Initiative Climat International (2019), Principles for Responsible Investment, Charte Parité France Invest</p> <p>ARKEA REIM Principles for Responsible Investment</p>

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/strategie-climat-credit-mutuel-arkea-2024_finance-durable_csr_2021.pdf

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue au développement et à la standardisation des pratiques de Place en faveur de la prise en compte des enjeux de durabilité, dont climatiques, par le secteur financier. Il est important de préciser que les objectifs retenus par le Crédit Mutuel Arkéa n'épuisent pas le champ de toutes les thématiques dont il reconnaît l'importance.

Depuis 2020, le groupe a ainsi rejoint plusieurs initiatives reconnues, réaffirmant ainsi son engagement, déjà formulé dans sa Raison d'être, à orienter son modèle d'affaires vers une meilleure prise en compte des enjeux de durabilité. C'est également, pour le Crédit Mutuel Arkéa et les différents acteurs financiers engagés, une opportunité de partage des meilleures pratiques en termes de méthodologie et de reporting. Ensemble, ils sont en mesure de formuler des engagements, traduits en actions concrètes communes. De plus, par son adhésion à ces initiatives, le Crédit Mutuel Arkéa encourage l'ensemble des entreprises à une plus grande transparence quant aux actions menées.

Économie et finance durables

Le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint, en 2021 et 2022, différentes initiatives de Place afin de collaborer avec d'autres acteurs, financiers notamment, en faveur du développement d'une économie et d'une finance plus durables.

Au cours de l'année 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi sa participation à différents groupes de travail, notamment à ceux de l'Institut de la finance durable, autour de la finance à impact (au premier semestre 2023). Le Crédit Mutuel Arkéa a également publié son premier rapport selon les *Principles for responsible banking* ⁽¹⁾, initiative rejointe en 2021. À travers ce rapport, le Crédit Mutuel Arkéa présente ses principaux domaines d'impacts extra-financiers ainsi que les objectifs associés pour 2024, conformément à sa feuille de route Entreprise à mission. Il s'agit d'objectifs en lien avec le changement climatique et la biodiversité ainsi que l'inclusion financière.

Changement climatique

Sur la thématique spécifique du changement climatique, le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales concourent à de nombreuses initiatives de Place dédiées.

En 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a notamment participé pour la troisième année consécutive au questionnaire du CDP (ex Carbon disclosure project) dans une démarche de transparence, d'amélioration continue et d'influence. En tant que signataire du CDP, le Crédit Mutuel Arkéa a également pris part à la quatrième édition de la *Science-based targets campaign* ⁽²⁾, via laquelle les institutions financières demandent aux entreprises à fort impact climatique de définir des objectifs de réduction d'émissions, basés sur la science.

En juillet 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a publié son troisième rapport climat ⁽³⁾, répondant aux recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosures* (TCFD), une initiative rejointe en 2021.

Fin 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a adhéré au programme *Net zero banking alliance* ⁽⁴⁾. Lancée dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), NZBA rassemble de nombreuses banques de différents pays. Les établissements signataires s'engagent à aligner leurs investissements et leurs portefeuilles de financements sur l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050. Ainsi, en 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté de premiers objectifs d'intensité carbone à 2030 sur certains des secteurs, les plus émissifs en carbone de son bilan bancaire, à savoir l'acier, le ciment, le pétrole/gaz, le charbon, le transport aérien et l'immobilier résidentiel. Ces objectifs et plans d'actions associés, qui visent à intégrer le climat dans le modèle d'affaires du groupe, sont décrits dans son premier rapport NZBA ⁽⁵⁾, qui vient compléter l'ensemble des actions décrites dans le rapport climat TCFD.

Biodiversité

La transition environnementale ne se limitant pas aux enjeux climatiques, le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint en 2021 l'initiative de Place *Finance for biodiversity pledge* ⁽⁶⁾. Les sociétés de gestion d'actifs du groupe, Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion, sont également signataires.

L'adhésion à cette initiative engage le Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance et Schelcher Prince Gestion à atteindre cinq objectifs en faveur de la préservation de la biodiversité d'ici fin 2024 :

- collaboration et partage de connaissances ;
- intégration de critères liés à la biodiversité et engagement avec les entreprises ;
- mesure de l'impact positif et/ou négatif des investissements et financements ;
- fixation d'objectifs de réduction des impacts négatifs et d'augmentation des impacts positifs ;
- reporting annuel.

Enjeux sociaux

En matière d'enjeux sociaux, le Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Investment Services ont également adhéré à l'association FAIR ⁽⁷⁾ (ex-Finansol), en 2022, afin de favoriser le développement de la finance solidaire.

Arkéa Capital est également signataire de la charte pour favoriser la parité femmes-hommes dans le capital investissement et les entreprises ainsi que de la charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest.

Principales réalisations en 2023

En cohérence avec ce positionnement engagé, le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur la filière Finance durable ainsi que la Fonction gestion des risques, afin de déployer différentes actions fortes de sens.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/rapport-principes-pour-une-banque-responsable-credit-mutuel-arkea-2022_finance-durable_csr_2023.pdf
(2) <https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign>
(3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications
(4) <https://www.unepfi.org/member/credit-mutuel-arkea/>
(5) https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-12/_rapport-nzba-credit-mutuel-arkea-janv2024_finance-durable_csr_2023.pdf
(6) <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories>
(7) <https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol?page=4>

Poursuite des efforts de sensibilisation et de montée en compétences des différentes parties prenantes

Afin de sensibiliser et faire monter en compétence les salariés pour mieux prendre en compte les impacts de leurs activités, différentes actions de formation sont mises en place chaque année.

En 2023 :

- une formation dédiée à la **qualité de société à mission** a été proposée aux collaborateurs et aux administrateurs du second degré, afin de sensibiliser aux exigences liées à cette transformation ;

Politiques sectorielles ⁽¹⁾



Nouveaux engagements

Conformément à sa feuille de route Finance durable, en 2023, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté de **nouveaux engagements en lien avec l'objectif d'atténuation du réchauffement climatique** :

- des **objectifs ⁽²⁾ d'intensité carbone à 2030** sur des premiers secteurs intenses en carbone, dans le cadre de la *Net zero banking alliance* ⁽³⁾ ;

- **sur les enjeux climatiques**, le déploiement de la Fresque du climat s'est poursuivi, avec plus de 7 800 collaborateurs sensibilisés entre 2022 et 2023 ;
- **sur les enjeux de biodiversité**, après avoir été dispensée aux membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en 2022, la formation dédiée aux enjeux de la perte de biodiversité et au rôle clé des acteurs financiers dans la préservation et la restauration de la biodiversité a été proposée à l'ensemble des administrateurs du second degré ;
- une formation relative aux **droits humains** a été dispensée en décembre 2023 au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, en lien notamment avec le devoir de vigilance.

- une politique sectorielle de **financement de l'aérien ⁽⁴⁾** ;
- une politique sectorielle de **financement de l'immobilier ⁽⁵⁾** ;
- et a procédé à la révision de la politique « pétrole et gaz ⁽⁶⁾ » ainsi que la politique « agriculture viticulture et agroalimentaire ⁽⁷⁾ ».

Dans le domaine des enjeux sociaux, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a également validé une **politique « armes controversées et défense ⁽⁸⁾ »**.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications
 (2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/___rapport-nzba-credit-mutuel-arkea-janv2024_finance-durable_csr_2023_2024-01-30_15-03-58_443.pdf
 (3) https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-12/communiquede_presse_rapport_nzba_18122023.pdf
 (4) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-transport-aerien-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (5) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-immobilier-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (6) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-petrole-gaz-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (7) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-agriculture-viticulture-agroalimentaire-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (8) https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2023-10/politique-armes-controverees-defense-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf

Mise en place de cadres communs et de méthodologies d'évaluation des impacts des financements et investissements du groupe

L'année 2023 a été marquée par :

- une nouvelle évaluation des émissions de gaz à effet de serre des financements et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa ;
- certaines filiales, comme Arkéa Capital, ont poursuivi leurs travaux d'évaluation des impacts et risques liés à leurs activités en lien avec la biodiversité. Arkéa Capital a été accompagné par BL évolution pour réaliser une mesure qualitative de son empreinte biodiversité et une cartographie de l'exposition aux risques liés à l'érosion de la biodiversité de son portefeuille de participations. À l'appui de ces travaux, Arkéa Capital a défini sa « **stratégie biodiversité horizon 2030** ».

Quelques initiatives emblématiques par métier

Les filiales spécialisées en gestion d'actifs et produits d'assurances ont continué de développer leurs investissements et produits responsables et durables.

Gestion d'actifs

Début 2023 ⁽¹⁾, Federal Finance Gestion a lancé une **nouvelle stratégie actions en lien avec la protection de la biodiversité**, avec son fonds « AIS Biodiversity First ⁽²⁾ ».

Investisseurs institutionnels et assureurs

En mars 2023, **Suravenir** et SWEN Capital Partners, ont lancé un fonds dédié engagé en faveur de la transition énergétique et écologique : « Suravenir Infrastructures Durables ⁽³⁾ » dont l'ambition est de financer des projets d'infrastructures d'avenir avec un objectif d'alignement à la taxonomie européenne d'au moins 70 % de ses investissements. De plus, Suravenir a intégré un nouveau Fonds commun de placement à risque contribuant à la transition énergétique au sein de sa gamme Unités de compte (UC) : le **FCPR « Tikehau Financement Décarbonation »** géré par Tikehau Capital. Ce fonds permet de capitaliser sur la plateforme de dette privée de Tikehau Capital pour financer des **PME et ETI européennes qui s'engagent à décarboner leur modèle d'affaires** en suivant une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'Accord de Paris.

Dans la lignée de sa **stratégie climat** ⁽⁴⁾ validée en 2022, **Suravenir Assurances**, filiale d'assurance de biens et de personnes du groupe, a fait évoluer son offre multirisques habitation (MRH) grâce à sa nouvelle formule « Positive », fondée sur trois piliers : l'économie circulaire, l'accompagnement des assurés dans leur transition écologique et la préservation de la biodiversité.

Activité bancaire

La filiale **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** qui accompagne les entreprises, les acteurs publics, les institutionnels et les professionnels de la promotion

immobilière dans leur démarche de transition, a complété sa gamme de produits ESG, par le lancement de la **gamme Impulse** et du **prêt « Pact Carbone ⁽⁵⁾ »**.

Les fédérations du **Crédit Mutuel de Bretagne** et du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest** soutiennent au travers de leur prêt Rénovéo des travaux d'amélioration énergétique, mais aussi de production d'énergie renouvelable à la suite de l'élargissement de cette offre en 2023.

Après avoir réalisé en 2022 une première émission de *green bonds* publique de 500 millions d'euros visant à financer des projets d'énergies renouvelables sur les territoires, la **Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa** a réalisé en 2023 une deuxième **émission obligataire verte sous format SFH ⁽⁶⁾** pour un montant d'un milliard d'euros. Cette émission vise à refinancer des prêts pour l'habitat ayant les meilleures performances énergétiques, distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, auprès de clients particuliers.

Par ailleurs, la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi les émissions de *Negotiable European Commercial Papers* (NEU CP) aux caractéristiques ESG ⁽⁷⁾. Ce programme se décline en trois compartiments : NEU CP Green, NEU CP Social et NEU CP Durable. Ils permettent d'émettre en fonction des catégories d'actifs éligibles définies dans le *Green, Social and Sustainable bond framework* du Crédit Mutuel Arkéa, et ainsi de soutenir le financement ou le refinancement de projets durables.

2.5.2.1 Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe

Dans le cadre d'une trajectoire moyen terme, le **Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à :**

1. **systematiser de manière progressive l'analyse ESG à l'ensemble des métiers** de financement et d'investissement, en y intégrant sa vision des transitions et en formalisant des politiques sectorielles pour les secteurs d'activité les plus exposés à ces transitions ;
2. **déployer une stratégie climat** au regard de l'urgence climatique et publier chaque année un rapport climat, répondant aux recommandations de la *Task force on climate-related financial disclosure*, documents disponibles sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa ⁽⁸⁾ ;
3. **développer de nouvelles offres (financement, placement, épargne...)** visant à accompagner les clients dans les transitions et à développer l'impact positif.

Ces engagements confirment le positionnement du Crédit Mutuel Arkéa, en tant que partenaire des transitions au service de la vitalité économique des territoires. Le rôle du Crédit Mutuel Arkéa est d'être aux côtés des acteurs pour les aider à préparer ces transitions et les accompagner dans la transformation de leur modèle économique.

(1) Le 30 décembre 2022 plus précisément.

(2) https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/doc/c_193038/pr-fro01400epm4-pdf

(3) https://www.suravenir.fr/lancement-suravenir-infrastructures-durable/μμμhttps://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/lancement-sid-09032023_cp_10032023.pdf

(4) <https://www.suravenir-assurances.fr/decouvrez-notre-strategie-climat-complete/>

(5) <https://site.arkea-banque-ei.com/communiquer/>

(6) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8780/fr/home-loans-sfh

(7) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8782/fr/green-social-bonds

(8) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications

1. Pratiques ESG existantes dans les différents métiers du groupe

Tableau de synthèse des indicateurs Finance durable

	2023
Part des encours ESG (Federal Finance et Suravenir)	72 %
Part de l'encours labellisé ISR/Greenfin dans l'encours total sous gestion de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion	64 %
Part du programme annuel de refinancement et des campagnes de placements structurés réalisés à partir d'émissions green ou <i>social bonds</i>	36,2 %
Encours de crédits aux particuliers pour le financement de la transition (en milliers d'euros)	1 200 288
Encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition (en milliers d'euros)	758 496
dont encours liés au financement des énergies renouvelable (en milliers d'euros)	724 033
Encours de prêts PACT (en milliers d'euros)	719 649

Gestion d'actifs

L'intégration des critères ESG est ancrée dans l'ADN d'Arkéa Investment Services ⁽¹⁾, l'archipel des sociétés de gestion du Crédit Mutuel Arkéa. Les sociétés de gestion partagent la conviction que l'intégration des critères ESG est source de performance. L'approche ESG traduit la capacité des entreprises à se projeter dans le temps long. La durabilité et la pérennité des activités profitent à la performance financière, et ce, quel que soit l'univers d'investissement. Performances financières et extra-financières sont ainsi corrélées. Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion, les deux sociétés sœurs de l'archipel, anticipent également les attentes des clients qui, au-delà d'une performance financière, sont à la recherche de sens pour leurs investissements avec des produits bénéfiques pour l'environnement et l'individu.

Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion ont intégré les critères ESG au cœur de leurs processus d'investissement depuis plusieurs années. Federal Finance Gestion pratique depuis plus d'une vingtaine d'années l'investissement socialement responsable (ISR) avec son premier fonds actions labellisé ISR en l'an 2000.

Ces deux sociétés de gestion s'appuient sur une équipe de recherche commune constituée de treize analystes dont sept experts ESG. Les études liées aux investissements sont réalisées par un binôme d'analystes. Ainsi, les gérants bénéficient d'analyses financières et extra-financières pour orienter leurs investissements.

Le dispositif d'analyse ESG ⁽²⁾ repose à la fois sur un référentiel, des outils propriétaires et sur l'expertise de l'analyste. En pratique, la recherche ESG combine une **approche normative** et une **approche best in class**.

L'approche normative vise à assurer que les fonds n'investissent pas dans :

- les acteurs qui ne garantissent pas le respect des principales normes internationales minimales reconnues en matière sociale, environnementale ou de gouvernance. Ces normes sont regroupées au sein du **Pacte mondial des Nations Unies, des Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales. Les sociétés concernées sont exclues de l'univers d'investissement de l'ensemble de la gestion collective active de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion ;

- les acteurs impliqués dans la fabrication, la commercialisation ou le stockage d'**armes controversées**, telles que les bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, uranium approuvé et phosphore blanc. Cette exclusion vise l'investissement en titres émis par ces entreprises et l'exposition à ces titres *via* des produits dérivés dont le sous-jacent unique est l'entreprise concernée ;

- les entreprises impliquées dans le **charbon thermique** depuis la mise en place d'une politique dédiée en 2019, ainsi que dans les **énergies fossiles non conventionnelles** dans le cadre d'une politique énergies fossiles en vigueur depuis le 1er janvier 2022 et amendée en 2023 ;

- les entreprises impliquées dans la **production et la commercialisation du tabac**, depuis janvier 2023.

En complément, l'**approche best in class vise à sélectionner les émetteurs les plus avancés en termes d'ESG** au sein de leurs secteurs d'activité. Les critères d'analyse du référentiel reposent sur l'étude des trois grands enjeux extra-financiers, adaptés à la nature de chaque émetteur. L'analyse des risques extra-financiers a vocation à compléter l'analyse financière, afin de disposer d'une vision 360° des risques et opportunités des émetteurs dans lesquels peuvent être réalisés des investissements.

Enfin, Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion intègrent à leur gestion le suivi des impacts de leurs investissements. Pour ce faire, des mesures climatiques et en matière de biodiversité sont réalisées pour évaluer l'empreinte environnementale des investissements. De même, des calculs sont réalisés dans le cadre du règlement *Disclosure SFDR* pour mesurer l'investissement durable et évaluer les principaux impacts négatifs des portefeuilles.

Une **politique de vote et d'engagement** a également été mise en place en 2018 afin d'orienter le dialogue constructif avec les sociétés dont la notation extra-financière est très inférieure à celle de leur secteur d'activité. Ces échanges ont vocation à les inciter :

- à adopter des politiques et des comportements responsables concernant des enjeux extra-financiers mal adressés ou non traités ;
- à identifier leurs impacts extra-financiers négatifs et les réduire pour limiter l'exposition au risque des investissements et des fonds détenus par les clients.

(1) https://www.arkea-is.com/investments/services/jcms/j_6/fr/accueil

(2) https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_55417/la-finance-responsable

https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/c_58376/fr/recherche-financiere-et-esg

Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion participent aux assemblées générales des sociétés dont les actions sont détenues dans leurs fonds et mandats. Cet exercice du droit de vote permet de défendre les intérêts des actionnaires minoritaires que les sociétés de gestion représentent. C'est également l'opportunité de dialoguer avec la société et de lui partager les attentes en tant qu'investisseur responsable. Ainsi, les politiques de vote et d'engagement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion prévoient spécifiquement un soutien aux résolutions ayant trait aux enjeux environnementaux ou sociaux.

SWEN Capital Partners, détenue à 40 % par Federal Finance Gestion, aux côtés d'OFI Asset Management (50,3 %) et de ses collaborateurs (9,7 %), déploie systématiquement une démarche d'investissement responsable décrite dans sa politique de durabilité sur l'ensemble de ses stratégies institutionnelles (primaire, secondaire et investissement direct) et des classes d'actifs gérées (*private equity, private debt et private infrastructure*). Signataire des *Principles for responsible investment* (PRI), SWEN Capital Partners souhaite être acteur dans la promotion des meilleures approches au sein de la profession. Chaque année, elle questionne les pratiques et performances de près de 220 sociétés de gestion de son univers d'investissement ainsi que l'ensemble de ses participations et sous-jacents en portefeuille. SWEN Capital Partners a publié en 2023 une **Stratégie Nature** ambitieuse visant à inscrire ses investissements dans une trajectoire bas carbone selon l'Accord de Paris tout en s'engageant à limiter les pressions de ses investissements sur la biodiversité. Pour ce faire, elle déploie des indicateurs spécifiques tels que l'empreinte carbone et l'empreinte biodiversité. Par ailleurs, à l'occasion de la COP15, SWEN Capital Partners a rejoint les signataires du *Finance for biodiversity pledge* et est devenue membre de la *Finance for biodiversity foundation*.

Investisseurs institutionnels

Suravenir, filiale d'assurance-vie du groupe, et signataire des PRI depuis 2018, intègre dans sa politique d'investissement un **cadre ESG qui inclut les risques extra-financiers dans le processus d'investissement**. Afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique et réduire les risques financiers induits par la transition énergétique à court/moyen terme, Suravenir a défini et publié une stratégie climat en 2021, alignée sur celle du Crédit Mutuel Arkéa et intégrant des spécificités liées à ses métiers. Cette **stratégie climat** est accessible sur le site internet de Suravenir ⁽¹⁾.

En complément de cette stratégie climat, en 2022, **Suravenir** a structuré sa **feuille de route Finance durable** ⁽²⁾ autour de trois volets (investisseur responsable, assureur/distributeur responsable, entreprise responsable), dont les cibles et les indicateurs sont validés par le Comité finance durable.

En 2023, Suravenir a mené des travaux afin de définir une **stratégie d'alignement à horizon 2030** avec les objectifs de l'Accord de Paris. À ce titre, Suravenir a pris l'engagement de **réduire de 60 % l'empreinte carbone en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis de son portefeuille d'actifs financiers hors UC, sur le périmètre des scopes 1 et 2, entre 2019 et 2030**.

Sur le périmètre des actifs financiers hors Unités de compte, Suravenir s'appuie sur l'expertise ESG de Federal Finance Gestion. Suravenir a fait le choix de la **classification article 8**, au sens du règlement *Disclosure SFDR*, pour la plupart de ses **fonds euros**.

La politique de durabilité de Suravenir intègre les politiques sectorielles ⁽³⁾ du Crédit Mutuel Arkéa (tabac, charbon, pétrole et gaz, armes controversées), les politiques d'exclusion communes avec Federal Finance Gestion (Pacte mondial, OIT, principes directeurs de l'OCDE), ainsi qu'une politique d'exclusion des émetteurs localisés dans des pays hors OCDE. Ainsi, fin 2022, en avance de cinq ans sur son plan, l'entreprise a réussi à renoncer totalement au financement direct de l'industrie charbonnière.

Afin de limiter le risque extra-financier, Suravenir a également fait le choix de ne plus investir sur des titres émis par des émetteurs (entreprises ou souverains) notés E selon la méthodologie ESG « *best in class* » mise en œuvre par Federal Finance Gestion.

Suravenir porte une attention particulière au renforcement de la « **part verte** » et de la part des investissements à impact social du portefeuille. Des objectifs de renforcement de ces investissements ont été fixés sur les flux en 2022 et 2023.

Afin de piloter sa **trajectoire de décarbonation**, Suravenir mesure, par intervalles, la température de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises. Cette mesure est complétée par la détermination de l'empreinte carbone de son portefeuille *corporate* direct par classe d'actifs et par sous-secteurs climatiques. Une cible est déterminée et un suivi est réalisé sur les flux par rapport à un *benchmark* représentatif de l'univers d'investissement.

Suravenir demande à Federal Finance Gestion de réaliser des actions directes d'**engagement** auprès des émetteurs dont les notations extra-financières sont faibles au regard de celles de leurs concurrents. En complément, depuis fin 2021, Suravenir demande à Federal Finance Gestion qu'un dialogue spécifique soit initié avec les entreprises en portefeuille représentant les pressions les plus importantes sur le climat mesurées en émissions de gaz à effet de serre ou présentant des projections de températures particulièrement élevées. Suravenir délègue par ailleurs à Federal Finance Gestion sa politique d'exercice de **droit de vote**. La **stratégie d'engagement de Suravenir est décrite dans son rapport Loi Énergie climat** ⁽⁴⁾.

Sur le portefeuille en Unités de compte, Suravenir dispose d'un levier d'action au travers de l'offre proposée. La **politique de référencement des sociétés de gestion et des supports proposés dans l'offre d'UC a été renforcée, en cohérence avec les exigences de Suravenir en matière de critères ESG**. Ainsi, depuis 2021 :

- Suravenir demande aux sociétés de gestion qu'elles soient signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ;
- pour les émetteurs de produits structurés, Suravenir s'engage à respecter les exigences minimales en matière de prise en compte des facteurs extra-financiers selon la méthodologie ESG de Federal Finance Gestion. L'entité s'interdit de référencer des titres émis par des émetteurs notés E dès lors que l'information leur a été partagée ;
- les supports (fonds) immobiliers doivent *a minima* être labellisés ISR, Finansol ou tout autre label européen d'intégration de critères ESG.

(1) <https://www.suravenir.fr/wp-content/uploads/2021/09/Strategie-Climat-Suravenir-2021-1.pdf>

(2) https://www.suravenir.fr/wp-content/uploads/pdf/V9-avril_la_finance_durable_notre_responsabilite.pdf

(3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_21541/fr/nos-publications

(4) <https://www.suravenir.fr/wp-content/uploads/pdf/Rapport-LEC-2022-Suravenir-1.pdf>

En 2022, Suravenir a encore renforcé sa politique de référencement des Unités de compte :

- Suravenir ne référence plus d'UC classées article 6 selon le règlement *Disclosure SFDR* (sauf cas d'opération sur titres, OST) ;
- toute demande de référencement d'une nouvelle société de gestion d'OPCVM est désormais accompagnée d'un engagement de sortie totale de l'activité charbon (hors structurés, fonds indicieux et immobiliers) ;
- pour les sociétés de gestion déjà référencées, les nouveaux fonds ajoutés au catalogue UC doivent être couverts par une politique sectorielle charbon.

Depuis plusieurs années, Suravenir s'attache à proposer des UC labellisées dans les contrats qu'elle commercialise. Tous les contrats commercialisés par Suravenir comportent dans leur gamme au moins une UC labellisée ISR, Greenfin, Finansol, Relance et « Low carbon » (UC article 9 au sens du règlement *Disclosure SFDR* avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Suravenir Assurances a également intégré des critères ESG dans sa politique d'investissement dans le cadre de ses investissements pour compte propre. Les investissements financiers sont menés par l'intermédiaire de Federal Finance Gestion, selon ses critères d'exclusion (Pacte mondial). Suravenir Assurances applique les politiques tabac, charbon, pétrole/gaz et armes controversées du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Plus globalement, afin de garantir une qualité extra-financière de son portefeuille, Suravenir Assurances s'appuie sur la notation ISR des émetteurs et a mis en place des critères de sélection extra-financiers : depuis mars 2021, aucun émetteur dont la notation est supérieure à C, n'est autorisé à l'investissement.

À l'occasion des comités de trésorerie et de façon *a minima* semestrielle, un point formel est réalisé sur la situation ESG du portefeuille financier de Suravenir Assurances. Un suivi extra-financier des investissements réalisés au cours du semestre y est également présenté.

Afin de contribuer positivement à la limitation du réchauffement climatique, Suravenir Assurances a adopté fin 2022 une **stratégie climat qui porte sur l'ensemble de sa chaîne de valeur** (empreinte directe, offres et politique d'investissement).

Capital-investissement

Dès 2017, **Arkéa Capital** a formalisé ses valeurs et ses engagements au travers d'une charte d'engagements ESG ⁽¹⁾, qui confirme le développement durable des territoires comme axe stratégique majeur, ainsi que la prise en compte de critères extra-financiers dans la politique d'investissement et l'accompagnement des entreprises dans leur transformation environnementale et sociale.

Arkéa Capital a également inscrit dans sa politique d'investissement une liste d'exclusions sectorielles afin d'intégrer ses valeurs, convictions et engagements :

- armes controversées, conformément à la politique du groupe ;

- industries de jeux d'argent et de hasard ;
- activités de production ou commercialisation de tabac ;
- activités en lien avec la prostitution et la pornographie ;
- activités en lien avec le charbon thermique (mines et production d'électricité) ;

Arkéa Capital ne compte aucune participation dont l'activité est l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de centrale à charbon.

- activités d'exploitation de pétrole et/ou de gaz, conformément à la politique du groupe.

Arkéa Capital a renforcé sa démarche d'intégration des critères ESG-Climat à son activité d'investisseur en devenant signataire des PRI en 2019 ⁽²⁾.

Aujourd'hui, Arkéa Capital intègre les critères ESG à chaque étape du cycle d'investissement.

En phase d'investissement, chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une analyse ESG réalisée par une équipe dédiée comportant :

- une analyse qualitative de la sensibilité de l'entreprise aux risques de durabilité ;
- une synthèse de l'analyse approfondie intégrant les recherches internes et les échanges avec le management le cas échéant ;
- la définition des points d'attention et des recommandations principales qui seront suivis régulièrement et mesurés par Arkéa Capital au titre de la performance extra-financière.

Des audits ESG plus poussés de l'entreprise peuvent être mis en place, avec l'appui d'un cabinet extérieur, selon la matérialité des enjeux ESG pour l'entreprise.

Arkéa Capital a pour ambition d'accompagner ses participations dans leur démarche RSE. Ainsi, pour chaque nouvel investissement dans lequel Arkéa Capital est investisseur financier de référence, l'objectif est d'identifier les axes d'amélioration ESG, de co-construire une feuille de route puis d'en suivre annuellement la réalisation.

Post-investissement, chaque année, la campagne de *reporting* ESG réalisée par Arkéa Capital permet de collecter les données extra-financières auprès de ses participations afin d'en réaliser une analyse et de suivre l'évolution des performances extra-financières des entreprises en portefeuille. La démarche mise en place par Arkéa Capital vise à ouvrir un dialogue avec les participations à partir du *reporting* afin de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques en matière ESG, à atténuer les risques de durabilité et favoriser une plus grande transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle est investie. Arkéa Capital peut proposer à certaines entreprises du portefeuille une mission d'accompagnement par un consultant externe sur une problématique ESG, et peut prendre en charge partiellement le coût de cette mission. L'équipe ESG d'Arkéa Capital peut également accompagner les participations dans l'élaboration de leur feuille de route et les soutenir dans sa réalisation. Dans le cas d'un investissement aux côtés d'un fonds majoritaire, Arkéa Capital peut collaborer avec ledit fonds dans l'accompagnement de l'entreprise.

(1) <https://www.arkea-capital.com/fr/notre-demarche>

(2) <https://www.arkea-capital.com/fr/actualite/arkea-capital-signe-les-pri->

Par la signature du manifeste de l'Initiative climat international en 2019 ⁽¹⁾, Arkéa Capital s'est engagé à se mobiliser pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP 21 de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré voire 2 degrés maximum, à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille et à assurer la durabilité de la performance. En 2020 et 2021, Arkéa Capital a fait réaliser une analyse de l'exposition des entreprises de son portefeuille aux risques liés au changement climatique par un consultant externe. Une estimation de l'empreinte carbone des participations d'Arkéa Capital a également été réalisée dans le cadre de cette analyse.

En 2022, Arkéa Capital a formalisé sa **stratégie climat trajectoire 2024** ⁽²⁾ reposant sur quatre piliers :

- mobiliser la gouvernance et l'ensemble des collaborateurs sur les enjeux du changement climatique ;
- construire en 2023 une trajectoire d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- accompagner la transition environnementale des participations ;
- renforcer l'intégration des enjeux du changement climatique au cycle d'investissement.

Arkéa Capital a démarré les travaux pour construire sa stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le périmètre des scopes 1, 2 et 3.

En 2023, Arkéa Capital a mené des travaux qui lui ont permis de définir sa **stratégie biodiversité** ⁽³⁾ **horizon 2030**.

Activité bancaire

Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, et afin de respecter les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne relatives à l'octroi et au suivi des prêts, le Crédit Mutuel Arkéa déploie de manière progressive une cotation des risques ESG. Baptisé Greta, l'outil est destiné à collecter les données de risques ESG des grandes entreprises emprunteuses (de plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaires) afin de déterminer leur cotation de risques ESG. Il vise en particulier à évaluer les mesures prises par les entreprises pour atténuer les risques ESG auxquels elles sont exposées notamment du fait de leur secteur d'activité.

L'outil Greta est un dispositif commun qui s'applique aux entités concernées par l'octroi de crédit aux entreprises du Crédit Mutuel Arkéa : Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Financo, Arkéa Crédit Bail et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. La grille est applicable au niveau du groupe risque et s'applique au SIREN de l'entreprise du groupe risque dont le chiffre d'affaires est le plus important.

Fin 2022, Greta portait sur deux facteurs environnementaux (les risques climatiques physiques et de transition). En 2023, capitalisant sur l'approche climatique, il a été enrichi de trois nouveaux facteurs ESG (biodiversité, santé et sécurité des personnes, conformité et sécurité des produits). En 2024, Greta sera complété de nouveaux facteurs ESG.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a déployé depuis plusieurs années une grille d'analyse qualitative RSE de ses contreparties.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises dans leur démarche ESG ⁽⁴⁾, depuis 2020, le prêt « **Pact Trajectoire ESG** ⁽⁵⁾ » prévoit une baisse du taux d'intérêt du prêt, dès lors que des objectifs ESG du client sont atteints. Les clients qui souscrivent au prêt « Pact Trajectoire ESG » bénéficient d'une évaluation ESG périodique, réalisée par un organisme tiers, pendant la durée du crédit. Cette évaluation conditionne l'évolution des conditions financières du prêt. Depuis 2022, ce dispositif est rendu accessible à un plus grand nombre d'acteurs.

En 2023, Arkéa Banque Entreprise et Institutionnels a étendu ses offres d'accompagnement avec :

- le prêt « **Pact Carbone** ⁽⁶⁾ » permet aux clients volontaires de bénéficier d'un bilan carbone et d'une bonification du taux d'intérêt en fonction de la réduction de leur intensité carbone. La mesure carbone et la définition de la trajectoire sont réalisées par un organisme indépendant et un rapport est remis bi-annuellement au client ;
- le prêt « **Arkéa Impulse** ⁽⁷⁾ » est une offre dédiée au financement de projets de transition environnementale et sociale, avec une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans et des conditions bonifiées. Il porte sur des projets de transition dont le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat. Les objectifs de transition, éligibles à ce prêt, font l'objet d'une revue annuelle par un tiers externe afin de garantir une sélection en phase avec les enjeux de transition et les standards de Place. Le prêt « Arkéa Impulse » est adossé à un support d'épargne sécurisé pour des montants de 150 000 à 50 millions d'euros et d'une durée d'un à cinq ans. En plus de rémunérer la trésorerie disponible, une partie des intérêts de ce dépôt à terme (DAT) alimente l'enveloppe des prêts et vient réduire les taux d'intérêt des projets à vocation environnementale et sociale des clients ;
- le **dispositif d'accompagnement ESG Spark** ⁽⁸⁾ pour les clients volontaires, ce dispositif de sensibilisation d'évaluation et de progrès de leur performance ESG, s'appuie sur les thématiques de l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, le social ;

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/arkea-capital-rejoint-linitiative-climat-international_cp_04102019.pdf

(2) <https://www.arkea-capital.com/Medias/Fichier/Rapport%20Climat%20Ark%C3%A9a%20Capital%20VF%2019.10.pdf>

(3) [https://www.arkea-capital.com/Medias/Fichier/Strat%C3%Aggie%20Biodiversit%C3%Ag%20\(4\)%20\(2\).pdf](https://www.arkea-capital.com/Medias/Fichier/Strat%C3%Aggie%20Biodiversit%C3%Ag%20(4)%20(2).pdf)

(4) <https://site.arkea-banque-ei.com/dispositif-esg/>

(5) <https://site.arkea-banque-ei.com/arkea-pact/>

(6) <https://site.arkea-banque-ei.com/communique/lancement-du-pret-pact-carbone-pour-accompagner-les-clients-dans-leur-decarbonation-en-partenariat-avec-carbometrix/>

(7) <https://site.arkea-banque-ei.com/communique/brest-metropole-habitat-bmh-inaugure-le-nouveau-pret-arkea-impulse-aupres-darkea-banque-entreprises-et-institutionnels-et-consacre-10-me-a-la-r>

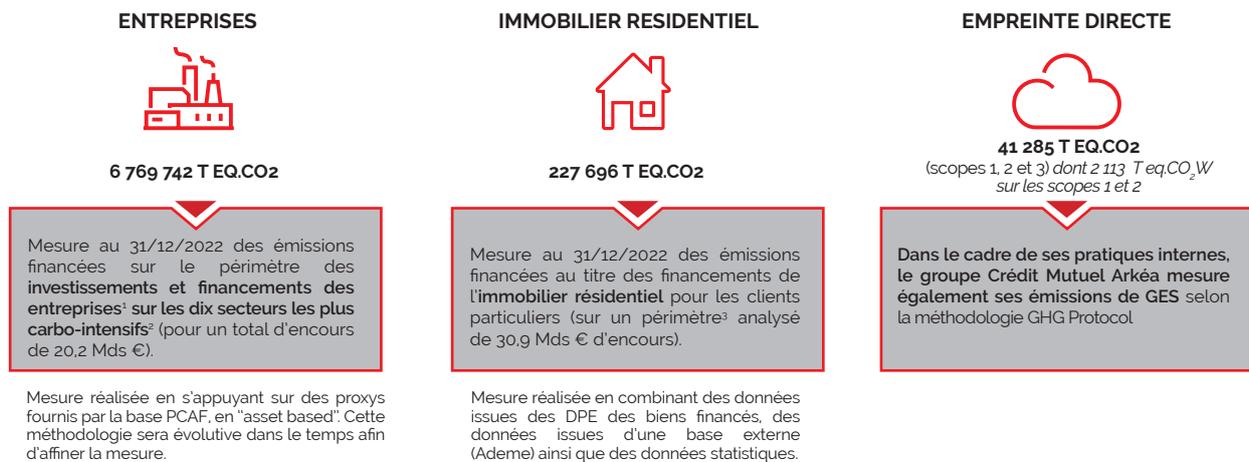
(8) Plateforme d'évaluation développée par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels avec l'aide de Tennaxia et Ethifinance.

- fin 2023, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a également signé un **partenariat avec Birdeo** ⁽¹⁾, cabinet précurseur du recrutement et du conseil RH spécialisé en RSE. Grâce à la filiale de Birdeo, People4Impact, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pourra proposer à ses clients des **missions de conseils innovantes, pour leur permettre d'engager la transformation durable de leur business model**.

Depuis 2019, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a également recentré son offre de produits de placement autour de **l'investissement responsable**, en créant les dépôts à terme RSE, renommés « DAT Impulse » en 2023, et en proposant à ses clients des fonds répondant à des critères ESG dans sa gamme d'OPCVM, dont une majorité de fonds labellisés, ainsi que des fonds thématiques.

La Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa, sur son activité de gestion de trésorerie, applique les politiques tabac, charbon, énergies fossiles et armes controversées du groupe. À compter de janvier 2024, les investissements dans des entreprises réalisant du chiffre d'affaires dans l'huile de palme sont également interdits ⁽²⁾. Les possibilités d'investissement ainsi que les limites octroyées par le Comité de contreparties sont, de plus, définies selon une notation ESG interne attribuée aux contreparties concernées.

1. mesure des émissions financées ⁽³⁾



¹ tels que reportés dans les FINREP | ² correspondants aux codes NACE suivants : A - Agriculture, sylviculture et pêche ; B - Industries extractives ; C - Industrie manufacturière ; D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E - Production et distribution d'eau ; F - Construction ; G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ; H - Transports et entreposage ; L - Activités immobilières ; I - Hébergement et restauration | ³ 92 % du périmètre initialement analysé, qui concerne le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud Ouest, Fortuneo et Arkéa Banque Privée. Le périmètre final est partiel du fait d'un manque de données disponibles, ne permettant pas de couvrir la totalité des encours.

2. trajectoires d'alignement à 2030

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur l'analyse de ses émissions financées, sur les données et métriques disponibles ainsi que sur les scénarios pertinents pour définir et adopter **les premiers objectifs d'alignement à 2030** sur certains secteurs carbo-émissifs.

Il s'agit des secteurs et activités suivants : **charbon, pétrole et gaz, acier, ciment, transport aérien et immobilier résidentiel**.

2. Stratégie climat

Mesures des émissions financées et trajectoire d'alignement bas carbone sur le périmètre bancaire

Dans le cadre de sa **stratégie climat adoptée en 2020**, le Crédit Mutuel Arkéa, en 2022, a mené des travaux de mesure des émissions financées et d'évaluation des efforts de réduction à atteindre dans le cadre d'une trajectoire 1,5 degré alignée avec l'Accord de Paris.

Ces travaux ont conduit le groupe à rejoindre la **Net zero banking alliance fin 2022**, dans le but de s'inscrire dans un cadre de Place visant à contribuer aux efforts de limitation du réchauffement climatique mondial et à la transition vers une économie bas-carbone.

S'appuyant sur ce travail exploratoire mené en 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi ses actions de meilleure connaissance de l'impact climatique de ses financements et a adopté des objectifs à 2030 sur certains secteurs parmi les plus intenses en carbone de son bilan.

Le Crédit Mutuel Arkéa a construit deux types de trajectoires climatiques à 2030 :

- des **trajectoires à 2030 portant sur les clients et/ou contreparties** : secteurs de l'acier, du ciment, du charbon, du pétrole/gaz et de l'aérien (compagnies aériennes) ;
- des **trajectoires d'intensité carbone à l'échelle de certains projets financés** : aéronefs et biens immobiliers résidentiels.

(1) <https://site.arkea-banque-ei.com/communiqu/nouveau-partenariat-avec-birdeo-pour-accompagner-ses-clients-dans-leur-transition-esg/>
 (2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-agriculture-viticulture-agroalimentaire-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (3) Dans cette sous-section, la mesure des émissions financées est réalisée au 31 décembre 2022. La mesure de l'empreinte directe est réalisée selon la méthodologie GHG Protocol. Dans la section 4.5.3 « pour réduire son empreinte environnementale », l'empreinte directe est mesurée au 31 décembre 2023 selon la méthode de l'Association pour la transition bas carbone.

Charbon, pétrole et gaz

Depuis plusieurs années, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est déjà engagé de manière volontaire et a adopté des trajectoires de sortie des secteurs charbon (1) et pétrole et gaz (2), particulièrement émissifs. Ces engagements sont présentés dans les politiques sectorielles publiées.

Acier, ciment, transport aérien, immobilier résidentiel

L'analyse des émissions financées, des scénarios climatiques de référence ainsi que les tendances économiques et réglementaires de chaque secteur ont permis la **définition des objectifs d'intensité carbone à 2030** suivants :

SECTEUR	PÉRIMÈTRE COUVERT	SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE	SCOPES COUVERTS	OBJECTIF D'INTENSITÉ CARBONE À 2030
 ACIER	Entreprises du Code NACE *24.10 - entreprises productrices d'acier ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	1 024 kg eq.CO ₂ par tonne d'acier produit
 CIMENT	Entreprises du Code NACE *23.51 entreprises productrices de ciment ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	463 kg eq.CO ₂ par tonne de ciment produit
 TRANSPORT AÉRIEN	Entreprises du Code NACE *51.10 compagnies aériennes ²	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	72 g eq.CO ₂ par km et par passager
 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	90 % du portefeuille de prêts habitat du groupe couvert par la mesure ³	-	scopes 1 et 2	12 kg eq.CO ₂ par m ² et par an

Scénario NZE 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : le scénario d'émissions « net zero » d'ici à 2050 est un scénario normatif qui montre la voie à suivre pour que le secteur mondial de l'énergie parvienne à des émissions nettes de CO₂ nulles d'ici à 2050.

Il permet de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (avec une probabilité d'au moins 50 %), conformément aux réductions d'émissions évaluées dans le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le groupe a initié ses travaux en utilisant la version 2021 des chiffres de l'AIE, disponibles jusqu'en septembre 2023.

L'AIE a publié une version actualisée de son scénario à cette date. Les données concernant les enjeux climatiques du secteur aérien sont donc fondées sur la version publiée en septembre 2023 alors que les engagements sur les secteurs de l'acier et du ciment ont été pris en s'appuyant sur les chiffres de 2021, disponibles lors de la construction de ces objectifs.

1. Périmètre recentré sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa |
 2. Périmètre recentré sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa |
 3. Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le détail de ces objectifs et les précisions concernant leur construction sont présentés dans le rapport NZBA (3) publié sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa.

Afin d'atteindre ces objectifs de décarbonation à 2030, le Crédit Mutuel Arkéa combinera plusieurs leviers :

- la **sélectivité des crédits, clients et contreparties, sur la base des critères d'intensité carbone** spécifiques à chaque secteur ;
- l'**accompagnement des projets, clients et contreparties** dans leur trajectoire de décarbonation **par des offres adaptées** (cf. 3. Produits et services) ;
- le **renoncement à certains financements** incompatibles avec ces objectifs.

3. Produits et services

Au-delà de l'intégration des enjeux ESG, dont le climat, dans les processus de financements et d'investissements, de manière complémentaire à l'analyse financière, les différentes entités du groupe sont engagées dans le développement de produits et services visant à accompagner spécifiquement des projets ou activités, orientés en faveur des transitions environnementales et sociales.

Produits d'investissement à impact

Dans le domaine de l'investissement à impact, Arkéa Capital gère les fonds d'investissements We Positive Invest et We Positive Invest 2 (4) dédiés à l'accompagnement des sociétés innovantes dans les domaines de la transition énergétique et climatique, de l'économie circulaire, du capital humain, de la santé et du bien-être.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-charbon_credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-petrole_gaz-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf
 (3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/_rapport-nzba-credit-mutuel-arkea-janv2024_finance-durable_csr_2023_2024-01-30_15-03-58_443.pdf
 (4) <https://www.arkea-capital.com/fr/we-positive-invest-2>

Le fonds We Positive Invest 2, article 9 au sens du règlement *Disclosure SFDR* a été lancé en mai 2022. Ce fonds dont la souscription est ouverte aux tiers, ambitionne de lever plus de 100 millions d'euros. Il investira jusqu'à dix millions d'euros dans une quinzaine d'entreprises intrinsèquement à impact.

We Positive Invest 2 se différencie par sa méthodologie qui place l'impact au cœur de sa stratégie. L'éligibilité et le caractère de durabilité d'un dossier d'investissement sont évalués *via* un *scoring* d'impact propriétaire. Ce *scoring* d'impact évalue l'importance de la problématique sociétale ou environnementale adressée par l'entreprise, l'intentionnalité de l'équipe dirigeante, l'additionnalité de la solution et la capacité à mesurer l'impact de la société. La mesure de l'impact qui en découle est appréciée selon une méthodologie exigeante, quantifiée et valorisée.

En 2023, Arkéa Capital a publié son rapport d'impact ⁽¹⁾ pour la gamme We Positive Invest, qui présente notamment la démarche mise en place et les indicateurs clés d'impact.

Arkéa Capital évalue également les externalités négatives sociales et environnementales éventuelles liées aux opérations et aux produits et services, intégrant les risques de durabilité.

Fidèle à ses convictions et preuve de son engagement, Arkéa Capital a également déployé, au sein de son équipe impact, une organisation dédiée avec une *Operating Partner* permettant un accompagnement opérationnel en matière de démarche RSE et de mesure d'impact tout au long de la relation d'affaires.

Au 31 décembre 2023, We Positive Invest 2 a investi dans trois entreprises à impact : WAAM Cosmetics (cosmétique sobre et naturelle), Poiscaille (paniers de produits de la mer frais et durables) et Beedeez (plateforme de « *social learning* » qui améliore la formation des « travailleurs de terrain »).

En décembre 2023, Arkéa Capital a organisé son premier Club Impact sur le thème « Entreprendre avec la Nature, vers des modèles d'affaires résilients et performants ».

L'équipe Impact d'Arkéa Capital participe aux travaux de la Commission impact de France invest et des groupes de travail sur l'impact de l'Institut de la finance durable.

Schelcher Prince Gestion s'est aussi positionné sur la gestion de fonds à impact notamment au travers de son fonds de dette *Schelcher Euro Impact Infrastructure Transition Debt* ⁽²⁾ dédié au financement des infrastructures essentielles au bénéfice d'une économie durable favorisant la transition vers un modèle bas carbone.

Ce premier fonds, article 9 au sens du règlement *Disclosure SFDR*, a été lancé en juin 2022 pour investir dans une dizaine de financements seniors et juniors, destinés à des projets d'infrastructure ayant un impact positif sur la transition environnementale et énergétique. Les premiers investissements réalisés portent sur la construction d'un datacenter à efficacité énergétique élevée et alimenté par des énergies vertes, ainsi que sur le financement de plusieurs développeurs indépendants de projets d'énergies renouvelables. Ce fonds se distingue par sa méthodologie d'analyse de durabilité propriétaire portée par l'équipe ESG interne, et par un objectif ambitieux de part verte avec un alignement à la taxonomie européenne du portefeuille

d'investissements de 80 %, tout en prenant en compte les externalités négatives environnementales et sociales. Le processus d'analyse ESG et d'investissement a été salué par l'attribution du Label LuxFLAG ESG AFS pour ce fonds ⁽³⁾.

Produits et services dédiés à l'accompagnement de la transition environnementale

Depuis le lancement réussi en 2020 de la filière dédiée au financement de la transition environnementale, **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, via sa Direction de la transition environnementale**, a financé 130 projets pour un total de production qui dépasse les 900 millions d'euros au 31 décembre 2023 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet accompagnement vise à soutenir les PME, ETI, les collectivités, les institutionnels et les professionnels de l'immobilier dans leur démarche de transition vers une neutralité carbone. Les énergies renouvelables ont la part belle dans les projets financés avec des technologies matures : photovoltaïque, éolien, hydraulique, méthanisation, biomasse, réseaux de chaleur, stations gaz naturel pour véhicules (GNV), etc. La rénovation énergétique des bâtiments fait, également, partie intégrante des activités de cette filière. Plus largement, l'ambition d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est d'apporter des moyens adaptés pour soutenir la transition environnementale et servir la vitalité économique des territoires.

Par ailleurs, les prises de participations du Crédit Mutuel Arkéa dans les sociétés d'économie mixte (SEM) d'énergies des quatre départements bretons (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan) et des départements de l'Ain et de la Gironde s'inscrivent dans la volonté d'être au cœur des écosystèmes territoriaux d'émergence des projets structurants d'énergies renouvelables. La présence du groupe au Comité technique et stratégique de ces instances contribue à financer les projets.

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent des prêts dédiés à la transition environnementale : Pronovéo et Rénovéo. Destiné aux professionnels, Pronovéo finance notamment la production d'énergie verte, les véhicules moins émissifs en CO₂ et l'amélioration énergétique des bâtiments tandis que. Rénovéo finance, pour les personnes physiques, les travaux d'économie d'énergie (isolation, changement de chauffage, production d'énergie renouvelable...).

Efficiences énergétiques des logements

Conformément à leur volonté de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier résidentiel à horizon 2030 (décrit plus haut), le **Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest sont engagés en faveur de l'efficacité énergétique des logements**.

Les fédérations proposent une gamme de prêts pour financer les travaux de rénovation énergétique de leurs clients particuliers : le **prêt réglementé Éco-prêt à taux zéro** et le **prêt Rénovéo** lequel offre des conditions de prêt privilégiées au financement d'équipements permettant des économies d'énergie, à la fois pour les résidences principales, secondaires ou locatives. Depuis 2023, ce prêt permet également de financer des projets de production d'énergie renouvelable et de dépollution des installations vieillissantes (cuves à fuel...).

(1) <https://www.calameo.com/books/007262614fbc6563af9aa>

(2) https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2022-09/22_09_16_first_close_cp_dette_infra_spg_sep22_vf.docx_1.pdf

(3) https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2022-11/cp_label_dette_infra_spg_fr.pdf

Depuis 2016, le **Crédit Mutuel de Bretagne** est partenaire de la Région Bretagne pour faciliter la rénovation de l'habitat. À travers ce partenariat, le Crédit Mutuel de Bretagne s'engage notamment à faciliter l'accès à l'Eco-prêt à taux zéro sur le territoire breton et à inciter ses clients à recourir à l'ingénierie proposée par les **plateformes de rénovation de l'habitat**. Le **Crédit Mutuel du Sud-Ouest** est **partenaire de l'Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie et de la région Nouvelle-Aquitaine**. Il propose par ce biais des solutions de financement adaptées aux travaux de rénovation énergétique. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest participe également à la plateforme « marenov » de Bordeaux Métropole qui aide les ménages à rendre leur habitation moins énergivore.

Depuis 2022, les deux fédérations proposent sur leurs sites internet respectifs, la **plateforme Habitat durable** ⁽¹⁾ en partenariat avec la Société économie d'énergie SAS. À destination des clients et prospects, elle permet d'estimer le diagnostic de performance énergétique de son logement, d'identifier les travaux pertinents, de connaître le montant des aides associées et de projeter les économies d'énergie envisagées. **Cette plateforme Habitat durable a pour vocation de sensibiliser et d'accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique de leur habitation**. Les fédérations proposent également un prêt à taux zéro, sur une durée de 24 mois, dédié au financement des audits énergétiques des clients particuliers : le prêt audit énergétique.

Financo, ayant la qualité de société à mission, se positionne également sur le marché de l'amélioration de l'habitat. Au sein de la filiale, une majorité de l'activité du marché de l'amélioration de l'habitat (82 %, en hausse de deux points) est aujourd'hui générée par le financement de travaux de rénovation énergétique.

Financo a réalisé plusieurs initiatives en 2023 parmi lesquelles :

- le lancement d'un « *proof of concept* » de location avec option d'achat (LOA) sur le photovoltaïque, afin d'évoluer d'une logique de financement de la propriété d'une installation, vers une logique de financement de l'usage d'une production d'énergie décarbonée en autoconsommation et réinjection du surplus non consommé dans le réseau ;
- le lancement de la plateforme **Nidomio** ⁽²⁾, qui a pour mission d'accompagner ses clients et partenaires dans l'objectif de multiplier les projets de rénovation en réponse aux défis environnementaux et sociétaux. Cette plateforme, dédiée à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement pour le maintien à domicile, représente une solution digitale facilitant les interactions entre les particuliers et les professionnels d'un projet de rénovation.

Suravenir Assurances accompagne également ses assurés dans leurs démarches éco-responsables en matière de logement en proposant dans ses contrats, sous condition de déclaration ⁽³⁾ des assurés au moment de la souscription, la **couverture systématique des équipements écologiques**, tels que les panneaux photovoltaïques, les chauffe-eau solaires et les pompes à chaleur.

En 2023, Suravenir Assurances a fait évoluer son offre multirisque habitation (MRH) historique pour proposer à ses clients une **gestion des sinistres tournée vers l'économie circulaire**. Avec cette nouvelle offre, dénommée MRH en formule positive, au lieu de remplacer systématiquement un bien mobilier ou immobilier endommagé, les souscripteurs se voient proposer, dès que cela est possible, la réparation du bien endommagé. Cette nouvelle assurance habitation vise également à accompagner les assurés sur la prévention des événements climatiques, tout en leur proposant de contribuer à la préservation de la biodiversité. L'offre est distribuée *via* les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Par ailleurs, Suravenir Assurances s'appuie sur un dispositif de prévention par l'envoi de courriels et de SMS à destination des assurés des zones concernées par un événement climatique. L'objectif est de prévenir les assurés de l'imminence d'un événement climatique en leur donnant des conseils sur la meilleure manière de limiter les dégâts occasionnés.

Mobilité durable

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent des conditions de prêt avantageuses aux futurs propriétaires (particuliers et professionnels) de **véhicules électriques**.

Par ses offres IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) en couverture des biens, Suravenir Assurances accompagne le développement de comportements responsables. Dans ce cadre, elle propose des réductions tarifaires sur les **contrats d'assurance automobile couvrant les véhicules à faibles émissions de CO₂ y compris sur les véhicules électriques**.

Suravenir Assurances récompense et incite, aussi, les clients qui utilisent moins ou mieux leur véhicule et contribuent à réduire leur empreinte carbone, à travers des dispositifs tels que :

- les forfaits kilométriques (mise à disposition de réductions tarifaires selon le forfait kilométrique déclaré par l'assuré) ;
- le paiement à l'usage (en partenariat avec Wilov) ;
- le paiement au comportement (en partenariat avec AcommeAssure) ;
- le covoiturage ;
- l'usage des transports en commun.

Suravenir Assurances encourage et accompagne également les comportements responsables à travers des principes d'indemnisation adaptés tels que :

- le recours aux pièces de réemploi ;
- la réparation de pare-brise plutôt que le remplacement ;
- la sélection de garages agréés à proximité du domicile de l'assuré ;
- une prime de fidélité versée à tout assuré qui à la suite d'un sinistre achète (par l'intermédiaire de Financo) un nouveau véhicule éligible au bonus écologique.

(1) <https://renovation-energetique.cmb.fr/>
<https://renovation-energetique.cmso.com/>

(2) <https://www.nidomio.fr/>

(3) L'assuré devra déclarer obligatoirement lors de la souscription qu'il a les équipements suivants : installations solaires et pompes à chaleur sans quoi il pourra lui être opposé une non-garantie.

Financo s'inscrit, également, pleinement dans la démarche de développement de la mobilité durable en France. La mobilité durable représente 23 % de la production automobile de Financo à fin novembre 2023 répartie comme suit : 65 % de véhicules hybrides et 35 % de voitures électriques. Dans ce cadre, Financo poursuit son partenariat avec Rev Mobilities, société spécialisée dans le rétrofit (conversion des véhicules thermiques en électriques). À travers ce partenariat, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- rendre la mobilité durable accessible au plus grand nombre : 50 % d'économie en moyenne par rapport au coût d'un véhicule électrique ;
- recycler une partie du parc automobile existant : faire du neuf avec de l'ancien, dans une logique d'économie circulaire ;
- répondre à la mise en place des zones à faible émission (ZFE) pour permettre notamment l'accompagnement des artisans et des très petites entreprises (TPE).

Agriculture responsable

Les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa accompagnent les sociétaires agriculteurs dans l'ensemble des transitions qui s'imposent à eux, qu'elles soient environnementales ou sociétales (énergétiques, techniques ou encore génétiques...). Leur prise en compte doit permettre de répondre aux attentes de la société et aussi d'améliorer la compétitivité dans un contexte de recherche de souveraineté alimentaire et de concurrence mondiale exacerbée.

Le prêt Agrinovéo dédié à la transition environnementale finance entre autres des équipements de production d'énergie par le biais de la méthanisation et du photovoltaïque agricoles.

Depuis près de deux décennies, le Crédit Mutuel de Bretagne a développé un savoir-faire lui permettant d'accompagner près d'une unité de méthanisation sur deux sur son territoire. La proximité avec les acteurs de la filière, comme Gaz réseau distribution France (GRDF), l'association des agriculteurs méthaniseurs de Bretagne et l'association d'initiatives locales pour l'énergie (Aile), rattachée à l'Ademe, permet de sécuriser les projets et de s'intégrer dans une approche territoriale cohérente. Le modèle de méthanisation agricole nécessite *a minima* un taux de 70 % d'intrants issus de l'exploitation et limite l'utilisation de fourrage comme le maïs. Le biogaz produit sert à la production d'électricité verte, et est le plus souvent injecté dans le réseau GDRF, ou également distribué en local par des stations de BioGNV à destination de véhicules équipés.

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent également le prêt Clé-Mat + dédié au financement de matériel agricole de précision limitant les intrants et favorisant l'agro-écologie.

Les fédérations participent activement à l'installation des jeunes agriculteurs dont aujourd'hui beaucoup ne sont pas issus du monde agricole ou s'installent hors cadre familial. Le segment de l'agriculture biologique est particulièrement représenté et totalise près de 35 % des installations pour l'année 2023. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest est partenaire d'Agrobio Périgord, association avec laquelle différentes

actions sont menées pour une agriculture plus responsable. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a également intégré le Club des financeurs bio de Nouvelle-Aquitaine, lui permettant d'être dans le tour de table de financement des projets d'entreprises agro-alimentaires spécialisées dans la production biologique. La Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne est partenaire des Groupements régionaux d'agriculture biologique (GRAB) et a signé une convention de partenariat avec ceux du Morbihan et du Finistère.

En complément, les fédérations ont accompagné le déploiement d'une offre avec contre-garantie du fonds d'Initiative nationale pour l'agriculture française (Inaf), un instrument financier conçu par le gouvernement français en collaboration avec le Fonds européen d'investissement. Elle a permis la réalisation de 1 000 dossiers représentant plus de 90 millions d'euros d'investissements sur des projets de transition (passage en bio, circuits courts, labels...).

En 2023, afin de renforcer l'expertise des équipes, en particulier sur l'énergie et le photovoltaïque, le Crédit Mutuel de Bretagne a réalisé des ateliers webinaires avec le CER Bretagne à l'attention des experts agricoles salariés. En complément, une vingtaine de réunions ont été réalisées, avec près de 400 sociétaires pour les sensibiliser à ces enjeux.

Dans le cadre de la gestion des risques en agriculture, secteur qui traverse de nombreuses crises, le niveau de proximité est accru et est animé par les équipes des affaires spéciales ou des directions des engagements. Pour l'ensemble des sujets, la présentation et les informations ont été partagées aux administrateurs représentant la communauté agricole.

Lors de son Assemblée générale en 2023, la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole, l'entité agricole bretonne du groupe, a introduit la séance par une présentation dédiée à l'agriculture régénérative devant près de 400 personnes. Cette nouvelle approche agronomique a permis la mise en relief de l'agro-écologie avec la promotion de ses bienfaits et ses apports dans un modèle d'agriculture durable.

Enfin, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a validé en fin d'année 2023 la refonte de sa politique sectorielle agricole viticole et agroalimentaire ⁽¹⁾ laquelle fait de la souveraineté alimentaire son enjeu principal, et détaille l'ensemble des moyens et offres qu'elle développe pour :

- sécuriser les équilibres économiques et accompagner les moments de difficulté ;
- soutenir la transition d'une agriculture responsable ;
- protéger le foncier et soutenir l'installation des nouvelles générations.

Produits d'épargne en faveur de la transition environnementale

Arkéa Investment Services développe des produits d'épargne en faveur de la transition environnementale.

Dès 2020, a été lancé le fonds *Federal Global Green Bonds*, investi en obligations vertes, labellisé Greenfin. Depuis 2022, **Federal Finance Gestion** a développé une **gamme de fonds Autofocus intégrant les enjeux ESG (y compris climatiques)** lesquels ont tous été labellisés ⁽²⁾.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-01/politique-agriculture-viticulture-agroalimentaire-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2023.pdf

(2) https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_203646/autofocus-transition-climat-juillet-2023

Début 2023, Federal Finance Gestion a lancé une nouvelle stratégie actions en lien avec la protection de la **biodiversité**, avec son fonds AIS Biodiversity First ⁽¹⁾. Le fonds AIS Biodiversity First a pour objectif d'investir sur les leaders responsables et ainsi combiner la rentabilité financière avec la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, fin 2023, le fonds Federal Indiciel PAB Europe a été créé afin de proposer aux clients un fonds indiciel actions européennes aligné sur l'Accord de Paris. Ce fonds dispose d'une approche ESG dans la sélection des titres.

Schelcher Prince Gestion déploie la **Plateforme Infrastructure Transition** qui se donne pour ambition le financement des infrastructures essentielles au développement durable de demain, favorisant la transition vers un modèle bas carbone. Deux fonds de dette infrastructure multi-investisseurs ont été lancés en 2022 :

- **Schelcher Euro Core Infrastructure Transition Debt** pour le financement en dette senior long terme des projets de transition environnementale et digitale en Europe, classifié article 8 du règlement *Disclosure SFDR* ;
- **Schelcher Euro Impact Infrastructure Transition Debt** pour le financement en dette junior des acteurs et projets de la transition énergétique en Europe, classifié article 9 du règlement *Disclosure SFDR*.

Ces deux fonds intègrent des objectifs ambitieux d'alignement des projets financés à la taxonomie verte européenne et, le second répond au cadre des fonds à impact du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les premiers investissements ont été réalisés dans le domaine des énergies renouvelables, du déploiement des réseaux de fibre optique, de solutions d'efficacité énergétique et la construction d'un datacenter à efficacité énergétique élevée. La Plateforme Infrastructure Transition, composée d'une équipe de sept personnes, capitalise également sur l'expertise en investissement durable et responsable des équipes d'Arkéa Investment Services et intègre dans ses stratégies l'évolution de la taxonomie européenne.

SWEN Capital Partners a lancé en 2019 la stratégie « SWEN Impact fund for transition », aujourd'hui composée de deux fonds d'investissement direct et à impact dans les infrastructures consacrées à la production, au développement et à la distribution de gaz renouvelable.

SWEN Capital Partners a lancé la stratégie « SWEN Blue ocean », qui investit dans des innovations pour la régénération de l'océan contribuant ainsi à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n° 14 des Nations Unies.

La **Salle des marchés** du Crédit Mutuel Arkéa a conçu les produits **Sérénité Globe et Perspectives Globe**, placements structurés commercialisés respectivement depuis 2020 et 2021 par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Ces produits d'épargne, éligibles à l'assurance-vie et aux comptes-titres ordinaires, reposent sur des émissions obligataires vertes (ou *green bonds*). Les fonds levés depuis 2020, soit un total de 607 millions d'euros à fin 2023, visent à refinancer des projets éligibles consacrés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.

Produits et services dédiés à l'accompagnement des enjeux sociaux

Depuis septembre 2019, la **Salle des marchés** du Crédit Mutuel Arkéa a émis sur les marchés financiers **quatre obligations sociales** (ou *social bonds*), devenant ainsi l'un des premiers acteurs bancaires en Europe sur ce marché. Ces émissions obligataires, souscrites par des investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2,4 milliards d'euros, ont permis de refinancer des projets dédiés aux secteurs du logement social, de la santé, de l'éducation ainsi que des prêts aux PME, qui constituent des domaines naturels d'intervention pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest. L'émission réalisée en 2020 a également permis de soutenir le développement économique et social des territoires, dans un contexte de crise sanitaire. Ces obligations à impact social ont notamment contribué au financement de 27 hôpitaux ou encore de projets d'éducation touchant plus de 1 300 élèves.

Accès à la santé, maintien à domicile, lien social

En 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté une **politique d'accompagnement des enjeux et des acteurs de la santé sur les territoires** ⁽²⁾, afin de réaffirmer son soutien à un domaine qui présente des défis majeurs pour l'ensemble de la société et pour les générations futures. Cette politique s'inscrit pleinement dans la poursuite de l'Objectif de Développement Durable n° 3 de donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

Les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa proposent à leurs clients une gamme d'assurances, conçue par **Suravenir Assurances**, visant à couvrir différents risques liés à la santé et à la dépendance : **assurance santé, assurance dépendance (rente en cas de perte d'autonomie), garantie accidents de la vie, assurance aide aux aidants**.

Dans le domaine de la santé, Suravenir Assurances s'attache à proposer des offres accessibles à tous. Ainsi, l'offre santé individuelle de Suravenir Assurances intègre les évolutions liées à la réforme dite du « 100 % santé » qui permet de proposer des prestations intégralement remboursées en optique, dentaire et audiology. L'offre intègre également les prises en charge forfaitisées de consultations psychologiques pour garantir un accès plus large à ces prestations essentielles dans la période.

Dans le domaine de la santé publique, le Crédit Mutuel Arkéa finance les CHU et principaux centres hospitaliers de Bretagne et du Sud-Ouest. **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** accompagne également plus de 100 établissements du secteur sanitaire ou médico-social, pour un montant total de 130 millions d'euros en financement long-terme et 271 millions en financement court-terme en 2023. En 2023, Suravenir et Arkéa Investment Services ont également accompagné le développement du CHU de Brest par la participation à une émission obligataire à hauteur de 15 millions d'euros.

Arkéa On Life est la marque du groupe dédiée aux services connectés, à destination des personnes âgées, fragiles, dépendantes. Elle regroupe plusieurs activités, portées par trois marques : **Arkéa Creative Care, Arkéa Assistance et Arkéa Sécurité**. L'ensemble de ces services a vocation à accompagner le parcours de vie des personnes âgées et dépendantes, depuis leur protection à leur domicile (bien-être et sécurité de la personne mais aussi protection de ses biens et sécurisation de son domicile) jusqu'à leur installation éventuelle en établissement spécialisé (résidence seniors et/ou EHPAD).

(1) https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_192708/federal-finance-gestion-lance-ais-biodiversity-first

(2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/politique-sante-credit-mutuel-arkea_finance-durable_csr_2022.pdf

Arkéa Creative Care propose des services technologiques innovants à destination des résidences services seniors et des EHPAD, avec l'objectif d'améliorer la sécurité, le confort et le bien-être des résidents mais aussi de faciliter le travail quotidien du personnel soignant.

Arkéa Creative Care intègre et combine ses propres solutions autour de l'habitat connecté, de la téléassistance, de la détection de chute par capteur optique, en répondant de manière personnalisée aux besoins des établissements. Plus de 300 établissements en France et à l'étranger ont recours à ses solutions et une nouvelle offre pour les EHPAD est en cours de développement.

Arkéa Assistance est une société agréée « Services à la personne », qui propose des services technologiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes. Devenue société à mission depuis 2022, elle a pour ambition de devenir un acteur de référence au sein de la Silver économie. Elle illustre la volonté du groupe de s'ouvrir à de nouveaux métiers et de développer des services auprès de ses sociétaires et clients en situation de fragilité.

Grâce à sa centrale tactile développée en interne, Arkéa Assistance intègre un large panel de services qui œuvrent pour le bien-vieillir. Aujourd'hui, sur le socle de cette centrale, sont intégrés des services de téléassistance, de téléconsultation, de télé-bienveillance avec une ligne d'écoute et un soutien psychologique mais aussi un réseau social familial qui permet à la personne bénéficiaire de communiquer de manière ludique et simple avec ses proches. Et la liste peut encore être complétée par d'autres services, dans une logique de développement, dans la mesure où cette centrale a été pensée en architecture ouverte.

D'autres solutions viennent compléter le dispositif pour accompagner la personne âgée dans ses déplacements comme la montre connectée pour les seniors actifs ou la montre spécialisée pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. Arkéa Assistance a lancé fin 2023 son nouveau service de téléassistance et de lien social sur smartphone.

Aujourd'hui, Arkéa Assistance compte 30 000 abonnés en France métropolitaine et son plateau d'écoute gère plus de 5 000 alertes par mois.

Arkéa Sécurité propose une offre de télésurveillance pour les particuliers et pour certains professionnels, distribuée par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. En lien avec la filiale Suravenir Assurances, Arkéa Sécurité commercialise depuis 2018 une offre de protection des biens, couplée avec l'assurance habitation du domicile.

Enfin, pour permettre aux professionnels de rendre aisément accessibles leurs locaux aux personnes en situation de handicap, les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa leur proposent un « Prêt Accessibilité Pro » de financement des travaux dédiés.

Actions en faveur du logement et de l'accession sociale à la propriété

L'accès au logement étant une préoccupation majeure de ses clients, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de contribuer à cet enjeu *via* des interventions de différentes natures, qui vont au-delà des financements immobiliers. L'offre bancaire des fédérations contribue au financement du logement social, notamment *via* une part de l'épargne collectée sur les livrets CMB et du CMSO.

Depuis début 2018, certaines grandes métropoles bretonnes (Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération notamment), en concertation avec les acteurs du logement social, ont décidé, afin de faciliter l'accession à la propriété dans les zones très tendues, d'utiliser un nouveau dispositif : le Bail réel et solidaire (BRS). Cette nouvelle formule d'accession à la propriété permet à un foyer (sous conditions de ressources) de devenir propriétaire de son logement et locataire de son terrain. Le terrain restant la propriété d'un Organisme foncier solidaire (OFS), le prix d'acquisition du logement est, dès lors, à un prix inférieur comparé à celui du marché.

Déjà pionnier dans la mise à disposition du Prêt social location accession (PSLA), le Crédit Mutuel de Bretagne démontre sa capacité à adapter son offre de financements et à former son réseau pour financer ces projets dans de bonnes conditions.

Près de 350 foyers auront été accompagnés en 2023 au travers de ces dispositifs BRS et PSLA.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a fait de l'accompagnement du secteur du logement l'une de ses priorités. Elle intervient ainsi auprès de plus des deux tiers des bailleurs sociaux disposant de plus de 10 000 logements. Depuis 2010, elle a financé les acteurs publics du logement pour plus de dix milliards d'euros. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est partenaire des différents acteurs du secteur. Elle a ainsi signé des conventions avec toutes les fédérations professionnelles du secteur HLM et noué un partenariat emblématique avec Action logement. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est désormais présente sur toute la chaîne du logement et finance ainsi les collectivités locales détentrices du foncier, les aménageurs, les acteurs HLM, en les aidant à mener à bien leurs initiatives (construction de logements locatifs sociaux, réhabilitation d'habitations, politique de renouvellement urbain, accession sociale à la propriété...).

Encours d'épargne et de crédits contribuant au financement du logement social

(en milliers d'euros)

	2023	2022	2021
Livret CMB, Livret CMSO	9 404 438	8 537 984	7 845 234
Prêts Locatifs Sociaux (PLS et PSLA)	535 776	561 756	666 504

Soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'entrepreneuriat sociétal

Par nature et par conviction profonde, le Crédit Mutuel Arkéa se positionne depuis toujours en soutien de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'entrepreneuriat social, sur ses territoires historiques bien sûr, mais aussi plus largement, et notamment à travers le soutien d'initiatives innovantes. Ainsi, le groupe est partenaire d'acteurs majeurs de l'ESS comme l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, grâce à une équipe dédiée, favorise le développement de projets dans le domaine de l'ESS. Ainsi elle a pu accompagner de nouveaux acteurs dans la réalisation de leur projet que ce soit dans le secteur de l'éducation, de la santé ou de l'accompagnement social.

Le groupe finance donc en direct des initiatives ayant un impact social positif et permet également à ses clients d'orienter leur épargne vers des causes sociétales. Avec le **Livret solidaire**, les **féderations** proposent aux clients particuliers de reverser, chaque année, tout ou partie des intérêts perçus à des associations d'utilité publique choisies parmi la liste d'organismes partenaires. Ces associations œuvrent dans quatre domaines d'intervention : social et logement, emploi, solidarité internationale et environnement. Le Livret solidaire a obtenu le label de la finance solidaire décerné par FAIR. Au total, 1,6 million d'euros ont ainsi été reversés aux associations en 2023.

En complément, les titulaires du Livret développement durable et solidaire (LDDS) peuvent également reverser à une ou plusieurs associations d'utilité publique, les intérêts ou le capital placé sur leur LDDS, sous forme de dons. Ces partenariats avec ces associations s'inscrivent dans la durée et font l'objet d'une attention toute particulière sur l'utilisation des dons.

Les fédérations proposent aussi un « mécanisme de solidarité », à la main des administrateurs de chaque caisse locale. Les caisses locales disposent, ainsi, tous les ans, d'un budget dédié leur permettant de faire des dons à des associations, particuliers, entreprises, pour les soutenir en cas de difficultés. Un prêt « Appui pro » permet enfin d'impulser des reprises d'entreprises ou création, au travers de conditions privilégiées.

Enfin, le fonds professionnel spécialisé (réservé aux investisseurs institutionnels), **Federal Solidaire** permet à **Federal Finance Gestion** de se renforcer sur le segment de l'économie sociale et solidaire. Au 31 décembre 2023, Federal Solidaire compte 18 investissements pour plus de 22 millions d'euros, soutenant notamment l'emploi, le logement, l'éducation et la solidarité internationale. Pour permettre également aux investisseurs particuliers d'accéder à l'ESS, Federal Finance Gestion propose **trois Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaires au sein de sa gamme dédiée à l'épargne salariale**. Ces FCPE bénéficient du label Finansol.

Épargne solidaire : encours (en milliers d'euros)

	2023	2022	2021
Épargne salariale solidaire	506 717	376 662	379 679
Livret Solidaire	128 055	99 972	70 531
Total	634 772	476 634	450 210

2.5.2.2 La Taxonomie verte

1. Application de la Taxonomie verte européenne

Le règlement (UE) 2020/852⁽¹⁾ du 18 juin 2020 relatif à la Taxonomie verte européenne établit un cadre visant à favoriser les investissements durables. Ce texte constitue la principale mesure du « plan d'action pour la finance durable » de la Commission Européenne adopté en mars 2018.

Selon la Commission Européenne, la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable passe nécessairement par l'adoption d'un langage commun permettant aux entreprises et aux investisseurs de déterminer quelles sont les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le règlement Taxonomie verte européenne établit un système de classification des activités durables contribuant aux six objectifs environnementaux retenus par l'UE. **Une activité est considérée comme durable si elle correspond à au moins l'un de ces six objectifs environnementaux.**

Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la Taxonomie verte européenne sont les suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et production des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et réduction de la pollution ; et
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce règlement permet aux investisseurs et aux entreprises d'orienter leurs investissements vers des projets durables ou favorisant la transition vers une économie neutre pour le climat.

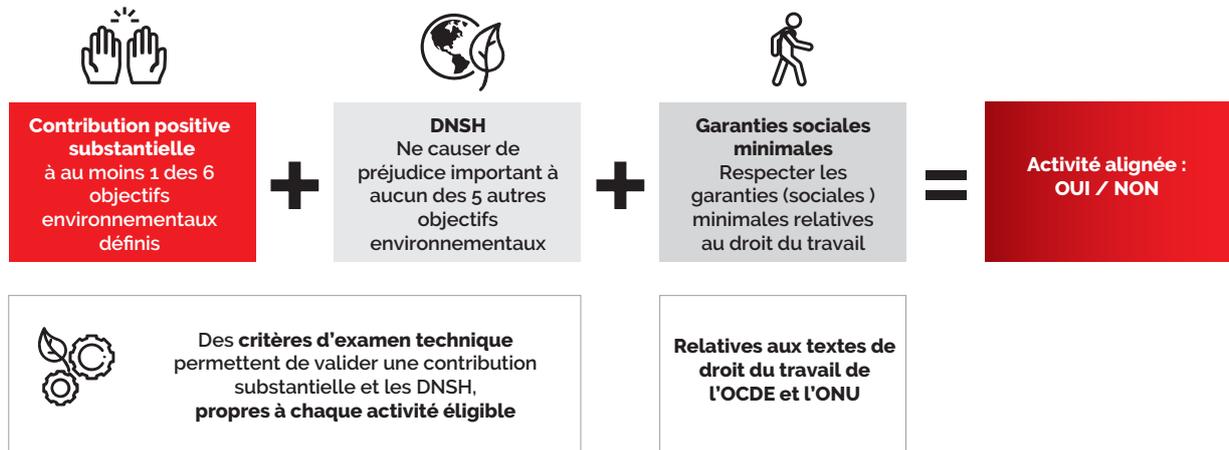
(1) Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

■ **Activité éligible – Activité alignée**

Une activité est éligible à la Taxonomie si elle est définie et décrite dans un acte délégué relatif à l'un des objectifs environnementaux précités.

L'activité devient alignée à un objectif environnemental à condition qu'elle respecte :

- les critères techniques, et
- les garanties sociales minimales définies par la réglementation.



Après une période transitoire de deux ans, durant laquelle le groupe Crédit Mutuel Arkéa a publié l'éligibilité de son portefeuille à la Taxonomie verte européenne sur les deux premiers objectifs, l'analyse du portefeuille concerne désormais :

- l'alignement sur ces mêmes premiers objectifs ;
- et l'éligibilité aux quatre autres objectifs ⁽¹⁾.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est organisé en 2023 afin d'identifier la part des actifs alignés sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie verte européenne dans son portefeuille de clients.

Les portefeuilles analysés couvrent les encours consolidés au bilan du groupe auprès des entreprises financières et non-financières soumises à la Non Financial Reporting Directive (NFRD), des ménages ainsi que des collectivités locales.

L'éligibilité aux quatre autres objectifs n'a pas pu être calculée au 31 décembre 2023, dans la mesure où les contreparties du groupe n'ont, à ce jour, pas publié ces informations dans leur Déclaration de Performance Extra Financière. Par conséquent, le groupe Crédit Mutuel Arkéa publiera ces ratios d'éligibilité à compter de 2025, année de publication du rapport de durabilité établi au titre du 31 décembre 2024.

L'évaluation de l'éligibilité et l'alignement des activités du Crédit Mutuel Arkéa a été menée sur la base des règlements et actes délégués disponibles à la date de consolidation du bilan 2023, au travers d'une approche méthodologique comprenant une analyse détaillée des activités du groupe, à partir des processus et des systèmes de reporting existants. Les grands principes méthodologiques – hypothèses, interprétations, précision et limites – sont décrits ci-dessous.

Ceux-ci pourront être révisés en fonction des évolutions de la réglementation.

2. Principes méthodologiques et présentation des ratios

■ **Principes méthodologiques**

Le groupe s'est largement appuyé sur les dispositifs éprouvés de production des états Financial Reporting (FINREP).

■ **Détermination du total des actifs Green Asset Ratio (GAR) – dénominateur :**

Le dénominateur du ratio d'éligibilité est constitué du total actif FINREP duquel sont soustraits les prêts et avances classés en portefeuille de transaction ou ayant pour contrepartie un émetteur souverain ou une banque centrale, ainsi que les financements généraux à l'égard des collectivités locales.

■ **Détermination des actifs éligibles au Green Asset Ratio (GAR) :**

La publication réglementaire considère comme éligibles à la Taxonomie verte européenne, les actifs suivants :

- les prêts aux particuliers dédiés :
 - à l'acquisition ou à la construction d'un bien immobilier résidentiel,
 - à la rénovation énergétique des bâtiments,
 - aux équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments,
 - aux technologies liées aux énergies renouvelables,
 - aux automobiles à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

(1) *Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques*

- la part éligible des expositions envers les sociétés soumises à la NFRD, d'après la part d'activité éligible publiée par la contrepartie ;
- les prêts aux collectivités locales finançant des logements sociaux ou d'autres projets éligibles à la réglementation ;
- Les sûretés obtenues par saisie immobilière.

La publication réglementaire considère comme non éligibles à la Taxonomie verte européenne, les actifs suivants :

- la part non éligible des expositions envers les sociétés soumises à la NFRD, d'après la part d'activité non éligible publiée par la contrepartie ;
- les expositions envers les ménages hormis les prêts garantis par un bien immobilier résidentiel, les prêts automobiles à compter du 1^{er} janvier 2022 et les prêts à la rénovation et autres équipements favorisant l'efficacité énergétique ou liés à des énergies renouvelables ;
- les expositions envers les collectivités locales hormis le financement des logements sociaux et autres projets éligibles.

Les expositions envers les contreparties soumises à la NFRD sont pondérées d'après la part d'activité éligible publiée par la contrepartie à l'arrêté du 31 décembre 2022.

■ **Détermination des actifs alignés au Green Asset Ratio (GAR) :**

- Alignement des ménages : Crédits immobiliers résidentiels aux particuliers

Selon le règlement 2020/852, au 31 décembre 2023, les crédits immobiliers aux particuliers sont soumis aux objectifs d'Atténuation du changement climatique et d'Adaptation au changement climatique.

Au 31 décembre 2025, les crédits immobiliers aux particuliers seront éligibles à l'objectif de circularité de l'économie selon le règlement délégué 2023/2485 du 27 juin 2023 ⁽¹⁾.

Les crédits immobiliers résidentiels aux particuliers du groupe Crédit Mutuel Arkéa ont été analysés *via* l'objectif d'Atténuation au 31 décembre 2023.

La méthode de calcul de l'alignement des crédits immobiliers aux particuliers est définie dans le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et dans l'acte délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021.

Périmètre des expositions à contribution substantielle

Les biens immobiliers construits avant l'année 2020 sont alignés aux critères de contribution substantielle si un DPE A a été délivré ou bien s'ils font partie du top 15 % national des biens immobiliers en termes de consommation énergétique. Ce seuil est fixé en France à 135 kWh/m² ⁽²⁾, c'est-à-dire équivalent à un DPE A, B et certains C. Les biens immobiliers soumis à la norme RT2012 répondent à ce critère.

Concernant les biens immobiliers construits après l'année 2020, la consommation d'énergie primaire du bâtiment doit être inférieure d'au moins 10 % au seuil défini dans la directive 2010/31/UE, nommé NZEB (Nearly Zero-Energy Buildings), en vigueur dans le pays considéré. La note sur les « Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment » du Ministère de la transition écologique déclare que le niveau de performance énergétique NZEB correspond au niveau de performance réglementaire défini par la RT2012. Par ailleurs, la note précise que pour les bâtiments neufs ayant déposé un permis de construire après le 1^{er} janvier 2022 et soumis à la RE2020, le respect des exigences de la RE2020 – plus ambitieuse que la RT2012 – suffit à respecter le critère NZEB – 10 % ⁽³⁾.

En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

Respect des critères « Ne pas causer de préjudice important » ⁽⁴⁾ aux autres objectifs

Les critères « DNSH » des crédits habitat sont liés à l'objectif d'Adaptation au changement climatique. Pour qu'aucun préjudice ne soit porté à cet objectif, le bien immobilier doit bénéficier, en cas d'exposition à un risque physique important, d'un plan d'adaptation. La charge de la preuve de ce critère DNSH est portée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les crédits habitat selon sa méthodologie interne d'analyse des risques physiques. Cette méthodologie est conforme aux exigences de la Taxonomie et est par ailleurs utilisée pour la valorisation des collatéraux. Ainsi, si le bien immobilier est exposé à un risque physique important et qu'aucun plan d'adaptation n'est connu du groupe Crédit Mutuel Arkéa, ce bien est non conforme au DNSH Adaptation au changement climatique.

Respect des « garanties minimales sociales »

La plateforme Finance Durable de la Commission Européenne a établi que les critères des garanties minimales sociales ne s'appliquent pas aux expositions envers les particuliers ⁽⁵⁾.

- Alignement des autres prêts aux particuliers :

Les expositions du groupe dédiées, pour les particuliers :

- à la rénovation énergétique des bâtiments,
- aux équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments,
- aux technologies liées aux énergies renouvelables,
- aux voitures électriques et hybrides rechargeables,

bien que contribuant par nature à l'objectif d'atténuation du changement climatique, ne sont pas à date incluses aux actifs alignés, faute de données suffisamment disponibles à date pour justifier le respect des critères DNSH des autres objectifs.

(1) Règlement délégué 2023/2485 du 27 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si ces activités ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.
 (2) *Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.*
 (3) *Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.*
 (4) *usuellement nommés critères « DNSH ».*
 (5) *Final Report on Minimum Safeguards – Plateforme Finance Durable de la Commission Européenne.*

■ Alignement des sociétés soumises à la NFRD :
Financements généraux

Les expositions envers les contreparties soumises à la NFRD sont pondérées d'après la part d'activité alignée publiée par la contrepartie à l'arrêté du 31 décembre 2022.

■ Alignement des financements dédiés : **Une filière dédiée à la transition environnementale des entreprises et institutionnels**

L'analyse de l'alignement des prêts et avances dont l'objet est connu est réalisée uniquement sur les financements structurés. L'alignement du projet est documenté par la Direction Transition Environnementale. La Direction Transition Environnementale, a été créée en 2020 au sein d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour accompagner les

clients de la banque en matière de financement de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydrogène, géothermie, méthanisation), de rénovation énergétique des bâtiments et d'efficacité énergétique (stockage d'énergie, réseau de chaleur, thermostat connecté, stations électriques).

Un financement dont l'alignement à la Taxonomie verte européenne a été documenté, est inclus au *reporting* 2023, si son bénéficiaire ultime est une contrepartie soumise à la NFRD ou une collectivité locale.

■ Alignement des titres de créances

Le groupe mène également une politique de placement dans des obligations vertes et durables. L'alignement des obligations vertes est documenté *via* le prospectus dédié, publié par l'entreprise.

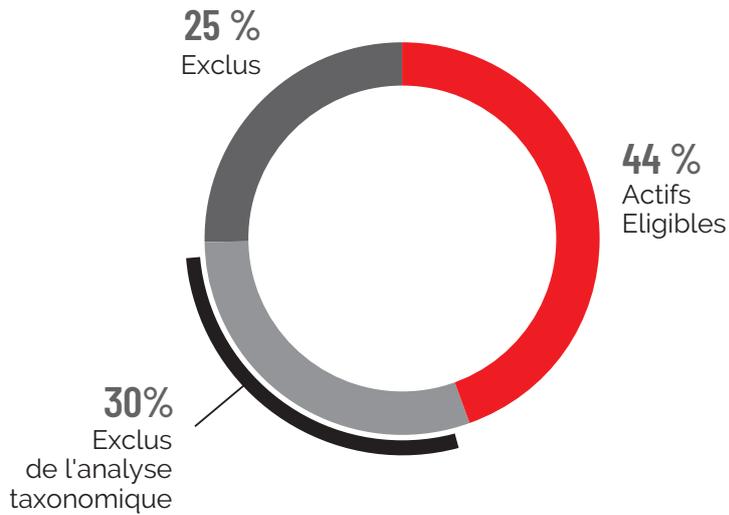
■ Présentation des ratios d'éligibilité et d'alignement

Le tableau suivant présente la répartition du bilan du groupe au regard de la Taxonomie verte.

Actifs couverts et actifs éligibles

		31.12.23	31.12.22
Total FINREP (Périmètre de consolidation prudentielle)		138 Mds	137 Mds
Actifs exclus du dénominateur GAR	(-) Émetteurs souverains, banques centrales, financements généraux aux collectivités locales	- 35	- 36
	(-) Portefeuille de transaction	- 0,5	- 1
Dénominateur du GAR (Actifs couverts - Financements couverts)		103 Mds	100 Mds
Actifs exclus du numérateur, exclus de l'analyse taxonomique	(-) Expositions envers les entreprises autres que NFRD ^(*)	- 33	- 30
	(-) Dérivés, prêts interbancaires à vuen trésorerie et autres actifs non transactionnels	- 9	- 9
Actifs admissibles à la Taxonomie (maximum des actifs éligibles)		61 Mds	62 Mds
Crédits immobiliers résidentiels		40	38
Expositions aux sociétés NFRD (Expositions pondérées par les ratios d'éligibilité de ces sociétés)		3	2
Crédits Automobiles aux particuliers après 01.01.2022		1,5	0,7
Crédits Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels		1	0,7
Financements spécialisés alignés aux NFRD et Administrations locales		0,1	0,4
Obligations vertes alignées		0,2	
Actifs éligibles à la Taxonomie		46 Mds	42 Mds

(*) i.e. : sociétés EIP ou cotées et dont l'effectif est supérieur à 500 salariés.

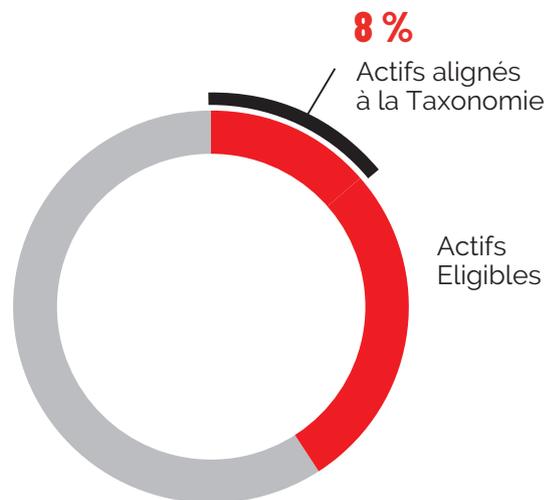


La méthodologie de calcul (actifs entrant dans le périmètre d'analyse au numérateur et la totalité des actifs couverts au dénominateur) fixe un plafond structurel pour chacun des ratios du Groupe, à 59 % au 31.12.2023.

Le ratio d'éligibilité 31 décembre 2023 est en progression de 2 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits immobiliers résidentiels.

Ratio des actifs alignés à la Taxonomie verte européenne

Actifs alignés au 31.12.2023	8 Mds
Crédits immobiliers résidentiels	7,5
Expositions aux sociétés NFRD (Expositions pondérées par les ratios d'alignement des ces sociétés)	0,3
Obligations vertes alignées	0,2
Financements spécialisés alignés aux NFRD et Administrations locales	0,1
Crédits automobiles et rénovations énergétique aux particuliers (soumis aux DNSH Adaptation au changement climatique, Circularité de l'économie et prévention de la pollution => pas d'information sur ces éléments)	0
Dénominateur du GAR (Actifs couverts)	103 Mds



Au 31 décembre 2023, le ratio d'actifs verts réglementaire de la banque est de 7,78% en vision chiffre d'affaires (7,9 milliards d'euros). L'ensemble des tableaux réglementaires relatif à la Taxonomie verte est disponible en annexes (cf. 2.9 / Annexes Taxonomie 159).

2.5.3 pour réduire son empreinte environnementale

Le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme le partenaire financier agile des transitions d'avenir et les actions engagées constituent dès lors la traduction concrète de cette ambition. Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite, également, être exemplaire sur ses propres actions et transitions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Risques extra-financiers associés aux enjeux : Empreinte environnementale & Exemplarité dans les affaires et la Gouvernance		
■ Risques environnementaux et climatiques		
Mesure de l'empreinte environnementale directe *		
Bilan carbone groupe par tonnes équivalent CO ₂	49 601 Teq CO₂	4.4 Teq CO₂/ETP
* Selon la méthode la plus récente de l'Association pour la transition bas carbone en vigueur (v8.9)		

Dans le cadre des activités financières du Crédit Mutuel Arkéa, les enjeux liés à l'environnement et au climat sont décrits en sections cf. 2.5.2 / pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable et 2.3.2 / Focus sur l'intégration des risques climatiques. Dans le contexte du devoir de vigilance (dont le compte-rendu de mise en œuvre figure en section cf. 2.3.3 / Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre du Document d'enregistrement universel, le Crédit Mutuel Arkéa a également réalisé une cartographie de ses risques environnementaux directs.

Réduire son empreinte carbone et environnementale s'inscrit en cohérence avec la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa en encourageant notamment l'engagement de ses collaborateurs au service de l'intérêt collectif.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, avec ses fédérations et ses filiales, s'engage pour réduire son empreinte environnementale directe. Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite agir en propre sur ses actions et transitions⁽¹⁾ en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont ses actions en faveur de la sobriété énergétique en réduisant son bilan carbone.

Pilotage et réduction de l'empreinte carbone du groupe

Chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa mesure son empreinte carbone à travers la réalisation d'un bilan carbone groupe. Ainsi, le bilan carbone du groupe a été réalisé début 2024, sur la base des données 2023, selon la méthode de l'Association pour la transition bas carbone (ABC) et a fait l'objet d'une revue de sincérité de la part d'un organisme tiers indépendant.

En publiant chaque année son bilan carbone, le Crédit Mutuel Arkéa rend compte de ses progrès tout en faisant part de sa feuille de route pour anticiper et respecter la réglementation et avoir un impact positif sur son propre environnement.

Du fait de son fort maillage territorial, le groupe a fait le choix d'intégrer les déplacements domicile-travail à son scope 3. À date, le scope 3 n'intègre pas l'empreinte carbone des

financements et investissements directs. L'adhésion du Crédit Mutuel Arkéa aux différentes initiatives comme le programme *Net zero banking alliance* s'inscrit dans la lignée des travaux engagés depuis 2021 pour estimer les émissions financées et évaluer l'alignement des activités bancaires du groupe aux objectifs de l'Accord de Paris.

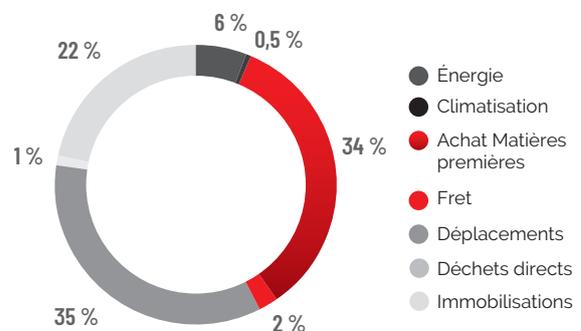
En s'appuyant sur des méthodologies de référence, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à mesurer et réduire ses émissions au-delà de son périmètre direct pour aligner ses financements aux objectifs de l'Accord de Paris. En 2023, le Crédit Mutuel Arkéa poursuit ses travaux méthodologiques et de collecte des données (cf. 2.5.2.1 / Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe) ».

Pour l'exercice 2023, le bilan carbone du groupe s'établit à 49 601 tonnes eq CO₂, soit 4.4 tonnes eq CO₂ par ETP.

L'augmentation de 2 % par rapport à 2022 est essentiellement due à l'inflation qui induit une hausse du poste des achats exprimé en ratios euros⁽²⁾. Les émissions ramenées à l'ETP sont en baisse de 1 % par rapport à 2022 et de 27 % par rapport à 2019.

Chaque fédération et chaque filiale reçoivent leur bilan carbone afin de pouvoir mesurer leurs propres résultats, se positionner par rapport à la moyenne du groupe et ainsi définir leur propre plan d'action.

Répartition des émissions de GES du Crédit Mutuel Arkéa



(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_8768/fr/reduction-de-notre-empreinte-environnementale

(2) Il s'agit d'une approche monétaire, soit l'estimation d'une quantité de GES à partir d'une facture ou d'un montant monétaire.

Émissions de GES

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Sources	Total (TeqCO ₂)
1. Émissions directes de GES (scope 1)	1.1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz Naturel et Fioul domestique des sites	867
	1.2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	Gasoil du parc automobile	1 596
	1.4	Émissions directes fuitives	Fuites de fluides froids	240
	Sous total			2 703
2. Émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)	2.1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Électricité des sites	1 251
	2.2	Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	Réseau de chaleur et des sites	18
	Sous total			1 268
3. Émissions indirectes associées au transport (scope 3)	3.1	Transport de marchandise amont	Transport de fond et navettes internes	1 160
	3.3	Déplacements domicile travail	Déplacements des salariés	12 497
	3.5	Déplacements professionnels	Déplacements en voiture, train et avion	2 713
	Sous total			16 370
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés (scope 3)	4.1	Achats de biens	Papier, encre et services	18 045
	4.2	Immobilisations de biens	Immobilisations bâtiments, véhicules et parc informatique	10 714
	4.3	Gestion des déchets	Traitement des déchets banals	502
Sous total			29 260	
Total			49 601	

Afin de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de ces objectifs, l'accord sur le contrat d'intéressement (périmètre de l'Unité économique et sociale) intègre, depuis 2017, un critère de majoration de l'enveloppe, lié à la baisse du bilan carbone par collaborateur.

Initiatives CO₂ acteur

La réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe Crédit Mutuel Arkéa est l'un des enjeux majeurs définis dans le plan stratégique Transitions 2024, au travers d'une initiative « co₂acteur ».

L'ambition du groupe, définie en 2019 en lien avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris, est de réduire son empreinte directe de 15 000 Teq CO₂ à horizon 2024 (hors émission des financements et investissements), soit une baisse de 25 %. Cet objectif est progressivement atteint par des actions concrètes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, au service de la préservation des ressources naturelles.

Cinq leviers d'actions ont été identifiés pour contribuer à réduire les gaz à effet de serre : les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels, les fournitures à impact, l'immobilier durable et le numérique responsable.

1. les déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail pèsent pour plus d'un quart des émissions de carbone du groupe. Ils représentent ainsi l'impact le plus fort de l'empreinte, mais également le premier levier de sa réduction. Pour limiter et faire évoluer les pratiques vers l'éco-mobilité, le groupe met en place des actions volontaristes sur le sujet.

Deux axes clés de réduction des émissions pour le levier des déplacements domicile-travail ont été définis : le télétravail et la mobilité douce.

(i) le télétravail

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite s'appuyer sur le télétravail afin de réduire le nombre de trajets domicile-travail avec un objectif de baisse de 4 500 Teq CO₂ en 2024 par rapport à 2019.

En 2023, l'élargissement du télétravail s'est poursuivi. L'usage des visioconférences et des outils de partage de documents à distance s'est ainsi généralisé ayant pour conséquence directe une réduction des déplacements.

En 2023, un nouvel accord a été négocié au sein de l'UES Arkade permettant le télétravail trois jours par semaine avec un maximum de 100 jours par an.

En 2023, le télétravail a permis d'éviter l'émission de plus de 3 000 Teq CO₂.

(ii) la mobilité douce

Le Crédit Mutuel Arkéa a pour ambition de modifier les habitudes de déplacement de ses collaborateurs en soutenant la mobilité douce et durable avec un objectif de baisse de 1 500 Teq CO₂ d'ici 2024 par rapport à 2019.

En 2022, le groupe a développé et actualisé ses plans de mobilité. Pour inciter les collaborateurs à se déplacer de manière plus responsable, plusieurs entités (UES, Suravenir, Suravenir Assurances, Fortuneo, CFCAL) ont signé de nouveaux accords lesquels prévoient la prise en charge de tout ou partie des frais engagés par les collaborateurs dans le cadre de leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Aussi, pour favoriser le covoiturage, le partenariat avec BlaBlaCar a été reconduit pour plusieurs entités du groupe (UES et Suravenir notamment). En 2023, plusieurs webinaires de présentation ont été dispensés.

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, installées sur les parkings salariés de plusieurs sites du groupe, s'est également poursuivi, amenant leur nombre à 200.

2. les déplacements professionnels

Les déplacements professionnels représentent 9 % des émissions carbone du groupe. Leur réduction est l'un des vecteurs majeurs de diminution de l'empreinte carbone directe du groupe. La crise sanitaire a contraint le groupe à organiser le travail de façon radicalement différente (réunion à distance, nomadisme...). Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite capitaliser sur ces changements de pratique en adoptant de nouvelles formes de travail permettant de modifier durablement les habitudes en termes de déplacements et encourager le recours à des modes de transport vertueux.

Trois axes clés de réduction des émissions pour le levier des déplacements professionnels ont été définis : la réduction des déplacements, l'utilisation du train et le verdissement du parc automobile.

(i) la réduction des déplacements

Dès 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a fixé une baisse des déplacements professionnels de 30 % et maintenir ce niveau chaque année jusqu'en 2024. Ainsi, les collaborateurs sont invités à privilégier une réunion en visioconférence plutôt qu'un déplacement.

Depuis 2019, les possibilités de réunion à distance se sont développées en interne et externe pour limiter les déplacements.

En 2023, les kilomètres effectués dans le cadre des déplacements professionnels s'élèvent à 32 millions, soit une baisse de 25 % par rapport à 2019.

(ii) l'utilisation du train

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite remplacer le recours à l'avion et à la voiture par le train. Ainsi, 80 % des trajets dont la durée n'excède pas 3h30 doivent s'effectuer en train (exemples : Paris-Marseille, Paris-Bordeaux, Lyon-Marseille, etc.).

Le train étant cinquante fois moins émissif en CO₂ que l'avion, un déplacement en train représente une économie de 138 kg eq CO₂ par trajet Brest-Paris. Au regard de la spécificité de la localisation du siège du groupe en Bretagne, un objectif de réduction de 75 % des déplacements en avion, à horizon 2024, sur le trajet Paris-Brest a été fixé.

À fin 2023, 72 % des trajets Brest-Paris sont effectués en train.

(iii) le verdissement du parc automobile

En 2024, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite disposer d'un parc automobile 100 % hybride/électrique pour les petits rouleurs (inférieur à 25 000 km/an) et 50 % pour les autres.

La politique de flotte automobile a été ajustée pour équiper les collaborateurs effectuant moins de 25 000 km/an au choix de véhicules hybrides rechargeables ou électriques. La révision de la politique de déplacements du groupe s'accompagne de la mise à disposition de véhicules de service en adéquation avec les besoins des directions. Depuis 2018, des véhicules électriques sont proposés pour les déplacements de courte distance des salariés des services centraux, lesquels disposent de bornes de rechargement.

Au 31 décembre 2023, le parc automobile du groupe est composé à 50 % de véhicules hybrides rechargeables ou électriques.

3. les fournitures à impact

En matière d'achat de fournitures et de services, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite promouvoir une démarche responsable prenant en compte l'impact environnemental des produits et services achetés tout en considérant le cycle de vie complet des produits.

Le groupe a identifié trois axes clés de réduction de ses émissions sur ce levier : le papier, les fournitures de bureau et les objets publicitaires. Le Crédit Mutuel Arkéa accorde également une grande importance à la restauration d'entreprise et la gestion des déchets.

Les achats représentent une part importante du bilan carbone du groupe : plus de 15 000 Teq CO₂ en 2023. La hausse des achats de 18 % par rapport à 2022 est en partie induite par l'impact de l'inflation. Des travaux sont en cours pour mesurer l'empreinte carbone réelle des fournisseurs et ne plus s'appuyer sur une mesure basée sur des ratios euros.

(i) le papier

En tant qu'acteur du secteur financier, les consommations de ressources naturelles du Crédit Mutuel Arkéa restent limitées au regard d'autres secteurs d'activité et concernent principalement le papier. L'objectif du Crédit Mutuel Arkéa est de consommer uniquement du papier labellisé et/ou recyclé d'ici 2024.

Afin de réduire l'usage de papier à destination de sa clientèle, le principal levier du groupe passe par la dématérialisation et la signature électronique de ses offres, qui se sont poursuivies en 2023.

Pour sa consommation interne, le groupe maintient ses efforts de réduction de volume de papier utilisé (impression recto-verso, édition par badge déployée sur les sites centraux, wifi et télévision/vidéoprojecteur dans les salles de réunion des services centraux pour limiter les impressions de supports, etc.). Au-delà de l'attention portée à la consommation, le groupe est également vigilant à l'approvisionnement : les fournitures de papier des ateliers de reprographie sont certifiées PEFC et FSC. Depuis 2018, les consommations quotidiennes des collaborateurs se font sur du papier recyclé.

En 2023, la consommation de papier s'élève à 935 tonnes, en baisse de près de 30 % par rapport à 2019.

(ii) les fournitures de bureau

Le Crédit Mutuel Arkéa a revu son catalogue de fournitures de bureau. Plus de 50 % des références de fournitures de bureau sont désormais des produits éco-conçus.

Le groupe accompagne les équipes dans la révision des modes de consommation des fournitures à impact, avec notamment un focus sur les fournitures de bureau. Chaque référence du catalogue de fournitures de bureau dispose d'une alternative éco-conçue.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage auprès de fournisseurs responsables, en sélectionnant ceux ayant développé une politique environnementale et sociale engageante conforme aux valeurs du groupe.

(iii) les objets publicitaires

D'ici 2024, 100 % des goodies devront être zéro plastique et éco-conçus ou fabriqués en France, pour l'interne comme pour l'externe.

Depuis 2022, un nouveau catalogue, de produits éco-conçus et d'offres écologiques, est mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du groupe y compris les communicants. Ce catalogue est mis à jour régulièrement afin de proposer de nouveaux produits tenant compte des dernières innovations et tendances.

(iv) la restauration d'entreprise

Depuis septembre 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a reconduit son contrat de restauration collective avec l'entreprise Eurest. Le renouvellement de ce partenariat permet de renforcer les changements déjà opérés dans l'offre des restaurants des services centraux et de Suravenir, en tenant compte de plusieurs marqueurs importants : l'intérêt pour une consommation responsable, pour des produits locaux issus de l'agriculture raisonnée ou bio et pour un approvisionnement en circuit court.

En 2023, près de 30 % des repas servis dans les restaurants d'entreprise sont végétariens.

(v) la gestion des déchets

La gestion des déchets en entreprise représente un enjeu majeur pour l'environnement. Différents dispositifs de tri des déchets existent au sein du groupe. Parmi les principaux déchets générés par l'activité du groupe figurent les bio-déchets des restaurants d'entreprise et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Depuis 2017, les bio-déchets des restaurants d'entreprise sont collectés par un prestataire afin d'être valorisés selon un processus de méthanisation.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage, *via* des entreprises spécialisées, à donner une seconde vie aux équipements électriques et électroniques qui ne sont plus utilisés au sein du groupe. Ces produits sont reconditionnés et revendus sur le marché secondaire, ou détruits selon les normes DEEE, un certificat attestant de leurs destructions selon un processus éco-responsable.

Depuis 2021, le recyclage des mégots de cigarettes est mis en place.

Le tri sélectif est effectué dans les bureaux, avec, notamment au siège du Crédit Mutuel Arkéa, Élise, une entreprise adaptée.

4. L'immobilier durable

Les bâtiments représentent 15 % des émissions carbone du groupe. Le Crédit Mutuel Arkéa veille constamment à l'usage et à l'optimisation énergétique de ses bâtiments. La réglementation sur les bâtiments de bureau (décret tertiaire et décret BACS) renforce cette vigilance et fixe des objectifs quantifiés et planifiés, qui rejoignent ceux du groupe. Au-delà des bâtiments et de leurs caractéristiques techniques, le Crédit Mutuel Arkéa travaille à leur usage et au bien-être des occupants. Le groupe a identifié quatre axes de réduction de ses émissions : l'amélioration énergétique des bâtiments, la durabilité, l'optimisation des espaces et des constructions exemplaires. En 2023, le groupe a poursuivi ses actions en faveur d'un immobilier plus durable.

(i) l'amélioration énergétique

Le Crédit Mutuel Arkéa œuvre à la réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments, notamment dans le cadre du décret tertiaire. Cette réglementation impose une baisse de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 ⁽¹⁾. Au sein du groupe, les bâtiments soumis au décret ont fait l'objet, entre 2021 et 2022, d'un audit énergétique.

Le groupe souhaite également atteindre 100 % d'énergie renouvelable sur ses contrats énergétiques.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe planifie ses investissements et les met en œuvre. Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa mène des travaux d'isolation thermique, d'éclairage basse consommation, d'optimisation des systèmes de chauffage ou de rafraîchissement.

En 2022, dans le contexte de crise climatique et énergétique, le Crédit Mutuel Arkéa a accéléré sa mobilisation en faveur de la sobriété énergétique avec la mise en œuvre d'un plan de sobriété pour l'ensemble du groupe. Les premières mesures ont porté sur le chauffage des bâtiments à une température de 19°C, l'extinction de la ventilation à partir de 19h00, l'extinction des enseignes extérieures à la fermeture, l'eau froide dans les sanitaires et l'augmentation de la plage d'extinction des équipements informatiques. Par ailleurs, des actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ont été engagées (isolation, LED, remplacement d'installations obsolètes, etc.) ainsi que d'autres projets concernant la production autonome d'énergie (ombrières de parking, bornes de recharge solaire, etc.).

Le plan de sobriété énergétique mis en œuvre en 2023 s'inscrit dans la trajectoire de réduction de l'empreinte environnementale directe du groupe et contribue à l'atteinte de ses objectifs. Que ce soit en matière d'immobilier ou dans le domaine du numérique, quatre enjeux majeurs mobilisent les équipes :

- éliminer le gaspillage pour réduire la consommation globale d'énergie ;
- améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures immobilières et numériques, des équipements et des modes de travail ;
- verdir la consommation en produisant notre propre électricité grâce aux énergies renouvelables ;
- sensibiliser et fédérer les collaborateurs pour les rendre acteurs de la démarche de sobriété. Par exemple, début 2024, un module de formation/sensibilisation à la sobriété énergétique a été mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du groupe.

(1) Selon la première méthode de calcul proposée par le décret tertiaire (objectif dit « relatif »).

En 2023, la consommation énergétique est de 39,3 GWh, en baisse de 5,5 % par rapport à 2022.

Le groupe dispose de contrats « électricité verte » pour 99 % de sa consommation d'électricité, de contrats verts pour 95 % de sa consommation de gaz.

(ii) la construction exemplaire

Le Crédit Mutuel Arkéa mène des opérations exemplaires sur des projets de construction.

À titre d'illustration :

- s'agissant de l'activité immobilière de bailleur social, dans une démarche continue visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments et des logements sociaux en gestion, Armorique Habitat poursuit des investissements en faveur de la rénovation énergétique de son parc. De plus, Armorique Habitat a fait le choix en 2021 de devenir une entreprise à mission, comme le permet la loi Pacte ;
- la conception des projets neufs de bâtiments tertiaires d'exploitation se réalise dans le respect de la réglementation RE2020 ;
- depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe consomme des énergies portant désormais les caractéristiques suivantes : le fournisseur d'électricité s'engage à injecter sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à près de 100 % de la consommation des sites. Le fournisseur de gaz s'engage à fournir un gaz « vert » directement issu de la production de biométhane français, sous réserve de disponibilité ;
- la mise en œuvre opérationnelle de missions relatives aux décrets tertiaire et BACS se poursuivent ;
- depuis janvier 2022, 96 sites tertiaires non assujettis à des obligations réglementaires énergétiques (décrets tertiaire et BACS) ont fait l'objet d'audits énergétiques afin d'identifier de possibles leviers d'amélioration énergétique.

5. Le numérique responsable

Le numérique représente 4 % des émissions carbone du groupe. Avec l'accélération du digital dans les modes de travail, les échanges se diversifient et l'impact environnemental du numérique augmente fortement. Les équipements des utilisateurs (PC, écrans, smartphones) et leurs usages représentent une part importante de l'empreinte écologique globale du numérique. Le Crédit Mutuel Arkéa a identifié trois axes de réduction de ses émissions : la rationalisation du parc informatique, l'efficacité énergétique des datacenters et la promotion de l'usage du numérique responsable.

(i) la rationalisation du parc informatique

Pour rationaliser son parc informatique, le Crédit Mutuel Arkéa mise sur la sensibilisation de ses collaborateurs à des usages raisonnés et la gestion active des sorties de stocks (dons, recyclage, destruction). Cela répond à deux objectifs à l'horizon 2024 : diminuer de 20 % le ratio de poste par collaborateur de 2,3 (en 2019) à 1,8 et réaliser 1 000 dons de matériels informatiques.

Le Crédit Mutuel Arkéa fixe un cadre sur l'équipement du poste de travail du salarié avec un ordinateur portable et un écran recommandé, et encourage ses collaborateurs à adopter une démarche de sobriété numérique *via* la restitution du matériel inutile et peu utilisé (ordinateurs dormants, écrans, vieux câbles d'alimentation, etc.).

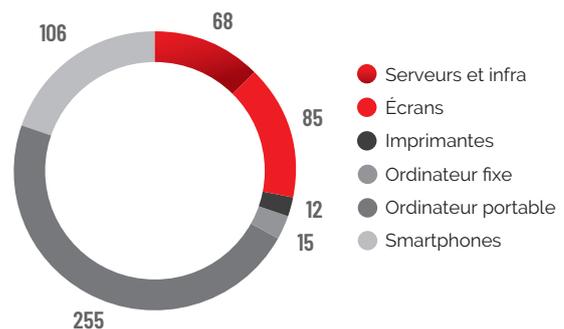
En 2023, le ratio poste/collaborateur est de deux, stable par rapport à 2022.

Le groupe maintient une politique ambitieuse concernant la durée de vie du matériel et ne le remplace qu'en cas de dysfonctionnement ou d'arrêt de mise à jour de sécurité de la part des fournisseurs. Le groupe optimise également les déplacements lors des livraisons de matériel aux collaborateurs.

En 2023, Crédit Mutuel Arkéa et ses entités ont réalisé des opérations de dons de matériels informatiques reconditionnés à des associations. Par exemple :

- Crédit Mutuel Arkéa a fait un don de 80 ordinateurs et smartphones à Habitat & Humanisme en Bretagne et dans les Pays de la Loire ;
- le CFCAL a fait un don de serveurs et de 85 écrans à l'association strasbourgeoise Humanis ;
- le CMB a fait don de 62 smartphones et ordinateurs au Centre des abeilles de Quimper ;
- le CMSO a fait un don de 26 ordinateurs portables et smartphones à Adepage 33.

Au total, le groupe a réalisé 541 dons de matériels informatiques en 2023 qui se répartissent comme suit :



Concernant les dons de matériels informatiques, le Crédit Mutuel Arkéa a dépassé ses objectifs avec plus de 1 500 dons réalisés entre 2019 et 2023.

(ii) efficacité énergétique des datacenters

En tant qu'acteur du secteur financier, l'une des principales consommations énergétiques du groupe concerne son parc informatique et ses datacenters. Concernant l'efficacité énergétique des datacenters, le Crédit Mutuel Arkéa a l'objectif de maintenir son *Power usage effectiveness* (PUE) ⁽¹⁾.

Pour maintenir l'efficacité énergétique de ses datacenters, le groupe entreprend des travaux techniques récurrents sur les bâtiments : adaptation des allées froides, application de peintures externes spécifiques pour l'isolation thermique, remplacements d'onduleurs, etc.

De plus, dans le cadre du plan de sobriété énergétique mis en place par le groupe, la température des salles serveurs a été relevée.

Un comité de démontage, pour faire un suivi proactif des décommissionnements applicatifs et équipements, a été mis en place. Au total, plus de 500 serveurs ont été décommissionnés entre 2021 et 2023.

(1) Le PUE représente le ratio entre l'énergie totale consommée par le centre informatique et l'énergie consommée par les équipements informatiques.

Le groupe a également initié des travaux visant à améliorer l'éco-conception informatique de ses applications et de ses sites web. Trois applications mobiles ont fait l'objet d'analyse « Greenspector » en 2021 et en 2022 avec l'obtention du niveau « Bronze ». En 2023, l'application mobile d'un client BtoB a été auditée.

En 2023, le PUE est stable à 1,73.

(iii) promotion du numérique responsable

Le Crédit Mutuel Arkéa travaille à la promotion de l'usage du numérique responsable, via la définition des bonnes pratiques et des outils de suivi ainsi que l'accompagnement des collaborateurs à leur mise en œuvre.

En 2023, le groupe a mené plusieurs actions de sensibilisation à la sobriété numérique, en interne ou en externe.



Dans le cadre du *Digital Cleanup Day*, journée mondiale de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique par l'action, le Crédit Mutuel Arkéa organise annuellement une opération. À l'occasion de cet événement, environ 400 restitutions de matériels ont été enregistrées.

En 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a signé la charte de l'Institut du numérique responsable et Fortuneo a obtenu un label numérique responsable de niveau 2 ⁽¹⁾.

Sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques

En 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a mené plusieurs actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs : éco-gestes, sobriété numérique, crise climatique et énergétique, etc.

L'une des actions majeures est la participation de nombreux collaborateurs à la Fresque du climat, un atelier collaboratif pour comprendre les enjeux du changement climatique.



Depuis mars 2022, plus de 7 000 collaborateurs et administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa ont participé à la Fresque du climat.

Pour déployer largement cet atelier, une communauté d'animateurs de la Fresque du climat a été créée, constituée de salariés volontaires formés pour sensibiliser leurs collègues à ces enjeux.

Fort de ce succès, le groupe a décidé d'aller encore plus loin en portant l'ambition de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs et administrateurs à la Fresque du climat d'ici fin 2024.

Engagements publics

Pour témoigner de son engagement et de son ambition claire, volontaire et réaliste en matière de réduction de son empreinte carbone, le Crédit Mutuel Arkéa a pris des engagements publics.



Dans le cadre notamment du projet *Tomorrow* et du Plan Climat, Brest métropole incite les acteurs du territoire à prendre des engagements pour participer à l'atténuation du changement climatique.

Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa est, depuis 2022, signataire de la charte d'engagement pour le climat, au plus haut niveau : « 3. J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés ».



Le Crédit Mutuel Arkéa est devenu mécène de l'Association des entreprises partenaires de la communauté « Les entreprises s'engagent » à laquelle le groupe appartient. Cette communauté fédère et accompagne les entreprises qui œuvrent pour construire une société plus durable et solidaire.

En 2023, ces engagements se sont poursuivis et s'affirment par la signature de la charte « Ecowatt » et de la « charte d'engagement pour la sobriété des bâtiments tertiaires privés » sur le périmètre de l'immobilier d'exploitation.

(1) <https://www.fortuneo.fr/files/251023-cp-label-numerique-responsable.pdf>

2.5.4 en tant qu'employeur responsable

En tant que groupe mutualiste fortement ancré sur ses territoires, le Crédit Mutuel Arkéa veille à être un employeur responsable, engagé en faveur de la diversité et du développement de son capital humain, dans un juste équilibre pour le bien-être de ses collaborateurs et d'un dialogue social actif.

Pour saisir les opportunités et défis humains d'un employeur à impact positif sur ses territoires, le Crédit Mutuel Arkéa crée les conditions de l'engagement de chaque collaborateur grâce à une expérience personnalisée.

2.5.4.1 Le développement et la diversité du capital humain

Pour accompagner et développer l'employabilité des collaborateurs à tous les niveaux, le groupe investit dans le développement de tous ses talents : formation, mobilité, équilibre des vies...

Au sein du groupe, l'environnement de travail est fondé sur la confiance, ce qui stimule l'engagement.

Le développement du capital humain

Risques extra-financiers associés à cet enjeu		
■ Risques psychosociaux		
Charge de travail, qualité de vie au travail, défaut d'engagement des salariés, sexisme et harcèlement	Stagnation des carrières et des compétences	Manque d'attractivité
Taux d'avis positifs sur le critère « <i>Sens donné au travail</i> » : 87 %	Taux de salariés formés : 95,52 %	Taux de recommandation (e-nps) : 0,0
Taux d'avis positifs sur le critère « <i>charge de travail</i> » : 36 %		
Taux de satisfaction des salariés à l'égard des pratiques de l'entreprise et de l'environnement de travail : 91 %		

Avec 10 514 collaborateurs en CDI, au 31 décembre 2023, le groupe est de taille intermédiaire, « à taille humaine » et offre des possibilités d'évolution professionnelle avec des centres de décision en région et un siège social en Bretagne près de Brest.

Principalement présent en France ⁽¹⁾, le Crédit Mutuel Arkéa concentre près de 79 % de ses effectifs sur les territoires historiques de ses deux fédérations, en Bretagne et dans le Sud-Ouest.

Le groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

En phase avec la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa, ayant adopté la qualité de société à mission, des orientations stratégiques Transitions 2024 et tout particulièrement le levier quatre sur l'expérience collaborateur, la déclinaison relations humaines (RH) du projet souligne la première richesse du groupe Crédit Mutuel Arkéa à savoir son capital humain. La mission de la Direction dynamiques & relations humaines « *créatrice de liens* », stipule que : « **Pour accompagner les opportunités et défis humains d'un employeur à impact positif sur ses territoires, nous créons les conditions de l'engagement de chaque collaborateur grâce à une expérience personnalisée** ».

Acteur de la réussite de la stratégie du groupe et de sa performance globale, la Direction dynamiques & relations humaines est un partenaire et un facilitateur au service de tous,

managers comme collaborateurs. Pour ce faire, les équipes RH aident chaque collaborateur à se réaliser dans le groupe et au sein de ses écosystèmes, en allant au-devant des besoins des salariés, en faisant grandir leurs compétences individuelles et collectives, en facilitant les transitions managériales, et en rendant « *chacun acteur de son parcours* ».

Accompagner chaque collaborateur dans son plein épanouissement

La qualité de vie au travail est un engagement RH majeur : l'intérêt porté au contenu des missions confiées, l'opportunité de développer de nouvelles compétences et l'accompagnement vers de nouvelles missions sont des facteurs clés de motivation.

Une équipe dédiée au bien-vivre au travail et à la prévention des risques psychosociaux est chargée de cette mission au sein de la Direction dynamiques & relations humaines en collaboration avec l'ensemble des entités.

Pour formaliser l'évaluation de l'ensemble des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux, l'entreprise réalise chaque année un Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp), à partir duquel est conçu le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact), recensant les actions RH et les moyens correspondant à sa mise en œuvre. Le site intranet dédié au bien-vivre des salariés de l'Unité économique et sociale (UES) informe sur les dispositifs mis en place et les relais disponibles dans l'environnement de travail. Il constitue un vecteur permanent d'information de l'ensemble des salariés sur la prévention des risques professionnels. Par ailleurs, les managers et différents relais sont formés à la prévention des risques professionnels via des cursus de formation spécifiques.

(1) 284 salariés en Belgique (ou 2,6 % des effectifs hors France).

Au regard de l'activité du groupe, les risques physiques sont limités. Les accidents du travail et de trajet restent peu fréquents et de faible gravité : 30 accidents ont été dénombrés en 2023, contre 56 en 2022. Le nombre total de jours d'absence liés à ces accidents atteint 2 805 jours en 2023 (contre 3 863 jours en 2022). Concernant les maladies professionnelles, aucune déclaration de salarié en maladie professionnelle, reconnue comme telle par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en France, a été constatée en 2023 (une déclaration en 2022).

Un accord sur le régime complémentaire santé et prévoyance a été signé en 2017. Il a pour objet de définir les garanties dont bénéficient les salariés en matière de prestations complémentaires à la couverture de sécurité sociale en cas de longue maladie et de prestations de prévoyance en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès. Ces garanties respectent les dispositions légales relatives aux contrats dits « responsables ». Ce régime collectif, à adhésion obligatoire, bénéficie à l'ensemble des salariés de l'Unité économique et sociale et à leurs ayants droit. Il est financé jusqu'à 75 % par l'employeur. Une surcomplémentaire santé, dont l'adhésion est facultative, a également été mise en place de manière unilatérale afin de couvrir les dépassements d'honoraires des médecins.

En tant qu'entreprise de services, une attention particulière est portée aux risques psychosociaux au sein du groupe.

Par ailleurs, en 2023, la deuxième édition de l'enquête d'écoute active des collaborateurs à l'échelle du groupe, le Baromètre de l'expérience ⁽¹⁾, s'est tenue au mois de juin.

Cette enquête intègre la mesure des risques psychosociaux et analyse également plus largement la perception de l'expérience vécue par l'ensemble des collaborateurs du groupe. Les critères évalués dans cette enquête sont multiples : l'épanouissement au travail, la charge de travail, la recommandation de l'employeur, le soutien managérial, l'autonomie, les relations avec les collègues ou encore le sens donné au travail.

Le Baromètre de l'expérience révèle cette année encore un excellent taux de satisfaction de 91 % ⁽²⁾, du fait d'un alignement sur des valeurs communes : « Ouverture, audace, engagement et solidarité ». Les salariés ont plaisir à venir au travail grâce aux relations de confiance tissées avec leur manager, à l'ambiance de travail (solidarité, bienveillance...) et à l'organisation du travail (flexibilité, articulation des vies personnelles et professionnelles...).

Ce taux de satisfaction met en valeur la fierté d'appartenance des collaborateurs. Cet indicateur et l'indice de recommandation l'e-NPS (% promoteurs - % détracteurs) évalué à 0,0 représentent deux nouvelles mesures de l'expérience collaborateur retenues dans le cadre du plan moyen terme Transitions 2024.

Les résultats du Baromètre de l'expérience ont été communiqués aux instances représentatives du personnel puis aux collaborateurs au dernier trimestre 2023, illustrant une volonté de transparence auprès de tous.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans son ensemble et chaque entité le composant peuvent ainsi orienter leurs plans d'actions au plus proche des besoins pour améliorer le quotidien professionnel des salariés. À titre d'illustration, en 2023, un site intranet a été conçu à destination des collaborateurs afin de mettre à disposition les informations nécessaires pour les accompagner dans leur parcours de mobilité interne. Par ailleurs, le projet pilote *Jobmaker*, une plateforme digitale d'auto-coaching, a également été lancé pour aider les salariés à mener une réflexion active sur leur évolution professionnelle.

Ces résultats sont en phase avec la promesse de la Direction dynamiques & relations humaines d'être un employeur qui stimule et active un dialogue responsable avec et entre les collaborateurs du groupe, présents et futurs pour maximiser l'impact social, sociétal et environnemental d'aujourd'hui et de demain.

Les salariés peuvent compter, en complément de leurs responsables RH de proximité, de leurs managers et de leurs représentants syndicaux, sur une communauté de BienVeilleurs déployée par la Direction dynamiques & relations humaines depuis 2020. Formée et animée par l'équipe Inclusion & prévention de la Direction, cette quarantaine de collaborateurs volontaires représente de multiples capteurs et relais de confiance sur le terrain.

En complément de l'accompagnement interne déjà proposé, un dispositif externe d'écoute et de soutien psychologique est mis à disposition. Ce service, disponible 24h/24 et 7j/7, a pour objectif d'aider les collaborateurs à retrouver un meilleur équilibre de vie en leur permettant d'échanger avec des professionnels de santé, de façon gratuite, anonyme et confidentielle. Un service de téléconsultation est également mis à la disposition des collaborateurs de l'Unité économique et sociale et de sept filiales du groupe.

Par ailleurs, comme tout salarié peut rencontrer au cours de sa vie des difficultés d'ordre professionnel et/ou personnel, avec possiblement des conséquences sur sa santé, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place différents modes d'accompagnement. Dans ce cadre, un réseau d'assistantes sociales est à la disposition des collaborateurs du périmètre de l'Unité économique et sociale et de certaines filiales comme Suravenir Assurances et Financo. Une infirmière à temps plein est, également, présente dans les locaux des services centraux du groupe.

En matière de **harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes**, l'équipe Inclusion & prévention de la Direction dynamiques & relations humaines a mis en place une démarche de sensibilisation et des mesures de prévention auprès des collaborateurs. Elle a également déployé un dispositif d'alerte permettant de mobiliser les bons acteurs au meilleur moment pour intervenir rapidement. Ainsi, le dispositif « **Stop harcèlement** », actif depuis novembre 2020 et animé par la Direction dynamiques & relations humaines, a pour objectif de clarifier la démarche de signalement et de libérer la parole pour permettre de résoudre ce type de situations. Outre une communication auprès de l'ensemble des salariés et des managers, l'entreprise met à disposition de tous un certain nombre d'outils : un guide illustré d'exemples concrets qui rappelle le cadre légal et les démarches à effectuer, les numéros utiles et le processus de signalement, des formations pour les managers et les salariés sous forme de *e-learning* ou de vidéos explicatives...

(1) Enquête à participation volontaire des salariés (ouverte sur trois semaines) menée par l'institut Opinionway pour garantir la stricte confidentialité des réponses.

(2) Taux de participation de 57 % en 2023, soit + 3 points par rapport à 2022.

Lancé sur le périmètre de l'UES, ce dispositif a inspiré d'autres entités au sein du groupe, lesquelles se dotent désormais de leurs propres outils.

Depuis 2022, il est possible de faire un signalement collectif. Par ailleurs, un accompagnement individuel et/ou collectif des salariés au cas par cas est également sollicité auprès de cabinets externes. De plus, un chantier a été ouvert en 2023 pour construire un outil commun aux trois dispositifs d'alertes en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa (alertes professionnelles, « Stop harcèlement » et devoir de vigilance). Ce nouvel outil de signalement a pris place, en janvier 2024, sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa ⁽¹⁾, pour simplifier la démarche pour les lanceurs d'alerte en proposant un unique point d'accès et garantir confidentialité et tranquillité ⁽²⁾.

D'autres accompagnements sont à la disposition des salariés, comme le dispositif d'écoute et de soutien psychologique par téléphone, gratuit, anonyme et confidentiel en complément de l'assistance qui peut être proposée par la médecine du travail et/ou d'une entrée en contact avec des assistantes sociales du Service social interentreprises de l'Ouest (SSIO).

L'équipe Inclusion & prévention a également livré en novembre 2023 une base documentaire en santé psychologique visant à libérer la parole sur ce sujet, apporter des informations, acculturer nos experts RH et managers et également mettre en avant les relais internes et externes.

Tous ces dispositifs d'accompagnement sont en totale adéquation avec l'identité coopérative et solidaire du groupe.

Le groupe agit sur l'organisation et les conditions de travail

Ces dernières années ont également été sources de profondes évolutions sociétales avec des changements considérables dans les modes de travail et les attentes des collaborateurs. Face à ce constat, le groupe mène un projet sur les modes et espaces de travail des services centraux et des filiales, intégrant ces nouveaux usages, permettant ainsi de cultiver le collectif, le mieux-être ensemble, et repenser les espaces de travail de manière plus durable.

Depuis 2020, une réflexion plus globale a été engagée autour de l'ensemble des espaces, des bâtiments et des aménagements des services centraux qui doivent devenir des vecteurs de communication importants vers l'interne et l'externe. Pour cela, un projet transverse « Signature » pour lequel la Direction dynamiques & relations humaines est partie prenante, est en cours de déploiement, avec pour objectif de contribuer à l'expression de l'identité du groupe dans les espaces collectifs. Par ailleurs, dans les réseaux, le concept de « Nouvelles caisses locales », prôné par le groupe, offre des espaces de travail aux collaborateurs et d'accueil des clients, en totale adéquation avec les ambitions d'attention sincère vis-à-vis des clients et des salariés. Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de réduction de l'empreinte carbone du groupe et dans la volonté d'être une entreprise qui améliore son impact sur le territoire.

L'organisation du travail joue un rôle majeur pour simplifier et alléger les tâches et contribuer à préserver efficacement et durablement la santé et la sécurité des collaborateurs. Agir sur la charge de travail en améliorant la qualité de vie des collaborateurs constitue ainsi une priorité pour lutter contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et le stress. Le groupe souhaite favoriser une organisation plus flexible du temps de travail des collaborateurs.

Des accords d'entreprise sont mis en œuvre sur le périmètre de l'Unité économique et sociale afin de permettre une organisation plus agile du temps de travail des collaborateurs :

- **accord sur le travail à distance, organisation en mode hybride** : indépendamment de la situation de travail à distance imposée par la situation sanitaire liée au coronavirus, la nécessité de mettre en place une organisation hybride combinant du présentiel et du distanciel est approuvée depuis 2020. Le télétravail est proposé à l'ensemble de la population éligible des services centraux, et le déploiement est effectif pour les réseaux des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne (1 971 télétravailleurs, 64 % de l'effectif en CDI) et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (713 télétravailleurs, 81 % de l'effectif en CDI). Toutes les filiales du groupe proposent et expérimentent le télétravail.

Au 31 décembre 2023, 74 % des collaborateurs du groupe ont accès au télétravail (soit 8 502 collaborateurs dont 5 695 au sein de l'UES). L'accès au télétravail contribue à donner une image positive et permet aux salariés d'avoir une organisation du travail hybride et ainsi de bénéficier d'une flexibilité plus favorable à l'articulation vie professionnelle et personnelle. Le télétravail arrive également en tête des motivations des jeunes actifs pour rejoindre une entreprise sur nos territoires.

Chez Financo, le nomadisme est régi par l'accord télétravail et nomadisme. Il s'applique aux salariés itinérants (commerciaux, Directeurs régionaux, responsables régionaux, Directeurs de marché, Directeurs réseau et développement, responsables grands-comptes) ;

- **accord sur le temps partiel choisi** : il vise à mieux prendre en compte les aspirations des salariés concernant leur équilibre vie personnelle et vie professionnelle et à donner un accès plus large au temps partiel ;

- **accord sur le forfait jours** : l'esprit de cet accord réside dans la volonté d'abandonner une gestion figée que peut représenter l'organisation de travail journalière, au profit d'une gestion annuelle des jours travaillés permettant une meilleure flexibilité dans l'organisation professionnelle et personnelle des collaborateurs. Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, 2 468 collaborateurs sont désormais concernés (soit 22 % des collaborateurs du groupe) ;

- **accord sur le don de congés pour enfant ou conjoint gravement malade ou pour salarié aidant** : ce don, anonyme et sans contrepartie, permet au salarié bénéficiaire du don de maintenir sa rémunération pendant son absence. En juin 2023, 191 salariés de l'UES ont donné un total de 248 jours. Depuis juillet 2020, les collaborateurs n'ont plus l'obligation d'écouler leurs propres congés avant de pouvoir bénéficier du dispositif. Ce don de congés est désormais ouvert aux salariés aidants à hauteur de cinq jours par an. Des dons de congés pour enfant ou conjoint gravement malade sont également en place au sein de la filiale Suravenir.

Ces accords visent à accompagner l'évolution de l'entreprise d'un point de vue social et économique, à offrir un environnement de travail plus flexible aux collaborateurs, et à poursuivre les initiatives pour l'harmonie vie professionnelle et vie personnelle.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/assurances/c_20271/fr/droit-d-alerte

(2) En dehors du bureau et depuis un ordinateur privé. Dans un premier temps réservé aux collaborateurs des deux fédérations et des services centraux, il sera déployé à l'ensemble du groupe courant 2024.

Par ailleurs, si les nouvelles technologies font aujourd'hui partie intégrante de l'environnement de travail et sont indispensables au bon fonctionnement des sociétés, l'entreprise est attentive au **droit à la déconnexion**. Des modalités d'incitation ou même de déconnexion automatique sont en cours de réflexion. Depuis 2020, un module « bonne gestion des e-mails » est disponible dans le catalogue des formations pour orienter les bonnes pratiques.

La démarche « **Qualité de vie au travail** » a déjà été reconnue avec une récompense aux « Victoires des leaders du capital humain » en novembre 2019 pour ses projets innovants au service de l'engagement et du bien-être des salariés.

Depuis 2019, le projet de cohésion interne « **Sport@work** » permet chaque année, à 50 salariés, de participer au Marathon de Paris sous les couleurs du groupe. Au-delà, le groupe, encourage l'engagement sportif de ses collaborateurs (en compétition ou en loisirs).

Une sortie à vélo, accompagnée des cyclistes professionnels de l'équipe Arkéa-B&B (anciennement Arkéa-Samsic), est organisée chaque année à l'occasion d'une journée supporters dans les locaux du groupe. À ce titre, 80 collaborateurs en bénéficient en tant que cyclistes et plus de 100 salariés supporters y participent avec leur famille.

Le retour d'expérience des salariés à ces événements sponsorisés Arkéa encourage la pratique du sport auprès de l'ensemble des collaborateurs par les échanges entre collègues.

L'entreprise accompagne également les salariés engagés dans des manifestations à caractère humanitaire ou citoyen

Dans ce cadre, le Crédit Mutuel Arkéa a signé depuis mars 2019 une convention de soutien à la politique de la réserve militaire ⁽¹⁾. Elle a pour objectif de créer des liens de confiance entre les entreprises et les armées, visant ainsi à faciliter l'accomplissement des périodes d'activité des réservistes. Cet engagement vient souligner trois valeurs communes partagées entre Crédit Mutuel Arkéa et les armées : l'engagement, l'ouverture et l'audace.

Crédit Mutuel Arkéa a également signé en avril 2023 une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Finistère afin de permettre à ses salariés sapeurs-pompiers volontaires de pouvoir effectuer leurs missions avec un peu plus de sérénité. Cette convention octroie douze jours d'absence par an pour les interventions dans le Finistère. Crédit Mutuel Arkéa rejoint ainsi les 292 entreprises signataires d'une convention avec le SDIS du Finistère.

Suravenir et le Crédit Mutuel de Bretagne ont mis en place un arrondi sur salaire qui consiste en la possibilité pour les salariés (sur volontariat) de faire chaque mois des micro-dons directement prélevés sur leur paie, au bénéfice d'associations choisies par les salariés. Les associations Action enfance, Institut Curie et Fissa autisme ont ainsi été sélectionnées par Suravenir et Grain de sel pour le Crédit Mutuel de Bretagne. En complément, Suravenir et le CMB s'engagent à doubler le montant de chaque don ⁽²⁾.

Créer les conditions de l'engagement

Le Crédit Mutuel Arkéa tient à organiser des échanges réguliers avec ses collaborateurs concernant le projet d'entreprise et les plans d'actions engagés. Des communications régulières et des moments d'échanges privilégiés sont ainsi organisés entre la direction et l'ensemble des salariés.

Le Point d'étape du plan stratégique (PEPS) 2023 s'est déroulé les 14 et 15 mars, à Saint-Malo, réunissant 460 managers. Rendez-vous incontournable, le PEPS est l'occasion pour Julien Carmona (Président du Crédit Mutuel Arkéa), Hélène Bernicot (Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa) et Anne Le Goff (Directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa) d'aborder l'avancement du plan moyen terme, la performance globale dont les résultats extra-financiers mais aussi d'apporter des illustrations concrètes en lien avec la qualité d'entreprise à mission du Crédit Mutuel Arkéa. L'objectif de ces deux journées est de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe en permettant le tissage de liens, favorisant les échanges, et le partage des projets, de prendre confiance aux enjeux en embarquant les managers dans les transformations à venir.

Complétées du séminaire des cadres dirigeants, lequel s'est déroulé les 16 et 17 octobre 2023, ces deux journées ont été l'occasion de poser entre autres les premières pierres du prochain plan stratégique.

En 2023, les rendez-vous conviviaux en présentiel « **Rencontres & vous** », entre un membre du Comex et une dizaine de salariés, ont continué à rythmer la vie de l'entreprise. Ces moments privilégiés durent environ une heure et demie et se déroulent plusieurs fois par mois. Plus de 40 rencontres ont ainsi été organisées et près de 400 salariés ont pu y participer, en s'inscrivant aux dates disponibles.

Également, un nouveau format vidéo a été mis en place en 2023 : « Direct RH ». L'objectif de ce média est de partager des sujets d'actualités à l'ensemble des collaborateurs, en apportant des réponses concrètes sur des thématiques RH.

Des missions sur les parcours collaborateurs en faveur d'un *management par le sens et la confiance*

Pour accompagner le déploiement de son plan stratégique Transitions RH 2024 et répondre aux enjeux RH actuels, la Direction dynamiques & relations humaines a engagé des missions autour des expériences vécues par les managers et les collaborateurs, très complémentaires par essence. Ces grands projets visent à soutenir l'engagement de l'ensemble des salariés, en déployant une approche par parcours et en accompagnant la transition vers un *management* créateur d'une relation et d'un climat de confiance.

Le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une stratégie de recrutement, de mobilité et de formation dynamique, avec pour vocation de développer l'attractivité auprès des talents d'aujourd'hui et de demain et la fierté d'appartenance des collaborateurs. En 2019, le groupe s'est vu décerner la meilleure distinction dans la catégorie « **Marque employeur et recrutement** » aux Victoires des leaders du capital humain. Ce Trophée d'or récompense une « *marque employeur forte, fondée sur l'humain et des opérations de recrutement atypiques* ».

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/arkea-signe-une_convention-de-soutien-a-la-politique-de-reserve-operationnelle_cp_28032019.pdf
(2) Dans la limite d'un montant global de 5 000 euros pour la première année pour le CMB.

L'année 2023 a vu naître la première campagne Marque employeur groupe. L'objectif de cette campagne est double : travailler le sentiment d'appartenance auprès des salariés et faire connaître l'engagement du groupe à des candidats à travers un discours fédérateur valorisant la qualité d'entreprise à mission de Crédit Mutuel Arkéa.

Cette campagne, incarnée par le témoignage de quatre collaborateurs sur leur histoire, dans leur univers de travail quotidien, apportent les preuves concrètes des engagements RH sur quatre thématiques : le développement des compétences, l'innovation, l'inclusion et la société à mission. Ces « témoins » et leurs vraies histoires viennent apporter la preuve de notre discours.

Le groupe poursuit une démarche proactive de recrutement autour d'une « expérience candidat » personnalisée avec 1164 recrutements en contrat à durée indéterminée (CDI) en 2023 (*versus* 1122 en 2022). Compte tenu des nouveaux comportements des postulants et de l'arrivée massive des réseaux sociaux dans le cadre de leur recherche d'emploi, les équipes de recrutement adoptent une nouvelle posture et déploient différentes stratégies d'approche en fonction des postes à pourvoir, de la rareté des profils et de l'expertise métier recherchée, pour mettre en avant les avantages à rejoindre le Crédit Mutuel Arkéa. Pour améliorer l'« expérience candidat », les processus de recrutement ont été revus en 2023 :

- changement de la durée des tests de personnalité/logiques (solution Assessfirst) à trente minutes *versus* deux heures pour l'ancienne version ;
- amélioration de l'intégration du candidat avant son arrivée avec le déploiement d'une nouvelle application d'un prestataire, Workelo, pour faciliter les démarches administratives et la connaissance de l'entreprise.

Le groupe accompagne l'arrivée de collaborateurs sur ses territoires, en prenant en considération leur situation familiale, notamment la situation professionnelle du conjoint et adhère à titre d'exemple à un réseau d'employeurs sur le bassin brestois. Les fonctions RH des différentes entités du groupe organisent également des parcours d'intégration et de formation spécifiques pour les nouveaux salariés dont l'objectif est de mettre le nouveau recruté dans des conditions optimales d'exercice de son emploi, de vérifier l'adéquation entre ses aptitudes et les attentes de l'entreprise tout en créant un lien avec les autres salariés.

Le Crédit Mutuel Arkéa organise également un « Carrefour des nouveaux recrutés » dont les objectifs sont de présenter le plan stratégique de l'entreprise aux nouveaux collaborateurs du groupe, de leur faire rencontrer les dirigeants, mais aussi d'encourager la transversalité et la création d'un réseau de relations. Cet événement, qui s'est tenu pour la dernière fois le 4 octobre 2022, a réuni 550 collaborateurs. La prochaine édition est prévue le 20 juin 2024.

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue également à la formation initiale avec l'accueil de stagiaires et d'alternants. En 2023, il a maintenu ses actions en faveur de l'emploi des jeunes, en accueillant 956 stagiaires et alternants (*versus* 932 en 2022).

Initialement à travers un « Carrefour des alternants » dont la dernière édition a eu lieu le 22 novembre 2022, le Crédit Mutuel Arkéa sensibilise au projet de l'entreprise, fait connaître la richesse de ses métiers et facilite leur intégration avec une ambition partagée : « *Au Crédit Mutuel Arkéa, l'alternance peut être la première étape de votre parcours collaborateur* ». Désormais, pour encore davantage de liens, les entités

organisent, en local, des événements dédiés aux alternants et stagiaires qu'ils accueillent. À titre d'illustration, un Welcome café des alternants a été organisé en présentiel au deuxième semestre 2023 par les services centraux et d'autres entités du groupe. Convaincu que ses salariés sont ses meilleurs ambassadeurs, le Crédit Mutuel Arkéa a lancé un programme de cooptation. En place depuis 2019 au Crédit Mutuel de Bretagne et dans les services centraux, il a été élargi à l'ensemble de l'Unité économique et sociale. Dans ce cadre, en 2023, l'application de cooptation de recrutement du groupe a été revue et un nouveau partenariat avec le prestataire Basile a été mis en place. Les collaborateurs peuvent désormais soumettre les candidatures de leur réseau de connaissances. Parmi l'ensemble des offres d'emploi proposées, certaines disposent d'une mention spécifique et permettent de percevoir une prime de 1 000 euros versée dans les deux mois après la prise de fonction du candidat recruté.

Attentif au bien-être de ses collaborateurs et compte tenu de l'évolution du marché bancaire et de l'assurance, de ses objectifs stratégiques, de sa pyramide des âges et de son positionnement territorial, le Crédit Mutuel Arkéa considère la mobilité professionnelle comme un levier essentiel à un développement mutuel. Le positionnement territorial en région du Crédit Mutuel Arkéa favorise par ailleurs la mobilité interne (fonctionnelle et entre les entités du groupe). Pour faire connaître et promouvoir la grande diversité du groupe et de ses métiers, en 2023, le Crédit Mutuel Arkéa a mis à disposition de ses collaborateurs des outils leur permettant d'être pleinement acteurs de leur mobilité, tels que *Jobmaker*, une plateforme digitale d'auto-coaching ou un site intranet comportant toutes les étapes clés de la mobilité du collaborateur : s'informer, se préparer ou encore candidater. Un comité mobilité a lieu chaque mois entre les équipes recrutement et mobilité du siège et celles des filiales pour échanger sur les postes à pourvoir et les profils des collaborateurs déclarés en mobilité. En hausse en 2023, la mobilité interne a concerné 13,3 % des collaborateurs du groupe (*versus* 12,9 % en 2022), à la suite de la publication de postes ouverts au recrutement *via* un système de bourse des emplois. Des newsletters « Objectif mobilité » sont adressées tous les mois aux collaborateurs des services centraux par mail pour découvrir une sélection d'offres d'emploi à pourvoir. Des démarches similaires sont réalisées dans les autres entités du groupe. Un plan d'action spécifique, dont l'objectif est d'optimiser le parcours mobilité des collaborateurs en promouvant la mobilité interne et en améliorant les outils dédiés, est actuellement mis en œuvre. En complément des outils mis en place en 2023, un événement pour promouvoir la mobilité et le champ des possibles au sein de Crédit Mutuel Arkéa se tiendra au second trimestre 2024. D'autres dispositifs comme « Vis ma vie », déjà expérimenté auprès des cadres dirigeants volontaires, sont également en cours de réflexion pour l'étendre à l'ensemble des collaborateurs.

Au-delà de cet engagement en matière de mobilité, le groupe souhaite faire grandir les talents pour accroître ses capacités d'innovation et permettre à chacun de s'épanouir et de se projeter.

Chaque année, un temps d'échange privilégié entre le collaborateur et son manager est planifié pour faire le point sur les missions réalisées, les compétences acquises et se projeter sur de nouvelles missions. Lors de la campagne 2022-2023, 88 % des entretiens annuels d'évaluation ont été réalisés au niveau du groupe. Le groupe déploie actuellement un projet de refonte des entretiens visant à renforcer le rôle des collaborateurs dans le développement de leurs parcours professionnels en leur donnant plus de sens et d'efficacité.

A minima tous les deux ans, un entretien carrière est organisé entre le collaborateur et son manager, afin d'aborder le parcours professionnel et les souhaits d'orientation à un an et trois ans. Les salariés ont également la possibilité de bénéficier d'entretiens avec un correspondant RH pour approfondir les pistes évoquées lors du point professionnel.

Au-delà des parcours individuels, lorsque les métiers sont en tension ou que des réorganisations sont nécessaires, ces évolutions sont anticipées et gérées dans le cadre d'une politique de mobilité au sein du groupe. Plusieurs dispositifs inclus dans la charte de mobilité du groupe visent à accompagner les salariés concernés (tels qu'une prime mobilité dans certaines conditions de mobilité géographique). Chaque projet de réorganisation est accompagné par un correspondant RH spécifique, chargé de soutenir les situations collectives et individuelles. Le processus d'accompagnement des collaborateurs débute toujours par un entretien individuel, au cours duquel le salarié et son interlocuteur RH évoquent ensemble les pistes d'évolution et les souhaits du collaborateur. Au cas par cas, le correspondant RH dispose d'outils pour favoriser le maintien des salariés concernés au sein du groupe (formations dédiées, accompagnement par le tutorat, évaluation des compétences, programme de coaching, bureau extérieur spécialisé...).

Le Crédit Mutuel Arkéa est également attentif à ses seniors. Un parcours dédié aux futurs retraités est proposé sur deux jours avec une formation sur les dispositifs légaux de retraite, une présentation du dispositif RH proposé par le groupe dont les possibilités de mécénat de compétences (dispositif ci-dessous cf. L'engagement et la solidarité des collaborateurs) et une formation « Les gestes qui sauvent » avec un casque virtuel.

Faciliter les transitions managériales

La qualité du *management* est un levier majeur de l'épanouissement au travail et de l'engagement des salariés. C'est avec cette conviction forte qu'un projet transverse relatif à l'expérience managériale vécue au sein du Crédit Mutuel Arkéa a été lancé en septembre 2021, avec pour objectif de mieux accompagner les managers du groupe dans l'exercice de leur fonction, tout au long de leur parcours.

Sur la base d'un référentiel de dimension groupe formalisant l'exigence managériale du Crédit Mutuel Arkéa, les dispositifs d'accompagnement des managers ont continué à être déployés en 2023.

Au sein de ces dispositifs d'accompagnement, la formation est clé. Elle est le vecteur de la bonne appropriation et de la mise en œuvre de la culture managériale du Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, un nouveau parcours d'intégration des primo-managers, Arkéa passeport manager, a été déployé : tous les collaborateurs du groupe accédant à une fonction de *management* sont invités à rejoindre une promotion de huit apprenants avec lesquels ils suivent six modules, en format hybride (combinant du présentiel et du distanciel), sur neuf mois au total. Ce parcours aborde les thématiques suivantes : connaissance de soi, intelligence émotionnelle et relationnelle, fondamentaux du *management*, compétences RH du manager pour accompagner les moments clés du parcours collaborateur, posture managériale.

Par ailleurs, pour tous les managers, des classes virtuelles de deux heures ont été déployées. Elles font référence à des thématiques managériales variées telles que la motivation, la délégation, le pilotage dans un environnement de travail hybride, les conversations difficiles, le *feedback*, etc.

De plus, un programme d'accompagnement spécifique dédié aux managers expérimentés (en poste depuis au moins sept ans) a également été conçu cette année, pour être déployé en 2024.

En outre, les managers qui le souhaitent pourront prendre part à des sessions de co-développement entre pairs. Ce levier de progression en intelligence collective sera déployé en 2024 également.

Enfin, pour parfaire l'accompagnement des managers, l'année 2023 aura été marquée par le lancement d'un site intranet et d'une newsletter périodique « Être manager au Crédit Mutuel Arkéa ». Ces outils d'information et d'animation participent à la diffusion d'une culture managériale commune, basée sur le bon sens, la confiance, l'exigence et la bienveillance tout en les aidant dans leur fonction.

Développer des compétences individuelles et collectives pour contribuer à faire du Crédit Mutuel Arkéa une entreprise apprenante

La formation constitue une ressource fondamentale pour s'adapter aux transformations, développer les compétences, faciliter la carrière professionnelle des collaborateurs et contribuer ainsi à une meilleure efficacité de l'entreprise.

À ce titre, le Crédit Mutuel Arkéa porte une attention particulière à la formation de ses salariés. Il met en œuvre des formations pour accompagner la stratégie d'entreprise et faire grandir ses collaborateurs, faciliter l'adaptation à l'emploi, favoriser les évolutions professionnelles et entretenir la motivation des collaborateurs.

Le groupe maintient un niveau élevé d'engagement avec 95,52 % de ses salariés ⁽¹⁾ ayant suivi au moins une formation en 2023 (versus 93,4 % de salariés formés en 2022) correspondant à 5,1 % de la masse salariale (versus 4,74 en 2022). Pour accompagner chaque salarié à devenir « acteur de sa mobilité », une application numérique de formation (Cogito) aide le collaborateur de l'identification des parcours de formation disponibles dans le catalogue jusqu'à leur évaluation post-formation. Chaque apprenant formé du groupe y a consacré en moyenne 28 heures en 2023 selon des formats variés.

La Direction dynamiques & relations humaines lance une formation diplômante en bancassurances à partir de janvier 2024, en partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne. Ainsi, une dizaine de collaborateurs participe à cette formation en alternance qui permet de valider un diplôme de Bac+3 de conseiller financier au bout d'un an, au rythme de trois semaines en caisse locale dans le département de l'Ille-et-Vilaine, et une semaine de cours au sein de l'école Talis, à Rennes.

En 2023, l'objectif des équipes formation du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été de proposer des formations dans les formats pédagogiques les plus adaptés aux apprentissages, tout en veillant à respecter les initiatives du PMT *Transitions 2024*, visant à limiter les déplacements et ainsi réduire l'empreinte environnementale du groupe. À ce titre, des formations distancielles de type classe virtuelle, *e-learning* ou encore webinaires ont été dispensées auprès des collaborateurs. Elles représentent à l'échelle du groupe 40 % des formats de formations.

(1) Dans les effectifs au 31 décembre 2023.

Un référentiel de compétences comportementales dites *soft skills* (près de 120 formations en *e-learning*) a été progressivement mis à la disposition de l'ensemble des salariés en auto-inscription *via* la plateforme en ligne de développement personnel Goodhabitz, avec des retours très favorables.

Par ailleurs, 40 % des formations réalisées par les collaborateurs sont facultatives, le groupe souhaitant aussi favoriser l'autonomie et le choix en la matière pour chaque collaborateur.

Dans la même logique que pour les formations diplômantes du réseau, des parcours de formation certifiants sont construits avec un organisme de formation externe, le CESI de Brest, pour former des collaborateurs à de nouveaux métiers pénuriques tels que datascientist ou chef de projet maîtrise d'ouvrage (MOA).

Le programme *Jump*, lancé en janvier 2023, concerne douze collaborateurs entre 25 et 55 ans qui, issus de diverses entités du groupe, ont été recrutés sur la base de leurs motivations et non de leurs compétences techniques. Ils ont débuté un parcours de formation de maîtrise d'ouvrage de douze mois pour lequel ils sont accompagnés, en complément de leur manager, par un tuteur au sein des nouvelles équipes qu'ils viennent d'intégrer. Au total, 42 jours d'enseignements au CESI, répartis en plusieurs blocs dans lesquels interviendront également des experts métiers du Crédit Mutuel Arkéa en plus des enseignants de l'école, sont prévus avant le passage du diplôme. Ce programme représente une ouverture supplémentaire vers des perspectives d'évolution, de mobilité ou de reconversion pour les salariés et traduit, comme d'autres initiatives, la transformation du groupe vers une entreprise apprenante.

Dans le cadre du « programme rebond », un plan d'action, adapté à la situation de chaque salarié se questionnant sur sa trajectoire ou son parcours professionnel, peut être mis en place. Il permet de délivrer un accompagnement personnalisé au salarié.

D'autres formations encouragent l'esprit entrepreneurial, collaboratif et transversal. Ainsi la formation « facilitateurs » vise à diffuser la méthode d'animation d'ateliers collaboratifs au sein de toutes les entités du groupe. Spécifiquement autour de l'enjeu climatique et environnemental, des dispositifs de sensibilisation et de formation sont mis en place à destination des collaborateurs du groupe.

Une formation Fresque du climat déployée depuis mars 2022, vise à sensibiliser les 11 000 collaborateurs du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

(cf. 2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale).

En septembre 2023, un nouveau dispositif, Caméo, a également été lancé. En parallèle d'un cursus certifiant en gestion de projet, il permet aux dix collaborateurs participants de mettre à profit leurs compétences au service d'une problématique, en immersion dans une start-up.

En fin d'année, un dispositif de formation diplômant à destination des nouveaux managers qui rejoignent l'Arkéa société des cadres de direction (ASCD), structure regroupant les cadres dirigeants et les cadres de directions du Crédit Mutuel Arkéa, a été lancé.

En complément du plan de formation, les collaborateurs bénéficient de dispositifs individuels tels que la validation des acquis de l'expérience (VAE), le compte personnel de formation (CPF), le projet de transition professionnelle ainsi que des dispositifs de financement régis par des comités paritaires.

La politique salariale du groupe

Les négociations annuelles sur les rémunérations 2023 ont abouti à une augmentation générale de 3 % pour tous les salariés de l'UES Arkade disposant d'une ancienneté supérieure à un an. Cette évolution significative de la rémunération fixe annuelle a été mise en place par la Direction dynamiques & relations humaines afin de contribuer de façon significative et responsable au maintien du pouvoir d'achat des salariés, dans un contexte inflationniste.

En 2023, 36 % des salariés du groupe ont également bénéficié d'une augmentation individuelle. En complément, une prime de partage de la valeur a été accordée aux salariés de l'UES éligibles pour un montant de 500 euros. Par ailleurs, pour les fédérations, différentes mesures ont été prises pour réduire significativement les indicateurs objectifs et enclencher une évolution du dispositif de rémunération variable Perf & Co avec une prime récompensant chaque pas de performance.

Les salariés sont associés aux performances de l'entreprise à travers des dispositifs d'intéressement et de participation. En 2023, une enveloppe totale d'épargne salariale de près de 92 millions d'euros a été distribuée aux salariés du groupe. Sur le périmètre de l'Unité économique et sociale, un avenant d'un an à l'accord d'intéressement initialement signé pour la période 2020-2021 est en vigueur. Il intègre notamment des critères de majoration de l'enveloppe dont certains portent sur le bilan carbone du groupe et la mixité, l'objectif poursuivi étant de renforcer davantage le lien entre l'intéressement et l'atteinte d'objectifs stratégiques du plan. Cet accord d'intéressement sera renégocié au premier semestre 2024.

Par ailleurs, il existe au sein du groupe des dispositifs de rémunération variable visant à reconnaître la performance commerciale collective et individuelle. Sont concernés par ces dispositifs au sein de l'Unité économique et sociale, les populations de gérants des salles des marchés (Federal Finance Gestion et Crédit Mutuel Arkéa), les commerciaux des délégations d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, les collaborateurs commerciaux de la structure Arkéa Banque Privée, les collaborateurs du *front office* d'Arkéa Capital et les populations du réseau commercial des deux fédérations. Pour ces derniers, le dispositif repose sur la performance collective avec une reconnaissance de l'investissement individuel. En 2022, l'ajout de deux paliers de réussite collective (105 % et 115 %) au dispositif Perf & Co, constitue deux opportunités supplémentaires d'attribution d'enveloppe globale par équipe.

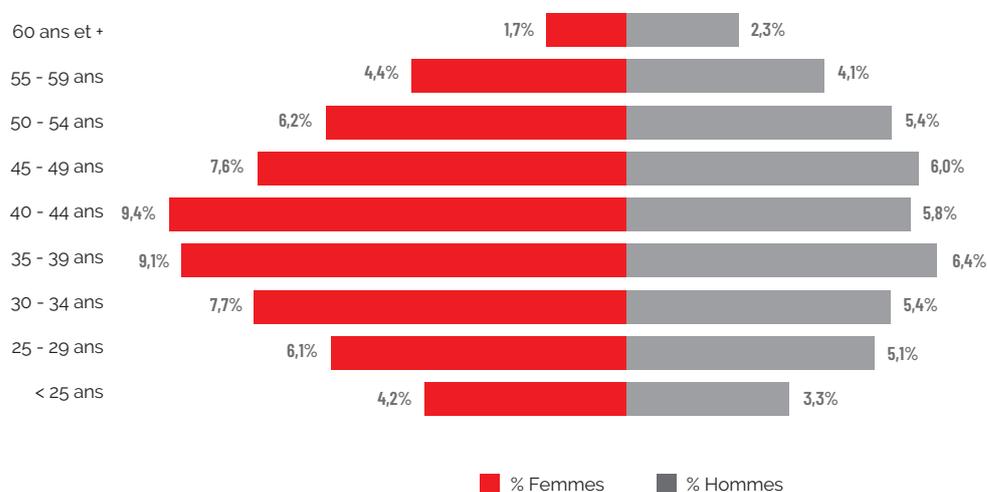
En 2023, il a permis la distribution de 10,3 millions d'euros de rémunération variable à 3 369 collaborateurs en CDI.

L'Unité économique et sociale dispose d'un régime de surcomplémentaire qui distribue à chacun une rémunération différée au moment de la retraite. Chaque collaborateur bénéficie d'un compte individuel et portable sur un Plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) dans lequel l'employeur accompagne l'effort d'épargne du collaborateur pour sa retraite en versant une cotisation de 3,90 % du salaire de référence tous les mois (0,5 % de cotisations salariales). Suravenir, Armorique habitat, ASCD et Fortuneo bénéficient également de ce type de dispositif.

Les filiales hors périmètre Unité économique et sociale réalisent leur propre négociation annuelle obligatoire pour celles qui disposent de délégués syndicaux.

	2023	2022	2021
Effectif total (personnes physiques)	11 471	11 170	11 190
Effectifs permanents (CDI) (personnes physiques)	10 514	10 227	10 259
Effectifs non permanents (personnes physiques)	957	943	931
Cadres	7 107	6 761	6 795
Non-cadres	4 364	4 409	4 395
Âge moyen (ans)	40,1	41	40
Recrutements (CDI + CDD)	2 208	2 144	2 133
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'entreprise	729	816	764
dont licenciements	70	88	101
Rémunération moyenne par salarié CDI (en euros)	51 399	51 145	48 695
Nombre moyen d'heures de formation par salarié ayant suivi une formation	28	23	25
% masse salariale consacrée à la formation	5,1 %	4,7 %	4,7 %
Nombre total de jours calendaires d'absence	171 801	197 523	168 819
Effectif total (Équivalent temps plein)	11 104	10 806	10 864
Effectifs permanents (CDI - Équivalent temps plein)	10 151	9 866	9 975
Effectifs non permanents (Équivalent temps plein)	961	940	889

Pyramide des âges (répartition par tranche d'âge, en % de l'effectif total)



La diversité du capital humain

Risques extra-financiers associés à cet enjeu		
Risques de pratiques sociales non conformes		
Risque de discrimination		
Écart de rémunération Femmes/Hommes (Unité économique et sociale) : 0,08 %	Index de l'égalité professionnelle : 92,4/100	Part de travailleurs handicapés dans l'effectif : 3,99 % ⁽¹⁾

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite être un modèle d'entreprise inclusive. La conviction du groupe est qu'une entreprise plus inclusive de toutes les formes de différences gagnera en performance globale. L'entreprise veille à lutter contre toutes formes de discrimination, directes (comme défavoriser un salarié au profit d'un autre en raison de critères non objectifs dès l'embauche) ou indirectes, lorsque des règles et des pratiques, acceptées pour des raisons économiques ou fonctionnelles, ont un impact discriminant sur un individu ou un groupe de collaborateurs.

La promotion de l'inclusion et de la diversité constitue un axe fort de la politique RH du groupe. De nombreuses actions sont mises en place, principalement pour lutter contre les inégalités liées au sexe, à l'âge et au handicap.

La direction du groupe est garante du rappel des principes de non-discrimination au sein de l'entreprise. À ce titre, elle remet à chaque collaborateur lors de son arrivée, un règlement intérieur où ces éléments sont rappelés. Le règlement intérieur est propre à chaque société du groupe. Les équipes de la Direction dynamiques & relations humaines opèrent dans un cadre procédural leur permettant de prévenir toute discrimination en étant sensibilisées à l'inclusion et à l'intégration de toutes les différences. De plus, la ligne managériale participant aux jurys de recrutement veille à éviter toute forme de discrimination. Les managers participent pour cela à la formation « manager sans discriminer ». Par ailleurs, il n'existe aucune discrimination entre les collaborateurs à temps plein et ceux à temps partiel concernant les avantages sociaux.

En 2023, le groupe a lancé son premier diagnostic diversité et inclusion, visant à obtenir des informations de la part des salariés concernant leur ressenti collectif et individuel en termes d'inclusion et de discrimination. Au total, près de 38 % des salariés ont répondu ⁽²⁾ au questionnaire dont l'analyse des résultats est en cours.

Une formation « Tous inclusifs » est mise en place depuis 2017 afin d'aider les salariés à mieux repérer les stéréotypes influençant, souvent de façon inconsciente, le jugement. Plus de 80 % des collaborateurs en CDI du groupe ont ainsi été formés. Une version actualisée est accessible aux collaborateurs depuis mars 2022.

Un réseau d'ambassadeurs œuvre en faveur de la diversité. Il s'agit de salariés, femmes et hommes volontaires, qui ont pour rôle de sensibiliser et de participer à l'animation du sujet. Ces salariés sont désormais regroupés dans vingt ambassades traitant chacune des problématiques en lien avec la diversité et ses différentes thématiques (exemples : le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle...).

Des interventions pour former et informer nos communautés de relais ont été menées en 2023 pour et avec les ambassadeurs diversité, les BienVeilleurs, la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) et les membres du Comité des solidarités des deux fédérations (Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest).

Les équipes en charge des relations humaines et les managers sont sensibilisés à la prise de conscience de leurs potentiels biais en matière d'inclusion et de leur impact sur leur prise de décisions.

Une organisation dédiée et des plans d'actions sont déployés au sein du groupe pour optimiser les conditions de travail des salariés en situation de handicap.

Le Crédit Mutuel Arkéa développe également des actions spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes et pour l'accompagnement de la fin de carrière de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le groupe contribue au sein d'initiatives de Place et de mouvements en faveur de l'inclusion et de la mixité.

La mixité

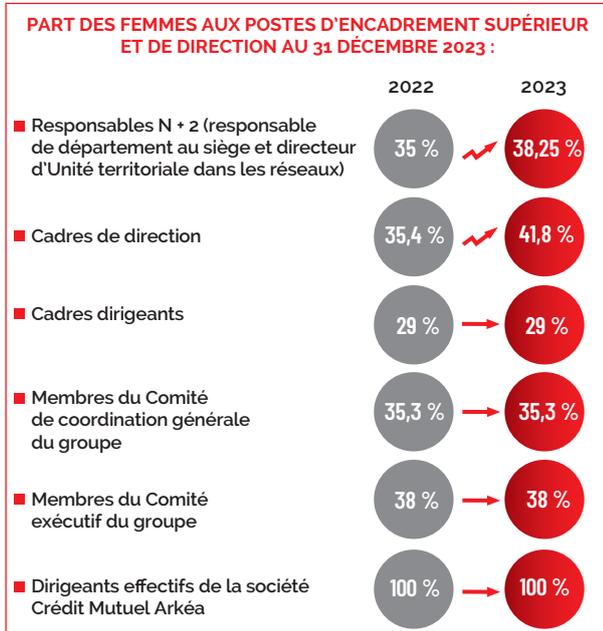
En tant que première banque d'Europe avec un binôme de femmes à sa tête ⁽³⁾, le Crédit Mutuel Arkéa veille d'autant plus à assurer une égalité professionnelle et la représentativité des femmes à des postes de responsabilité.

Avec le lancement en février 2021 du projet « Boostons les potentielles », le Crédit Mutuel Arkéa accélère son ambition d'accession des femmes de l'entreprise aux plus hauts postes à responsabilité. L'objectif est de donner une impulsion forte dans l'accélération des parcours féminins que ce soit sur l'accompagnement ou les processus de détection. Il est soutenu au plus haut niveau de l'entreprise, par Hélène Bernicot, Directrice générale et Julien Carmona, Président du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Quatre projets ont été lancés pour répondre à des freins identifiés à différents moments dans la carrière des femmes du groupe :

- « Les potentielles », un parcours de sensibilisation d'une durée de douze mois pour les nouvelles titulaires en CDI de moins de 30 ans ;
- « Le révélateur », un dispositif d'accompagnement tripartite (salariée, manager promoteur et RH) pour explorer le potentiel des collaboratrices « bonnes élèves » ;
- « Déclic », un programme d'accompagnement sur mesure pour les hauts potentiels féminins ;
- « À la recherche de l'incroyable dirigeante », une campagne de vote par nos dirigeants et managers pour détecter nos futures dirigeantes.

(1) Situation au 31 décembre 2023 réévaluée à un **taux d'emploi de 5,1 % selon les dénombrements de l'Urssaf réceptionnés en mars 2024** par les entités consolidées (hors Keytrade Bank situé en Belgique) sur l'année de référence 2023.
 (2) 4 168 réponses volontaires des salariés du groupe.
 (3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/helene-bernicot-anne-le-goff-publie-la-fabrique-de-la-decision_cp_01122022.pdf

D'ici à fin 2024, le but est d'atteindre 40 % de femmes dans le top *management* et 50 % de femmes aux postes clés (managers et experts).



En tant que groupe composé de 56 % de femmes en CDI, l'enjeu du Crédit Mutuel Arkéa est de s'assurer de la représentativité équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux, et en particulier la représentation des femmes sur les postes à haut niveau de responsabilité. Afin d'atteindre un meilleur équilibre, le groupe a créé, début 2016, une mission spécifique, « *mixité inside* », dont l'ambition est d'agir autant sur l'organisation du travail que sur les mentalités (stéréotypes individuels et culture d'entreprise). L'objectif était d'initier une dynamique pour poser les bases d'un changement pérenne. Fort de cette première expérience réussie en matière d'égalité femmes-hommes, la Direction dynamiques & relations humaines a souhaité en 2023 s'ouvrir encore plus largement à tous les pans de la diversité et de l'inclusion par l'animation d'un réseau de 320 ambassadeurs diversité. Il s'agit de salariés, femmes et hommes volontaires, qui ont pour rôle de sensibiliser et de participer à l'animation du sujet. Ces salariés sont désormais regroupés dans vingt ambassades traitant chacune des problématiques en lien avec la diversité et ses différentes thématiques (exemples : le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle...).

Les nouveaux managers bénéficient également d'une formation d'une demi-journée consacrée aux sujets de la mixité, de la diversité et de l'inclusion. Plusieurs thèmes sont abordés lors de cette formation : l'autocensure, le sexisme et l'accompagnement du congé maternité. Ce module est également dispensé, à la demande, aux managers déjà en poste.

Sur le périmètre de l'Unité économique et sociale, depuis 2004, les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle ont été encadrées par la signature de six accords d'entreprise successifs. L'enjeu de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé en 2021 est, à emploi équivalent, de mesurer et de supprimer les écarts en termes de rémunération et d'évolution professionnelle ou de carrière entre les femmes et les hommes. Pour limiter et supprimer ces écarts, cet accord apporte des solutions en matière de parcours professionnels, de formation et également des dispositifs d'accompagnement entre vie professionnelle et personnelle. Depuis 2015, une enveloppe annuelle spécifique « égalité professionnelle » a été mise en place dans l'objectif de réduire les écarts de rémunération. Cette enveloppe de 400 000 euros en 2023 a bénéficié, dans le cadre de ce dispositif, à la correction de salaire de 101 femmes et 79 hommes. À fin 2023, l'écart moyen de salaire médian femmes-hommes pour chaque niveau d'emploi est de 0,08 % au sein de l'Unité économique et sociale Arkade.

Avec un index d'égalité femmes-hommes, supérieur aux exigences réglementaires ⁽¹⁾ pour atteindre en 2023 92,4/100 ⁽²⁾, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Depuis 2015, un dispositif d'accompagnement du congé maternité, d'adoption ou parental est également en place au sein de l'Unité économique et sociale. Par ailleurs, depuis 2021, dans le cadre de l'évolution de la loi sur le congé deuxième parent, l'UES Arkade a élargi les bénéficiaires à toutes les formes de parentalité. De plus, un abondement de quinze jours supplémentaires a été mis en place portant le total du congé deuxième parent à 42 jours.

En externe, le groupe accompagne également des initiatives en faveur de la mixité (cf. 2.5.4.2 / Dans la lutte contre les comportements inadaptés).

Les salariés en situation de handicap

Un autre enjeu important du groupe en matière de diversité est la poursuite et le renforcement de l'emploi de salariés en situation de handicap ainsi que le maintien et l'accompagnement des salariés confrontés au handicap au cours de leur vie professionnelle.

Le taux d'emploi de collaborateurs en situation de handicap au sein du groupe est de 3,99 % au 31 décembre 2023 ⁽³⁾. Ainsi, conformément à ses valeurs et dans un contexte où le taux de chômage des personnes en situation de handicap représente le double du reste de la population active, le groupe poursuit activement ses efforts.

Le taux d'emploi direct est de 5,5 % au sein de l'UES Arkade selon l'évaluation 2023 de l'Urssaf (contre 3,75 % en 2018, date de démarrage du précédent accord).

(1) L'exigence fixée par la réglementation est un score de 75 sur 100, faute de quoi les entreprises ont trois ans pour se mettre en conformité.

(2) Moyenne pondérée des sociétés éligibles du groupe (effectifs > 50 salariés).

(3) Situation au 31 décembre 2023.

En 2022, au sein de l'UES, un accord a été signé pour la période 2023-2025 sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce septième accord marque la volonté du groupe d'accroître encore son taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap et de poursuivre leur maintien dans l'emploi, avec trois objectifs principaux :

- développer l'emploi des personnes en situation de handicap sur ses territoires dans le cadre du plan de recrutement de salariés en situation de handicap et au travers de partenariats avec les établissements du secteur protégé et adapté ;
- maintenir l'employabilité des salariés en situation de handicap notamment par l'accompagnement des aménagements de poste et l'accès à des actions de formations professionnelles tout au long de leur parcours professionnel ;
- améliorer les conditions de travail des salariés en situation de handicap en renforçant significativement la politique en matière d'accessibilité numérique aux outils de l'entreprise.

Le Service inclusion et prévention de la Direction dynamiques & relations humaines, via son équipe Handicap, coordonne la promotion, l'animation du dispositif. Il organise, en lien avec les correspondants handicap des différents établissements de l'Unité économique et sociale, le suivi des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Au sein de l'équipe, trois personnes s'assurent de la mise à disposition d'outils informatiques et de matériels adaptés, accompagnent et forment les utilisateurs concernés, veillent à l'accessibilité des supports de communication et anticipent de nouvelles solutions informatiques.

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), mais aussi tout au long de l'année 2023, des actions de sensibilisation au handicap à destination de l'ensemble des collaborateurs du groupe ont été menées en présentiel. Au Crédit Mutuel Arkéa, les initiatives et les moments partagés autour de ce sujet ont été nombreux. Pour exemple, une sensibilisation à l'accessibilité numérique (sous-titrage des documents digitaux) a été mise à disposition des collaborateurs et des formations en distanciel sur le handicap leur ont été proposées ainsi qu'aux nouveaux managers.

Les collaborateurs missionnés en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap se sont également impliqués aux côtés d'associations et d'écoles partenaires pour promouvoir des actions inclusives. Ils ont ainsi collaboré et participé au Comité (CPIL) de l'association EPI Bretagne par la mise en place de conférences pédagogiques sur l'épilepsie et d'ateliers d'aide à la reconversion professionnelle pour ses adhérents. Par ailleurs, cette année encore, l'accent a été mis en particulier sur le recrutement de demandeurs d'emploi en situation de handicap. Ainsi, plusieurs entités du groupe ont participé à l'édition 2023 du *Duo day* en créant des duos collaborateurs et professionnels en situation de handicap. Le groupe a également favorisé les reconversions professionnelles en accompagnant des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Enfin, si le renouvellement de la convention de partenariat entre le Crédit Mutuel Arkéa et le centre de séjour et de soins pour personnes en situation de handicap Kerpape (le Crédit Mutuel de Bretagne étant aussi mécène) est dans la continuité de l'engagement du groupe pour participer au financement de leur plateforme de réinsertion, de nouveaux partenariats avec des organismes spécialisés dans le recrutement des personnes en situation de handicap ont également été signés tels Aimeth, Ohé Prométhée et HandiSup Bretagne. Un projet Talent digital a été amorcé en collaboration avec l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et l'Association des paralysés de France (APF).

L'engagement et la solidarité des collaborateurs

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord relatif à l'accompagnement des collaborateurs de plus de 50 ans au sein de l'UES (accord 2017-12 article 6), le Crédit Mutuel Arkéa a initié en 2018 le mécénat de compétences. Lors de leurs dernières années d'activité professionnelle, les sociétés de l'UES proposent aux collaborateurs volontaires de les mettre gracieusement à disposition (pour une partie ou pour la totalité de leur temps de travail) d'un organisme d'intérêt général ou d'utilité publique implanté sur les territoires du groupe. Ainsi, le contrat de travail du salarié est maintenu, et celui-ci continue à bénéficier de sa rémunération et de l'ensemble des avantages annexes. L'entreprise souhaite ainsi favoriser l'investissement des collaborateurs dans le milieu associatif avant leur départ effectif de l'entreprise, ce afin de pouvoir gérer au mieux la transition entre la fin de l'activité professionnelle et le début de la retraite. Depuis 2019, 80 salariés se sont engagés au sein de ce dispositif. En 2023, quinze d'entre eux se sont vus proposer cette solution à la suite de la réforme des retraites, afin d'acquiescer les trimestres suffisants et de faciliter, le cas échéant, la période de retour au travail. Au total, 83 % des personnes ayant réalisé un mécénat de compétences poursuivent leur engagement, à titre bénévole, après la mise à disposition, ce qui démontre l'intérêt de ce dispositif au regard, notamment, de la transition entre vie professionnelle et retraite.

LE CONGÉ SOLIDAIRE

En collaboration avec l'association Planète urgence, l'entreprise a déjà accompagné une vingtaine de salariés du groupe. Ceux-ci ont pris un congé solidaire sur la période 2018-2019 afin d'enseigner le français à des femmes micro-entrepreneuses, d'abord au Bénin, puis au Togo. En 2020, quarante collaborateurs devaient participer en binôme à cette opération solidaire. Toutefois, la crise sanitaire ayant empêché le renouvellement de l'opération, depuis 2021, le Crédit Mutuel Arkéa apporte, chaque année une aide financière de 35 000 euros auprès de l'association.

2.5.4.2 Dans la lutte contre les comportements inadaptés

Au-delà de son modèle d'entreprise inclusive (cf. 2.5.4.1 / Le développement et la diversité du capital humain), le Crédit Mutuel Arkéa partage ses valeurs.

À titre d'illustration, en 2023, le groupe a contribué à des mouvements autour de l'inclusion et de la diversité et notamment :

- en tant que partenaire du **Sommet de l'inclusion économique** organisé par la fondation Mozaïk, lequel s'est tenu le 28 novembre 2023 sur le thème « La juste place » sous le haut patronage du Ministère de l'économie et des finances. Le mouvement, en faveur de la diversité et de l'inclusion économique, mobilise pour agir collectivement et faire avancer une cause créatrice de valeurs pour l'économie et pour la société. Des acteurs de la fonction RH (recrutement, inclusion et prévention, communication...) ainsi que des ambassadeurs diversité ont pu vivre une « expédition commune » à Paris pour participer en collectif à cet événement ;
- en tant que membre de la communauté « **Les entreprises s'engagent** ⁽¹⁾ » qui fédère et accompagne les entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable. Le Crédit Mutuel Arkéa a renouvelé son partenariat en 2023. Avec cet engagement, il souhaite impulser des actions pour une société plus inclusive et plus sobre en énergie au sein d'un réseau d'acteurs du territoire et au côté des pouvoirs publics pour participer à l'effort collectif et accélérer la mobilisation.

Le groupe est également partenaire de « **L'Observatoire de la mixité** » regroupant de grandes entreprises engagées sur ce sujet. Ce partenariat a abouti à la publication, en décembre 2021, d'un « Livre vert de six mesures concrètes pour améliorer la mixité dans les entreprises ». Une mise à jour est prévue début 2024.

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne aussi **l'entrepreneuriat féminin et les initiatives au féminin**. Ainsi, en 2023, plusieurs actions ont été poursuivies dont :

- le programme « *Tech the power* ⁽²⁾ » en partenariat avec Mastercard. Ce programme (à travers une application) pédagogique et ludique vise à promouvoir les métiers de la Tech auprès des jeunes filles adolescentes. Les actions se concrétisent notamment par le biais de la participation du Pôle Innovation et opérations du groupe au programme de découverte « Option innovation », lequel a été mis en place par le Ministère de l'éducation nationale à destination de collégiens et de lycéens ;
- le partenariat du Service inclusion & prévention de la Direction dynamiques & relations humaines et du Pôle Innovation et opérations dans le cadre du challenge « Ada Lovelace » : 48 heures de codage informatique, c'est le défi que 55 étudiantes de différents lycées de Bretagne ont relevé ! ;
- le partenariat avec l'école d'ingénieurs Ensta Bretagne : soutien aux projets comme « L codent, L créent » visant la promotion des métiers de l'informatique auprès de collégiennes et mise en place de mentorats auprès de ces étudiantes.

Le groupe s'engage de façon concrète contre les violences faites aux femmes, y compris les violences conjugales. En effet, au-delà de la dimension éthique de l'assistance à apporter à une personne en danger, les violences conjugales ont un impact non négligeable au sein de la société et, *in fine*, des entreprises. Détresse psychologique, instabilité émotionnelle, refus du challenge, détérioration de l'estime de soi, dépression, absentéisme, perte de performance et/ou de productivité, sont quelques-uns des symptômes qui se répercutent dans le travail des victimes.

Ainsi, des engagements ont été pris. L'UES Arkade a dans ce cadre intégré dans son accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024) des mesures concrètes de sensibilisation/formation des salariés et d'accompagnement des victimes de violences conjugales en adoptant un rôle d'écoute et de relais. Une conférence de sensibilisation à ce sujet à destination des collaborateurs a été mise en place en début d'année 2023. Cette même année, des formations d'une journée vont être dispensées pour certains interlocuteurs privilégiés des collaborateurs (RH de proximité, BienVeilleurs, ambassadeurs diversité).

En mai 2022, le groupe s'est engagé sur une durée de deux ans auprès de la Fédération bretonne des centres d'information sur les droits des femmes et de la famille (FR-CIDFF) à travers la signature d'une convention de mécénat. L'objectif est de la soutenir dans son œuvre pour l'accompagnement du public et plus particulièrement des femmes dans des domaines tels que l'accès au droit, la lutte contre les violences sexistes, l'éducation ou encore l'emploi et la formation professionnelle. Un Club Arkéa (espace d'information et d'échange à destination des salariés du groupe) a eu lieu en janvier 2023 sur les violences conjugales en présence de Véronique Crouzier, Directrice dynamiques & relations humaines et de la FR-CIDFF pour sensibiliser à ce sujet.

Depuis 2021, le groupe apporte son soutien, *via* un partenariat, à l'association Fifty-Fifty ⁽³⁾ œuvrant par le sport à l'accompagnement et la reconstruction des femmes victimes de violences. En octobre 2022 débutait le premier volet du programme de reconstruction par la voile. En septembre 2023, lors de la 5e édition de la Fifty Fifty Sail à nouveau à la Trinité-sur-Mer (56), plusieurs collaborateurs du groupe ont eu l'opportunité d'y participer. La régata s'est déroulée dans le prolongement de la 3e édition des Assises nationales nautisme & mixité, portant cette année sur la problématique : « Audace et mixité, pari risqué ou cercle vertueux ? ». Cette initiative a permis de collecter des fonds au profit d'un programme de reconstruction par la voile venant en aide aux femmes et enfants victimes de violences.

En complément de ces actions, le groupe a signé en 2021 le manifeste des acteurs économiques pour l'élimination des violences faites aux femmes. Ce manifeste comporte dix actions spécifiques que le groupe s'est engagé à respecter, dans l'objectif de mieux accompagner et protéger les salariées victimes de violences intrafamiliales tout en sensibilisant à cette cause.

(1) <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/les-entreprises-engagees/credit-mutuel-arkea-4477184>

(2) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/mastercard-cma-trace-academia-lancent-le-programme-tech-the-power_cp_24032021.pdf

(3) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/cma-partenaire-de-la-fifty-fifty-sail-2021_06092021.pdf

En décembre 2022, les deux dirigeantes du groupe ont dévoilé leur essai « La Fabrique de la décision – Un leadership collectif pour une finance engagée ⁽¹⁾ » dans l'objectif de valoriser le modèle singulier et coopératif du groupe. En cohérence avec ses valeurs et ses engagements en matière de droit des femmes, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à reverser l'intégralité des droits de cet ouvrage aux associations FR-CIDFF et Fifty-Fifty.

Sensibilisation aux discriminations LGBT

Lors du mois consacré aux thématiques de l'inclusion et de la prévention en novembre 2023, un appel aux salariés a été lancé par le Service inclusion & prévention de la Direction dynamiques & relations humaines pour partager leurs expériences ou proposer des pistes de travail.

La volonté est de travailler avec les collaborateurs à la mise en place d'actions concrètes pour remédier ou prévenir des discriminations potentielles au Crédit Mutuel Arkéa.

À ce titre, plusieurs vidéos ont été réalisées avec l'aide de nos collaborateurs sur quatre thématiques : LGBT, handicap, aide et mal-être. Le dernier jalon de ce mois était l'organisation d'une table ronde avec l'intervention d'experts sur les situations évoquées dans les vidéos et une présentation des différents dispositifs d'aide à la disposition des salariés pour les gérer.

2.5.4.3 En faveur du dialogue social

<p>Risques extra-financiers associés à cet enjeu</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de pratiques sociales non conformes <p>Non-respect du dialogue social</p> <hr/> <p>Nombre de délits d'entrave</p> <hr/> <p>(Unité économique et sociale) : 0</p> <hr/>

Le groupe est ouvert à un dialogue social respectueux des différentes sensibilités et expressions.

Chaque société du groupe dispose, selon ses propres obligations réglementaires, d'instances représentatives du personnel : délégués syndicaux, comités sociaux et économiques d'entreprise ou d'établissement. L'Unité économique et sociale Arkade et chaque filiale en dehors de ce périmètre négocient leurs propres accords d'entreprise. Il existe, par ailleurs, une instance d'informations économiques, sociales et organisationnelles : le Comité de groupe. Cette instance qui se réunit deux fois par an est informée de la situation et des perspectives de l'ensemble des entités.

À fin 2023, 98,1% des salariés du groupe étaient couverts par une convention collective (versus 98,3% en 2022).

Au sein de l'UES Arkade, l'architecture des instances représentatives du personnel est en place depuis 2020. L'accord relatif à la représentation du personnel et au droit syndical a été préalablement renouvelé pour organiser le fonctionnement des nouvelles instances, conformément à la volonté des pouvoirs publics. Cet accord s'applique aux trois Comités sociaux et économiques (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Siège-Pôle Entreprises et institutionnels) et au Comité social et économique central de l'UES ainsi qu'aux différentes commissions qui les composent, notamment les commissions sécurité, santé et conditions de travail. Cet accord a également permis la mise en place des représentants de proximité, appelés à relayer les préoccupations des salariés. De nouvelles élections professionnelles se sont tenues en novembre 2023 pour le premier tour et en décembre de la même année le second tour. Une nouvelle mandature s'ouvre désormais pour quatre ans.

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2023-11/helene-bernicot-anne-le-goff-publient-la-fabrique-de-la-decision_cp_01122022.pdf

Le dialogue social se concrétise par la négociation et la signature d'accords d'entreprise. En 2023, 62 accords ont été signés à l'échelle du groupe dont neuf sur le périmètre de l'UES Arkade (*versus* 67 en 2022) et aucun délit d'entrave n'a été constaté. Les accords sur le périmètre de l'UES Arkade sont listés ci-après :

Principaux accords collectifs signés en 2023 ou dont la mise en œuvre a débuté en 2023 (périmètre Unité économique et sociale)	Impacts attendus des accords pour la performance économique de l'Entreprise et sur les conditions de travail des salariés
Protocole d'accord préélectoral – Élections UES Arkade 2023	L'accord détermine les modalités opérationnelles d'organisation des élections professionnelles de 2023. La négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP) est une étape incontournable du processus électoral. Elle obéit à des règles spécifiques. La validité du PAP est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales. Le PAP fixe la répartition du personnel dans les collèges électoraux, celle des sièges entre les différentes catégories de personnel et les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales.
Accord prorogation des mandats des élus du personnel	L'accord met en place une prorogation des mandats pour permettre aux élus de mener à bien leurs missions jusqu'à la mise en place des instances dans leur nouvelle composition.
Avenant accord dispositifs anticipation retraite	L'avenant de prorogation vise à permettre le maintien des dispositifs d'anticipation retraite déjà en vigueur au sein de l'UES Arkade dans l'attente de la publication de l'ensemble des décrets qui découlent de la réforme des retraites.
Accord vote électronique élections professionnelles 2023	L'accord prévoit le recours à un système de vote électronique pour les élections professionnelles de 2023.
Avenant à l'accord d'entreprise n° 2021-01 sur la mise en place du télétravail (en vigueur jusqu'au 31 août 2023)	L'avenant de prorogation vise à permettre le maintien de l'accord relatif au télétravail déjà en vigueur au sein de l'UES Arkade. Il autorise le télétravail jusqu'à deux jours/semaine pour les activités qui le permettent.
Accord sur la mise en place du télétravail au sein de l'UES Arkade (en vigueur à compter du 1 ^{er} septembre 2023)	L'accord permet de poursuivre le déploiement du télétravail au sein de l'entreprise. Il autorise le télétravail jusqu'à trois jours par semaine dans la limite de cent jours annuels et sous réserve que l'activité et/ou l'organisation du service le permettent.
Accord d'entreprise relatif aux contraintes spécifiques du travail de nuit et/ou du dimanche	L'accord permet le recours au travail de nuit et du dimanche pour certaines activités de l'entreprise. Ce recours est justifié par la nécessité de sauvegarder la continuité de certaines opérations.
Avenant à l'accord d'entreprise n° 2017-04 – Règlement du Plan d'épargne entreprise	L'accord a pour objet de compléter la liste des Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) accessibles dans le cadre du Plan d'épargne entreprise (PEE).

En 2023, dans le prolongement de la séquence annuelle de négociation sur les rémunérations avec les Organisations syndicales représentatives, la direction a, au travers **d'une décision unilatérale**, fait bénéficier aux salariés de l'UES Arkade de mesures salariales très favorables, notamment une augmentation générale de 3 %, ainsi qu'une prime de pouvoir d'achat. De nouvelles négociations se sont engagées en décembre 2023, et se sont poursuivies en janvier 2024.

La Direction dynamiques & relations humaines communique régulièrement sur les échanges menés avec les représentants des salariés lors des commissions de négociation ou des Comités sociaux et économiques (CSE) d'établissement. Les salariés sont informés du dialogue social au travers de ces communications, avec un état des lieux des propositions réalisées et des décisions prises. Les organisations syndicales bénéficient de plusieurs moyens de communication et des infrastructures sont mises à leur disposition avec des locaux syndicaux.

2.6 Tableau consolidé des indicateurs

2.6.1 Indicateurs clés de performance (KPI)

Description des principaux risques extra-financiers		2023	2022	2021	2020	2019
Risques de non-conformité						
Non-respect des règles de sécurité financière dont non-respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)	Part du personnel exposé à la LCB-FT et formé (périmètre établissement de crédit 15 589)	95,7 %	93,4 %	91,4 %	90,7 %	90,1 %
	Nombre de sanctions de la part de l'ACPR concernant le dispositif de LCB-FT	0	0	0	1	0
Non-respect des règles de déontologie/éthique professionnelle dont corruption	Part des personnes formées au respect des règles de déontologie/éthique professionnelle (périmètre établissement de crédit 15 589)	87 %	91,03 %	90,60 %	64,40 %	89,30 %
Non-respect des règles de protection clientèle	Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique dédiée aux clients fragiles (périmètre établissement de crédit 15 589)	28 811	26 836	24 330	19 551	14 818
Risque d'atteinte à la sécurité de nos données						
Utilisation ou accès inappropriés à des données	Part du personnel ciblé ⁽¹⁾ sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information	85,8 %	85,6 %	91,5 %	86,5 %	85,1 %
Relation fournisseurs non responsable						
Collusion Pratiques RSE non conformes	Part d'achats réalisés auprès de fournisseurs français	90 %	85 %	92 %	96 %	96 %
	Part des évaluations ESG des fournisseurs réalisées sur la période de référence	30 %	19,60 %	8,04 %	14,50 %	7,40 %
	Nombre de controverses identifiées parmi les fournisseurs évalués sur la période de référence	0	0	0	0	2
Risque de Gouvernance inadaptée						
Défaut de compétence	Taux de formation des administrateurs des Caisses locales	89,8 %	80,7 %	81,4 %	36,4 %	48,7 %
	Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé des caisses locales	6	5	4	6	8
	Taux de formation des administrateurs du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	100 %	100 %	N/A	N/A	N/A
	Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	11,9	15,8	12,5	N/A	N/A

Description des principaux risques extra-financiers		2023	2022	2021	2020	2019
Défaut de gouvernance coopérative	Part des administrateurs agréés sans condition suspensive des régulateurs (périmètre entités régulées)	98 %	93 %	91 %	89 %	97 %
	Part des sociétaires parmi les clients particuliers des fédérations	77,2 %	77,7 %	77,9 %	72,2 %	71,6 %
	Taux de participation aux assemblées générales des caisses locales	1,99 %	1,3 %	1,1 %	0,7 %	2,9 %
	Taux de participation à l'Assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa	92 %	84 %	87 %	91 %	79 %
	Taux d'assiduité au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	95 %	95 %	92 %	90 %	90 %
	Part des filiales dont le taux d'assiduité des membres aux réunions de l'organe de surveillance est supérieur à 75 %	97 %	94 %	98 %	90 %	80 %
Risques environnementaux, sociaux et sociétaux						
Les risques ESG résultent des facteurs de risque suivants : financements et investissements controversés ⁽³⁾ , risques climatiques physiques et de transition	Part d'encours avec une analyse intégrant l'ESG dans les encours sous gestion de Federal Finance Gestion ⁽⁴⁾	72 %	70 %	93 %	95 %	9 %
	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés dans la politique charbon	250 K€	300 K€	N/A	N/A	N/A
	Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés de la politique pétrole et gaz	226 840 K€	210 610 K€	N/A	N/A	N/A
	Immobilier d'exploitation à fort risque physique aigu non couvert par un plan de continuité	0 m ²	0 m ²	N/A	N/A	N/A
	Mesure de l'empreinte environnementale directe ⁽⁵⁾ : Bilan carbone groupe par tonnes de CO ₂	49 601 Teq CO ₂ soit 4,47 Teq CO ₂ /ETP	48 774 Teq CO ₂ soit 4,5 Teq CO ₂ /ETP	44 403 Teq CO ₂ soit 4,1 Teq CO ₂ /ETP	51 548 Teq CO ₂ soit 5 Teq CO ₂ /ETP	61 956 Teq CO ₂ soit 6,1 Teq CO ₂ /ETP
Risques psycho-sociaux						
Les risques psycho-sociaux (RPS) résultent des facteurs de risques suivants : charge de travail, qualité de vie au travail, défaut d'engagement des salariés, sexisme et harcèlement	Baromètre de l'expérience : Taux d'avis positifs sur le critère « Sens donné au travail »	87 %	83 %	64 %	64 %	68 %
	Taux d'avis positifs sur le critère « charge de travail »	36 %	33 %	25 %	32 %	24 %
	Taux de satisfaction des salariés à l'égard des pratiques de l'entreprise et de l'environnement de travail	91 %	90 %	N/A	N/A	N/A
Employabilité et transformation des métiers						
Stagnation des carrières et des compétences	Taux de salariés formés	95,52 %	93,35 %	94,70 %	89,50 %	94,20 %
Manque d'attractivité	Taux de recommandation (e-nps) ⁽⁶⁾	0,0	- 15	N/A	N/A	N/A
Pratiques sociales non conformes						
Discrimination	Écart de rémunération Femmes/Hommes (Unité économique et sociale)	0,08 %	- 0,3 %	- 1 %	- 0,60 %	- 1 %
	Index de l'égalité professionnelle	92,4/100	92,9/100	91,3/100	N/A	N/A
	Part de travailleurs handicapés dans l'effectif	3,99 %	3,5 %	3,2 %	3,0 %	3,4 %
Non-respect du dialogue social	Nombre de délits d'entrave (Unité économique et sociale)	0	0	0	0	0

2

2.6.2 Autres indicateurs de référence

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Gouvernance	
Sociétaires – clients	
Nombre de clients des caisses locales	2 307 920
dont particuliers	1 763 172
Nombre de sociétaires	1 497 335
dont particuliers	1 361 626
Nombre de sociétaires N- 1	1 479 726
Part des sociétaires parmi les clients particuliers	77 %
Montant moyen de détention de parts sociales (en euros)	1 929
Montant de rémunération, des parts sociales, versé en année 2023 au titre de l'année 2022 (en euros)	60 195 182
Nombre de sociétaires présents et représentés aux Assemblées générales des caisses locales	29 424
Taux de participation aux assemblées générales caisses locales	2 %
Administrateurs des caisses locales	
Nombre de caisses locales	291
Nombre d'élus des caisses locales	2 490
dont femmes	1 073
Nombre de Conseils de caisses locales tenus dans l'année	3 199
Nombre de femmes Présidentes en caisses locales	90
% de femmes Présidentes en caisses locales	31 %
Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de caisses locales	28 313
Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de caisses locales	22 715
Nombre de nouveaux élus des caisses locales	133
dont femmes	60
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs des caisses locales	45 %
Nombre de nouveaux Présidents des caisses locales	36
dont femmes	13
% de femmes parmi les nouveaux Présidents des caisses locales	36 %
Administrateurs des fédérations	
Nombre d'élus des fédérations	82
dont femmes	31
Nombre de nouveaux élus des fédérations	13
dont femmes	4
% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	31 %
Nombre de nouveaux Présidents des fédérations	0

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa	
Nombre de membres élus dans le CA du Crédit Mutuel Arkéa (exclusion des salariés nommés par le CSEC)	20
dont femmes	8
dont administrateurs indépendants	19
Formation	
Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux des caisses locales ayant suivi au moins une formation dans l'année	2 237
Nombre total d'heures dispensées	13 970
Part administrateurs des caisses locales formés	90 %
Durée de formation par administrateur formé (en heures)	6
Sociétal	
Nombre de points de vente Crédit Mutuel Arkéa en France et à l'étranger	416
Nombre de points de vente Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	353
Nombre de points de vente Crédit Mutuel Arkéa hors France	1
Points de vente périodiques	609
Microcrédits	
Microcrédits personnels accompagnés (partenariats)	
Nombre de microcrédits personnels accordés dans l'année	542
Montant moyen des microcrédits personnels accordés (en euros)	3 691
Microcrédits professionnels intermédiés Adie	
Nombre de dossiers microcrédits professionnels intermédiés	835
Montant des microcrédits personnels financés sur l'année (en euros)	2 000 293
Montant des lignes de crédit mises à disposition (en euros)	2 483 388
Aides aux professionnels (solidarité)	
Dons Appui Plus (en milliers d'euros)	930
Montant des prêts Appui Pro à taux 0 % (en milliers d'euros)	6 147
Nombre de prêts Appui Pro à taux 0 % accordés au cours de l'exercice	1 092
Dons (en milliers d'euros) aux professionnels en difficultés	480
Aides aux particuliers (solidarité)	
Montant des aides du dispositif « comptes sensibles » (extourne et frais non prélevés) (en euros)	316 020
Nombre aides du dispositif « comptes sensibles » (extourne et frais non prélevé)	1 930
Montant des aides aux emprunteurs (en euros)	124 147
Nombre des aides aux emprunteurs	79
Dons aux particuliers en difficultés	1 110

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Marché des associations	
Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	65 117
Mécénat et sponsoring	
Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (en euros)	19 921 169
ISR – ESG	
Encours ISR (en euros)	7 613 565 456
Encours ESG (en euros)	24 711 389 743
Part des encours ESG (Federal Finance et Suravenir)	72,10 %
Part de l'encours labellisé ISR/Greenfin dans l'encours total sous gestion de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion	64,47 %
Part du programme annuel de refinancement et des campagnes de placements structurés réalisée à partir d'émissions <i>green</i> ou <i>social bonds</i>	36,2 %
Encours de crédits aux particuliers pour le financement de la transition (en milliers d'euros)	1 200 289
Encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition (en milliers d'euros)	758 496
dont encours liés au financement des énergies renouvelables (en milliers d'euros)	724 033
Encours de prêts PACT (en milliers d'euros)	719 649
Politique de votes	
Taux d'approbation des résolutions	81 %
Nombre d'Assemblées générales auxquelles la société a participé	184
Épargne solidaire	
Encours global épargne solidaire (en euros)	11 631 773 036
Montant reversé aux associations	1 622 195
Encours hors capitalisation Livret Solidaire (en euros)	128 055 123
Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label Finansol (en euros)	128 055 123
Encours de l'épargne salariale solidaire (en euros)	506 717 913
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	
Nombre d'Éco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	3 344
Montant moyen des Éco-prêts à taux zéro accordés (en euros)	14 063
Montant total des Éco-prêts à taux zéro accordés (en euros)	47 027 198
Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	506
Produits et services à caractère social	
Livret CMB, CMSO (en milliers d'euros)	9 404 438 726
Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) (en euros)	535 776 448
Médiation	
Nombre de dossiers éligibles	447
Nombre de décisions favorables au client	186

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Indicateurs Financiers	
Provisions techniques brutes des filiales d'assurances (en milliers d'euros)	32 353 298
Provisions techniques des contrats en unités de compte des filiales d'assurances (en milliers d'euros)	22 016 396
Social	
Effectifs	
Effectif personnes physiques	11 471
dont France	11 187
dont hors France	284
dont non-cadres	4 364
dont hommes	5 018
dont femmes	6 453
Effectif total ETP	11 104
Effectif CDI ETP	10 151
dont femmes	5 649
dont non-cadres	3 574
% de salariés en CDI	91 %
Recrutement	
Nombre total de recrutements	2 208
dont femmes	1 239
dont CDI	1 165
Nombre de stagiaires et alternants accueillis sur l'année	956
Taux de transformation (CDI et CDD)	30 %
Licenciements et motifs	
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	729
dont licenciements	70
Taux de départ	6 %
Organisation, durée travail et absentéisme	
Organisation du temps de travail	
% de collaborateurs à temps plein	93 %
% de collaborateurs à temps partiel	7 %
Absentéisme et ses motifs	
Nombre total de jours calendaires d'absence	171 801
dont Maladies	168 996
dont Accidents de travail	2 805
Nombre de déclarations de maladies professionnelles	0

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Conditions d'hygiène et de sécurité	
Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	30
Formation et évolution professionnelle	
Masse salariale investie dans la formation (en euros)	27 734 304
% de la masse salariale dédiée à la formation	5 %
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	10 957
% de salariés formés	95,5 %
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	305 991
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié ayant suivi une formation	28
% de réalisation des entretiens annuels d'évaluation	88 %
Taux de mobilité interne	13 %
Égalité professionnelle Homme-Femme	
Nombre de femmes cadres	3 310
% de femmes parmi les cadres	49 %
% de femmes au Comex	38 %
% de femmes au Comité de coordination générale	35 %
% de femmes parmi les cadres dirigeants	28 %
% de femmes parmi les cadres de direction	42 %
% de femmes parmi les responsables N+ 2 (RDEP au siège et DUT réseaux)	38 %
Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	651
dont femmes	323
% de femmes parmi les promotions cadres	50 %
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une correction de salaire dans le cadre de l'enveloppe égalité professionnelle	201
Dialogue social	
Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0
Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	426
Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	566
% de salariés couverts par une convention collective	98,1 %
Emploi et insertion des travailleurs handicapés	
Nombre de travailleurs handicapés	458
% de collaborateurs en situation de handicap	4 %

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Rémunérations et leur évolution	
Masse salariale brute (en euros)	546 274 299
Rémunération annuelle moyenne brute tous statuts CDI (en euros)	51 399
Rémunération annuelle moyenne brute non-cadres CDI (en euros)	36 417
Rémunération annuelle moyenne brute cadres CDI (en euros)	59 540
Rémunération annuelle totale brute CDI (en euros)	521 746 723
Rémunération annuelle totale brute CDI non-cadres (en euros)	130 137 799
Rémunération annuelle totale brute CDI cadres (en euros)	391 608 923
Montant de l'épargne salariale	91 863 602
% des salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle	36 %
Environnemental	
Bilan carbone	
Bilan carbone (Teq CO ₂)	49 601
Bilan carbone (Teq CO ₂ /ETP)	4.47
Eau (m³)	
Consommation d'eau (m ³)	45 922
Énergie (kWh)	
Consommation totale d'énergie (kWh)	39 299 420
dont eau glacée en réseau urbain, facturée (kWh)	115 958
dont chauffage en vapeur d'eau – réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (kWh)	83 027
dont électricité (kWh)	34 417 019
dont gaz (kWh)	4 474 976
dont fioul (kWh)	208 440
% énergie électrique d'origine renouvelable	99 %
Papier (tonnes)	
Consommation de papier (tonnes)	935
dont papier à usage interne (tonnes)	285
dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, chèquiers etc.) (tonnes)	650
% de papier recyclé à l'achat	96 %
Poids de papier recyclé (tonnes)	615
Déplacements (km)	
Déplacements professionnels – avion (km)	4 093 561
Déplacements professionnels – train (km)	7 581 622
Déplacements professionnels – flottes automobiles (km)	12 400 922
Déplacements professionnels avec véhicule personnel (km)	8 012 449
Gestion du courrier : navettes inter-caisses et métiers + transports fonds (km)	1 404 472
Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	407 110
Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	293 722

Indicateurs clés de référence	Données 2023
Émissions directes fugitives	
Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air) (kg)	126
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre	
Nombre de conférences à distance	788 942
Sanctions	
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement (en euros)	0
Risques	
Montant des provisions pour risques environnementaux (en milliers d'euros)	30 052
Nombre d'arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au cours de l'année civile	30
Nombre de sinistres déclarés au titre de ces arrêtés	991
Nombre de ces sinistres traités et clos au cours de l'exercice	31
Nombre total de sinistres (catastrophe naturelle) traités et clos au cours de l'exercice, quelle que soit la date de reconnaissance de la catastrophe	129

Précisions méthodologiques

Périmètre du reporting

Le périmètre couvert par le processus de reporting correspond à l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa, tel que défini par la consolidation financière. Les filiales mises en équivalence sont exclues du champ de collecte.

Période de reporting

Le présent rapport porte sur l'année civile 2023 (1er janvier au 31 décembre), y compris les données relatives au bilan carbone du groupe.

En 2023, les données d'énergie (gaz, électricité) portent sur une année glissante allant du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023.

Spécificités méthodologiques des indicateurs

Concernant les données sociales, sauf précision contraire, le périmètre est celui du groupe. Lorsque ce n'est pas le cas, le périmètre de l'Unité économique et sociale est précisé et représente 70 % des collaborateurs (CDI et CDD) du groupe et qui comprend les sociétés employeurs suivantes : Crédit Mutuel Arkéa (réseau Crédit Mutuel de Bretagne et services centraux), Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Federal Finance, Federal Finance Gestion, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Capital, Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Précisions concernant certains indicateurs clés de performance

Taux annuel des personnels exposés à la LCB-FT : la comptabilisation est effectuée pour les campagnes de formation lancées en 2023.

Écart de rémunération Femmes/Hommes : moyenne des écarts (en %) de rémunération médiane Femmes/Hommes constatée pour chaque niveau d'emploi, pondérée par les effectifs de chaque niveau d'emploi.

Précisions concernant certains indicateurs de gouvernance

FORMATION

Les durées de formation des administrateurs pour le Crédit Mutuel de Bretagne sont estimées à 8 heures pour une formation à la journée, à 3 heures pour les formations à la demi-journée et à 2 heures pour les formations en soirée.

Précisions concernant certains indicateurs sociaux

EFFECTIFS

Les effectifs s'entendent sans prise en compte des personnels de service.

ABSENTÉISME

Le nombre total de jours calendaires d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail (y compris non reconnus par la CPAM) et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux et les congés d'invalidité.

Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...), les congés de maternité, de paternité et d'adoption.

MASSE SALARIALE

La masse salariale investie dans la formation intègre le coût global de formation dont les salaires bruts annuels des stagiaires et la formation en alternance, les primes annuelles et les charges patronales ainsi que le coût pédagogique des formations (dépenses conventions d'hébergement, de frais de repas et de transport). Les versements aux organismes de formation sont exclus de l'évaluation.

MOBILITÉ

Le taux de mobilité interne intègre les mouvements intra et inter-entités du groupe pour les effectifs personnes physiques en CDI.

TAUX DÉPART

Le taux de départ est calculé en rapportant le nombre de départs (hors retraite) à l'effectif moyen sur l'exercice.

Précisions concernant certains indicateurs environnementaux

BILAN CARBONE

Le bilan carbone 2023 a été réalisé selon la méthode la plus récente de l'Association pour la transition bas carbone (V8.9), qui apporte davantage de précision quant au calcul des émissions.

Dans une démarche d'amélioration continue sur la mesure du bilan, le Crédit Mutuel Arkéa s'efforce de diminuer chaque année le taux d'incertitude (23 % en 2022).

Les déplacements domicile-travail sont comptabilisés pour les effectifs présents au 31 décembre 2023.

La comptabilisation des kilomètres effectuée avec des véhicules de fonction se fait dans les déplacements professionnels.

Le bilan carbone fait l'objet d'une vérification externe par l'organisme tiers indépendant (PricewaterhouseCoopers Audit).

CONSOMMATIONS D'EAU

Les consommations d'eau portent sur les consommations réellement constatées pour l'ensemble des entités du groupe, à l'exception de celles du Crédit Mutuel de Bretagne qui sont estimées sur la base d'une consommation moyenne d'eau par salarié.

DÉPLACEMENTS EN TRAIN ET EN AVION

Les kilomètres des déplacements en avion et en train sont calculés à partir de données issues de la facturation et peuvent cumuler des déplacements 2022 régularisés en 2023.

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS – FLOTTES AUTOMOBILES

Les kilomètres des déplacements effectués avec les véhicules de fonction sont proratisés par rapport au nombre moyen de jours travaillés dans l'année.

Démarche de vérification externe

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité et la sincérité des données extra-financières, le Crédit Mutuel Arkéa a mandaté la société PricewaterhouseCoopers Audit, en tant qu'Organisme Tiers Indépendant, pour vérifier la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant des indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Le rapport d'assurance émanant de l'Organisme Tiers Indépendant et détaillant les diligences menées ainsi que leurs commentaires et conclusions figurent dans le Document d'enregistrement universel (cf.4.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les sociales, environnementales et sociétales consolidées).

2.7 Tableau de concordance avec les engagements internationaux



Édito

2.1	Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	
2.2	Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	1 à 10
	<p>2.2.1 Une conviction profonde, dans la lignée des attentes des parties prenantes</p> <p>2.2.2 Un projet balisé de longue date sur son engagement en tant qu'acteur économique responsable</p> <p>2.2.2.1, vers un modèle plus durable à long terme</p> <p>2.2.2.2 des actions concrètes au cœur du projet stratégique</p> <p>2.2.2.3 à la recherche d'une performance globale</p>	
2.3	Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	1 à 10
	<p>2.3.1 Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs</p> <p>2.3.2 Focus sur l'intégration des risques climatiques</p> <p>2.3.3 Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre</p>	
2.4	Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires	
	2.4.1 Une gouvernance représentative de l'identité du groupe	1, 2, 10
	2.4.2 Une identité dans le respect de ses valeurs mutualistes	
	2.4.2.1 Une organisation qui porte ses enjeux	1, 2, 6, 10
	2.4.2.2 Une organisation engagée en soutien au développement des territoires	1, 2, 6, 10

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
Tableau de concordance avec les engagements internationaux



2.4.2.3 Une démarche d'entreprise responsable	1, 2, 10	 
2.5 Une démarche responsable qui porte des résultats	1 à 10	                
2.5.1 pour répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires 2.5.1.1 La relation et la satisfaction client	1, 2, 6, 10	      
2.5.1.2 L'inclusion des clients en situation de fragilité	1, 3, 6, 10	   
2.5.1.3 La protection et la sécurité des données	1, 2, 10	    
2.5.1.4 La relation fournisseur responsable	2, 3, 4, 5, 6, 7, 10	     
2.5.2 pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable 2.5.2.1 Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe 2.5.2.2 La Taxonomie verte	1 à 10	                
2.5.3 pour réduire son empreinte environnementale	2, 7, 8, 9	        
2.5.4 en tant qu'employeur responsable 2.5.4.1 Le développement et la diversité du capital humain 2.5.4.2 dans la lutte contre les comportements inadaptés 2.5.4.3 en faveur du dialogue social	1 à 6	     
2.6	Tableau consolidé des indicateurs	

2

2.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'Assemblée Générale

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou

29480 Le Relecq-Kerhuon

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.
- Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.2251 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions de Finance Durable et Organisation de Moyens.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.2251021 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, et couvrent entre 43% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié
Associé

Anne Parenty
Associée Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs pour l'exercice 2023 :

- Part du personnel exposé à la LCB-FT et formé (périmètre établissement de crédit 15589)
- Nombre de sanctions de la part de l'ACPR concernant le dispositif de LCB-FT
- Part des personnes formées au respect des règles de déontologie/éthique professionnelle (périmètre établissement de crédit 15589)
- Nombre de bénéficiaires de l'offre spécifique dédiée aux clients fragiles (périmètre établissement de crédit 15589)
- Part du personnel ciblé sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information
- Taux de formation des administrateurs des Caisses locales
- Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur Caisses locales
- Taux de formation des administrateurs du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Nombre moyen d'heures de formation dispensées par administrateur formé du Crédit Mutuel Arkéa
- Part des administrateurs agréés sans condition suspensive des régulateurs (périmètre entités régulées)
- Part des sociétaires parmi les clients particuliers des fédérations
- Taux de participation aux Assemblées générales des Caisses locales
- Taux de participation à l'Assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa
- Taux d'assiduité au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Part des filiales dont le taux d'assiduité des membres aux réunions de l'organe de surveillance est supérieur à 75 %
- Part d'encours avec une analyse intégrant l'ESG dans les encours sous gestion de Federal Finance Gestion
- Immobilier d'exploitation à fort risque physique aigu non couvert par un plan de continuité
- Bilan carbone groupe par tonnes de CO₂
- Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés dans la politique charbon
- Total des encours (financements et investissements) dépassant les seuils autorisés dans la politique pétrole et gaz
- Taux d'avis positifs sur le critère « Sens donné au travail »
- Taux d'avis positifs sur le critère « charge de travail »
- Taux de satisfaction à l'égard des pratiques de l'entreprise et de l'environnement de travail
- Taux de salariés formés
- Taux de recommandation (e-nps)
- Écart de rémunération Femmes/Hommes (Unité économique et sociale)
- Index de l'égalité professionnelle
- Part de travailleurs handicapés dans l'effectif
- Nombre de délits d'entrave (Unité économique et sociale)
- Part d'achats réalisés auprès de fournisseurs français
- Part des évaluations ESG des fournisseurs réalisés sur la période de référence
- Nombre de controverses identifiées parmi les fournisseurs évalués sur la période de référence

Informations qualitatives (actions et résultats) pour l'exercice 2023 :

- Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année (caisses locales)
- Nombre total d'heures dispensées (formation administrateurs - Caisses locales)
- Nombre d'élus - Caisses locales
- Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année (Services centraux)
- Nombre total d'heures dispensées (formation des administrateurs services centraux)
- Nombre de membres dans le CA au 31/12/2023
- Nombre de clients - dont particuliers - Périmètre CMB et CMSO

- Nombre de clients majeurs sociétaires particuliers - Périmètre CMB et CMSO
- Nombre de sociétaires présents et représentés aux AG locales
- Montant en gestion collective des fonds ESG - Périmètre Fédéral Finance et SURAVENIR
- Encours totaux en gestion collective - Périmètre Fédéral Finance et SURAVENIR
- Effectif total en ETP moyen annuel au 31.12 de l'année de référence – Service centraux
- Effectif PP (personne physique) – Service centraux
- Effectif CDI– Service centraux
- Effectif CDD– Service centraux
- Nombre de travailleurs handicapés (UES & Suravenir)
- Montant total des achats GROUPE
- Montant total des achats GROUPE réalisés auprès des fournisseurs Français
- Montant des achats réalisés auprès des fournisseurs ayant répondu à un questionnaire RSE
- Formation continue des experts LCB-FT de la DCCP dans le cadre des réunions plénières semestrielles (lors des séances du 21 juin et du 5 décembre 2023)
- Validation d'une charte éthique en lien avec la Raison d'être
- Evolution du dispositif cadre (transparence et lutte contre l'évasion fiscale)
- Dispositif d'accompagnement des clients financièrement fragiles (Budg'Equilibre)
- Espace digital idéal dédié aux sociétaires (Coexperience)
- Sensibilisation au risque de Phishing
- Le sociétaire est au cœur du gouvernement d'entreprise : Module de formation à distance
- Gouvernance dédiée à la filière Finance durable et la RSE au CMSO (réunions)
- Mise en place d'une solution de vote à distance pour les sociétaires du CMSO
- Déploiement du programme "cinq"
- Mise en place d'une formation dédiée aux enjeux de la perte de la biodiversité
- Lancement du prêt"Pact Carbone" ABEI
- Emission obligataire SFH
- Adoption des objectifs d'intensité carbone à 2030.
- Fonds dédié engagé en faveur de la transition énergétique et écologique : « Suravenir Infrastructures Durables »
- Campagne marque employeur groupe
- Deuxième édition de l'enquête d'écoute active à l'échelle du groupe, le Baromètre de l'expérience
- Convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Finistère
- Diagnostic diversité et inclusion
- Accord prorogation des mandats des élus du personnel
- Avenant accord dispositifs anticipation retraite
- Analyse du risque net RSE
- Référentiel des prestataires des secteurs adaptés et protégés est à la disposition de l'ensemble des salariés amenés à externaliser une prestation

2.9 Annexes Taxonomie

o. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP ****	ICP *****	% de couverture (par rapport au total des actifs) ***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	7 983	7,78 %	7,82 %	74,14 %	30,37 %	25,86 %

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	292	2,05 %	2,17 %			
	Portefeuille de négociation *						
	Garanties financières	137	2,78 %	3,56 %			
	Actifs sous gestion	244	1,43 %	2,83 %			
	Frais et commissions perçus **						

* Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

** Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

1. Actifs entrant dans le calcul du GAR - basé sur le chiffre d'affaires

Le tableau présenté ci-après n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					
		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(en millions d'euros.)							
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	60 618	45 559	7 979	7 748	130	109
2	Entreprises financières	10 211	2 330	130	105	1	7
3	Établissements de crédit	7 353	2 119	105	105	-	-
4	Prêts et avances	3 400	1 017	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3 952	1 102	105	105	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	2 858	211	26	-	1	7
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	178	56	5	-	-	4
13	Prêts et avances	22	11	2	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	156	46	4	-	-	4
15	Equity instruments	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	2 680	154	20	-	1	3
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	2 680	154	20	-	1	3
20	Entreprises non financières	1 486	610	290	84	129	102
21	Prêts et avances	955	344	134	12	16	3
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	480	228	152	72	112	99
23	Instruments de capitaux propres	51	38	4	-	-	-
24	Ménages	48 791	42 490	7 495	7 495	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	40 232	40 232	7 495	7 495	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	861	861	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	2 026	1 396	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	129	129	64	64	-	-
29	Financement de logements	65	65	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	64	64	64	64	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1	-	-	-	-	-
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	42 049	-	-	-	-	-

	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations T										
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
1	7	4	-	1	45 566	7 983	7 748	130	110	
2	2	1	-	-	2 332	131	105	1	7	
3	1	-	-	-	2 120	105	105	-	-	
4	-	-	-	-	1 017	-	-	-	-	
5	1	-	-	-	1 103	105	105	-	-	
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	1	1	-	-	211	26	-	1	7	
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	-	-	-	-	56	5	-	-	4	
13	-	-	-	-	11	2	-	-	-	
14	-	-	-	-	46	4	-	-	4	
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	1	1	-	-	155	21	-	1	4	
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	1	1	-	-	155	21	-	1	4	
20	5	3	-	1	615	293	84	129	103	
21	5	3	-	1	349	137	12	16	4	
22	-	-	-	-	228	152	72	112	99	
23	-	-	-	-	38	4	-	-	-	
24	-	-	-	-	42 490	7 495	7 495	-	-	
25	-	-	-	-	40 232	7 495	7 495	-	-	
26	-	-	-	-	861	-	-	-	-	
27	-	-	-	-	1 396	-	-	-	-	
28	-	-	-	-	129	64	64	-	-	
29	-	-	-	-	65	-	-	-	-	
30	-	-	-	-	64	64	64	-	-	
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

2

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations T					
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont transitoire	Dont habitant
	Dont utilisation du produit					
(en millions d'euros).						
33 Entreprises financières et non financières	33 295					
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	32 112					
35 Prêts et avances	29 598					
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 050					
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	12					
38 Titres de créance	885					
39 Instruments de capitaux propres	1 629					
40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 183					
41 Prêts et avances	5					
42 Titres de créance	1 156					
43 Instruments de capitaux propres	22					
44 Dérivés	3 945					
45 Prêts interbancaires à vue	473					
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	147					
47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	4 188					
48 Total des actifs du GAR	102 667	45 559	7 979	7 748	130	109
49 Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	35 803					
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	21 149					
51 Expositions sur des banques centrales	14 180					
52 Portefeuille de négociation	474					
53 Total des actifs	138 470	45 559	7 979	7 748	130	109
Expositions de hors-bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
54 Garanties financières	4 917	399	105	8	9	3
55 Actifs sous gestion	17 151	239	239	-	4	113
56 dont titres de créance	8 859	151	151	-	3	67
57 dont instruments de capitaux propres	6 583	88	88	-	1	46

	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T								
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									
41									
42									
43									
44									
45									
46									
47									
48	7	4	-	1	45 566	7 983	7 748	130	110
49									
50									
51									
52									
53	7	4	-	1	45 566	7 983	7 748	7 793	110
54	65	32	-	1	464	137	8	9	4
55	6	6	-	4	244	244	-	4	117
56	3	3	-	1	154	154	-	3	68
57	3	3	-	3	91	91	-	1	49

2

1. Actifs entrant dans le calcul du GAR - basé sur la dépense en capital (CAPEX)

Le tableau présenté ci-après n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					
		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
(en millions d'euros)							
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	60 618	43 675	8 027	7 748	126	48
2	Entreprises financières	10 211	320	145	105	1	11
3	Établissements de crédit	7 353	216	113	105	-	-
4	Prêts et avances	3 400	31	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	3 952	185	113	105	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-		-	-
7	Autres entreprises financières	2 858	104	32	-	1	11
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-		-	-
12	dont sociétés de gestion	178	84	13	-	-	6
13	Prêts et avances	22	12	6	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	156	73	7	-	-	6
15	<i>Equity instruments</i>	-	-	-		-	-
16	dont entreprises d'assurance	2 680	19	19	-	1	4
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	2 680	19	19		1	4
20	Entreprises non financières	1 486	736	323	84	125	37
21	Prêts et avances	955	385	178	12	16	4
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	480	314	146	72	109	34
23	Instruments de capitaux propres	51	37	-		-	-
24	Ménages	48 791	42 490	7 495	7 495	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	40 232	40 232	7 495	7 495	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	861	861	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	2 026	1 396	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	129	129	64	64	-	-
29	Financement de logements	65	65	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	64	64	64	64	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1	-	-	-	-	-
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	42 049	-	-	-	-	-

	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations T									
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
1	92	4	-	-	43 767	8 031	7 748	126	48
2	85	2	-	-	405	146	105	1	11
3	83	-	-	-	299	113	105	-	-
4	30	-	-	-	31	-	-	-	-
5	54	-	-	-	185	113	105	-	-
6	-	-		-	-	-		-	-
7	2	2	-	-	105	34	-	1	11
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-		-	-	-		-	-
12	-	-	-	-	84	13	-	-	6
13	-	-	-	-	12	6	-	-	-
14	-	-	-	-	73	7	-	-	6
15	-	-		-	-	-		-	-
16	2	2	-	-	21	21	-	1	4
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	2	2		-	21	21		1	4
20	7	2	-	-	739	326	84	125	37
21	7	2	-	-	388	180	12	16	4
22	-	-	-	-	314	146	72	109	34
23	-	-		-	37	-		-	-
24	-	-	-	-	42 490	7 495	7 495	-	-
25	-	-	-	-	40 232	7 495	7 495	-	-
26	-	-	-	-	861	-	-	-	-
27					1 396	-	-	-	-
28	-	-	-	-	129	64	64	-	-
29	-	-	-	-	65	-	-	-	-
30	-	-	-	-	64	64	64	-	-
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				Dont habitant
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		Dont transitoire	Dont habitant	
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			
(en millions d'euros)							
33	Entreprises financières et non financières	33 295					
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	32 112					
35	Prêts et avances	29 598					
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 050					
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	12					
38	Titres de créance	885					
39	Instruments de capitaux propres	1 629					
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 183					
41	Prêts et avances	5					
42	Titres de créance	1 156					
43	Instruments de capitaux propres	22					
44	Dérivés	3 945					
45	Prêts interbancaires à vue	473					
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	147					
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	4 188					
48	Total des actifs du GAR	102 667	43 675	8 027	7 748	126	48
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	35 803					
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	21 149					
51	Expositions sur des banques centrales	14 180					
52	Portefeuille de négociation	474					
53	Total des actifs	138 470	43 675	8 027	7 748	126	48
	Expositions de hors-bilan – Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
54	Garanties financières	4 917	318	151	8	9	1
55	Actifs sous gestion	17 151	475	475	-	11	158
56	dont titres de créance	8 859	198	198	-	6	73
57	dont instruments de capitaux propres	6 583	277	277	-	5	85

	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T								
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									
41									
42									
43									
44									
45									
46									
47									
48	92	4	-	-	43 767	8 031	7 748	126	48
49									
50									
51									
52									
53	92	4	-	-	43 767	8 031	7 748	126	48
54	51	24	-	-	369	175	8	9	1
55	10	10	-	10	485	485	-	11	158
56	4	4	-	3	202	202	-	6	73
57	6	6	-	6	283	283	-	5	85

2

2. GAR Informations par secteur - basé sur le chiffre d'affaires

Le tableau présenté ci-après n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f
	Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
1 A01.50 – Culture et élevage associés	-	-			-	-
2 B08.12 – Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	-	-			-	-
3 C10.51 – Fabrication de fromage	-	-			-	-
4 C10.61 – Autres activités du travail des grains	-	-			-	-
5 C10.71 – Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	-	-			-	-
6 C14.13 – Fabrication de vêtements de dessus	-	-			-	-
7 C20.13 – Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base NCA	5	-			5	-
8 C20.15 – Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	-			1	-
9 C20.53 – Fabrication d'huiles essentielles	-	-			-	-
10 C22.21 – Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	-	-			-	-
11 C23.69 – Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	-	-			-	-
12 C23.70 – Taille, façonnage et finissage de pierres	-	-			-	-
13 C24.20 – Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	-			2	-
14 C25.62 – Mécanique industrielle	27	-			27	-
15 C25.99 – Fabrication d'autres articles métalliques	1	-			1	-
16 C26.20 – Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	11	-			11	-
17 C26.51 – Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	-	-			-	-
18 C26.60 – Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	-	-			-	-
19 C26.70 – Fabrication de matériels optique et photographique	10	-			10	-
20 C27.20 – Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	-	-			-	-
21 C27.33 – Fabrication de matériel d'installation électrique	-	-			-	-
22 C28.22 – Fabrication de matériel de lavage et de manutention	18	1			18	-
23 C29.10 – Construction de véhicules automobiles	29	12			29	-
24 C30.30 – Construction aéronautique et spatiale	17	-			17	-
25 C32.99 – Autres activités manufacturières NCA	-	-			-	-
26 D35.11 – Production d'électricité	14	7			14	-
27 D35.14 – Commerce d'électricité	-	-			-	-
28 D35.21 – Production de combustibles gazeux	14	7			14	-
29 D35.30 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	19	1			19	-
30 E38.11 – Collecte des déchets non dangereux	2	-			2	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
1			-	-		
2			-	-		
3			-	-		
4			-	-		
5			-	-		
6			-	-		
7			5	-		
8			1	-		
9			-	-		
10			-	-		
11			-	-		
12			-	-		
13			2	-		
14			27	-		
15			1	-		
16			11	-		
17			-	-		
18			-	-		
19			10	-		
20			-	-		
21			-	-		
22			18	1		
23			29	12		
24			17	-		
25			-	-		
26			14	7		
27			-	-		
28			14	7		
29			19	1		
30			2	-		

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
31	E38.21 – Traitement et élimination des déchets non dangereux	15	5			15	-
32	E38.32 – Récupération de déchets triés	2	-			2	-
33	E39.00 – Dépollution et autres services de gestion des déchets	-	-			-	-
34	F41.10 – Promotion immobilière d'autres bâtiments	-	-			-	-
35	F41.10 – Promotion immobilière de bureaux	-	-			-	-
36	F41.10 – Promotion immobilière de logements	15	-			15	-
37	F41.10 – Supports juridiques de programmes	11	3			11	3
38	F41.20 – Construction d'autres bâtiments	1	-			1	-
39	F41.20 – Construction de maisons individuelles	-	-			-	-
40	F42.11 – Construction de routes et autoroutes	-	-			-	-
41	F42.12 – Construction de voies ferrées de surface et souterraines	-	-			-	-
42	F42.21 – Construction de réseaux pour fluides	-	-			-	-
43	F42.22 – Construction de réseaux électriques et de télécommunications	-	-			-	-
44	F42.99 – Construction d'autres ouvrages de génie civil NCA	-	-			-	-
45	F43.21 – Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2	-			2	-
46	F43.22 – Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	-	-			-	-
47	F43.22 – Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	-	-			-	-
48	F43.32 – Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	-	-			-	-
49	F43.99 – Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	-	-			-	-
50	G46.18 – Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	-	-			-	-
51	G46.19 – Centrales d'achat non alimentaires	-	-			-	-
52	G46.34 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	1	-			1	-
53	G46.46 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	-	-			-	-
54	G46.47 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	-	-			-	-
55	G46.49 – Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	-	-			-	-
56	G46.71 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	1	-			1	-
57	G46.73 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	5	-			5	-
58	G46.76 – Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	3	-			3	-
59	G47.11 – Commerce d'alimentation générale	-	-			-	-

	g		h		y		z		aa		ab	
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)							
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non soumises à la NFRD			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Mn EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Mn EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Mn EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
31					15		5					
32					2		-					
33					-		-					
34					-		-					
35					-		-					
36					15		-					
37					11		5					
38					1		-					
39					-		-					
40					-		-					
41					-		-					
42					-		-					
43					-		-					
44					-		-					
45					2		-					
46					-		-					
47					-		-					
48					-		-					
49					-		-					
50					-		-					
51					-		-					
52					1		-					
53					-		-					
54					-		-					
55					-		-					
56					1		-					
57					5		-					
58					3		-					
59					-		-					

2

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
60	G47.11 – Magasins multi-commerces	26	-			26	-
61	G47.11 – Supérettes	-	-			-	-
62	G47.11 – Supermarchés	2	-			2	-
63	G47.41 – Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	-	-			-	-
64	G47.43 – Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	-	-			-	-
65	G47.64 – Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	-	-			-	-
66	G47.71 – Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	-	-			-	-
67	G47.91 – Vente à distance sur catalogue général	-	-			-	-
68	G47.91 – Vente à distance sur catalogue spécialisé	-	-			-	-
69	H49.41 – Transports routiers de fret interurbains	2	-			2	-
70	H50.10 – Transports maritimes et côtiers de passagers	-	-			-	-
71	H51.10 – Transports aériens de passagers	2	-			2	-
72	H52.10 – Entreposage et stockage non frigorifique	-	-			-	-
73	H52.21 – Services auxiliaires des transports terrestres	131	100			131	-
74	H52.23 – Services auxiliaires des transports aériens	-	-			-	-
75	H52.24 – Manutention portuaire	-	-			-	-
76	H52.29 – Affrètement et organisation des transports	37	-			37	-
77	I55.10 – Hôtels et hébergement similaire	-	-			-	-
78	I55.90 – Autres hébergements	-	-			-	-
79	I56.10 – Restauration de type rapide	-	-			-	-
80	I56.10 – Restauration traditionnelle	5	-			5	-
81	I56.30 – Débits de boissons	2	-			2	-
82	J58.14 – Édition de revues et périodiques	15	-			15	-
83	J58.21 – Édition de jeux électroniques	-	-			-	-
84	J59.11 – Production de films et de programmes pour la télévision	-	-			-	-
85	J62.01 – Programmation informatique	-	-			-	-
86	J62.02 – Conseil en systèmes et logiciels informatiques	69	-			69	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
60			26	-		
61			-	-		
62			2	-		
63			-	-		
64			-	-		
65			-	-		
66			-	-		
67			-	-		
68			-	-		
69			2	-		
70			-	-		
71			2	-		
72			-	-		
73			131	100		
74			-	-		
75			-	-		
76			37	-		
77			-	-		
78			-	-		
79			-	-		
80			5	-		
81			2	-		
82			15	-		
83			-	-		
84			-	-		
85			-	-		
86			69	-		

2

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
87	K64.20 – Activités des sociétés holding	186	22			186	-
88	L68.10 – Activités des marchands de biens immobiliers	-	-			-	-
89	L68.20 – Location de logements	210	40			210	-
90	L68.20 – Location de terrains et d'autres biens immobiliers	97	-			97	-
91	L68.31 – Agences immobilières	4	-			4	-
92	L68.32 – Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	5	-			5	-
93	L68.32 – Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	-	-			-	-
94	M70.10 – Activités des sièges sociaux	345	51			345	1
95	M70.22 – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	12	-			12	-
96	M71.12 – Ingénierie, études techniques	48	37			48	-
97	M72.11 – Recherche-développement en biotechnologie	-	-			-	-
98	M74.90 – Activité des économistes de la construction	-	-			-	-
99	M74.90 – Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	-	-			-	-
100	N77.39 – Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels NCA	-	-			-	-
101	N77.40 – Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	-	-			-	-
102	N78.30 – Autre mise à disposition de ressources humaines	3	-			3	-
103	N80.20 – Activités liées aux systèmes de sécurité	-	-			-	-
104	N82.30 – Organisation de foires, salons professionnels et congrès	3	-			3	-
105	N82.99 – Autres activités de soutien aux entreprises NCA	18	3			18	-
106	P85.42 – Enseignement supérieur	2	-			2	-
107	P85.59 – Formation continue d'adultes	-	-			-	-
108	Q86.10 – Activités hospitalières	-	-			-	-
109	Q87.10 – Hébergement médicalisé pour personnes âgées	-	-			-	-
110	Q87.30 – Hébergement social pour personnes âgées	21	-			21	-
111	R92.00 – Organisation de jeux de hasard et d'argent	14	-			14	-
112	R93.11 – Gestion d'installations sportives	-	-			-	-
113	S96.03 – Services funéraires	-	-			-	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
87			186	22		
88			-	-		
89			210	40		
90			97	-		
91			4	-		
92			5	-		
93			-	-		
94			345	52		
95			12	-		
96			48	37		
97			-	-		
98			-	-		
99			-	-		
100			-	-		
101			-	-		
102			3	-		
103			-	-		
104			3	-		
105			18	3		
106			2	-		
107			-	-		
108			-	-		
109			-	-		
110			21	-		
111			14	-		
112			-	-		
113			-	-		

2

2. GAR Informations par secteur - basé sur la dépense en capital

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
1	A01.50 – Culture et élevage associés	-	-			-	-
2	B08.12 – Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	-	-			-	-
3	C10.51 – Fabrication de fromage	-	-			-	-
4	C10.61 – Autres activités du travail des grains	-	-			-	-
5	C10.71 – Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	-	-			-	-
6	C14.13 – Fabrication de vêtements de dessus	-	-			-	-
7	C20.13 – Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base NCA	5	-			5	-
8	C20.15 – Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	-			1	-
9	C20.53 – Fabrication d'huiles essentielles	-	-			-	-
10	C22.21 – Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	-	-			-	-
11	C23.69 – Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	-	-			-	-
12	C23.70 – Taille, façonnage et finissage de pierres	-	-			-	-
13	C24.20 – Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	-			2	-
14	C25.62 – Mécanique industrielle	27	-			27	-
15	C25.99 – Fabrication d'autres articles métalliques	1	-			1	-
16	C26.20 – Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	11	-			11	-
17	C26.51 – Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	-	-			-	-
18	C26.60 – Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	-	-			-	-
19	C26.70 – Fabrication de matériels optique et photographique	10	-			10	-
20	C27.20 – Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	-	-			-	-
21	C27.33 – Fabrication de matériel d'installation électrique	-	-			-	-
22	C28.22 – Fabrication de matériel de levage et de manutention	18	3			18	-
23	C29.10 – Construction de véhicules automobiles	29	14			29	-
24	C30.30 – Construction aéronautique et spatiale	17	-			17	-
25	C32.99 – Autres activités manufacturières NCA	-	-			-	-
26	D35.11 – Production d'électricité	14	8			14	-
27	D35.14 – Commerce d'électricité	-	-			0	-
28	D35.21 – Production de combustibles gazeux	14	8			14	-
29	D35.30 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	19	5			19	-
30	E38.11 – Collecte des déchets non dangereux	2	-			2	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Climate Change Adaptation (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
1			-	-		
2			-	-		
3			-	-		
4			-	-		
5			-	-		
6			-	-		
7			5	-		
8			1	-		
9			-	-		
10			-	-		
11			-	-		
12			-	-		
13			2	-		
14			27	-		
15			1	-		
16			11	-		
17			-	-		
18			-	-		
19			10	-		
20			-	-		
21			-	-		
22			18	3		
23			29	14		
24			17	-		
25			-	-		
26			14	8		
27			-	-		
28			14	8		
29			19	5		
30			2	-		

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
31	E38.21 – Traitement et élimination des déchets non dangereux	15	1			15	-
32	E38.32 – Récupération de déchets triés	2	-			2	-
33	E39.00 – Dépollution et autres services de gestion des déchets	-	-			-	-
34	F41.10 – Promotion immobilière d'autres bâtiments	-	-			-	-
35	F41.10 – Promotion immobilière de bureaux	-	-			-	-
36	F41.10 – Promotion immobilière de logements	15	-			15	-
37	F41.10 – Supports juridiques de programmes	11	2			11	2
38	F41.20 – Construction d'autres bâtiments	1	-			1	-
39	F41.20 – Construction de maisons individuelles	-	-			-	-
40	F42.11 – Construction de routes et autoroutes	-	-			-	-
41	F42.12 – Construction de voies ferrées de surface et souterraines	-	-			-	-
42	F42.21 – Construction de réseaux pour fluides	-	-			-	-
43	F42.22 – Construction de réseaux électriques et de télécommunications	-	-			-	-
44	F42.99 – Construction d'autres ouvrages de génie civil NCA	-	-			-	-
45	F43.21 – Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2	-			2	-
46	F43.22 – Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	-	-			-	-
47	F43.22 – Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	-	-			-	-
48	F43.32 – Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	-	-			-	-
49	F43.99 – Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	-	-			-	-
50	G46.18 – Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	-	-			-	-
51	G46.19 – Centrales d'achat non alimentaires	-	-			-	-
52	G46.34 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	1	-			1	-
53	G46.46 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	-	-			-	-
54	G46.47 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	-	-			-	-
55	G46.49 – Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	-	-			-	-
56	G46.71 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	1	-			1	-
57	G46.73 – Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	5	-			5	-
58	G46.76 – Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	3	-			3	-
59	G47.11 – Commerce d'alimentation générale	-	-			-	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Climate Change Adaptation (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
31			15	1		
32			2	-		
33			-	-		
34			-	-		
35			-	-		
36			15	-		
37			11	3		
38			1	-		
39			-	-		
40			-	-		
41			-	-		
42			-	-		
43			-	-		
44			-	-		
45			2	-		
46			-	-		
47			-	-		
48			-	-		
49			-	-		
50			-	-		
51			-	-		
52			1	-		
53			-	-		
54			-	-		
55			-	-		
56			1	-		
57			5	-		
58			3	-		
59			-	-		

2

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
60	G47.11 – Magasins multi-commerces	26	-			26	-
61	G47.11 – Supérettes	-	-			-	-
62	G47.11 – Supermarchés	2	-			2	-
63	G47.41 – Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	-	-			-	-
64	G47.43 – Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	-	-			-	-
65	G47.64 – Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	-	-			-	-
66	G47.71 – Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	-	-			-	-
67	G47.91 – Vente à distance sur catalogue général	-	-			-	-
68	G47.91 – Vente à distance sur catalogue spécialisé	-	-			-	-
69	H49.41 – Transports routiers de fret interurbains	2	-			2	-
70	H50.10 – Transports maritimes et côtiers de passagers	-	-			-	-
71	H51.10 – Transports aériens de passagers	2	-			2	-
72	H52.10 – Entreposage et stockage non frigorifique	-	-			-	-
73	H52.21 – Services auxiliaires des transports terrestres	131	70			131	-
74	H52.23 – Services auxiliaires des transports aériens	-	-			-	-
75	H52.24 – Manutention portuaire	-	-			-	-
76	H52.29 – Affrètement et organisation des transports	37	-			37	-
77	I55.10 – Hôtels et hébergement similaire	-	-			-	-
78	I55.90 – Autres hébergements	-	-			-	-
79	I56.10 – Restauration de type rapide	-	-			-	-
80	I56.10 – Restauration traditionnelle	5	-			5	-
81	I56.30 – Débits de boissons	2	-			2	-
82	J58.14 – Édition de revues et périodiques	15	-			15	-
83	J58.21 – Édition de jeux électroniques	-	-			-	-
84	J59.11 – Production de films et de programmes pour la télévision	-	-			-	-
85	J62.01 – Programmation informatique	-	-			-	-
86	J62.02 – Conseil en systèmes et logiciels informatiques	69	10			69	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Climate Change Adaptation (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
60			26	-		
61			-	-		
62			2	-		
63			-	-		
64			-	-		
65			-	-		
66			-	-		
67			-	-		
68			-	-		
69			2	-		
70			-	-		
71			2	-		
72			-	-		
73			131	70		
74			-	-		
75			-	-		
76			37	-		
77			-	-		
78			-	-		
79			-	-		
80			5	-		
81			2	-		
82			15	-		
83			-	-		
84			-	-		
85			-	-		
86			69	10		

2

		a	b	c	d	e	f
		Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
			Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
87	K64.20 – Activités des sociétés holding	186	28			186	-
88	L68.10 – Activités des marchands de biens immobiliers	-	-			-	-
89	L68.20 – Location de logements	210	69			210	-
90	L68.20 – Location de terrains et d'autres biens immobiliers	97	-			97	-
91	L68.31 – Agences immobilières	4	-			4	-
92	L68.32 – Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	5	-			5	-
93	L68.32 – Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	-	-			-	-
94	M70.10 – Activités des sièges sociaux	345	54			345	-
95	M70.22 – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	12	1			12	-
96	M71.12 – Ingénierie, études techniques	48	43			48	-
97	M72.11 – Recherche-développement en biotechnologie	-	-			-	-
98	M74.90 – Activité des économistes de la construction	-	-			-	-
99	M74.90 – Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	-	-			-	-
100	N77.39 – Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels NCA	-	-			-	-
101	N77.40 – Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	-	-			-	-
102	N78.30 – Autre mise à disposition de ressources humaines	3	-			3	-
103	N80.20 – Activités liées aux systèmes de sécurité	-	-			-	-
104	N82.30 – Organisation de foires, salons professionnels et congrès	3	-			3	-
105	N82.99 – Autres activités de soutien aux entreprises NCA	18	3			18	-
106	P85.42 – Enseignement supérieur	2	-			2	-
107	P85.59 – Formation continue d'adultes	-	-			-	-
108	Q86.10 – Activités hospitalières	-	-			-	-
109	Q87.10 – Hébergement médicalisé pour personnes âgées	-	-			-	-
110	Q87.30 – Hébergement social pour personnes âgées	21	4			21	-
111	R92.00 – Organisation de jeux de hasard et d'argent	14	-			14	-
112	R93.11 – Gestion d'installations sportives	-	-			-	-
113	S96.03 – Services funéraires	-	-			-	-

	g	h	y	z	aa	ab
	Climate Change Adaptation (CCA)		TOTAL (CCM + CCA)			
	PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
87			186	28		
88			-	-		
89			210	69		
90			97	-		
91			4	-		
92			5	-		
93			-	-		
94			345	54		
95			12	1		
96			48	43		
97			-	-		
98			-	-		
99			-	-		
100			-	-		
101			-	-		
102			3	-		
103			-	-		
104			3	-		
105			18	3		
106			2	-		
107			-	-		
108			-	-		
109			-	-		
110			21	4		
111			14	-		
112			-	-		
113			-	-		

2

3. ICP GAR Encours - basé sur le chiffre d'affaires

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	75,16 %	13,16 %	12,78 %	0,21 %	0,18 %
2	Entreprises financières	22,82 %	1,28 %	1,02 %	0,01 %	0,07 %
3	Établissements de crédit	28,82 %	1,42 %	1,42 %	-	-
4	Prêts et avances	29,92 %	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27,88 %	2,64 %	2,64 %	-	-
6	Instruments de capitaux propres	5,00 %	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	7,38 %	0,90 %	-	0,04 %	0,25 %
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	31,79 %	2,98 %	-	-	2,06 %
13	Prêts et avances	47,55 %	7,42 %	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	29,54 %	2,35 %	-	-	2,35 %
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	5,76 %	0,76 %	-	0,04 %	0,13 %
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	5,76 %	0,76 %	-	0,04 %	0,13 %
20	Entreprises non financières	41,04 %	19,53 %	5,65 %	8,66 %	6,87 %
21	Prêts et avances	36,00 %	14,03 %	1,30 %	1,70 %	0,32 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	47,49 %	31,69 %	14,92 %	23,43 %	20,64 %
23	Instruments de capitaux propres	74,84 %	7,92 %	-	-	-
24	Ménages	87,08 %	15,36 %	15,36 %	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00 %	18,63 %	18,63 %	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00 %	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	68,93 %	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	100,00 %	49,70 %	49,70 %	-	-
29	Financement de logements	100,00 %	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	44,38 %	7,77 %	7,55 %	0,13 %	0,11 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations T											
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		Part total des actifs couverts	
1	0,01 %	0,01 %	-	-	75,17 %	13,17 %	12,78 %	0,21 %	0,18 %	59,04 %	
2	0,02 %	0,01 %	-	-	22,83 %	1,28 %	1,02 %	0,01 %	0,07 %	9,95 %	
3	0,01 %	-	-	-	28,83 %	1,42 %	1,42 %	-	-	7,16 %	
4	-	-	-	-	29,92 %	-	-	-	-	3,31 %	
5	0,02 %	-	-	-	27,90 %	2,64 %	2,64 %	-	-	3,85 %	
6	-	-	-	-	5,00 %	-	-	-	-	-	
7	0,02 %	0,02 %	-	0,01 %	7,40 %	0,93 %	-	0,04 %	0,26 %	2,78 %	
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	-	-	-	-	31,79 %	2,98 %	-	-	2,06 %	0,17 %	
13	-	-	-	-	47,55 %	7,42 %	-	-	-	0,02 %	
14	-	-	-	-	29,54 %	2,35 %	-	-	2,35 %	0,15 %	
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	0,03 %	0,03 %	-	0,01 %	5,78 %	0,79 %	-	0,04 %	0,14 %	2,61 %	
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	0,03 %	0,03 %	-	0,01 %	5,78 %	0,79 %	-	0,04 %	0,14 %	2,61 %	
20	0,36 %	0,21 %	-	0,03 %	41,40 %	19,73 %	5,65 %	8,66 %	6,91 %	1,45 %	
21	0,57 %	0,32 %	0,05 %	-	36,56 %	14,35 %	1,30 %	1,70 %	0,37 %	0,93 %	
22	-	-	-	-	47,49 %	31,69 %	14,92 %	23,43 %	20,64 %	0,47 %	
23	-	-	-	-	74,84 %	7,92 %	-	-	-	0,05 %	
24	-	-	-	-	87,08 %	15,36 %	15,36 %	-	-	47,52 %	
25	-	-	-	-	100,00 %	18,63 %	18,63 %	-	-	39,19 %	
26	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,84 %	
27	-	-	-	-	68,93 %	-	-	-	-	1,97 %	
28	-	-	-	-	100,00 %	49,70 %	49,70 %	-	-	0,13 %	
29	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,06 %	
30	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-	0,06 %	
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	0,01 %	-	-	-	44,38 %	7,78 %	7,55 %	0,13 %	0,11 %	100,00 %	

2

3. ICP GAR Encours - basé sur la dépense en capital

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

	a	b	c	d	e
	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
% (du total des actifs couverts au dénominateur)					
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	72,05 %	13,24 %	12,78 %	0,21 %	0,08 %
2 Entreprises financières	3,13 %	1,42 %	1,02 %	0,01 %	0,11 %
3 Établissements de crédit	2,94 %	1,53 %	1,42 %	-	-
4 Prêts et avances	0,91 %	-	-	-	-
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4,68 %	2,85 %	2,64 %	-	-
6 Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
7 Autres entreprises financières	3,63 %	1,12 %	-	0,04 %	0,38 %
8 dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-
9 Prêts et avances	-	-	-	-	-
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
11 Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
12 dont sociétés de gestion	47,35 %	7,12 %	-	-	3,55 %
13 Prêts et avances	52,45 %	25,59 %	-	-	-
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46,63 %	4,48 %	-	-	4,06 %
15 Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
16 dont entreprises d'assurance	0,73 %	0,73 %	-	0,04 %	0,17 %
17 Prêts et avances	-	-	-	-	-
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
19 Instruments de capitaux propres	0,73 %	0,73 %		0,04 %	0,17 %
20 Entreprises non financières	49,56 %	21,77 %	5,65 %	8,40 %	2,50 %
21 Prêts et avances	40,36 %	18,62 %	1,30 %	1,65 %	0,38 %
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	65,35 %	30,33 %	14,92 %	22,72 %	6,99 %
23 Instruments de capitaux propres	73,11 %	-		-	-
24 Ménages	87,08 %	15,36 %	15,36 %	-	-
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00 %	18,63 %	18,63 %	-	-
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00 %	-	-	-	-
27 dont prêts pour véhicules à moteur	68,93 %	-	-	-	-
28 Financement d'administrations locales	100,00 %	49,70 %	49,70 %	-	-
29 Financement de logements	100,00 %	-	-	-	-
30 Autres financements d'administrations locales	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-
32 Total des actifs du GAR	42,54 %	7,82 %	7,55 %	0,12 %	0,05 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations T										
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Part total des actifs couverts
1	0,15 %	0,01 %	-	-	72,20 %	13,25 %	12,78 %	0,21 %	0,08 %	59,04 %
2	0,83 %	0,02 %	-	-	3,96 %	1,43 %	1,02 %	0,01 %	0,11 %	9,95 %
3	1,14 %	-	-	-	4,07 %	1,53 %	1,42 %	-	-	7,16 %
4	0,87 %	-	-	-	0,91 %	-	-	-	-	3,31 %
5	1,36 %	-	-	-	4,68 %	2,85 %	2,64 %	-	-	3,85 %
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	0,06 %	0,06 %	-	0,01 %	3,68 %	1,18 %	-	0,04 %	0,38 %	2,78 %
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	-	-	-	-	47,35 %	7,12 %	-	-	3,55 %	0,17 %
13	-	-	-	0,03 %	52,45 %	25,59 %	-	-	-	0,02 %
14	-	-	-	-	46,63 %	4,48 %	-	-	4,06 %	0,15 %
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	0,06 %	0,06 %	-	0,01 %	0,79 %	0,79 %	-	0,04 %	0,17 %	2,61 %
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	0,06 %	0,06 %	-	0,01 %	0,79 %	0,79 %	-	0,04 %	0,17 %	2,61 %
20	0,47 %	0,15 %	-	-	49,71 %	21,92 %	5,65 %	8,40 %	2,50 %	1,45 %
21	0,73 %	0,23 %	-	0,01 %	40,60 %	18,86 %	1,30 %	1,65 %	0,38 %	0,93 %
22	-	-	-	-	65,35 %	30,33 %	14,92 %	22,72 %	6,99 %	0,47 %
23	-	-	-	-	73,11 %	-	-	-	-	0,05 %
24	-	-	-	-	87,08 %	15,36 %	15,36 %	-	-	47,52 %
25	-	-	-	-	100,00 %	18,63 %	18,63 %	-	-	39,19 %
26	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,84 %
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	100,00 %	49,70 %	49,70 %	-	-	0,13 %
29	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,06 %
30	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-	0,06 %
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	0,09 %	-	-	-	42,63 %	7,82 %	7,55 %	0,12 %	0,05 %	100,00 %

2

4. ICP GAR Flux - basé sur le chiffre d'affaires

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
% (du total des actifs couverts au dénominateur)						
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67,74 %	3,13 %	2,97 %	0,18 %	0,01 %
2	Entreprises financières	30,09 %	0,13 %	0,11 %	-	-
3	Établissements de crédit	29,95 %	0,11 %	0,11 %	-	-
4	Prêts et avances	32,82 %	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	28,11 %	0,18 %	0,18 %	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	99,00 %	12,00 %	-	-	-
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	99,00 %	12,00 %	-	-	-
13	Prêts et avances	99,00 %	12,00 %	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
20	Entreprises non financières	26,14 %	15,43 %	8,32 %	8,55 %	0,62 %
21	Prêts et avances	34,40 %	16,69 %	5,29 %	5,67 %	0,62 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	13,63 %	13,54 %	12,93 %	12,93 %	0,61 %
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
24	Ménages	100,00 %	4,07 %	4,07 %	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00 %	5,08 %	5,08 %	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00 %	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100,00 %	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	100,00 %	97,99 %	97,99 %	-	-
29	Financement de logements	100,00 %	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	44,34 %	2,05 %	1,94 %	0,12 %	0,01 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
	Date de référence des informations T										
	Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part total des actifs couverts	
			Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			
1	0,01 %	-	-	-	67,75 %	3,13 %	2,97 %	0,18 %	0,01 %	65,46 %	
2	0,02 %	-	-	-	30,11 %	0,13 %	0,11 %	-	-	28,73 %	
3	0,02 %	-	-	-	29,97 %	0,11 %	0,11 %	-	-	28,67 %	
4	-	-	-	-	32,82 %	-	-	-	-	11,20 %	
5	0,03 %	-	-	-	28,14 %	0,18 %	0,18 %	-	-	17,46 %	
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	-	-	-	-	99,00 %	12,00 %	-	-	-	0,06 %	
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	-	-	-	-	99,00 %	12,00 %	-	-	-	0,06 %	
13	-	-	-	-	99,00 %	12,00 %	-	-	-	0,06 %	
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20	-	-	-	-	26,14 %	15,43 %	8,32 %	8,55 %	0,62 %	1,41 %	
21	-	-	-	-	34,40 %	16,69 %	5,29 %	5,67 %	0,62 %	0,85 %	
22	-	-	-	-	13,63 %	13,54 %	12,93 %	12,93 %	0,61 %	0,56 %	
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	-	-	-	-	100,00 %	4,07 %	4,07 %	-	-	34,95 %	
25	-	-	-	-	100,00 %	5,08 %	5,08 %	-	-	28,05 %	
26	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	2,45 %	
27	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	4,46 %	
28	-	-	-	-	100,00 %	97,99 %	97,99 %	-	-	0,38 %	
29	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,01 %	
30	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-	0,37 %	
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	0,01 %	-	-	-	44,35 %	2,05 %	1,94 %	0,12 %	0,01 %	100,00 %	

2

4. ICP GAR Flux - basé sur la dépense en capital (CAPEX)

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
% (du total des actifs couverts au dénominateur)						
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	55,88 %	3,31 %	2,97 %	0,19 %	0,01 %
2	Entreprises financières	2,09 %	0,24 %	0,11 %	-	-
3	Établissements de crédit	1,93 %	0,11 %	0,11 %	-	-
4	Prêts et avances	1,59 %	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2,16 %	0,18 %	0,18 %	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
7	Autres entreprises financières	75,00 %	64,00 %	-	-	-
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
12	dont sociétés de gestion	75,00 %	64,00 %	-	-	-
13	Prêts et avances	75,00 %	64,00 %	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
16	dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
20	Entreprises non financières	46,23 %	21,90 %	8,32 %	8,71 %	0,49 %
21	Prêts et avances	39,06 %	19,50 %	5,29 %	5,93 %	0,81 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	57,16 %	25,56 %	12,93 %	12,93 %	-
23	Instruments de capitaux propres	-	-		-	-
24	Ménages	100,00 %	4,07 %	4,07 %	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00 %	5,08 %	5,08 %	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00 %	-	0 %	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100,00 %	-	-	-	
28	Financement d'administrations locales	100,00 %	97,99 %	97,99 %	-	-
29	Financement de logements	100,00 %	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	36,58 %	2,17 %	1,94 %	0,12 %	0,01 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
	Date de référence des informations T										
	Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part total des actifs couverts	
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
1	-	-	-	-	55,88 %	3,31 %	2,97 %	0,19 %	-	65,46 %	
2	-	-	-	-	2,09 %	0,24 %	0,11 %	-	-	28,73 %	
3	-	-	-	-	1,93 %	0,11 %	0,11 %	-	-	28,67 %	
4	-	-	-	-	1,59 %	-	-	-	-	11,20 %	
5	-	-	-	-	2,16 %	0,18 %	0,18 %	-	-	17,46 %	
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	-	-	-	-	75,00 %	64,00 %	-	-	-	0,06 %	
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	-	-	-	-	75,00 %	64,00 %	-	-	-	0,06 %	
13	-	-	-	-	75,00 %	64,00 %	-	-	-	0,06 %	
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20	-	-	-	-	46,23 %	21,90 %	8,32 %	8,71 %	0,49 %	1,41 %	
21	-	-	-	-	39,06 %	19,50 %	5,93 %	5,93 %	0,81 %	0,85 %	
22	-	-	-	-	57,16 %	25,56 %	-	12,93 %	-	0,56 %	
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	-	-	-	-	100,00 %	4,07 %	4,07 %	-	-	34,95 %	
25	-	-	-	-	100,00 %	5,08 %	5,08 %	-	-	28,05 %	
26	-	-	-	-	100,00 %	-	0 %	-	-	2,45 %	
27	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	4,46 %	
28	-	-	-	-	100,00 %	97,99 %	97,99 %	-	-	0,38 %	
29	-	-	-	-	100,00 %	-	-	-	-	0,01 %	
30	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	100,00 %	-	-	0,37 %	
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	-	-	-	-	36,58 %	2,17 %	1,94 %	0,12 %	-	100,00 %	

2

5. ICP des expositions de hors bilan - basé sur le chiffre d'affaires

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	8,11 %	2,14 %	0,17 %	0,19 %	0,06 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	1,39 %	1,39 %	-	0,02 %	0,66 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
	Date de référence des informations T								
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
1	1,33 %	0,64 %	-	0,01 %	9,44 %	2,78 %	0,17 %	0,19 %	0,07 %
2	0,03 %	0,03 %	-	0,02 %	1,43 %	1,43 %	-	0,02 %	0,68 %

2

5. ICP des expositions de hors bilan - basé sur la dépense en capital

Le tableau présenté ci-après (ci-dessus) n'est pas identique au modèle original. Les colonnes ne contenant aucune information ont été supprimées pour faciliter la lisibilité du tableau.

	a	b	c	d	e
	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)					
1 Garanties financières (ICP FinGuar)	6,47 %	3,08 %	0,17 %	0,19 %	0,02 %
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	2,77 %	2,77 %	-	0,07 %	0,92 %

	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
	Date de référence des informations T								
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
1	1,04 %	-	-	-	7,51 %	3,56 %	0,17 %	0,19 %	0,02 %
2	0,06 %	0,06 %	-	0,06 %	2,83 %	2,83 %	-	0,07 %	0,92 %

2

Conformément à l'Acte Délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Mutuel Arkéa publie l'existence, l'éligibilité et l'alignement d'expositions envers les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile dans les tableaux ci-dessous.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté utilisant les meilleures technologies disponibles.	Oui
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Oui
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur)

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) - basé sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	7 982	8 %	7 978	8 %	4	0 %
8	Total ICP applicable	102 667	100 %	102 667	100 %	102 667	100 %

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) - basé sur la dépense en capital

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	8 029	8 %	8 025	8 %	4	0 %
8	Total ICP applicable	102 667	100 %	102 667	100 %	102 667	100 %

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) - basé sur Le chiffre d'affaire

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2	0 %	2	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	7 981	100 %	7 977	100 %	4	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	7 983	100 %	7 979	100 %	4	100 %

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) - basé sur la dépense en capital (CAPEX)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2	0 %	2	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	8 029	100 %	8 025	100 %	4	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	8 031	100 %	8 027	100 %	4	100 %

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Modèle 4 - - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci - basé sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activité économique	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	37 581	100 %	37 578	100 %	3	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	37 583	100 %	37 580	100 %	3	100 %

Modèle 4 - - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci - basé sur la dépense en capital (CAPEX)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %	-	0 %	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	-	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	35 735	100 %	35 647	100 %	88	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	35 736	100 %	35 648	100 %	88	100 %

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxinomie

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxinomie - basé sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques non éligibles à la taxinomie	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	57 101	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	57 101	100 %

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxinomie - basé sur la dépense en capital (CAPEX)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	58 900	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable	58 900	100 %

2.10 Table de concordance DPEF et URD

	Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Présentation du modèle d'affaires	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I du Code de commerce	Le Crédit Mutuel Arkéa à l'heure de la performance globale	3	5
		2.1/Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	44	6
Modèle d'affaires (ou modèle commercial)		2.1/Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	44	114
Principales activités du groupe : métiers et leurs chiffres clés, produits et services, résultats		1.2/Le profil du groupe	6	8
		1.6/Les métiers du Crédit Mutuel Arkéa	21	25
Organisation : présentation des principales activités, effectifs, gouvernance		Présentation du Crédit Mutuel Arkéa	3	5
		2.1/Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa	44	6
		1.2/Le profil du groupe	6	8
		1.6/Les métiers du Crédit Mutuel Arkéa	21	25
		2.6/Tableau consolidé des indicateurs	142	212
Stratégie, perspectives et objectifs		1.3/La performance globale	10	12
		1.7/La stratégie du Crédit Mutuel Arkéa	26	30
		1.8/Les faits marquants de l'exercice 2023	28	32
		2.2/Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46	115
		2.2.1/Une conviction profonde, dans la lignée des attentes des parties prenantes	46	115
		2.2.2/Un projet de longue date basé sur son engagement en tant qu'acteur économique responsable	50	119
		2.2.2.1/ vers un modèle plus durable à long terme	50	119
		2.2.2.2/ des actions concrètes au cœur du projet stratégique	52	122
		2.2.2.3/ à la recherche d'une performance globale	53	123
Présentation générale des principaux risques extra-financiers liés à l'activité				
Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 1° du Code de commerce	2.3/Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54	124

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universel_2023.pdf

	Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Analyse de matérialité				
Les principaux risques extra-financiers incluant des indicateurs clés de performance et la synthèse	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 1° du Code de commerce	2.3.1/Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs	57	127
		Facteurs de risque	Cf. URD	278
Description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du groupe	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 3° du Code de commerce	2.3/Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54	124
		2.3.1/Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs	57	127
		Tableau de synthèse des politiques d'atténuation et principales mesures de diligences raisonnables associées pour prévenir la survenance des risques majeurs	61	131
		2.3.2/Focus sur l'intégration des risques climatiques	66	136
		2.3.3/Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	137
		2.7/Tableau de concordance avec les engagements internationaux	152	222

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universel_2023.pdf

	Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Informations sur les effets de l'activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et la manière dont la société ou le groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	Articles L. 225-102-1, III, L. 22-10-36 et R. 22-10-29, R. 225-104 et R. 225- 105, I. 2°, II. B. 1° du Code de commerce	2.2/Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46	115
		2.3/Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54	124
		2.3.1/Tableau de synthèse des risques extra-financiers significatifs	57	127
		Tableau de synthèse des politiques d'atténuation et principales mesures de diligences raisonnables associées pour prévenir la survenance des risques majeurs	61	131
		2.3.2/Focus sur l'intégration des risques climatiques	66	136
		2.3.3/Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	137
		2.4/Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires	73	143
		2.4.2/Une identité dans le respect de ses valeurs mutualistes	77	147
		2.4.2.1/Une organisation qui porte ses enjeux	78	148
		2.4.2.2/Une organisation engagée en soutien au développement des territoires	80	150
		2.4.2.3/Une démarche d'entreprise responsable	87	157
		Risque de non-conformité dont risque de blanchiment et de financement du terrorisme	Cf. URD	314
		2.5/Une démarche responsable qui porte des résultats	92	162
		2.5.1/pour répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires	92	162
		2.5.1.1/La relation et la satisfaction client	92	162
		2.5.1.2/L'inclusion des clients en situation de fragilité	95	165
		2.5.1.3/La protection et la sécurité des données	98	168
		2.5.1.4/La relation fournisseur responsable	100	170
		2.5.2/pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable	101	171
		2.5.2.1/Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe	105	175
2.5.2.2/La Taxonomie verte	117	187		
2.5.3/pour réduire son empreinte environnementale	122	192		
2.7/Tableau de concordance avec les engagements internationaux	152	222		



(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universel_2023.pdf

	Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement, dont lutte contre les discriminations et promotion de la diversité & mesures en faveur des personnes handicapées)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1 ^o , du Code de commerce	2.5.1.4/La relation fournisseur responsable	100	170
		2.5.4.1/Le développement et la diversité du capital humain	128	198
		2.5.4.2/dans la lutte contre les comportements inadaptés	139	209
		2.5.4.3/en faveur du dialogue social	140	210
		2.3.3/Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	137
		2.7/Tableau de concordance avec les engagements internationaux	152	222
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105 du Code de commerce	2.5.4.1/Le développement et la diversité du capital humain	128	198
		2.5.4.2/dans la lutte contre les comportements inadaptés	139	209
		2.5.4.3/en faveur du dialogue social	140	210
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2 ^o du Code de commerce économie circulaire, changement climatique)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2 ^o du Code de commerce	2.2/Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46	115
		2.3/Les principaux enjeux et risques extra-financiers du Crédit Mutuel Arkéa	54	124
		2.3.2/Focus sur l'intégration des risques climatiques	66	136
		2.3.3/Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	137
		2.5/Une démarche responsable qui porte des résultats	92	162
		2.5.2/pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable	101	171
		2.5.2.1/Les enjeux ESG au cœur des activités du groupe	105	175
		2.5.2.2/La Taxonomie verte	117	187
2.5.3 / pour réduire son empreinte environnementale	122	192		

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universelL2023.pdf

	Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° du Code de commerce	2.2/Les enjeux de durabilité au cœur de la Raison d'être et du plan Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa	46	115
		2.3.3/Plan de vigilance et compte-rendu de mise en œuvre	67	137
		2.4/Une banque territoriale engagée au service de ses clients-sociétaires	73	143
		2.4.2/Une identité dans le respect de ses valeurs mutualistes	77	147
		2.4.2.1/Une organisation qui porte ses enjeux	78	148
		2.4.2.2/Une organisation engagée en soutien au développement des territoires	80	150
		2.4.2.3/Une démarche d'entreprise responsable	87	157
		2.5/Une démarche responsable qui porte des résultats	92	162
		2.5.1.4/La relation fournisseur responsable	100	170
		2.5.2/pour financer l'économie de manière responsable et s'engager pour une économie durable	101	171
2.5.3/pour réduire son empreinte environnementale	122	192		
Promulguée le 2 mars 2022, la loi « démocratiser le sport ⁽²⁾ » encourage entre autres le développement de la pratique sportive et précise également que la DPEF doit désormais comprendre des informations relatives aux actions menées par les entreprises pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.	Articles L. 225-35, L. 225-64 A. 1, article L. 225-102-1 A.2° du Code de commerce et l'article L. 333-1 est également complété par neuf alinéas	2.5.4.1/Le développement et la diversité du capital humain	128	198
Publiée au Journal officiel, la loi n° 2023-703 du 1 ^{er} août 2023 relative à la programmation militaire ⁽³⁾ pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense dispose que la DPEF doit comprendre « <i>notamment des informations relatives [...] aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves [...]</i> ».	Article 29 a modifié l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce	2.5.4.1/Le développement et la diversité du capital humain	128	198

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universeL_2023.pdf

(2) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287568>

(3) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000047915025μμμhttps://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/

Textes de référence	Chapitres	Pages DPEF	Pages URD ⁽¹⁾
Tableau de synthèse des indicateurs et note méthodologique	2.6/Tableau consolidé de indicateurs	142	212
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	2.8/Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les sociales, environnementales et sociétales consolidées	154	224

(1) https://www.cm-arkea.com/arkea/banque/upload/docs/application/pdf/2024-04/document_denregistrement_universeL_2023.pdf

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances

Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq_Kerhuon

R.C.S Brest 775 577 018



Crédit Mutuel
ARKEA

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

118, av. Champs-Élysées - 75008 Paris

Tél. : 01 56 69 76 00

cm-arkea.com

@cmarkea